This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 512450 DUPL

Digitized by Google

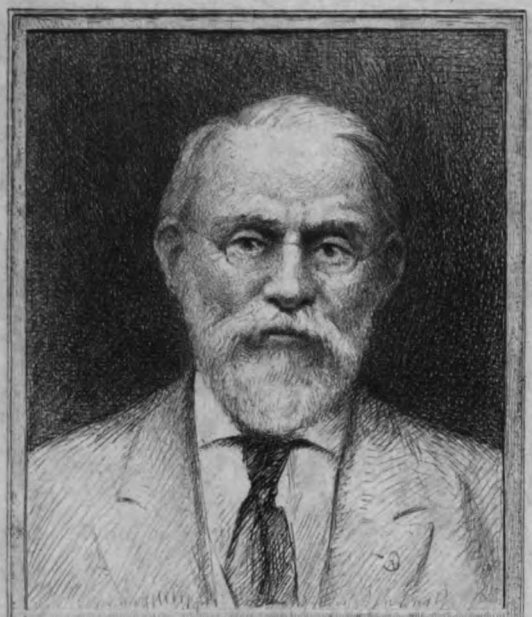

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

58-59

La Revue Savoisienne

Digitized by Google

L'Académie Florimontane laisse à chaque auteur la responsabilité entière des opinions qu'il émet

Digitized by Google

Omnes omnium caritates patria una complexa est.

(Cicéron : *De Officiis*, lib. I.)

La Revue Savoisienne

PUBLICATION PÉRIODIQUE

de

L'ACADÉMIE FLORIMONTANE D'ANNECY

Reconnue d'utilité publique par décret du 17 décembre 1896

1917

Cinquante-huitième Année

ANNECY
Imprimerie J. Abry, Editeur

1917

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
6-29-28
15855

ACADÉMIE FLORIMONTANE

Fondée à Annecy en 1606
par saint François de Sales et le Président Antoine Favre.
Réorganisée en 1851
par

Louis BOUVIER (1819 † 1908). | Jules PHILIPPE (1827 † 1888).
Etienne MACHARD (1824 † 1887). | Eloi SERAND (1826 † 1891).

BIENFAITEURS :

LÉON MARÈS (1854 † 1916)

Donateur du château, des collections et du domaine de Montrottier

D'C. ANDREVETAN (1802 † 1879) | MELVILLE-GLOVER (1834 † 1897)
D' F. DAGAND (1815 † 1886) | Dr THONION (1830 † 1917)

MEMBRES DE L'ACADÉMIE FLORIMONTANE
Morts pour la France.

Joseph DINGEON, capitaine commandant le 51e bataillon de chasseurs alpins, tué le 14 novembre 1914, aux environs d'Ypres (Belgique), cité à l'ordre de l'armée.

Alfred-Joseph BARD DE COUTANCE, avocat à Bonneville, soldat faisant fonctions de sergent au 109e régiment d'infanterie, mortellement frappé le 1er décembre 1914 à l'assaut de Vermelles (Pas-de-Calais), décoré de la médaille militaire.

Pétrus ROLLIER, notaire à Annecy, capitaine au 416e régiment d'infanterie, tué le 26 septembre 1916 en Champagne (cité à l'ordre de l'armée).

LISTE DES MEMBRES

Présidents honoraires : MM. Ch. MARTEAUX ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet; Max BRUCHET ✠ I ✠, archiviste départemental du Nord, et Charles BUTTIN, archéologue, 3, villa Mozart, à Paris.

Trésorier honoraire : M. Jean RITZ ✠ C ✠ ✠ I, compositeur de musique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU.

Président: M. F. MIQUET ✠ A, receveur honoraire des finances.

Vice-Présidents : MM. Albert CROLARD, député, ingénieur; Isidore NANCHE ✠ I, chirurgien-dentiste, et J. DÉSORMAUX ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet.

Secrétaire perpétuel: M. Marc LE ROUX ✠ I, docteur ès sciences, conservateur du Musée.

Secrétaire-adjoint : M. G. LETONNELIER ✠ A, archiviste départemental de la Haute-Savoie.

Archiviste : M. Joseph SERAND, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie.

Bibliothécaire et trésorier : M. François GARDIER ✠.

Membres du conseil d'administration: MM. CARRON, GRIVAZ, LAVOREL, Gal MAILLOT et MARTIN.

Revue savoisienne : Directeur de la *Revue:* M. LE ROUX.

Comité de rédaction : Section historique et archéologique : MM. CARRON, LAVOREL, LETONNELIER et MIQUET. Section scientifique : MM. FLAMARY et LE ROUX. Section philologique et littéraire : MM. DÉSORMAUX et G. MARTIN.

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES.

DATES d'admission — MM.

1887 ALLART Achille, ingénieur des Arts et Manufactures, à Genève.
1906 D'ARCOLLIÈRES ✠, secrétaire perpétuel de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1915 BORDEAUX Joseph-Paul-Emile (le général) O ✻, commandant une division d'infanterie.
1913 BORDEAUX Henry ✻, homme de lettres, 44, rue du Ranelagh, à Paris.
1906 BORSON (le général) G O ✻ G O ✠ ⚜ I, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1892 BRUCHET Max ⚜ I ✠, archiviste départemental, à Lille (Nord).
1872 CHANTRE Ernest ✻ ✠, ancien sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon, 37, cours Morand, à Lyon.
1882 DEMOLE Eugène, conservateur du médaillier de Genève.
1915 DONNET Fernand, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts et secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, à Anvers.
1878 DUFOUR Th., directeur honoraire de la Bibliothèque de Genève.
1910 FRUTTAZ (le chanoine), président de la Société académique d'Aoste.
1881 HOLLANDE ⚜ I ⚱, directeur honoraire de l'Ecole préparatoire à l'enseignement supérieur, à Chambéry.
1900 MANNO Antonio (le baron) G C ✠ G C ✠, membre de l'Académie des sciences, 19, via Ospedale, à Turin.
1916 MARTIN Paul-Edmond, archiviste d'Etat, docteur ès-lettres, à Genève.
1916 MONTET (de) Albert, à Corseaux (Vaud).
1911 MURET Ernest, professeur de philologie romane à l'Université de Genève.
1916 PÉROUSE Gabriel ⚜ I, archiviste départemental de la Savoie, docteur ès-lettres, à Chambéry.
1916 PETIT (Mgr) Louis, archevêque d'Athènes.
1915 PLOCQ Ernest ✻, ingénieur, inspecteur honoraire de l'exploitation aux chemins de fer du Nord, 15, rue Vavin, à Paris.
1881 REVIL ⚜ I, docteur ès-sciences, géologue, ancien président de l'Académie de Savoie, à Chambéry.
1888 REVON Michel ✻, professeur de littérature orientale à la Sorbonne.
1885 RITTER Eugène, professeur honoraire à l'Université de Genève, 3, chemin des Cottages, à Genève.
1914 SONNAZ (le comte Gerbaix de) G C ✠ G C ✠, ancien ministre plénipotentiaire, sénateur du royaume d'Italie, via San Francesco da Paolo, à Turin.
1911 VAN GENNEP, directeur de la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, professeur, 116, Grande Rue, Bourg-la-Reine (Seine).

MEMBRES EFFECTIFS.

1910 ABRY Joseph, imprimeur-éditeur, à Annecy.
1910 ADÉ Henri, architecte, à Annecy.
1914 AIX-SOMMARIVA (marquis d') Claude, capitaine au régiment de *Savoie-cavalerie*, 17, rue Olmetto, à Milan.
1910 ANTHONIOZ Charles ⚜ A, sculpteur, à Genève.
1912 ANTHONIOZ Alfred ✠ ⚜ A ⚱, sculpteur, à Genève.
1903 AUSSEDAT Louis, ingénieur des Arts et Manufactures, à Annecy.
1911 BADIN Charles, négociant, à Annecy.

Digitized by Google

1900 Balleydier Louis ✠ I, doyen de la Faculté de Droit de Grenoble.
1906 Barut Jules ✻, directeur de l'usine du Giffre. à Annecy.
1916 Blanc Henri, étudiant en droit, lieutenant d'infanterie, à Chambéry.
1907 Blandin Henri, receveur des Domaines,à Annecy.
1912 Bouchet Claudius, négociant. à Annecy.
1908 Bougier, Edm., sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1913 Briffaz François, docteur en médecine, à Bonneville.
1912 Brocadet A.-P., pharmacien, à Paris.
1896 Buttin Charles, ancien président de l'Académie Florimontane, membre du Comité de perfectionnement du Musée de l'Armée, 3, villa Mozart, à Paris.
1911 Callies Henri, industriel, à Annecy.
1903 Carle, capitaine d'infanterie, 29, avenue Jules Ferry, à Montluçon.
1895 Carnot François ✻ ✠, député, ingénieur des Arts et Manufactures, 8, avenue Montespan, à Paris.
1909 Carrier Maurice, avoué, à Bonneville.
1874 Carron Jacques, avocat, à Annecy.
1905 Cattin Benoît, notaire, à Annecy.
1913 Cavard ✻, chef de bataillon au 30e de ligne, à Annecy.
1913 Cholley André, professeur agrégé au Lycée Berthollet, Annecy.
1909 Cochon Jules ✻ ✠ O I ✠, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, 5, avenue de Savoie, à Chambéry.
1903 Costa de Beauregard (Cte Olivier), à Sainte-Foy, par Longueville (Seine-Inférieure).
1911 Costaz Gabriel ✠ A, directeur du Syndicat agricole de la Hte-Savoie, à Annecy.
1890 Crolard Albert, député, ingénieur des Arts et Manufactures, à Paris.
1897 Crolard Francis ✠ A, directeur de l'exploitation du tramway Annecy-Thônes, à Annecy.
1897 Croset François ✠, ancien économe de l'Hôpital d'Annecy.
1906 Croyn A. ✻ ✠ I, directeur honoraire des Contributions indirectes, à Pipriac (Ille-et-Vilaine).
1916 Curral, avocat, à Bonneville.
1907 Denarié Jean, notaire, à Annecy.
1906 Dépollier Louis ✠ A, imprimeur, à Annecy.
1906 Deschamps ✠, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Bonneville.
1896 Désormaux J. ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1892 Despine Antoine, à Annecy.
1910 Desservétaz Alfred, comptable, à Annecy.
1892 Domenjoud Henri, percepteur en retraite, à Annecy.
1910 Dubettier Ernest, préposé en chef de l'octroi d'Annecy.
1912 Dufournet A. (abbé) ✠ A, ancien professeur, 109, Grand'Rue, à Nogent-sur-Marne.
1913 Dugit Maurice, ingénieur aux Forces du Fier, à Annecy.
1909 Dunand Alexis, rentier, à Annecy.
1913 Dussaugey, ingénieur civil, à Annecy-le-Vieux.
1915 Falletti Eugène, entrepreneur de travaux publics, à Cran-Gevrier.
1914 Faucigny-Lucinge (le prince de), 19, rue de Lubeck, à Paris.
1904 Favre Asghil, propriétaire, à Faverges.
1906 Favre-Lorraine, maire de Saint-Jean de Sixt.
1901 Ferrero Marius, conseiller général, à Annecy.
1913 Flamary ✠ I, entomologiste, au Pont-Neuf, près Annecy.
1916 Fontaine Antoine, architecte, à Albigny.

Digitized by Google

1911 Fournier Jacques, ingénieur agronome, à Annecy-le-Vieux.
1901 Frey Charles ✠ I, entrepreneur de transports, à Annecy.
1892 Frézat Simon, à Bonneville.
1908 Gaillard Claudius, sous-ingénieur des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1906 Gallet Claudius ✻ ✠ A, docteur en médecine, à Annecy.
1883 Galliard Louis, docteur en médecine, à Annecy.
1906 Gardier François ✠, à Annecy.
1913 Gavard Adrien (le chanoine), supérieur de l'Ecole de Théologie, à Tessy, par Metz (Haute-Savoie).
1897 Geley Gustave ✠ A, docteur en médecine, à Annecy.
1901 Genevois Ferréol, docteur en pharmacie, à Annecy.
1910 Gourguet Paul, rentier, à Annecy.
1913 Goy (le D') ✻ ✠ A, maire de Reignier, sénateur de la Hte-Savoie.
1886 Grivaz Louis ✻ ✠ A, notaire, à Annecy.
1916 Guérin, notaire, à Ugines.
1906 Guinier Philibert ✠, inspecteur des Eaux et Forêts, chargé de cours à l'Ecole forestière, à Nancy.
1906 Hérisson Jean ✠ A, imprimeur, à Annecy.
1910 Lachenal Arthur ✻, docteur en droit, 121, rue de Wagram à Paris.
1907 Laeuffer Eugène ✠, directeur de la Manufacture d'Annecy.
1909 Laeuffer Jean C ✠, rentier, à Annecy.
1916 Langlois Pierre, compositeur de musique, à La Puya, à Annecy.
1905 Lavorel J.-M. (le chanoine), à Annecy.
1901 Laydernier Léon ✠ A ✠, banquier, à Annecy.
1891 Le Roux Marc ✠ I, docteur ès-sciences, bibliothécaire et conservateur du Musée d'Annecy.
1916 Letestu André, directeur des Haras, à Annecy.
1908 Letonnelier Gaston ✠ A, archiviste départemental, à Annecy.
1911 Maillot C ✻ ✠ I O ✠, général de brigade du cadre de réserve, à Annecy.
1911 Marchand Francis, avoué à Annecy.
1916 Marquet Fernand, vétérinaire, à Annecy.
1891 Marteaux Charles ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1910 Martin Georges ✠ I, professeur agrégé au Lycée Berthollet, à Annecy.
1913 Martin Paul (l'abbé), curé de Moye (Haute-Savoie).
1911 Marullaz F. (l'abbé), professeur au Pensionnat Bon-Rivage, à La Tour de Peilz (Vaud).
1911 Menthon ✻ (le comte Antoine de), à Charbonnière, Menthon.
1914 Mercier Lucien, inspecteur primaire, à Annecy.
1916 Michaud François, avenue du Petit-Brogny, Annecy.
1906 Michel Amédée, ancien conseiller général, à Thônes.
1893 Millet François ✠ A ✠, ingénieur honoraire des Ponts et Chaussées, à Annecy.
1885 Miquet François ✠ A, receveur honoraire des finances, à Annecy.
1899 Monnet (Mlle), à Annecy.
1906 Monnier Jean-Jacques, professeur d'histoire à l'Ecole supérieure des jeunes filles, à Genève.
1903 Murgier Jules, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1874 Nanche Isidore ✠ I, chirurgien-dentiste, à Annecy.
1913 Neyroud Albert, notaire, à Sallanches.
1901 Ogier J.-M. (Mgr), à Annecy.
1906 Orlyé Philibert (d') ✠, propriétaire, maire de Menthon-St-Bernard.

Digitized by Google

1906 Orlyé Jean (d'), licencié ès-sciences, à Paris.
1912 Ormond Marguerite (Mlle), au château de Crevins-Bossey.
1916 Pannetier François, géomètre-expert, Annecy.
1913 Passorio Peyssard (Ch. de), au château de Montaigu (Chalonnes-sur-Loire), et à Nantes.
1916 Paturle Camille, industriel, à Saint-Laurent-du-Pont.
1911 Paul-Dubois, conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, à Paris et à Menthon-St-Bernard.
1902 Périllat, ancien administrateur du Bon Marché, 18, avenue de la Bourdonnais, à Paris.
1913 Perkins Nevil, professeur à l'Université de Bristol (Angleterre).
1912 Pernoud Louis, curé de Bossey-sous-Salève.
1914 Pernoud Louis, inspecteur-voyer, à Annecy.
1907 Perravex François ✠ A, inspecteur des postes et télégraphes, à Annecy.
1909 Perret Henri, avocat, à Bonneville.
1912 Perrier de la Bathie, ingénieur-agronome, à Ugine (Savoie).
1916 Perrilliat (le général Arsène), New-Orléans, Louisiana. U. S. A.
1911 Périn Louis ✻, commandant en retraite, à Annecy.
1915 Pfister Hubert, agent d'assurances, à Annecy.
1915 Pfister Louis, organiste de la cathédrale, à Annecy.
1894 Piccard L.-E. (Mgr) ✠ I O ✠, proton. ap., chan. hon., à Thonon.
1911 Pissard Louis, notaire, à Saint-Julien-en-Genevois.
1897 Raillon Fleury ✠ I, architecte départemental, à Annecy.
1909 Rannaud Marie (le chanoine), à Annecy.
1913 Rebord Charles (le chanoine), prévôt de la Cathédrale, à Annecy.
1911 Replat Georges, procureur de la République, à Albertville.
1911 Replat Jacques, directeur de la Société d'assurances « L'Union », à Annecy.
1912 Revil Jean, licencié en droit, à Annecy.
1903 Rey Emile ✠ A (N-I), procureur de la République, à Grenoble.
1901 Richard Jean ✠, géomètre en chef du Cadastre, à Annecy.
1874 Ritz Jean ✠ C ✠ ✠ I, compositeur de musique, Annecy.
1894 Robert Victor ✠, à Annecy.
1912 Robert Louis, employé à la Société générale, à Annecy.
1916 Roussy de Sales (comte de), à Thorens.
1909 Rosset ✠ I, instituteur honoraire, à Groisy-le-Plot.
1908 Ruffier Ernest ✠ I, professeur au Lycée Berthollet, à Annecy.
1906 Ruphy Charles, industriel, à Annecy.
1912 Ruphy Louis, architecte, à Annecy.
1897 Sautier-Thyrion, propriétaire, à Veyrier-du-Lac.
1908 Serand François, chef de bureau à la Préfecture, à Annecy.
1891 Serand Joseph, archiviste-adjoint, à Annecy.
1908 Servettaz Claudius ✠ A, professeur à l'Ecole supérieure d'Annecy.
1901 Seyssel-Cressieu (le cte Marc de) ✠, château de Musin, par Belley.
1902 Terrier Auguste O ✻ ✠ A, secrétaire général du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc, 17, avenue de Tourville, à Paris.
1874 Tissot (l'abbé), curé de Cluses.
1916 Tissot-Dupont André, industriel, à Paris.
1914 Trésal (l'abbé), diplômé d'études supérieures d'histoire, à Conflans (Charenton-le-Pont-Seine).
1904 Varay François ✻, docteur en médecine, à Annecy.

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1916 Bolliot (l'abbé), curé de Liesle (Doubs).
1900 Bosson François, pharmacien, à Saint-Jeoire.
1915 Coutil Léon, archéologue.
1916 Dunoyer Norbert. à Juvigny.
1916 Emprin (l'abbé), curé de Valezan (Savoie).
1915 Manecy Jules, receveur des douanes en retraite, à Bayonne.
1916 Moret Léon, étudiant en médecine, à Lyon.
1916 Pochat-Baron François (l'abbé), supérieur du collège de Thônes.
1914 Terrier Jean, imprimeur, à Etampes.

Digitized by Google

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES

QUI ÉCHANGENT LEURS PUBLICATIONS AVEC LA *REVUE SAVOISIENNE*

—

FRANCE.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
ANNECY. Académie Salésienne.
AUTUN. Société éduenne.
AVIGNON. Académie de Vaucluse.
BEAUNE. Société d'histoire et d'archéologie.
BELLEY. Le Bugey.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
BOURG. Société d'émulation de l'Ain.
— Société des sciences naturelles et d'archéologie de l'Ain.
— Société Gorini.
CHAMBÉRY. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
— Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
— Société centrale d'agriculture.
— Société d'histoire naturelle.
CHERBOURG. Société des sciences naturelles.
DIJON. Académie des sciences, arts et belles-lettres.
GAP. Société d'études des Hautes-Alpes.
GRENOBLE. Académie delphinale.
— Annales de l'Université de Grenoble.
— Société de statistique de l'Isère.
— Société des Touristes du Dauphiné.
LONS-LE-SAULNIER. Société d'émulation du Jura.
LYON. Société de botanique de Lyon.
— Académie des sciences et belles-lettres.
— Société d'agriculture.
— Annales de l'Université. (Bibliothèque universitaire).
— Revue d'histoire de Lyon.
— Revue alpine (don).
MACON. Académie des sciences.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
MOUTIERS. Académie de la Val-d'Isère.
NANTES. Société des sciences naturelles.
NICE. Société des lettres des Alpes-Maritimes.
NIMES. Académie du Gard.
PARIS. Polybiblion. (Revue bibliographique universelle.)
— Comité des travaux historiques et scientifiques.
— Société nationale des antiquaires de France.
— « Pro Alesia », revue des fouilles d'Alise.
— Revue mensuelle de l'Ecole d'anthropologie.
— Société nationale d'agriculture (don du Ministère).

Digitized by Google

PARIS. Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— L'Homme préhistorique.
— Le Mercure de France.
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN-DE MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.

ÉTRANGER.

AOSTE. Société académique du duché d'Aoste.
BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
CINCINNATI (U. S. A.). The Lloyd Library.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Bulletin de la Société Zoologique.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
MILAN. Atti della Società italiana di scienze naturali.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
— Société neuchâteloise de géographie.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
SAINT-LOUIS. (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
SION (Valais). La Murithienne.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpine.
URBANA. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
WISCONSIN (U. S. A.). Academy of sciences, arts and letters.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien.
PARIS. Le Savoyard de Paris.

Digitized by Google

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Assemblée générale du 10 janvier 1917

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Après avoir souhaité la bienvenue à MM. GOURGUET et MARQUET, nouveaux membres, le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Au seuil de la nouvelle année, qui trouve encore nos héros sous les armes, je ne saurais mieux inaugurer la reprise de nos travaux qu'en proclamant, une fois de plus, notre confiance inébranlable dans le triomphe de notre cause, qui sera celui de la justice et du bon droit.

Si la France, attaquée traîtreusement, n'a pu éviter la souillure de l'étranger, promptement elle s'est ressaisie, opposant aux hordes allemandes, avec un héroïsme indéfectible, une barrière qu'elles n'ont pu franchir, et prenant à son tour l'initiative d'opérations dont il est permis de tout attendre.

Après vingt-neuf mois d'une guerre sans merci, malgré les pertes les plus cruelles, notre pays n'est pas le vaincu désemparé dont la famélique Allemagne aurait le droit d'escompter la soumission : toujours indompté, toujours confiant dans son étoile, enfin pourvu d'un matériel sur l'efficacité duquel il base son espérance et ses résolutions, il repousse du pied les hypocrites propositions d'un ennemi qui invoque l'humanité dans le moment même où il déporte par milliers des êtres inoffensifs, et qui prend des allures magnanimes pour masquer l'impuissance où il est d'aller plus loin dans ses entreprises criminelles.

1. Sont présents : MM. Adé, Fr. Crolard, Désormaux, Despine, Domenjoud, Falletti, Ferrero, Flamary, Fontaine, Gardier, Gourguet, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marquet, Marteaux, Martin, Michel, Miquet, Nanche, Périn, H. Pfister, Rebord, Robert, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard, C. Ruphy, Sautier-Thyrion.

Digitized by Google

PARIS. Bulletin du Comité de l'Afrique française et du Comité du Maroc (don).
— L'Homme préhistorique.
— Le Mercure de France.
— La Grande Revue (don).
— Revue archéologique (souscription).
SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE. Société d'histoire et d'archéologie.
SEMUR. Société des sciences historiques.
THONON. Académie chablaisienne.

ÉTRANGER.

AOSTE. Société académique du duché d'Aoste.
BERNE. Mittheilungen der Naturforschenden Gesellschaft.
BRUXELLES. Société royale de botanique.
— Société d'archéologie.
CINCINNATI (U. S. A.). The Lloyd Library.
GENÈVE. Institut national genevois.
— Société d'histoire et d'archéologie.
— Société suisse de numismatique.
— Société de géographie (le Globe).
— Bulletin de la Société Zoologique.
LAUSANNE. Société vaudoise des sciences naturelles.
— Société d'histoire de la Suisse romande.
— Revue historique vaudoise.
MILAN. Atti della Società italiana di scienze naturali.
MOSCOU. Société impériale des naturalistes.
NEUFCHATEL. Société des sciences naturelles.
— Société neuchâteloise de géographie.
PADOUE. Atti dell. Acad. scient. Veneto-Trentino-Istriana.
SAINT-LOUIS. (U. S. A.). The Missouri botanical garden.
SION (Valais). La Murithienne.
TURIN. Miscellanea di storia italiana (Regia deputazione di storia patria).
— Société d'archéologie et Beaux-Arts.
— Associazione fra oriundi savoiardi e nizzardi italiani.
— Bolletino storico bibliografico subalpine.
URBANA. (U. S. A.). Illinois state laboratory of natur. history.
VÉRONE. Madona Verona (Museo Civico).
WASHINGTON. (U. S. A.). Smithsonian Institution.
WISCONSIN (U. S. A.). Academy of sciences, arts and letters.
ZURICH. Anzeiger fur schweizerische Geschichte alterthumskunde (Indicateur d'antiquités suisses).
— Mittheilungen der antiquarischen Gesellschaft (Soc. des Antiquaires).

JOURNAUX.

ANNECY. Les Alpes. — Industriel savoisien.
PARIS. Le Savoyard de Paris.

Digitized by Google

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Assemblée générale du 10 janvier 1917

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Après avoir souhaité la bienvenue à MM. GOURGUET et MARQUET, nouveaux membres, le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Au seuil de la nouvelle année, qui trouve encore nos héros sous les armes, je ne saurais mieux inaugurer la reprise de nos travaux qu'en proclamant, une fois de plus, notre confiance inébranlable dans le triomphe de notre cause, qui sera celui de la justice et du bon droit.

Si la France, attaquée traîtreusement, n'a pu éviter la souillure de l'étranger, promptement elle s'est ressaisie, opposant aux hordes allemandes, avec un héroïsme indéfectible, une barrière qu'elles n'ont pu franchir, et prenant à son tour l'initiative d'opérations dont il est permis de tout attendre.

Après vingt-neuf mois d'une guerre sans merci, malgré les pertes les plus cruelles, notre pays n'est pas le vaincu désemparé dont la famélique Allemagne aurait le droit d'escompter la soumission : toujours indompté, toujours confiant dans son étoile, enfin pourvu d'un matériel sur l'efficacité duquel il base son espérance et ses résolutions, il repousse du pied les hypocrites propositions d'un ennemi qui invoque l'humanité dans le moment même où il déporte par milliers des êtres inoffensifs, et qui prend des allures magnanimes pour masquer l'impuissance où il est d'aller plus loin dans ses entreprises criminelles.

1. Sont présents : MM. Adé, Fr. Crolard, Désormaux, Despine, Domenjoud, Falletti, Ferrero, Flamary, Fontaine, Gardier, Gourguet, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marquet, Marteaux, Martin, Michel, Miquet, Nanche, Périn, H. Pfister, Rebord, Robert, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard, C. Ruphy, Sautier-Thyrion.

Digitized by Google

Celui qui demande, avec accompagnement de menaces, la paix, sans avoir les moyens de l'imposer, n'est qu'un vaincu honteux qui cherche à faire illusion sur sa situation. Nous ne serons pas dupes de cette manœuvre, pas plus que nos soldats ne se laissent aujourd'hui tromper par le fourbe appel des « Kamerades » !

Sans attendre les communications diplomatiques des Alliés, nos Poilus, devant Verdun, ont fait à leurs adversaires la réponse qu'ils méritaient. Ils iront jusqu'au bout, car ils sont prêts à tous les sacrifices et, comme l'a dit le général Joffre, « la nation française unanimement les pousse » !

En témoignage de cette unanimité, Messieurs, envoyons-leur, avec nos meilleurs vœux, l'hommage de notre reconnaissance et de notre admiration. Qu'en particulier, tous nos collègues mobilisés reçoivent les souhaits ardents que nous formons pour l'heureux accomplissement de leur lourde tâche et pour leur retour triomphal ! Que notre pensée s'envole jusqu'à nos prisonniers de guerre !... Franchissant les lignes de l'envahisseur, qu'elle aille réconforter ceux qui, comme M. Bruchet, subissent depuis deux ans toutes les horreurs de l'invasion ! Et qu'en l'année 1917 une paix victorieuse apporte enfin le terme de ces horreurs !

En attendant, ne laissons échapper aucune occasion de témoigner notre gratitude à nos défenseurs et de signaler leurs belles actions.

M. le général Bordeaux a mérité une troisième citation à l'ordre de l'armée, se rapportant à la période pendant laquelle il commandait, comme colonel, une brigade d'infanterie.

M. le colonel italien Joannès Gotelli (né à Faverges le 17 février 1861), parent de MM. Pfister, vient de recevoir la médaille d'argent à la valeur militaire avec une mention des plus élogieuses.

M. le médecin-major Gallet, conseiller municipal d'Annecy, membre de la Florimontane, déjà cité deux fois, s'est vu nommer chevalier de la Légion d'honneur.

M. le capitaine Jacques Maillot, fils du général, et M. le médecin auxiliaire Charles Cattin, fils de notre sympathique collègue, ont été cités à l'ordre de la division.

M. Joseph Sautier, lieutenant d'état-major, a été l'objet d'une citation fort belle à l'ordre de la brigade. M. Edmond Domenjoud a été mis à l'ordre du 45e bataillon de chasseurs et nommé sergent.

Digitized by Google

Un des derniers numéros de l'*Illustration* (planche 309) présente le cas, plutôt rare, de trois frères cités presque en même temps à l'ordre du jour, et ces trois frères sont MM. Antoine, Henri et René de Menthon.

Enfin, je relève avec plaisir que notre concitoyen, M. Louis Carron, qui, depuis le début des hostilités, avait été nommé chef de bataillon le 10 août 1914, et chevalier de la Légion d'honneur le 28 décembre suivant, vient d'être promu lieutenant-colonel par décret du 12 décembre 1916 et choisi comme sous-chef du cabinet du Ministre de la Guerre. C'est le troisième Annécien devenu lieutenant-colonel pendant la guerre actuelle : les deux autres sont MM. Bétrix et Guillermin qui commandent respectivement les 42e et 43e régiments d'infanterie coloniale.

A tous ces braves, ainsi qu'à leurs familles, nos plus chaleureuses félicitations !

M. Miquet adresse les condoléances de la Florimontane à la Société d'histoire et d'archéologie de Maurienne, qui vient de perdre son président, M. Florimond Truchet, pharmacien, ancien maire de Saint-Jean de Maurienne, vice-président du Conseil général de la Savoie, décédé le 4 décembre 1916.

Le regretté défunt, qui était né le 31 août 1842, avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 29 juillet 1897. On lui doit de nombreux ouvrages, parmi lesquels nous citerons : *Les Noëls de Bessans* (1867) ; *Documents pour servir à l'histoire de la domination des évêques de Maurienne* (1869) ; *Le théâtre en Maurienne* (1883) ; *Histoire de la vie du glorieulx saint Martin, soit Mystère en deux journées, en patois et en français* (1882).

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président donne la parole à M. Gardier pour l'exposé du compte-rendu financier de 1916 et du projet de budget pour 1917, qui sont approuvés à l'unanimité.

Avoir de l'Académie :

2 Obligations chemins de fer Ouest-Etat.....	1.015 40	
Numéraire.....	1.160 42	

RECETTES :

Rente 4 o/o Ouest-Etat.....	38 30
Intérêts de la somme déposée à la Caisse d'Epargne..	46 47
Cotisations 1915	36 30
A reporter... .	121 07

Digitized by Google

Report		121 07
Cotisations 1916		1 320 23
Abonnements à la *Revue* 1915		5 »
— — 1916		240 50
Annonces dans la *Revue*		30 »
Ventes de publications :		
Diverses	360 »	404 55
Exemplaires de *Boutae*	44 55	
Rabais sur factures		9 20
Produit sur change de monnaie		3 02
Port de livres. Remboursement		1 50
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES		2.135 07

DÉPENSES :

Service de la *Revue* :		
Solde facture Abry 1915		272 25
Factures des trois premiers trimestres 1916	941 75	1.087 75
Clichés	146 »	
Bibliothèque. — Assurance	15 90	98 90
Reliure	83 »	
Archives		2 20
Correspondance du Bureau pour la *Revue* et la Bibliothèque		14 80
Frais de recouvrements		35 85
Imprimés		38 70
Fournitures diverses et frais de bureau, étrennes du facteur, envois de fonds, salle de réunion, etc.		18 75
Souscription au monument Déchelette		10 »
Entretien des tombes des Membres du Bureau, décédés		41 50
Course automobile à Lovagny pour l'enterrement de M. Marès		27 »
TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES		1 647 70

TOTAUX : Recettes	2.135 07
Dépenses	1.647 70
Excédent des recettes	487 37
qui, ajouté à notre avoir au 12 janvier 1916	1.160 42
porte à	1.647 79
notre avoir au 10 janvier 1917.	

Cet avoir est représenté par :

A la Caisse d'épargne	1 642 35
En mains du Trésorier	5 44
SOMME ÉGALE	1.647 79

M. GARDIER expose ensuite le projet du budget pour 1917, tel qu'il a été établi par le Conseil d'administration dans sa séance du 4 janvier 1917.

Digitized by Google

Projet de Budget pour 1917.

RECETTES :

A prélever sur les fonds déposés à la Caisse d'Epargne, pour solder les frais d'impression de la *Revue* du 4e trimestre 1916		396 »	»	»
Cotisations		1.500 »	»	»
Abonnements		240 »	»	»
Publicité : Annonces dans la *Revue*		30 »	»	»
Vente de publications		150 »	»	»
Intérêts de fonds placés		80 »	»	»
Cotisations restant à recouvrer sur les exercices 1914, 1915, 1916		mémoire		
Total des Recettes		2.396 »	»	»

DÉPENSES :

Frais généraux :				
Recouvrements	40 »			
Correspondance	25 »	»	»	95 »
Fournitures de bureau et divers	30 »			
Revue Savoisienne : Impression et clichés		»	»	1.500 »
Solde de la facture Abry, 4e trimestre 1916		»	»	396 »
Bibliothèque et Archives :				
Assurance	14 »			
Archives	20 »			
Abonnements à périodique 1916-17	64 »	»	»	318 »
Reliure	170 »			
Achat de livres	50 »			
Dépenses diverses et imprévues		»	»	37 »
Entretien des tombes des membres du bureau, décédés		»	»	25 »
Fonds de réserve prélevé sur les bénéfices de l'année 1916, 1/10e des bénéfices		»	»	25 »
Recettes et Dépenses		2.396 »		2.396 »
		Balance		

MM. Domenjoud, Pernoud et d'Orlyé sont réélus vérificateurs des comptes pour l'année en cours.

M. Gardier donne lecture d'une note détaillée sur l'état de la bibliothèque florimontane pour laquelle il a rédigé un nombre considérable de fiches. Il se met à la disposition des membres pour le prêt des livres, sur simple avis qui lui sera transmis.

Le Président félicite M. Gardier pour son zèle et son inlassable activité dans toutes les fonctions qui lui sont confiées.

Digitized by Google

Il est procédé au renouvellement des membres sortants du Conseil d'administration pour 1917. MM. Gardier, Letonnelier, J. Serand, sont réélus, et M. le Général Maillot nommé en remplacement de M. Dumont, démissionnaire.

Le Président transmet les vifs remerciements de l'Académie à M. Croset qui a bien voulu offrir à la Florimontane 34 volumes de la *Revue Savoisienne* dont plusieurs sont devenus rares.

M. Le Roux fait circuler une jolie poupée vêtue du pittoresque costume de Bessans, qui a été dernièrement acquise pour augmenter la collection déjà remarquable des poupées régionales du Musée.

M. Flamary lit une note biologique sur la mouche *Pollenia rudis (Voir dans le présent fascicule).*

M. Miquet signale une famille d'origine savoisienne qui, pendant la guerre actuelle, s'est distinguée d'une manière particulière.

Il s'agit de la famille Goybet, représentée par : 1° Mariano-Francisco-Julio, né le 17 août 1861, à Saragosse ; 2° Victor-Louis, né le 1er juin 1865 à Lyon ; 3° Henri-Jules, né le 25 mai 1868 à Lyon.

Quand éclata la guerre, le premier était lieutenant-colonel commandant le 30e bataillon de chasseurs alpins. Chargé du commandement d'une brigade, il a été cité deux fois à l'ordre de l'armée (17 septembre 1914 et 30 octobre 1915), nommé officier de la Légion d'honneur le 28 octobre 1915 et promu colonel le 28 avril 1916.

Le second, qui commandait le 81e, puis le 95e comme lieutenant-colonel, a été cité le 7 décembre 1914, et le 8 septembre 1915, nommé officier de la Légion d'honneur le 30 mars 1916 et promu colonel le 24 juin suivant.

Le troisième, qui était lieutenant de vaisseau depuis le 11 décembre 1909, a été nommé officier de la Légion d'honneur le 17 juillet 1915, et promu capitaine de frégate le 8 décembre 1915, avec cette citation : « Officier remarquable ; s'est acquis une belle réputation auprès de son corps d'armée par son initiative intelligente, à laquelle ont été dus de nombreux succès militaires. »

Ces trois brillants officiers supérieurs sont les fils de M. Pierre-Jules Goybet, ancien principal de l'Ecole de la Martinière, né à Lyon le 28 septembre 1823, mort à Yenne le 26 janvier 1912, et les petits-fils d'Alexis-Sébastien Goybet, négociant à Lyon, né à Yenne le 17 septembre 1786.

Digitized by Google

M. Marteaux fait passer sous les yeux de ses collègues, de la part de M. le député A. Crolard, des objets gallo-romains trouvés dans son champ des Fins lors du creusement des tranchées par les chasseurs alpins et qui seront ultérieurement décrits ; ce sont : une lampe en argile grise à deux trous et sans anse, une clef à anneau forée, une plaque de serrure, une rondelle trouée et une épingle en bronze, diverses monnaies de Victorinus, de Constantin, etc., sans parler d'un denier de Lausanne du moyen âge.

M. Miquet attire l'attention sur le rapport de M. Lavisse relatif aux prix de vertu décernés par l'Académie Française en 1916. Il cite un Savoyard, lauréat de cette Académie, M. Boccacio, conseiller à la Cour de Grenoble et président de la Société dauphinoise de Sauvetage de l'enfance, qui, avec un dévouement inlassable, recherche les petits misérables pour les relever moralement. M. Miquet fait appel aux personnes charitables qui voudraient aider cette œuvre profondément humanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'administration reste en séance pour procéder à l'élection du bureau. Tous les membres sortants sont réélus pour l'année 1917.

En ce qui concerne le comité de rédaction M. Flamary est nommé en remplacement de M. Dumont, démissionnaire.

La séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 7 février 1917.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président adresse des félicitations à M. Buttin, dont le quatrième fils, Jean Buttin, vétérinaire aide-major de 2e classe au 2e régiment d'artillerie, vient d'être promu à la 1re classe, après avoir obtenu une citation.

Il rappelle que notre confrère a sous les drapeaux six fils, dont deux ont été blessés et deux sont prisonniers en Allemagne.

1. Sont présents : MM. Désormaux, Despine, Flamary, Fontaine, Gardier, Le Roux, Letonnelier Général Maillot, Martin, Marteaux, Miquet, Nanche, Périn, H Pfister, L. Pfister, Robert, F. Serand, J. Serand.

Digitized by Google

Il exprime les regrets de l'Académie pour la mort, aussi déplorable que glorieuse, de M. Robert André-Michel, archiviste aux Archives Nationales, qui avait épousé depuis peu la petite-fille de Mme Ormond. Sorti le premier de l'Ecole des Chartes, avec le prix de thèse, et ancien membre de l'Ecole française de Rome, ce jeune savant s'était déjà signalé par d'importantes publications qui lui avaient valu le prix Gobert.

C'est à la bataille de l'Aisne, à Crouy, qu'il tomba, le 13 octobre 1914. En souvenir de lui, une bourse André-Michel d'une valeur de 900 fr., a été fondée pour rendre plus faciles aux élèves de l'Ecole des Chartes, immédiatement après leur sortie de l'Ecole, les voyages nécessaires au complément de leurs études. Parmi les donateurs, on remarque Mme Louis Ormond, que nous prions de vouloir bien agréer nos respectueuses condoléances.

M. Letonnelier dépose un lot de brochures sur des œuvres de guerre offertes par un de nos confrères florimontans qui désire garder l'anonyme.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Bibliothécaire présente les ouvrages suivants dons de l'auteur :

F. Miquet : *Jean Bonier, peintre et F. Dépollier aîné, graveur en taille douce*, Annecy, 1890. — *L'Œuvre historique et littéraire de M. le chanoine Gonthier*, Annecy, 1913. — *L'Homme rouge de J.-P. Veyrat*, Annecy, 1915. — *Savoyards décorés de l'ordre de la Légion d'honneur de 1848 à 1914*, Annecy, 1917.

Ch. Janet : *L'Alternance sporophyto-gametophytique de génération chez les Algues*, Limoges, 1914.

Id. : *Note préliminaire sur l'œuf du Volvox*, s. d.

Lecture est donnée de la correspondance : Lettre du général Bordeaux qui est accueillie avec un vif plaisir et qui sera déposée aux archives de l'Académie. Lettre au sujet du portail de la maison Favre, de la restauration duquel M. l'architecte Fontaine a bien voulu se charger. Il résulte des propositions de M. Berger, tailleur de pierres, que la réfection de cette partie du monument coûtera 250 francs. La question sera de nouveau étudiée.

M. Désormaux fait la communication suivante :

Nombreux sont en français, comme dans toutes les langues cultivées, sans doute, les noms communs d'origine historique ou géographique. Notre lexique s'est enrichi, soit de noms de ville ou de province, soit d'adjectifs dérivés pris substantivement. Plusieurs même ont fait souche de familles de mots.

Digitized by Google

Le plus beau est celui de France *(franc)*, « dont le nom dit : « *Franchise* » et l'histoire : « Espérance ! » (Eugène MANUEL : *France !* En Voyage ; 1878.)

Les vocables d'origine géographique peuvent nous venir de l'étranger (*angora*, *astrakan*, *curaçao*, *cachemire*, *dinde*, *suisse*, *bolduc* [Bois-le-Duc], *madras*, *guinée*, *turquie*, etc.) Parmi les noms de pays ou de provinces françaises, citons : *bourgogne*, *brie*, *champagne*, *armagnac*, *médoc*, *basques*, sans parler d'adjectifs tels que *flandrin*, *limousine*, ou de dérivés comme *gasconnade*, *gauloiserie*. Parmi les noms de villes : *beaune*, *bordeaux*, *cognac*, *bougie*, *tulle*, *sèvres*, *valenciennes*, etc.

J'ai étudié jadis quelques-uns de ces mots [1], notamment le substantif *savoyarde* [2], né sur notre sol. Rappelons qu'on désigne ainsi une barque bien connue des bateliers du Rhône. La ville de Seyssel a donné son nom à une autre sorte de barques : la *sisselande* ou *sisselane*.

Outre l'ethnique *allobroge*, qui doit faire l'objet d'une communication plus étendue, accordons un souvenir aux localités où se fabriquent des fromages renommés, tel le *beaufort*. Mais il est un autre toponymique savoyard [3] introduit dans le vocabulaire des noms communs, du moins dans le vocabulaire anglais. Il s'agit du nom même de Savoie. Ce nom a franchi la Manche sous la forme *Savoy*, conservant ainsi l'ancienne prononciation. *Savoy* figure en effet, comme nom commun, dans les dictionnaires anglais usuels, (Skeat, Webster, Elwall, etc.) Il désigne une espèce de chou originaire de la Savoie. Le *Dictionnaire étymologique de la langue anglaise* de Skeat (Oxford, 1888) nous donne à ce sujet un intéressant renseignement : SAVOY, *a kind of cabbage*. Suit une phrase extraite de Phillips (éd. de 1706) : « *Savoys, a sort of fine cabbage, first brought from the territories of the dukedom of Savoy* » [sorte de beau chou, importé des territoires du duché de Savoie].

Je laisse aux naturalistes le soin de déterminer plus exactement cette espèce de chou, en précisant la date de son introduction en Angleterre. Le « chou de Savoie » ne pourrait sans doute rivaliser avec ces raves fabuleuses dont un commentateur de Dioscoride admirait la splendeur : « On trouve en

1. Cf. *Revue Savoisienne*, 1912, p. 273, *Bulgarum en Savoie*.
2. *Ibid.*, 1897, p. 275, *Savoyarde*.
3 Pour *gavotte*, l'étymologie savoisienne n'est ordinairement pas admise.

Digitized by Google

Savoie, disait-il, raves poisant plus de cent livres [1] » ; il ne laisse pas cependant de faire honneur à son pays d'origine, puisqu'on le qualifie de *fine*, beau. N'est-ce pas au chou que Jacques Peletier, dans son poème de la *Savoie*, accordait la prééminence [2] ?

Je chanterai de l'eureus jardinage
Le grand plaisir et l'utile ménage.
Tout le premier ici seroit nommé
Le chou feuillu et ancor' le pommé.....

Notre langue a reçu des Anglais certains vocables géographiques *bristol*, *derby*, *dundée irlande* [dentelle], *jersey*, anciennement peut-être *limestre* [de Lincester]. Il convenait de rappeler que nous lui avons donné en échange, entre autres toponymiques, le nom même de l'ancienne province que nous habitons.

M. Désormaux étudie ensuite le mot *Allobroge (Voir dans le présent fascicule)*.

M. Miquet fait une communication sur deux prêtres savoyards, éducateurs et philanthropes, les chanoines Antoine et Joseph Caille, natifs de Puygros, qui fondèrent à Lyon, sous le Consulat, une maison d'éducation longtemps célèbre. Cette communication fera l'objet d'un article à part.

Le même donne lecture d'une communication de M. l'abbé Boillot sur des émigrants Savoyards. *(Voir article séparé.)*

M. Marteaux énumère, d'après le cadastre de 1730, un certain nombre de locutions humoristiques employées par les habitants pour désigner un terrain peu productif. C'est ainsi qu'à Aviernoz le nom de *Pleuredeniers* nous suggère que l'acheteur n'a pas fait une brillante affaire ; à Thônes, la valeur de la terre est crûment indiquée, *Quatredeniers*, ce qui n'est pas cher. A Arbusigny, où l'on use de l'ironie, un champ cultivé sans profit est appelé *Passetemps*. Dans les prés marais de Gevrier et d'Epagny, non seulement le bénéfice est inconnu, mais le sol ne nourrit même pas son homme ; aussi les dénomme-t-on *Chassepain* ou *Pleurepain*, en patois *Plorapan*. Dans les terres appelées Tranchepied, à Contamine-sur-Arve et à Messery, autre mécompte, vu la difficulté qu'ont bêtes et gens à s'y mouvoir, à cause des débris des dures et épaisses tuiles romaines que la charrue déterre. Assez fréquents sont les parages infertiles appelés *Bramafan*, où les animaux sem-

1. Dioscoride, annoté par Mathiole : Lyon, 1680. Cité par *Brossard*, édition du poème *Rapina*, de Bigothier, p. 125.

2. *La Savoie* (1572), éd. Pagès, p. 107 ; Ducloz, Moûtiers, 1897.

Digitized by Google

blent crier la faim ; à Chilly, Brametourte, du patois *tortă*, sorte de gâteau, est un mot analogue ; quant à *Bramefarine*, de La Thuile, il conviendrait bien à un moulin qui tourne mal.

Le Secrétaire donne lecture d'une note de M. Léon Moret, aide-major au front, relative aux blessures des arbres par balles ou éclats d'obus et à leurs réactions cicatricielles. *(V. dans le présent fascicule).*

Reprenant une proposition faite antérieurement par M. Marteaux, M. Letonnelier demande qu'une plaque indicatrice soit apposée par les soins de la Florimontane, sur cette curieuse moraine de la période glaciaire, étudiée par M. Le Roux, sur le chemin de la Visitation. Il serait utile de signaler au public ces intéressantes roches polies et striées, ainsi que le charriage de roches apportées de fort loin par le glacier quaternaire d'Annecy.

Sur la proposition du Président, M. l'abbé Boillot, curé de Liesle (Doubs), et M. Léon Moret, aide-major aux armées, sont élus membres correspondants de l'Académie Florimontane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 7 mars 1917

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté, le Président s'exprime en ces termes :

« J'adresse les condoléances de l'Académie à M. le capitaine Antoine de Menthon, qui vient de perdre son père. Né le 13 juillet 1833, M. le comte de Menthon, malgré son âge, était resté très vert et fort actif : il tenait bien son rang, et sa mort laisse un grand vide.

1. Sont présents : MM. Désormaux, Despine, Flamary, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Miquet, Martin, Périn, H. Pfister, L. Pfister, Nanche, Rebord, Robert, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. A. Crolard, Fontaine.

Digitized by Google

Non moins douloureuse est l'épreuve infligée à M. Raillon par le décès inopiné de son beau-père, M. Napoléon Artus : nous prenons une vive part à sa peine.

J'apprends également la disparition regrettable de l'un des plus éminents parmi nos membres honoraires, M. le professeur Jules Camus, de Turin, qui a succombé le 24 janvier dernier à une maladie longue et pénible. M. Camus, qui était de nationalité française, faisait partie de notre Académie depuis le 23 décembre 1901.»

M. Le Roux ajoute, d'après ses souvenirs, les renseignements suivants :

« C'était un historien très informé, doublé d'un excellent botaniste. Ses publications, rédigées dans un style élégant et concis, ont été hautement appréciées dans le monde de l'érudition.

Il était venu un jour en Savoie, attiré par la beauté de ses paysages et le charme de sa flore. C'est à Annecy que plusieurs de nos confrères l'ont connu, consacrant encore au travail les loisirs de ses vacances universitaires.

Les sympathies allaient tout droit à cette loyale et martiale figure qui s'éclairait d'un fin sourire lorsque ce savant donnait une explication insoupçonnée aux questions de ses interlocuteurs tout étonnés de son savoir si étendu.

Il connaissait notre pays pour l'avoir parcouru non seulement en touriste, mais surtout en observateur épris de science. Très versé en botanique, il avait un coup d'œil très sûr pour discerner sous bois ou en prairie la plante rare dont il racontait l'histoire du *vieux temps*, faisant ressortir tout son intérêt et sa raison d'être dans l'association végétale dont elle faisait partie.

Cette curiosité des choses de la nature avait entraîné le professeur Camus à rechercher dans les documents historiques tout ce qui pouvait se rapporter aux animaux et aux plantes dans leurs relations avec l'histoire.

C'est ainsi qu'il fut conduit à publier quelques notes fort intéressantes sur les animaux extraordinaires que les grands seigneurs du moyen âge aimaient à conserver en captivité comme objets rares et de luxe, tels : les félins de chasse, les guépards.

Il savait découvrir et identifier, dans la prédelle d'un Primitif, dans une tapisserie décolorée, une estampe fripée, dans l'enluminure d'un manuscrit, les animaux symboliques ou

Digitized by Google

les plantes ormentales dont il déchiffrait la stylisation. Il put également, dans les comptes de châtellenie, d'apothicaires et autres documents anciens, reconnaître les substances mystérieuses employées par l'obscure pharmacopée du moyen âge.

Le professeur Camus a publié dans la « Revue Savoisienne »: *Les épées de Bordeaux en Guyenne et en Savoie. — La cour du duc de Savoie Amédée VIII à Rumilly en Albanais. — L'Impératrice Joséphine et le botaniste savoyard Bonjean.*

La Florimontane offre l'hommage de ses sympathiques regrets à la mémoire du savant disparu.»

Enfin, ajoute le PRÉSIDENT, je salue la mémoire d'une sommité du monde médical, le professeur DÉJERINE, membre de l'Académie de médecine, qui vient de mourir à Paris, le 26 février. « Déjerine, dit le *Journal de Genève*, pouvait être considéré comme le premier neurologiste de son pays, et était connu dans le monde entier par ses travaux, désormais classiques, et qui ont marqué un progrès sensible dans nos connaissances des lésions des nerfs ou du système nerveux central. » Né le 3 août 1849 à Plainpalais (Genève), il appartenait à la Savoie par son père, Jean Dégerine, qui était de Scientrier.

Il est donné lecture de la correspondance : lettres de M. l'abbé Boillot et de M. L. Moret remerciant l'Académie de leur élection en qualité de membre correspondant. M. LAVOREL offre son ouvrage : *Relation des fêtes d'Annecy le 2 août 1911, à l'occasion de la translation des reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal au nouveau monastère de la Visitation, Annecy 1911.*

M. MIQUET dépose une brochure intitulée *Guide industriel de la Haute-Savoie*, qui lui a été adressée par M. Victor Laydernier, et qui donne un aperçu clair et précis des ressources économiques de notre département, des industries existantes et de celles qu'on pourrait y créer. C'est une œuvre d'initiative qui fait honneur à son auteur et qui devrait stimuler l'apathie des capitalistes.

Le MÊME dépose également deux fascicules de la *Revue de Savoie* 1916 et deux brochures : *Pierre II de Savoie, le petit Charlemagne, symbole de la victoire*, et *Droits de la Maison de Savoie sur Genève*, par M. Joseph Orsier. M. Miquet, qui ne connaît pas personnellement l'auteur, estime que ces publications lui ont été adressées en sa qualité de président et il en fait hommage à l'Académie.

Complétant une communication faite à la séance de février

Digitized by Google

dernier, M. Miquet fournit de nouveaux détails sur la *Providence*, maison d'éducation gratuite, fondée à Lyon sous le Consulat par deux prêtres savoyards, les frères Joseph et Antoine Caille, de Puygros. Cette maison avait eu l'heureux privilège de donner l'hospitalité au Pape Pie VII, lors de son passage à Lyon, le 19 avril 1805. Elle s'appelle aujourd'hui *La Providence Caille* et abrite encore actuellement une quarantaine d'élèves pauvres, qui doivent les bienfaits de l'instruction aux libéralités de nos compatriotes.

Le Président signale que, parmi les rares fonctionnaires décorés dernièrement pour leur courage civique, figure un de nos compatriotes, M. de Lavenay, sous-préfet de Dunkerque, dont le grand-père, Jacques de Lavenay, percepteur à Moûtiers sous le régime sarde, était né le 15 mars 1794, à Chilly, où il mourut le 25 mai 1872. Le père du nouveau décoré, M. Jean-Antoine de Lavenay, né à Moûtiers le 16 septembre 1840, fut lui-même sous-préfet et mourut à Alger, accidentellement, le 28 juin 1876.

M. Marteaux fait la communication suivante : Il y a quelques années, le Musée s'est rendu acquéreur d'un beau mortier en bronze de cloche, haut de 0 m. 18. Il porte sous le bord, en relief, une croix de Savoie et, en lettres capitales, l'inscription circulaire CARTVSIAE REPOSATORII avec la date 1707 ; le corps est décoré de deux zones de palmettes opposées et les poignées en massue ornées d'une tête d'ange ailée ; le tout est revêtu d'une belle patine vert clair. Or, nous lisons dans l'ouvrage de l'abbé J. Falconnet, *Histoire de la Chartreuse du Reposoir* (Mém. de l'Académie Salésienne, XVIII, p. 352) qu'un « mortier de métail », faisant partie du mobilier chartreux de La Crête (paroisse de Thiez) fut vendu aux enchères publiques à Cluses en 1795 ; estimé de dix livres, il fut vendu 74 livres et dix sols. Il est fort probable que ces deux mortiers ne font qu'un seul et même objet. »

Le même offre, de la part de M. Terrier, imprimeur à Etampes, le livre de Léon Terrier : *Nouvelles et contes de l'arrière*. Remerciements au donateur.

M. Gardier donne lecture de son compte-rendu du récent ouvrage de M. Van Gennep : *En Savoie*.

M. Letonnelier signale à l'attention des Florimontans le travail qui vient de paraître de M. R. Blanchard, *Essai de géographie urbaine : Annecy*.

Le Secrétaire donne lecture d'une « note de Géologie de

Digitized by Google

guerre » due à M. Léon MORET, aide-major aux armées, sur sa découverte d'importants *niveaux phosphatés* en Argonne, au cours de la construction de tranchées et d'abris de bombardement. Le professeur Velain, de la Sorbonne, a déjà consacré aux recherches de notre jeune compatriote un long article dans le numéro du *Bulletin des Armées* du 17 janvier 1917, en insistant sur l'importance de cette découverte de nouveaux gisements phosphatés.

Ces phosphates sont constitués par des nodules noirâtres (appelées *coquins* dans le pays), en cordons continus et alignés dans les sables de Gault. Ces sables ont été l'objet autrefois d'exploitations pour la verrerie. Cette industrie est abandonnée aujourd'hui et il n'en reste plus comme vestiges que les lieux dits : Four de Paris, Four des Moines, héroïquement célèbres. Mais la principale richesse de ces sables réside dans les nodules phosphatés. Ces *coquins* broyés par des malaxeurs actionnés par les rivières Aire, Aisne, puis arrosés d'acide sulfurique se transforment en superphosphates solubles dans l'eau, facilement absorbables par les végétaux et constituant par là-même un engrais excellent. Ces phosphates ont leurs analogues dans les gisements savoyards de la Perte du Rhône à Bellegarde.

Puisqu'ainsi que M. L. Moret l'a montré, les faits semblent donner un démenti aux prévisions sur l'épuisement des gisements phosphatés de l'Argonne il y aurait lieu de profiter du sectionnement de la région par les tranchées pour se livrer à des recherches minutieuses et scientifiquement conduites. Les populations ruinées de ces régions trouveraient là, en revenant au foyer, une ressource précieuse.

Sous ce titre : *Langue maternelle*, M. DÉSORMAUX continue ses *Etudes philologiques*.

Comme conclusion de son étude, dont les derniers mots étaient : « Puisse la langue française, après la victoire de l'esprit français, du courage français, devenir de nouveau et de plus en plus, la « seconde *langue maternelle* chez tous les peuples régénérés », M. DÉSORMAUX propose la motion suivante :

Que sera « l'après-guerre » ? Toute la nation s'en préoccupe avec raison. Après la victoire, la lutte économique ne tardera pas à reprendre. Elle sera très âpre. Dès maintenant nos sociétés savantes seraient utiles à la patrie en favorisant l'expansion nouvelle de la langue française hors de nos frontières.

Digitized by Google

Elles pourraient s'unir pour exprimer le vœu que j'ai l'honneur de soumettre à l'Académie Florimontane (vœu adopté à l'unanimité par le Conseil d'administration). — Notre Société semble désignée par son ancienneté pour prendre semblable initiative:

« *L'Académie Florimontane émet le vœu que la langue française, langue traditionnelle des relations diplomatiques, soit adoptée comme langue seconde par toutes les nations alliées et par tous les pays neutres qui ont des sympathies pour la France.*

« *Ce vœu sera transmis au gouvernement, à l'Institut, ainsi qu'à toutes les Sociétés savantes.* » — Adopté à l'unanimité.

M. Désormaux donne ensuite lecture d'une pièce de vers humoristique, due à M. Charles Buttin, président honoraire de l'Académie. Cette pièce est intitulée *Le Râteau* ou *Le Patois retrouvé.*

Livre d'or des Savoyards à la guerre. M. Miquet fait connaître qu'à ce jour la situation peut se résumer comme suit:

Légion d'honneur: commandeur 1 ; officiers 27 ; chevaliers 218. Médaille militaire 1.553 ; médaille des épidémies 30 ; citations 3.570. Officiers tués à l'ennemi 205 ; sous-officiers 521.

La séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Invasion périodique de mouches

La POLLENIA RUDIS F. dans la Bibliothèque florimontane.

Au commencement de novembre 1916, mon attention fut attirée par notre savant collègue M. Le Roux et par notre aimable bibliothécaire, M. Gardier, sur une espèce de mouche qui, chaque année, à l'automne, pénètre en nombre dans la salle de la Bibliothèque.

Ce jour-là les larges appuis des fenêtres du Nord et le plancher, sur une surface de plusieurs mètres carrés, étaient littéralement couverts de plusieurs milliers d'insectes. La plupart étaient morts et desséchés, cependant quelques-uns vivaient

Digitized by Google

encore et erraient sans force, cherchant à peine à fuir notre main. Je reconnus la *Pollenia rudis* Fab. [1].

Les Pollénies ont le thorax couvert, dans les individus frais, d'un duvet laineux couleur de bure [2]; grâce à cette toison elles résistent assez bien au froid. On les voit paraître aux premiers beaux jours et on en aperçoit encore en octobre, sur les murs ou les troncs d'arbres exposés au soleil. Lorsque le froid devient plus rigoureux l'insecte cherche un abri dans une fente de rocher moussu, dans une anfractuosité de muraille, dans le terreau léger des vieux arbres creux, ou sous des débris organiques en fermentation, mais un grand nombre de Pollénies périssent avant la fin de l'hiver et la perpétuité de l'espèce est, d'après l'opinion commune, assurée par la larve.

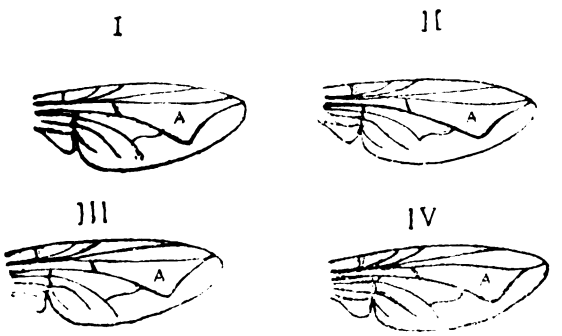

Quatre formes de la 1re cellule post A observées chez *Pollenia rudis*.

Les Pollénies, dans la classification, sont remarquables par le peu de fixité de quelques caractères qui, chez la plupart des diptères, sont de premier ordre. Non seulement la couleur des téguments varie, mais aussi la forme et la position des 3me et 4me nervures alaires qui limitent la première cellule postérieure. Robineau-Desvoidy s'étant basé sur ces caractères partagea ces diptères en deux sous-genres, les *Pollenia* qui ont la 1re cellule postérieure ouverte et les *Nitellia* qui ont cette même cellule fermée. Entrés dans la même voie, Macquart donne 18 espèces européennes et Schiner en cite 27 réparties dans les deux groupes! Les auteurs les plus récents en réduisent le nombre à trois ou quatre [3].

1. La grande majorité des insectes était formée de *Pollenia rudis*. Je n'ai pas vu une seule *Pollenia Vespillo*. Je dois signaler cependant la présence de quelques *Dasyphora versicolor* Meig. de quelques *Musca corvina* F. et d'une dizaine de *Polistes gallicus* L.

2. Ce sont les *Muscæ tomentosæ* de Rob.-Desv.

3. Ce sont P. *vespillo*, Fabr., P. *rudis*, Fabr. et P. *bicolor*, Rob.-D. Pandellé a décrit P. *bisulca* : je ne connais pas cette mouche. (*Etudes*, 2e part. p. 152).

Digitized by Google

J'ai examiné au moins trois cents *Pollenia*, mâles et femelles : j'ai trouvé tous les termes de passage entre les deux sous-genres de Robineau, depuis la cellule largement ouverte jusqu'à la cellule pétiolée, avec cette circonstance aggravante que tous les échantillons appartenaient évidemment à la même espèce [1]. La forme de la première cellule postérieure n'a donc qu'une faible valeur dans ces mouches. La couleur des joues, de l'épistome et des premiers articles des antennes est également variable. Au lieu d'attribuer à ces organes une couleur spéciale, il serait plus exact de dire qu'ils sont généralement obscurs mais sujets à se décolorer sur une surface plus ou moins étendue. Par contre la présence du rasé gris, à reflets changeants, sur la face supérieure de l'abdomen, est constante sur tous les échantillons examinés : c'est surtout sur ce caractère qu'est basée la séparation de P. *rudis* et P. *vespillo*.

La *Pollenia rudis* Fab. est commune dans nos campagnes et dans nos jardins ; elle s'aventure parfois dans nos habitations mais jamais en nombre. Je me suis demandé ce qui pouvait l'attirer à la Florimontane. J'ai cherché s'il y avait dans les boiseries des traces de champignons, M. Le Roux a examiné les livres entassés au-dessus des fenêtres : nous n'avons aperçu aucune substance organique dont l'état pût faire supposer que les mouches soient nées chez nous. Elles sont donc venues du dehors, probablement du Jardin public. Une inspection minutieuse des fenêtres du nord nous a fait constater qu'elles sont mal fermées : on peut aisément introduire la main, vers le haut, entre les battants et le châssis fixe ; c'est par là que nos visiteuses ont passé. Malheureusement elles sont entrées chez nous comme le poisson dans la nasse. La grande salle étant inhabitée, mal fermée, exposée au nord et, par conséquent, très froide, les pauvres mouches ont fini par succomber. Elles cherchaient un abri contre le froid, elles ont trouvé un tombeau.

Quatre mois après, le 14 mars 1917, une visite à la Bibliothèque a fourni des indications nouvelles. — Ainsi qu'il fallait s'y attendre, tous les insectes gisant sur le plancher et les appuis des fenêtres étaient morts, un grand nombre avaient disparu totalement ou n'étaient représentés que par des débris informes ; mais, sur aucun d'eux nous n'avons trouvé trace de champignons entomophthorés. Nous eûmes l'idée

1. Il est utile d'ajouter, pour poser exactement la question, que les *Pollenia rudis* à cellule fermée sont l'exception : sur un lot d'environ 300 insectes pris au hasard, je n'en ai trouvé que 15 qui fussent ainsi conformés.

Digitized by Google

d'ouvrir des paquets de brochures entassés sur les rayons les plus élevés. Sur le dernier rayon gisent des séries d'Annales de notre Société remontant aux premières années de sa renaissance; elles sont protégées par des chemises en papier fort. Les paquets ayant été ouverts, nous eûmes la surprise de trouver à l'intérieur, entre la chemise et les brochures, de nombreux débris, ailes, pattes, fragments de thorax et d'abdomens dévorés par les anthrènes dont les nombreuses dépouilles larvaires attestent l'abondance en ce lieu; enfin, au milieu de ce charnier, quelques *Pollenia rudis*, mâles et femelles, paresseuses, engourdies, mais bien vivantes. Sous la chemise d'un lot de brochures provenant de Sociétés savantes suédoises, nous avons capturé une magnifique *Dasyphora versicolor* Meig., mâle, d'une fraîcheur parfaite. Nous n'avons vu aucune trace de pupe : les insectes vivants ne provenaient donc pas d'une éclosion récente. Cet hivernage, bien que se reproduisant tous les ans, a quelque chose d'artificiel : nos insectes, en somme, hivernent dans un piège; les variations atmosphériques se font moins bien sentir dans la salle que sous la mousse ou sous les détritus végétaux de la campagne, enfin le soleil tentateur qui brille derrière les grandes vitres, dans les journées claires de l'hiver, attire les mouches qui s'épuisent en vains efforts contre le verre glacé, où elles se heurtent, s'affolent et meurent de fatigue et de froid. N'échappent à la destruction que celles, bien inspirées par l'instinct, qui ont trouvé un coin obscur, abrité, où elles attendront le printemps ; c'est le petit nombre.

De l'ensemble de ces faits, il semble résulter : 1° que *Pollenia rudis*, à l'approche de l'hiver cherche un abri contre le froid ; 2° qu'un certain nombre de Pollenies des deux sexes hivernent d'autant plus facilement que leur abri est mieux protégé ; 3° que pendant l'hivernage l'existence est réduite à la vie végétative : les fonctions de relation et de reproduction paraissent, dans leur ensemble, suspendues ; 4° que la Pollénie qui hiverne ne prend pendant ce temps aucune nourriture et qu'elle se borne à digérer les réserves dont le tube digestif a dû être copieusement garni si l'on en juge par l'abondance des déjections ; 5° *que les Pollénies* qui périssent au commencement de la mauvaise saison *meurent, non de faim, mais de froid.*

Je vous prie d'excuser la longueur de cette note : il m'a paru intéressant de vous signaler un fait remarquable dans les mœurs des Pollenia et de vous donner le nom scientifique de la mouche de... la Florimontane. Art. Flamary.

Digitized by Google

EMIGRANTS DE LA SAVOIE

signalés dans les Registres de la Paroisse de Quingey, avec l'indication des lieux qu'ils vinrent habiter au territoire de cette paroisse.

1650 Michaël AMODRU, de Taninge.
1656 Joannes CLERGET et Jacquelina TISSOT ejus uxor (Lombard).
1658 Franciscus BRENET et Francisca BROCARD, conjuges (Chouzelot).
1659 Alexander CHARRIÈRE et Claudina ROY, conjuges.
1661 Ludovicus GOFON (Guffon), de Megève.
1665 Franciscus GRIVET et Clauda BARME, conjuges de Mosenâ (Morzine), (Lombard).
— Joannes Claudius GAILLARD, de Minzier (Chouzelot).
— Michaël GAUMARD et Nicolaa BRUN, conjug. (Quingey).
1667 Joannes DURAND et Philiberta ROZEY (Quingey).
1669 Stephanus LAVIGNE, de la paroisse de Saint-Ferréol, et Anna JACQUIER, conjuges (Quingey).
1670 Bernard RAVIER et Nicolaa PACCARD : Item Donatus PIFFET.
1672 Joannes-Franciscus GOUFFRE et Joanna BARNARD, conj. (Quingey).
1673 Philibertus PETHOZ et Ludovica LOMBART, conj. (Chouzelot).
1675 Franciscus DEVILLE et Jacquelina LA MOLLIE (Lamouille), de Chinfon (?) (Lombard).
1677 Joannes GENEVOIS, de Annecy, cum Stephanetâ GIROD uxore (Lombard).
1678 Jacobus GAILLARD (Cessey).
1679 Ludovicus GENS de parochia Dione (?) et Pierreta GENIEUX, conjuges (Lavans).
1680 Claudius GRIBOT, de Crousile (Cruseilles), (Cessey).
— Joannes Claudius ROLIER (Quingey).
1684 Antonius ROLIER (non dictus sabaudus) *mediomatricis coactilitii operis artifex.*
1685 Claude GUERRE et Claude CONSTANTIN, sa femme (Lavans).
— Jean CARON, de Bémont (Beaumont), époux de Anne RENDU, *aliàs* Roddy (Lombard).

Digitized by Google

1685 Jean-Jacques AMAUDRU, tailleur de pierre, et Etienne AMAUDRU, cordonnier (Quingey).

1686 Claude PRIÈRE, de Tagny (Desingy), (Lavans).

1687 Clauda RAUX, native de St-Donat, paroisse de Grobon (?), femme de Jean BARME (Lombard.)

— Claude GARD (le même que Guerre cité plus haut) de la paroisse de Bresily (Présilly), proche de Pomier.

— Claude THEVANT (aujourd'hui Thivant) de Saint-Julien (Lombard).

— Jean LÉVESQUE, forgeron aux forges de Quingey, natif de Chambéry.

1688 François SAGE, de Planaise, paroisse de Chely ou Chyly (Chilly), (Lavans).

— Jean-François PRIÈRE (Lavans) était de Chanet, paroisse de Megeste (Megève).

— Jeanne TAPOUNIE (Taponier), gardeuse de menues bestes (Lavans), était de Sernay (Cernex), en Savoye.

1689 Pierre MAULET, de La Roche, en Savoye (Quingey).

1690 Etienne LAVIGNE, de Faverge, quatre lieues de Nesy (Annecy), (Quingey).

1693 Pierre CARON, marchand (Quingey).

— Claude MOGENET, de Laufaucheny (l'Haut-Faucigny), paroisse de Notre-Dame (?) et sa femme Claude DAVIOT (Cessey).

— Jean GRIVET, de Morzena (Morzine) (Lombard).

1694 Jean BOUCHER, de la Compôte, et Jacques PETIT (bois de Quingey).

1695 Paul ROBERT et Claudine CLOLRET ou CLOSERET, de St Jean de Morienne, frontière du Piedmont (Quingey).

— Philiberte GIRARD, de Salneuve (Sallenôve) (Lavans).

1696 Laurent PRIÈRE et Bernard VINCENT (bois de Quingey).

1698 Claude ROGUET, du village de Pers, et sa femme GUYET JACQUET, des Bauges, paroisse de la Compotte (bois de Cessey).

— Jacques JACQUIER, de Taninge (Chouzelot).

— Jean MAGNIN, de Taninge, paroisse de Fleurie (Flérier) (Quingey).

1701 Antoine CHATTON (Suatton). de la Chapelle-Rambô proche La Roche (Pessans).

— François DUNAN, de la Barme (Chouzelot).

1705 Claudine CHEVALIER, d'Estargny (Epagny ?) (bois des Hayes, Quingey).

Digitized by Google

1708 Pierre PITET, de Thanèse (Taninge) en Faucigny (Quingey).

1710 Geneviève REGARD (Cessey).

1715 François VAUTHIER, de Megève (Quingey).

1717 François GRANGE, Granger ou la Grange, de Taney, Tanange et Tennenge (Taninge).

— Pierre CHAPPUIS, de Choisey (Choisy), proche d'Annecy, époux d'Eléonore PIDON (Lavans).

— Jean DESCRÉ, paître (Chouzelot), est du village de Grosy-en-bosne (Groisy-en-Bornes).

— Jeanne BUTTET, de St-Jeandot *(sic)* (Saint-Jean d'Aulph). femme de François JANNIN, de la paroisse de Cecillin (?) (bois de Cessey).

1718 Le sieur Jean AMODRU, curé à Pourlan, est parrain de Jean-Claude AMODRU fils de Jacques (Quingey).

1720 Jean-François VAUTHIER, de Savoye (Cersey).

1724 Jeanne-Françoise GALLET (Quingey).

1730 Augustin GALLET, savoyard de nation (paroisse de Quingey).

1738 Joseph PELOUX, de Longefoy (Quingey).

1740 Mathieu SAUGEON, marchand de baromètres, de Petit Boige (?) (meurt à Quingey, n'y étant peut-être que de passage).

1756 Antoine VEROT, originaire de Savoye.

1766 Jean-Claude BOZON et Marie-Joseph LAMBERSIN, de Manigod, en Savoye, diocèse d'Annecy.

* * *

Un descendant des Grivet fixés dans la paroisse de Quingey, fut secrétaire du cardinal de Rohan archevêque de Besançon, puis curé de Baume-les-Dames, enfin de Notre Dame, à Besançon.

Pierre Carron a pour arrière petit-fils au quatrième ou cinme degré sinon plus, M. René Caron, industriel et agronome distingué. Il habite le château de Roche, à Arc-et-Senans, tout près de Liesle, et c'est un de nos hommes d'œuvres les plus actifs. La famille Caron a acquis une grande fortune dans les forges. Elle serait à citer à la suite des émigrants dont M. Miquet a recueilli les noms. Un fils de Pierre Caron nommé Claude François, devint prêtre et vécut à Quingey à titre de familier de la paroisse.

Abbé BOILLOT,
Curé de Liesle (Doubs).

Digitized by Google

ETUDE

SUR LES

vici et les *villae* de la vallée du Giffre

(Suite et fin.)

Les paroisses les plus anciennes de la vallée du Giffre sont Mieussy, Flérier (Taninge) et Samoëns que nous étudierons successivement.

Mieussy-Onnion. — La paroisse de Mieussy (la commune a 4445 hectares) comprenait autrefois le territoire d'Onnion (1475 hectares) et, bien que les documents anciens fassent défaut, il est probable que la partie habitée de la vallée de Mégevette qui du reste était comprise dans le mandement de Châtillon, lui était rattachée aussi au spirituel avant son érection en paroisse. Quoique les limites extrêmes de la paroisse de Mieussy en soient naturellement tracées, cependant son étendue dépasse de beaucoup, même dans un pays de montagnes, la superficie que pouvait avoir une villa des premiers siècles. En effet, si l'on jette les yeux sur la carte, on est frappé par le nombre des localités en *y* = *i-acus*, qui y sont concentrées. Ce sont, à n'en pas douter, des villas antiques qui, en vertu d'un défrichement progressif vers le nord-ouest, ont été successivement créées dans des parages boisés, peu accessibles, *loca deserta*, qui bornaient indivis et sans limites précises la villa de Mieussy et le vicus de Saint-Jeoire et dont le propriétaire nominal était la cité de Vienne elle-même qui en vendait des parcelles à ceux qui voulaient s'y installer à demeure. Le sol cultivable y étant mesuré, il ne pouvait être que divisé et devait faire naître dans les sites les plus favorables de petits domaines indépendants [1]. Si donc la villa de Mieussy finit par les englober entre ses larges limites paroissiales, c'est qu'elle eut probablement le bonheur de posséder la première église, étant parmi ces domaines le plus étendu, et de se trouver en outre au carrefour des chemins qui desservaient la vallée.

1. H. Tavernier : *Mieussy*, *o. c.*, p. 50 : « Ici, comme dans toute la vallée, règne la petite propriété... point de jachères ; la totalité de la terre est toujours en travail. » Il en a été de même dans presque toute la Haute-Savoie, ces propriétés se rencontrant surtout aux abords des vici, des voies et dans les plaines fertiles.

Digitized by Google

Avant d'aller plus loin, une digression est encore nécessaire. A côté des noms en *i-acus* existaient d'autres noms de lieux anciens simples ou terminés en *acus*, *anus*, *incus*, *iscus*, *icus* et *io*. On peut se demander quel rapport unissait ces localités à celles dont le nom rappelle un gentilice. On a l'habitude de voir en elles de petites propriétés secondaires écloses au sein du grand domaine et qui lui étaient géographiquement rattachées. On peut y voir, à l'origine, quelque chose de plus. Si l'on remarque que leur nom est un *cognomen* ou le dérivé d'un surnom et si l'on reconnaît d'autre part que le nom vrai et officiel du domaine ne pouvait être qu'un gentilice, on sera amené à admettre que ces surnoms pourraient bien être ceux des membres de la famille qui possédait le grand domaine et que les propriétés qui les portent doivent être dès lors considérées comme des portions du patrimoine familial léguées aux descendants indirects ou collatéraux. On comprendrait alors qu'il ait pu exister, par exemple, tout près de la villa Aniciacus (Annecy-le-Vieux) chef-lieu du domaine de ce nom, un petit domaine appelé Frontinacus (Frontenex) si l'on s'explique que Frontinus, qui l'avait fondé, était lui-même un Anicius, son gentilice n'ayant pas besoin d'être exprimé, puisqu'il était suffisamment connu par la villa ancestrale du domaine dont il avait eu par héritage une portion.

Voici les propriétés gallo-romaines, avec leurs portions familiales que l'on peut reconnaître dans la paroisse de Mieussy [1].

1° *Dessiacus* [2], fondé par Dessius, sur la rive gauche du Giffre, Dessy. Lieux dits, peut-être antérieurs au VIe siècle : *betullarium*, la forêt de bouleaux, que traversait un sentier descendant sur Marignier, aujourd'hui Bieuly [3] ; *eburetum*, le bois d'ifs [4], Ivoray ; *monticellus*, Mussel(ard).

1. Nous éliminons les lieux dits qui paraissent provisoirement avoir été dépourvus de substructions et n'être que des noms de terres possédées autrefois par des familles féodales étrangères, bien qu'ils dérivent d'un gentilice : *Loysier* de Lausius ou de Lotius ; *Morsier*, de Mursius : cp. Morsier (Peillonnex) *Mursiaco* 1308. *Rev. Sav.* 1869. 54 ; *Mursier*, 1303, SHAG (*Soc. d'hist. de Genève*) XIV, p. 324, mal lu *vuorsier*, 1309. p. 347 ; et à Savigny, Brenthonne, Thonon ; *Pringy*, cad. 3964, en 1730, de Primius et commune près d'Annecy (Tavernier : *Mieussy*, p. 40, au xve s.), Censy, *Chansy*, 1730, n° 6326, etc.

2. Dessy n'est presque jamais cité dans les chartes conjointement avec Mieussy et les localités environnantes ; il eut donc longtemps une vie indépendante avant la construction du pont par lequel on allait de Mieussy à Marignier et à Cluses (Tav., 64).

3. Celtiq. *betulla*. bouleau (Tav., 65). Ces dénominations ont pu exister anciennement pour désigner quelque particularité du sol domanial, sans avoir été pour cela des localités habités.

4. Celtiq. *eburos* ; en 1730. *Ivoiray*, *Ivoray* ; en 1417 *Yvorey* (Tav. : *Doc.*, VI).

Digitized by Google

2° *Crius?* Certaines propriétés pouvaient être aussi désignées par le gentilice simple du possesseur [1]. Plus tard, après le IVe siècle, les habitants le firent suivre du suffixe ligure *incus* [2], d'où Créan, en 1730 *Criand, Criand*, cad. n° 3830. A côté de cette propriété en existait une plus petite, *Crianicum*, fondée par un membre de la famille, Crianus, d'où le mas de *Crainge* 1730 n° 3834 = Cringe [3].

3° Sur la droite du torrent, s'élevait la grande villa *Melciacus* [4], Mieussy, fondée par Melcius antérieurement à Antonin (*a.* 152 ap.) dans un site d'une altitude moyenne (église, 678m) et bien exposé; avec, en remontant le Giffre, *Mastrianicum*, Matringe [5], fondé par Melcius Mastrianus. De ce côté, la limite en amont, était naturellement indiquée par le *solium*, petit plateau boisé ou suet ne laissant entre lui et la montagne qu'une place au chemin qui, par le défilé appelé *internum*, Antart [6], qui est en dedans, qui est situé au milieu des hauteurs, gagnait la villa voisine.

Au-dessus de Melciacus s'élevait le petit domaine appelé Berbey, nom dans lequel le suffixe peut être *iscus* qui jouerait ici un rôle locatif, étant ajouté à un nom simple d'origine celtique [7].

1. Attesté par le nom de potier Crio (Holder). V. d'A. de Jubainville : *o. c.*, p. 344.

2. M. Philipon (*Romania*, XXXV, 1-18) a montré que ce suffixe locatif, s'était adjoint à des noms d'hommes, même à des gentilices, tombés en désuétude. Il désignait donc aussi d'anciennes propriétés; mais, dans ce cas, d'origine romaine. Voir d'autres exemples dans *Rev. Savois.*, 1910, 197.

3. Sur l'existence d'un Crius Crianus, cp Terentius Terentianus (Revon : *Insc.*, 52, CILXII, 2562). Sur les noms en *i-an(us)* + *icus* = *inge*, v. RS, 1906, 336; 1910, 69. Au-dessus de Créan s'élève le mont May, en 1730 *Mey*, cad. n° 4378; même nom à Cluses, le May. L'origine paraît être la même que pour les May vaudois ou Maye, de *meta*, par allusion à la forme d'une meule de foin (H. Jaccard : *Essai de Toponymie*, p. 267). Un mas voisin porte le nom de *à Gessy*, cad. n° 3579-3712; si l'on veut y voir un *Gessiacus*, alors il faudrait supposer Créan, dérivé d'un surnom.

4. Cp. *Melcianus pagus* (Holder) : corrig. RS, 1896, 328. Formes médiévales : *Melciaci* 1204 SHAG. XV, doc. p. 50; *Meucie* 1217 id., IV, doc., p. 25; *Miusiaco* 1234, id., XV, 54; *Mioutie* 1279, XIV, 161; *Miouciez* 1386 (Tav. doc. IV); patois *Miofi*. Sur la diphtongaison de la voyelle initiale, cp. *filicaria*, RS, 1915, 76. Sur les antiquités, Ducis : *Questions archéol.* et RS, 1867, 91, 101.

5. Sur ce nom, v. Muret : *Romania*, XXXVII, 405; RS, 1910, 69.

6. En 1306, *in monte d'Antart la dautart*, SHAG. XV, p. 38; en 1321 *a fonte videlicet de Antar* (Tavernier : *o. c.*, doc. III, p. 79). Il est probable qu'à ce nom se rapporte la limite d'*enterth* ap. 1160 (*Acad. de Savoie*, sér. 2, p. 274).

7. Ce nom était peut-être **Vervus*, attesté par Vervius et de nombreux dérivés (Holder). Verviscus aurait abouti dès l'époque romaine (par le même changement qui a modifié le classique *vervecem* en un populaire *berbicem*), à la forme médiévale *Berbeysio* (Tavernier : *o. c.*, 20) : de là les armes parlantes du seigneur; mais *brebis* n'existe pas en patois qui ne connaît que l'équivalent *fiă*; — ou encore **Berbus*; cp. *Berbera* et *Berbiriaco* (H.). Sur le suffixe, cp. Vibiscus, Vevey (Vaud) et les noms similaires Andiscus, Andey (Pontchy), Calliscus, *alpe de Calescis* 1224, SHAG, XIV, 387; fém. Bardonisca, Bardonnèche (La Tour). Le cadastre cite aussi, n° 936, le mas de Berbend ou Berbens.

Digitized by Google

4° *Areliacus* d'Arel(l)ius ou de préférence *Herliacus*, n'est plus aujourd'hui qu'un petit hameau, Arly ou Arlier [1].

5° Au nord de Melciacus furent très anciennement fondées d'autres petites propriétés indépendantes séparées de lui par le *Furo* [2], *Foron*, comme *Messiacus*, de Messius, « assis sur une belle esplanade entre le Foron et un ruisseau [3] » avec *Messianicum*, Messinge [4], à proximité et, au pied de la montagne, *Andilliscus*, Andilley [5], d'Andillus.

6° *Ladiacus* ? Ley [6] a laissé des restes intéressants et une voie pavée, privée, qui le reliait à Quintiacus et probablement jusqu'à la vallée du Risse. C'est là qu'un des successeurs du fondateur *Ladius, au IIe ou au début du IIIe siècle au plus, Servilia Terentia, éleva un autel votif à la déesse Athubodua Augusta. Il est difficile de préciser à quoi celle-ci pouvait bien présider ; c'était sans doute la divinité locale d'une source ou de la colline, *podium*, puy, qui avoisinait la villa et sur laquelle s'élevait son sanctuaire [7]. A cette villa on peut rattacher *Antunnus*, Anthon [8].

7° Plus au nord *Quintiacus*, de Quintius, Quinsy [9], limité par le cours de l'*Ericia* [10], le Risse, affluent du Giffre.

1. De Jubainville cite *o. c.*, p. 586. Areliacus ; cp. l'Arly, affluent de l'Isère, au nom venu d'un ancien domaine (*Boutae*, 383).

2. Nom patois donné souvent à de petits torrents encaissés et rongeurs, RS, 1913, 102.

3. Tavernier : *o. c.*, p 30 ; en 1279, *Missie* (SHAG, XIV, p. 161 : en 1305, *Missier*, id., n° 298 ; en 1386, *Missier* (Tav., doc., IV) : en 1416, *Missiaco* (doc., V) pat. *Méchi*. Fut longtemps indépendant de Mieussy au point de vue spirituel ; tradition d'une ancienne église paroissiale (Tav. 109) située près du jardin Pitet où était le cimetière.

4. En 1730, *Meissinge*, cad. n° 5401 (Tav., p. 30).

5. En 1730 *Andelay*, *Andelia*, *Andeliey*, n° 10352 ; en 1386 *Andillieys* (T., doc., IV) : *Andeliey* 1421 (doc., VII).

6. Au moyen âge *Laye* 1279 (SHAG, XIV, p. 161) ; *Lever* 1386 (Tav., doc., IV). Sur les antiquités, v. RS, 1867, 75, 91 ; Revon : *Insc.*, 1869, n° 47 et *Boutae*, 378, 392. Selon Tavernier (p. 47), la villa existait au n° 7219 de la mappe, champ Ruphy. Ducis en a aussi parlé dans ses *Questions archéologiques*, 1871.

7. D'après la symétrie des lignes de cette inscription, dont la pierre est au musée d'Annecy la restitution d'un C initial devrait être abandonnée. Le deuxième terme paraît être un celtique *bodua* corneille ; v. G. Dottin : *Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique*, 1906 et Holder.

8. Il y a un autre Anthon dominant le confluent du Giffre et de l'Erice, de la c. de Saint-Jeoire. Cela fait supposer que, lors de la délimitation des paroisses, des familles quittèrent un village pour en fonder au delà un autre du même nom. Il est probable que le plus ancien est Anthon dessous, à cause de sa situation celtique. Sur Antunnus, v. de Jubainville : *o. c.*, 172 et *Boutae*, 392, n° 2.

9. *Quinsie* 1279 SHAG, XIV, p. 161 ; *Quinsier* 1416 (Tav., doc., V).

10. La forme *Ressia* 1103 (Acad. de Savoie, sér. 2, II, p. 297), suppose en effet le latin *ericia*, fém. de *ericius* hérisson ; cp. *pellicia*, devenu pelisse, comme s'il venait de *pellicia* ; en outre l'initiale est tombée. Peu explicable est la forme *Richieria* en 1113 id., p. 299) ; pat. le *Rechö* (Fenouillet). Sur des cours d'eau aux noms d'animaux, RS, 1900, 72.

Digitized by Google

8° Au delà existait une autre propriété indépendante dont le nom n'est pas sûrement connu [1]. Peut-être était-ce *Antiacus*, dont *Aprincus*, Avrens, *Onio*, Onion, et *Servilio*, Sevillion, auraient été des portions familiales [2].

D'A. de Jubainville voyait dans les noms de lieux *i-o* des gentilices suivis d'un suffixe locatif *o*. On devrait plutôt y voir des surnoms créés par l'emploi du suffixe familier *o(n)*. Chez les Gaulois, il affectait des radicaux terminés par une consonne (Matisco) ou par la voyelle *i* (Gobannitio, Vesontio) ; chez les Gallo Romains, il en fut de même (Fronto, Naso, Capito, Primio, Rutilio, Urso) mais le changement du gentilice en surnom fut plutôt d'un usage vulgaire. Servilio était ainsi un propriétaire apparenté aux Servilius, déjà connus à Leÿ.

Tout ce territoire ainsi divisé autrefois au moins en huit propriétés indépendantes et réparti aujourd'hui en trois paroisses ou communes était délimité par des montagnes. Il est difficile de dire jusqu'à quel point celles-ci furent défrichées ou utilisées comme pâturages. Il est probable que, plus boisées et plus difficiles d'accès qu'au moyen âge, elles formaient sous l'Empire un sol indivis, quoiqu'ayant des appellations spéciales, dont plus tard les puissants seigneurs féodaux disposeront largement, en bloc ou par alpages, en faveur des communautés religieuses qui avaient pour tâche de les coloniser et de les faire valoir. Toutefois il est fort possible que l'utilisation pour l'exploitation des bois et la pâture en ait commencé bien avant l'arrivée des Burgundes, puisque les sentes gauloises en remontaient et en redescendaient déjà les versants. Les noms des hauteurs qui délimitaient aux XIIe et XIIIe siècles les possessions de la chartreuse de Vallon, qualifiées dans la charte de fondation de *heremus*, renferment à cet égard d'utiles indications [3].

Parmi ces noms, les uns, incompris, sont des noms indi-

1. Le livre des parcelles du cadastre de 1730 ne donne qu'une partie de la commune d'Onnion.

2. *Antiacus*, de Antius, en 1416 (*Petro filio Martini de*) *Ansier* TAVERNIER ; o. c., doc., V. *Avrens*, au-dessus des moulins d'Onnion, 1416, *Averens* 1421 (id., doc., V, VI), d'Aper. Onnion : *Ognuns* 1288 (SHAG. VIII, 231) ; *Ognions* 1416 ; — Sevillion, v. RS. 1914, 74 ; *Svvillion* 1279, *Inv. de St-Jean d'Aulps*, n°s 462, 465 ; en 1730, *Chevillion*. Noter que cette propriété est seulement qualifiée de *mansum* en 1113. On pourrait joindre à ces localités Dorjon (Megevette) *locum quem indigenae vocant Dorjonem* av. 1103 (Acad. de Savoie, sér. 2, II, p. 297) en 1730, en *Dorzon*. Quant à Tigny, il est douteux que ce village soit un ancien *Tiniacus* ; il viendrait plutôt de *Tinarium*, lieu où il y a des cuves dans le terrain.

3. MENABRÉA : *Chartes de Vallon* ; Acad. de Savoie, 2e s., II, p. 270 et suiv.

Digitized by Google

gènes, d'origine celtique ou latine ; ils sont transcrits tels quels, avec leur prononciation populaire; les autres, précédés de l'expression, *qui latine vocatur*, paraissent être la traduction d'un vocable dont on saisissait encore le sens ; d'autres, de création récente, dus peut-être aux moines mêmes ou aux scribes, sont transcrits sans commentaires. Ce sont :

Ab oriente alpis que vocatur Oel 1138 ; *a borea in monte Oel* 1358 ; la situation de cette hauteur à l'est ou au nord-est de l'abbaye, ne peut que correspondre à la pointe actuelle de Velard (Etat-major) ; du lat. *aculeus*, aiguillon, pointe[1], nom commun qui était également en 1730 celui des deux pointes du roc d'Enfer actuel. — *Ruppem Radiorum* 1174, roche des Rais, terme descriptif auj. disparu, qui conviendrait au roc d'Enfer ou même encore à la montagne de Chalune dont les contreforts s'irradient comme autour du moyeu d'une roue. Le premier est, en 1730, les pointes d'Œil et d'Eil, continuées à l'est par la chaîne de Gredon[2] ; la seconde était aux confins des Gets, de Bellevaux et de Saint-Jean d'Aulps ; — *montem oblarum* ; b. lat. *obela*, pointe ; cp. le grec *obelos*, *obeliskos*, création savante comme le précédent ; c'est la corne d'Oubles ; cette dernière forme apparaît en 1358, mais on n'en comprenait plus le sens ; — *locum nomine Mornes* 1174 ; *Mones* 1358 ; plus tard Monnes et Munes ; cp. les mêmes changements phonétiques du celtiq, **bodina*, *borne*, *bonne*, *bune* ; — *Vallem que vocatur Froes* 1174, 1358 ; *alpem que vocatur Roeis* 1208 ; c'est-à-dire la partie nord de l'alpage de Roy terminée par un vallon par lequel on descendait à Somens (Tavernier : *Mieussy*, p. 100). La partie méridionale, plus vaste, en 1292 *Ruex*, traduite par *Rupe*, fut donnée par Béatrix de Faucigny aux moniales de Mélan (Feige : *Mélan*, *o. c.*, doc. II, p. 422 ; *Ruois*, doc. VII, 433, en 1328). Cette montagne paraît être la même que la *sia du Rouay* de 1317 (Tavernier : *Mieussy*, doc. II, p. 76) ; — *monticulos de quibus unus Acus vocatur latine* 1174 ; *subtus Crasz* 1358, *Cranz* 1410 ; ne peut être Haute Pointe (RS, 1913, 107) ; la pointe de Craz étant énumérée par Tavernier après celles de Haut Fleuri et de Veran, *acus* désignerait l'aiguille qui domine le Pré de l'Evêque, au-dessus du même sentier de Somens ; — *in locum qui Bollum vocatur* 1174 ; *alpem que vocatur Somenes* 1160 ; *bollum de Somens* 1358 ;

1. RS, 1913, 107.
2. *Grepdon* 1428 (Tavernier : *Monogr. des Gets*, etc., doc., II, 264) de **crepde*, *crepidinem*, rocher en saillie, + *on*.

Digitized by Google

cp. pat. *bûlo*, tertre, du germ. *boll*, enflure [1], — Somens, en 1730 *Sauman*; carte de l'Etat-Major de 1888, *Sous Manse*, dans la c. de Mieussy (RS, 1911, 66) de *summincus*, dérivé de *summus* le plus élevé, avec suffixe ligure; — *ruppem nomine Rovianni* 1174; *nomine Rovagny* 1358; en 1730 *Rovagne*; de *rupania* [2], mot qui semble formé sur *rupes*, d'après *campania* et *montanea*, peut-être dès le IVe siècle; — *per collum qui dicitur Cordum* 1174, 1358; le col de Cordon [3], du nom d'homme Cordo; c'est le pertuis de 1317 (*Mieussy*, p. 76); — *verticem cujusdam montis qui latine Gabiosus vocatur* 1174, *Scabiosus* 1358; traduction d'un mot peut-être celtique; dérivé de *scabies* = rugueux, raboteux; ital. *scabbioso*; n'a pas laissé de trace dans la topographie du pays; c'est Haute Pointe, en 1730 Grande Pointe ou l'un de ses contreforts [4]; — *ruppem nomine Erneruni* 1174, mal lu ou mal transcrit; *Erlina* 1358; *Erlyena* 1410; en 1730 *Arlionnaz* cad. n° 4274. Paraît un dérivé féminin en *ana*, *alpis Herliana*, d'un propriétaire gallo-romain Herlius (Holder), cité plus haut, qui l'aurait le premier découverte et utilisée. Le cadastre de 1730 mentionne aussi, à Bellevaux, le col d'Arlionnaz, au nord du roc des Tournallettes, limite de Bellevaux, Mégevette et Onnion haut de 1754m; — *usque es molar super Demuam* 1174; *Dyumam* 1358; *de Diuma* 1103 appendice); *alpem que vocatur Dietma*, 301; *en Dyeuma* 1730, nos 1913-1916 (Mégevette); ce nom est peut-être d'origine germanique (RS, 1912, 9); — *ruppem que appellatur Brey* 1174; la *Bray* 1730, n° 1627; auj. granges de Labrey (Mégevette); grec, peut-être celtique, *bragos* boue, endroit marécageux [5] (RS, 1915, 12).

En même temps que l'alpe de Roy, Aymon de Faucigny donna à la chartreuse l'alpe *que dicitur Visienna* 1208, auj. Vesine (Bellevaux), ancienne *alpis Vitiana*, de Vitius [6].

Enfin, dans le mas de Somens existait une montagne ou forêt appelée *Hiema* en 1317, en 1730 *Ima*, ou *Yémaz*, ou *Hima* [7].

1. Au fém. pat. *bola*, tumeur, enflure (*Glossaire de Bridel* et D.S.); la Bollaz, les Biolles à La Balme de Sillingy, Bogève, Marnaz.

2. Cp. un dérivé en *acus* : Rovagny (Scionzier) *Rivaniaco* 1214 (SHAG, IV, p. 22, doc.) et à Giez, Saint-Jorioz, Talloire, *Rivagnye* 1324; RS, 1904, 140.

3. C'est aussi un nom de commune de la vallée de l'Arve.

4. Mon explication dans RS, 1912, 93, est donc inutile.

5. Ce mot apparaît aussi dans le mas d'Hima à Mieussy (Tavernier : *o. c.*, doc. II, p. 771); c'est le roc de *Labrai* en 1317.

6. RS, 1909, 166. Herlius et Vitius peuvent avoir été aussi des magistrats de pagus ou de vicus qui aménagèrent l'accès à ces alpes; cp. *Cottianae*, *Atrectianae alpes* (Holder).

7. Tavernier : *Mieussy*, doc. II, 75; la charte en expose les limites. Le même

Digitized by Google

On peut conclure de cette énumération que, si quelques-uns de ces mots datent du haut moyen âge, plusieurs en revanche ont été utilisés sous l'Empire et qu'ils marquent ainsi l'extension de la vie foncière gallo-romaine dans les alpages les plus élevés de la région.

Flerier-Taninge. — Après avoir franchi le défilé du Suet, on longeait deux petites villas : *Marcelliacus*, Marcelly, fondée antérieurement au IIIe siècle, et ravagée depuis par un éboulement [1], et *Pomponiacus*, Pompagny [2]. Puis se présentait la villa *Floriacus*, Flerier [3], qui s'étendait dans la plaine fertile bornée au sud par le Giffre et séparée par son affluent, le Foron, du vicus de Mediolanum. Elle semble avoir été la propriété principale et la plus étendue, car elle fut occupée par des familles burgundes et sa chapelle devint l'église paroissiale [4]. Si l'on admet comme vrai ce que nous disons plus loin de Chessin, elle aurait eu comme limite à l'est, et bien que Verchaix dépendît autrefois spirituellement de Samoëns, le torrent de Valentine.

Dans ce cas, *Tannianicum, Gallianicum* et *Justinianicum*, aujourd'hui Taninge, Gelinge et Jutteninge auraient été des parts familiales fondées par les Florii Tannianus, Gallianus et Justinianus [5], cette dernière non avant le deuxième siècle.

Quant à Chessin, propriété certainement ancienne, il ne peut guère représenter une part fondée par un Florius Cassianus, car on l'aurait dénommée par un procédé semblable

nom existe à Lathuile. *Diemaz*, cad. nos 1957-58. Parmi les expressions alpines, noter encore en 1317 l'expression *paqueier et chautagner les animaux* (Tavernier : *o. c.*, p. 76), ce dernier verbe dérivé de *caustania*, (d'où la Chautagne, pays chaud de Savoie; v. RS, 1910, 6). Le simple *caustus*, paraît être l'origine du territoire de *Chautaz*, 1506 (Bruchet, Arch. dép. : *Inv.* E, 66). — *Veret* est encore un nom que l'on rencontre ailleurs (*lou verets* 1317, *Mieussy*, p. 76) : c'est un diminutif *verittum*, *verellum* qui paraît dérivé de **verus*, class. *veru*, broche, puis sommet ; de là Verel (Talloire) *in Verello* 1051, Mém. de la Soc. savoisienne, V, p. 85 ; *usque veret de Talueres* 1271 remplacé dans une copie du XVIe s par *crestum* (Arch. dép. *Inv.* E) ; même lieu dit à Messery et à Villy-le-Bouveret.

1. Tavernier : *Taninges et ses environs*, Mém. de la Soc. savois., 1888, p. 65 (il s'agit de la trouvaille d'une monnaie de Julia Aquilia Severa). L'éboulement porte encore le nom de Perray, *petretum*. En patois *Machili* (Beaumont : *o. c.*, p. 126). Sur les cimetières burgundes des V-VIIIe siècles (V. Tavernier et RS, 1898, 38).

2. En 1730, *Pompany* ; en 1445 *Pompagnier* (Tavernier : *o. c.*, doc. II).

3. *Florie* 1262 (Feige : *Milan*, doc. I, p. 419), en 1730, *Flairy*.

4. Tavernier : *o. c.*, p. 63. L'église est citée seulement en 1227. Noter cependant la tradition d'une église paroissiale de Taninge antérieure, fait peu probable, s'élevant sur la montagne au hameau de Nales, cité en 1545 (id., p. 60 et 113) où l'on a découvert un cimetière (RS, 1909, 266).

5. RS, 1909, 337 et suiv. D'après le C. XII, Justus, Justius, Justinus étaient usités au Ier siècle : Justinius, Justinianus au IIe.

Digitized by Google

Cassianicus. S'il représentait un fundus Cassianus, créé par Cassius, gentilice connu dans la vallée de l'Arve et ailleurs, la formation en serait peut-être un peu insolite à l'égard de l'habituelle dérivation en *acus*; de plus Chessin n'a pas livré de restes archéologiques prouvant son importance foncière. Il ne reste donc que la supposition qu'il doit son nom à un colon libre nommé *Cassianus*, qui aurait acquis et délimité son petit domaine après le IVe s. [1]. Cependant, vu le morcellement du sol dans l'étroite vallée, il n'est pas impossible que le Foron ait séparé deux grandes propriétés primitives, Floriacus et Cassianum, où les Cassii aurait nommé de leur surnom les propriétés secondaires ci-dessus.

En remontant le Foron, *Avonacus*, sur sa rive gauche, paraît avoir été la dernière propriété fondée, si Avo au nom celtique ou latin en a été le fondateur [2]; elle est dominée par la montagne de Loy [3]. Au delà existait encore le vicus de Minnodunum, Moudon, d'où l'on gagnait par un val long et boisé, peuplé d'animaux sauvages, la vallée de la Dranse.

Parmi les lieux dits qui, après le Ve s. ont pu devenir de petits centres habités, on peut citer : les noms terminés soit en *arias* : Lignières, Millières, Perrières [4], soit en *etum* : *Caretum* [5], roc de Cheray, *Vernetum*, Verney, etc. [6]. Quant à Verchaix, petite communauté de 316 habitants détachée de Samoëns au siècle dernier, il est possible qu'il ait été d'abord un petit domaine antique borné par les nants de Graveruel et de Valentine. Mais alors c'est Cossin, qu'on pourrait expliquer par *Cossianum*, de Cossius ou de Cottius, qui en aurait été la villa capitale à laquelle aurait succédé un château dont il restait, à ce que dit

1. *Chissins* 1262 (Feige : *Mélan*, doc. I, p. 419 ; *Chissim* 1292 (id., doc. II, p. 421); v. RS, 1909, 69 (IXe s. est une faute d'impression).

2. Avo (Holder) ; pat. *awné* (Tavernier).

3. Formes anciennes : *Luez* 1320, *Lueys* (Tavernier : *Taninge*, p. 84, 82 ; *Luex* 1317 (Feige : *o. c.*, p. 81) ; cp. Jaccard : *Toponymie*, p. 231.

4. RS, 1915, p. 25 et suiv.

5. D'A. de Jubainville : *Origine de la propriété*, p. 615. Il semble qu'il faille admettre, à côté du celtiq. *caros*, cher, une racine ligure *car*, rocher ; cp. le roc de Chère, du lac d'Annecy et le torrent encaissé, le Chéran, autrefois *Cara* (*Boutae*, p. 347, 379, 389).

6. Restent à expliquer les noms de montagnes : Grons 1328 (Feige : *Mélan*, doc., VII, p. 433) Rons ; celui du pra de Lys, 1292, *Lvex* (Feige : doc., II, 422) *Lieys* (Tavernier : *Taninge*, p. 96) qui suppose un dérivé en *esium* ; Burbancyn XVe s. (Feige, p. 117 de la racine *borm-borb* ; Fry, *Fryes* 1328 (Feige, doc., VII) *Frver* 1512 (Tavernier : *Monogr. des Gets et de la Côte-d'Arbroz*, Mém. de l'Acad. Salésienne, IX, 1886) peut être de Fridharius (cp. HPM, I, 417, XIe s.) Le hameau Les Montants paraît devoir son nom aux *Montingi*, ceux qui viennent de Mont ou qui habitent le mont, *Montain*, *Montens* 1445 (Tavernier : *Taninge*, p. 61 et doc., II). Les autres lieux dits de Taninge ou des Gets marquent le défrichement progressif de ces alpages autrefois boisés.

Digitized by Google

Alb. Beaumont, un tour féodale. Le chef-lieu actuel, Verchaix, qui eut aussi un seigneur comme Graveruel, paraît être un mot d'origine germanique [1]. D'une situation peu favorable, il s'élève sur un sol aqueux qui descend lentement vers la vallée. En somme, il n'est pas prouvé que ces localités soient antérieures au ve siècle.

Samoëns-Morillon, — Après avoir franchi l'eau de Valentine [2] on pénétrait sur le territoire de la villa *Sammonius*, gentilice dérivé du nom celtique Sammo, auj. Samoëns [3].

Une autre propriété fondée vers la même époque que Samoëns et d'une situation moins accessible, c'est *Secconius*, gentilice dérivé de Secco, Secoën [4]. On ne sait s'il faut y rattacher deux petits domaines, Mathonex, avec sa source ferrugineuse, appelé aussi Menthonex [5], de Matto ou de Mento, et Sessonnex [6].

Plus haut, une villa alpestre, toute en pâturages et en bois, *Vinniacus*, Vigny [7], d'où l'on gagnait par l'*alpis Erniana*,

1. Verchaix, Verchey (même nom à Rivière-Enverse), en 1305 *Warchays*, SHAG, IX, p. 203 peut-être, de l'anc. frank *welc.*, a. fr. *welke*, coquillage, conque (Koerting, *Latein roman.* W. n° 10056); puis mare, par une image topographique, d'où *velk*, puis *verk-etum*, endroit où il y a un étang; cp. **verkittum*, pat. *ouarché*, petit étang (Fenouillet) et le nom d'homme Vuarchex, Varchex — Graveruel rappelle un tardif *gravariolum* (id., 1915, 172); au contraire Etry, *Estry* 1730, qui paraît n'être pas le même mot qu'*Estrets* 1292 = les Etroits, pourrait avec Etriac (Charente) s'expliquer par un domaine *Histriacus*; mais tout cela est douteux.

2. C'est ou un nom de propriété venu d'un nom d'homme, puis *aqua Valentina* (RS, 1909, 68) ou le nom même du torrent, *Valent* + *ina*, d'origine celtique = la puissante.

3. Sur la question de savoir si le premier propriétaire a été un germain Samowinus, ou la famille des *Samutingi* (pas de restes antiques dans cette commune; mais le sol a bien pu fortement s'exhausser par le glissement du terrain, les éboulements, les crues torrentielles) ou un gallo-romain Sammonius, v. RS, 1910, 196 : c'est cette dernière explication qui me paraît à la fin plus plausible, les noms en *onius* offrant plusieurs exemples dans la région. Outre Secoëns, il y a en effet, Gemoëns (Combloux) en 1188 *Gemuons* (SHAG, XIV, n° 17) de *Gimmonius; cp. aussi le gentilice Bonius qui apparaît dans *Bonio* d'une charte du XIIe (GAVARD : *Prieuré de Peillonnex*, p. 19 n.) aujourd'hui Bouan (Passy), qui ne viendrait alors pas de Bodincus ou de Bodingus (RS, 1910, 198); Boan est aussi un ancien hameau de Mieussy (TAVERNIER : *o. c.*, p. 28), de là le nom de famille Duboin. — Sur les noms de lieux formés d'un gentilice simple, v. d'A. DE JUBAINVILLE : *o. c.*, p. 344.

4. RS, 1910, 196; tombes anciennes, RS, 1870, 8 et 1909, 266.

5. Abbé A. GAVARD : *Inv. des archives de Sixt*, Acad. Salés., XXXIV, 46. La source est mentionnée dans A. BEAUMONT : *Descript. des Alpes*, II, 140. Sur les noms en *ex*, RS, 1911, 199.

6. *Sarsonnex* 1578 (GAVARD : id., 19) *Sersonnay* 1418 (Abbé Marie RANNAUD : *Histoire de Sixt*, 1916, 86), *Sessenex* (TAVERNIER : *Samoëns*, p. 151) au XVIIIe. Il est possible qu'il y ait un rapport de nom entre cette localité et Mont-Saxonnex, l'abbaye de Sixt possédant des propriétés dans l'un et dans l'autre; sur l'origine de Saxonnex, RS, 1912, 203.

7. En 1204, *Vignins* avec changement de suffixe (SHAG, XV, p. 50) *Vingnis* ou *Vingins* 1234 (id., 53). Il est impossible, vu l'attitude, d'expliquer ce mot par *vinearium*.

Digitized by Google

d'Ernius [1], *Noviodunum*, Nions, avec descente sur Morzine.

Un autre sentier, remontant le torrent appelé aujourd'hui Clévieux, allait franchir par un col *collum*, Couz, les alpes d'Acaunum, aux sources de la Druentiola [2].

Parmi les lieux dits, il n'est pas sûr que la propriété appelée *arborosa*, pleine d'arbres, remonte à la période romaine [3]. Au-delà du Clévieux, *Vallo*, propriété indépendante peut être d'origine romaine ou germanique; mais aucune trouvaille archéologique ne peut le confirmer. Au-delà du détroit de Balme, le pays qui devint plus tard la commune de Sixt était couvert de bois et de fourrés inextricables où vivaient toutes sortes de bêtes fauves, disparues depuis. Il est peu probable qu'il ait été habité du temps des Romains [4].

La rive gauche du Giffre, plus boisée, avons-nous dit, que la droite et moins bien exposée, vit cependant se créer quelques propriétés placées le long de la pente qui domine le torrent et réunies par un chemin. La plus importante paraît avoir été *Maurilio* dérivé d'un gentilice Maurilius auj. Morillon [5] qu'on pourrait rattacher à la villa *Viciniacus* [6], si cette localité ne vient pas d'un tardif *vicinarium*. Près du pont de Mediolanum, *Artianacus* [7], par Artianus, d'Artius, plus usité qu'Arcius, Arsenex (Rivière-Enverse), dépendait d'une propriété située dans la paroisse de Châtillon et dont le nom ne s'est pas conservé.

Comme lieux dits on peut citer *mortuarium*, l'étang d'eau morte, le Morty et *secalarias*, Cellières (Rivière-Enverse) [8].

Charles MARTEAUX.

1. Patois *Ernienna* (TAVERNIER : *o. c.*, 79 : c'est au bas du col de Jourplaine, *jora plana*.

2. Voir chartes de donation à l'abbaye d'Aulps. SHAG, XV, 3-5 : *montis qui dicitur Col*, 1188 ; *Cul.* 1209.

3. *Arberrosa* 1296 (SHAG, XIV, 256) *Alvarosa* xve s. (*Mém. de l'Acad. Salés.*, XXII, 112, doc.) *Berrousaz* 1575 (TAVERNIER : *Samoëns*, p. 243), auj. le Bérouse.

4. C'était un lieu de chasse pour les seigneurs du Faucigny. En 1234 Aimon s'y était réservé une sorte de parc au lieu dit *Terrauz* (SHAG, XV, p. 53, doc.) de *terrale*, levée de terre, fossé, v. DU CANGE.

5. RS. 1914, 73.

6. *Visignie* (Samoëns) 1317 (FEIGE : *Mélan.* doc. 4. 427). *Visignier* 1369 (TAVERNIER : *Samoëns*, p. 44) situé près de Certons, dérivé d'*exsartum* autre nom de lieu appliqué ensuite à la vallée (id., p. 26). Cp. Vesignin (Ain) d'un ancien *Vicinianum*.

7. Au xve s. en *Arsonnay* (FEIGE : *o. c.*, p. 116 ; mais en 1202 *Arsenai* (SHAG, VIII, 292, n° 3) en 1730, l'*Arcenaix*.

8. RS. 1916, p. 173 et 1915, 97. *Seslères* 1259 est écrit fautivement *Sesteres* dans *Wurstemberger, Peter II*, n° 520. Quant au nom de la Rivière-Enverse, il signifie le bord du cours d'eau exposé au nord, *riparia inversa*.

Digitized by Google

Les arbres blessés par balles ou éclats d'obus et leur réaction cicatricielle

La guerre a porté un coup mortel à nos forêts, ainsi qu'ont pu s'en rendre compte tous ceux qui ont parcouru les régions désolées du front. Certaines forêts de l'Argonne, de Verdun ou de la Woëvre ont été complètement anéanties, pulvérisées par les obus.

C'est là un fait brutal, navrant, et le problème posé, celui du reboisement et des soins à apporter dans la reconstitution de notre domaine forestier national, demande une solution urgente sitôt la fin des hostilités.

Certains arbres survivent à leurs blessures, mais hélas, le plus grand nombre, frappés profondément et ayant dépassé l'âge où la vitalité des tissus permet une cicatrisation rapide, dépérissent lentement et s'acheminent vers la mort en subissant une véritable infection. L'expérience douloureuse de deux années de guerre nous a permis de faire au sujet des arbres, victimes eux aussi des obus et des balles, quelques observations sur leurs blessures, sur le processus mis en œuvre pour la cicatrisation de la plaie et sur l'évolution, bonne ou fatale de celle-ci.

* * *

Un projectile (une balle par exemple) traversant un tissu mou, élastique, comme le corps humain, y fait un trou net. Mais s'il rencontre sur son trajet un corps dur, un os dans la circonstance, il se fraye un chemin en brisant, en faisant éclater ce qui lui oppose une résistance.

C'est ce qui arrive chez les végétaux, chez l'arbre en particulier où le projectile, éclat d'obus ou balle, se heurtant aux fibres dures et peu élastiques du bois, les rompt, les disjoint en formant une sorte de pinceau divergent. (*Voir fig. 1, p. 35.*)

Nous avons toujours constaté cette forme de blessure, d'autant plus grave chez le végétal, qu'elle est une porte ouverte à l'infection microbienne, en laissant à nu les sections béantes des vaisseaux ligneux et libériens, véritable appareil circulatoire de l'individu [1].

1. Une souche sciée pourrit beaucoup plus rapidement qu'une souche taillée à la cognée, laquelle en lissant les entailles ferme en quelque sorte l'ouverture

Digitized by Google

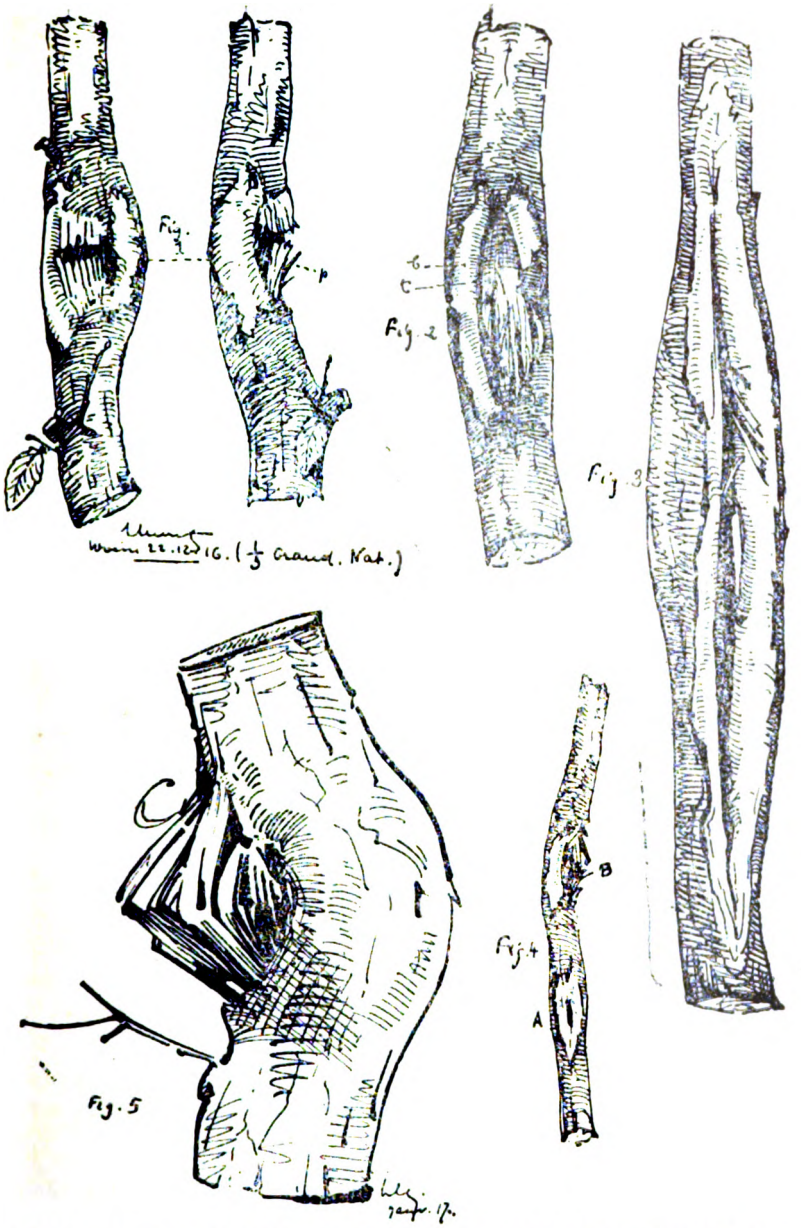

Fig. 1. — Jeune tige de charme de 7 ans environ blessée par une balle l'ayant effleurée. Le bourrelet cicatriciel est en plein travail et date de deux ans environ.

Fig. 2 — Tige de chêne de 10 ans environ, blessée par éclat d'obus de 150 en 1914. On voit très bien le bourrelet cicatriciel b et au centre la trace de la blessure + avec fibres éclatées.

Fig. 3. — Branches d'érable de 12 ans. Blessée par éclat d'obus l'ayant complètement traversée en produisant l'éclatement des fibres sur une longueur de 50 cent. La tige a survécu. Le bourrelet cicatriciel est également en plein travail et donne à la tige l'aspect renflé caractéristique.

Fig. 4. — Petite branche de chêne présentant deux blessures par éclat d'obus. L'une A presque cicatrisée, l'autre B en voie de cicatrisation Blessée en 1914, bourrelet cicatriciel de 2 ans environ.

Fig. 5. — Tige (branche) de chêne de 14 ans, blessée par un éclat d'obus qui a traversé les fibres sans les rompre complètement. La branche s'est inclinée dans le sens de la blessure, et s'est consolidée dans cette attitude. Le bourrelet cicatriciel est formé. (1/8 grand. nat.)

Digitized by Google

Dans le cas de blessures peu nombreures et superficielles, un arbre jeune résiste par un processus de cicatrisation dont nous reparlerons plus loin.

Mais si l'arbre est vieux [1], donc ne pouvant réparer que difficilement ses plaies, l'infection s'établit. L'eau de pluie s'infiltre dans les nombreux interstices de la blessure (blessure toujours en pinceau), se mêle à la sève et aux divers produits accumulés dans les tissus. Les uns sont dissous, les autres décomposés, comme les tanins par exemple. Les corps hydro carbonés et azotés dissous ne tardent pas à entrer en fermentation. Dès lors, un liquide rougeâtre, véritable pus végétal suinte continuellement des plaies qui sont autant de foyers d'infection.

Ce mélange complexe d'eau pluviale, de sèves et de corps divers en fermentation sert de véhicule à une foule de bactéries [2] et de champignons qui achèvent l'œuvre commencée par l'obus. Les insectes xylophages accourent creuser leurs galeries mortelles dans ce terrain tout préparé. L'arbre dépérit et meurt sous le coup d'une véritable infection qui se propage lentement mais sûrement en suivant la direction des fibres du bois. Celui-ci brunit puis noircit peu à peu. L'arbre pourrit sur place et doit être abattu pendant qu'il peut encore être utilisé. C'est là, hélas, le sort réservé à la plus grande majorité des arbres blessés par éclats d'obus !

Avant d'aborder le cas des arbres vigoureux, jeunes et blessés légèrement, il est nécessaire de donner quelques explications sur la façon dont s'accroît le végétal. La tige, la bran-

des canaux conducteurs de la sève et permet à l'eau de pluie de glisser à la surface sans pénétrer à l'intérieur. L'inverse se produit pour un arbre coupé à la scie. Les mâchures produites laissent séjourner puis entrer l'eau pluviale. C'est le phénomène qui se produit avec les blessures par projectiles.

1. Chez les arbres très vieux, d'un siècle et plus, la cicatrisation des blessures, même les plus petites, ne peut plus s'effectuer parce que la couche génératrice a perdu de sa vitalité. L'arbre ne peut plus donner régulièrement ses couches annuelles, à fortiori sera-t-il impuissant à combler ses trous par le processus du bourelet cicatriciel. Le lieutenant Jean Daniel, mort sur le front de Champagne en 1915, a magistralement montré dans sa thèse posthume ces phénomènes de sénilité de l'arbre. Voir à ce sujet: Gaston Bonnier. *En marge de la grande guerre*, p. 211, le chapitre intitulé: « Une thèse de doctorat achevée devant l'ennemi. »

2. Ces microbes pathogènes des végétaux ne sont pas très nombreux comme genres et espèces et n'ont pas encore été très étudiés. Ils peuvent pénétrer dans l'arbre sain par les racines, mais ils séjournent surtout sur l'écorce qui constitue le véritable bouclier du végétal contre l'invasion microbienne. Ces bactéries peuvent déterminer chez l'arbre une sorte de tuberculose, un état maladif continu. Ex. : chancre des arbres déterminé par un bactérium. Il faut également signaler les microbes produisant la pourriture des végétaux. On comprend, dès lors, qu'à la moindre blessure, l'armée microbienne s'y précipite.

Digitized by Google

che, le tronc s'accroissent en diamètre mais non en longueur. L'accroissement en longueur ne se produit qu'à l'extrémité des rameaux seulement. Quant à l'accroissement en épaisseur, il s'effectue par l'intermédiaire d'une couche génératrice située à proximité de l'écorce. *(Fig. VII.)*

La multiplication des cellules du bois et du liber[1] se produit dans un sens parallèle à la surface de l'arbre. Il existe en outre, très près de la surface de l'arbre une autre assise génératrice chargée, elle, de la fabrication du liège de l'écorce. Celle-ci protège l'arbre contre les différences brusques de température et de plus elle est inattaquable par les microbes. Ce sont là des faits connus de tous, mais qu'il était indispensable de rappeler.

La cicatrisation de la plaie va donc s'opérer par le jeu de ces deux couches génératrices et par un processus très simple. Mais la cicatrisation ne sera complète que chez les tiges jeunes et si la plaie n'est pas trop large[2].

Si la blessure est superficielle, l'assise génératrice du liège va seule entrer en jeu et boucher le trou par la multiplication de ses cellules toutes semblables. Si la blessure intéresse la deuxième couche génératrice, et même pénètre plus à l'intérieur de la branche le jeu des deux couches va produire tout autour de la plaie un bourrelet cicatriciel *(voir fig. 1, 2, 3 et 4 b)* dont les bords vont s'affronter puis se réunir pour enkyster en quelque sorte le bois noir, infecté et meurtri par l'éclat d'obus. *(Voir fig. I, II, IV et V.)* Ce travail fait, la couche génératrice reprend son jeu normal comme si rien n'était survenu[3].

Nous avons même observé sur une branche d'érable de 12 ans, traversée de part en part par un éclat, et fendue sur une longueur de plus de 50 centimètres, un bourrelet cicatriciel continu donnant à la tige un aspect renflé en massue, caractéristique La cicatrisation était en plein travail, et vers les extrémités de la blessure, les bords du bourrelet se rejoignaient déjà deux par deux. *(Voir fig. III et fig. 3.)*

Il faut noter que cette réaction du végétal sous la forme

1. On sait que les vaisseaux du bois conduisent la sève brute ou montante jusqu'aux feuilles où elle est transformée (respiration, transpiration, fonction, chlorophylienne) en sève descendante ou élaborée (nutritive) qui suit alors les canaux du liber.

2 Dans ce cas, la plaie reste béante, et n'est protégée que par le bourrelet cicatriciel qui s'épaissit tout autour.

3. La cicatrisation de la plaie est plus ou moins active suivant le genre du sujet. Rapide chez le saule ou l'érable, elle est plus lente chez le chêne.

Digitized by Google

d'une production d'un bourrelet est générale et se rencontre dans tous les cas de blessure quelqu'en soit l'origine. Un fil de fer enroulé autour d'une branche y détermine un renflement spiralé qui peu à peu l'enveloppe complètement [1]. Le végétal lutte contre le corps étranger qui le gêne tout comme l'animal en cherchant à l'isoler dans un kyste.

Dans les blessures superficielles, ayant dépassé de beaucoup l'écorce, les esquilles du bois directement meurtri par l'obus et formant pinceau, pourrissent rapidement et tombent. Puis le bois foncé, infecté par infiltration (l'infection se propageant de proche en proche) et qui joue ici le rôle de corps étranger est promptement recouvert par le bourrelet cicatriciel et englobé à l'intérieur de la branche où il durcit. Il est peu à peu envahi par des digitations de tissus vert tendre de néoformation qui comblent les interstices et cimentent en quelque sorte les fibres primitivement séparées par le traumatisme.

L'éclat d'obus lui-même, qui reste quelquefois enchassé dans le bois peut arriver lorsqu'il n'est pas trop volumineux, à être enkysté. *(Voir fig. VI.)*

Quel peut être le pronostic à porter devant de telles plaies? Nous n'avons pas encore le recul de temps suffisant pour juger des résultats. Dans le cas des blessures trop larges pour se refermer complètement, l'arbre est à la merci des microbes, et dépérit.

Quant aux blessures cicatrisées, on peut se demander si elles n'évolueront pas comme certaines plaies des tissus animaux fermées trop rapidement et qui tôt ou tard se rouvrent sous forme d'abcès qui fusent vers l'extérieur. Ne seront-elles pas des points d'infection qui seront comme une menace perpétuelle pour le végétal? Le tissu infecté sera-t-il résorbé ou plutôt neutralisé peu à peu? On ne peut se prononcer dans l'état actuel des choses.

Il est cependant permis de constater dès à présent que les arbres blessés, même légèrement, et qui réagissent par la formation du bourrelet cicatriciel (véritable tissu conjonctif), et par l'enkystement des fibres mortes, dépérissent. Des nodosités se forment aux points blessés, les branches se tordent [2], l'arbre devient souffreteux.

1. Autre exemple: Une tige de chèvre-feuille entourant une autre tige vivante qui lui sert de support, finit par s'y souder.

2. La blessure déforme la tige, d'abord par un renflement en massue, puis par un changement de direction. Elle s'incline peu à peu du côté blessé: cela se comprend facilement, les tissus non blessés, situés de l'autre côté de la plaie par rapport à un même diamètre, continuant à croître.

Digitized by Google

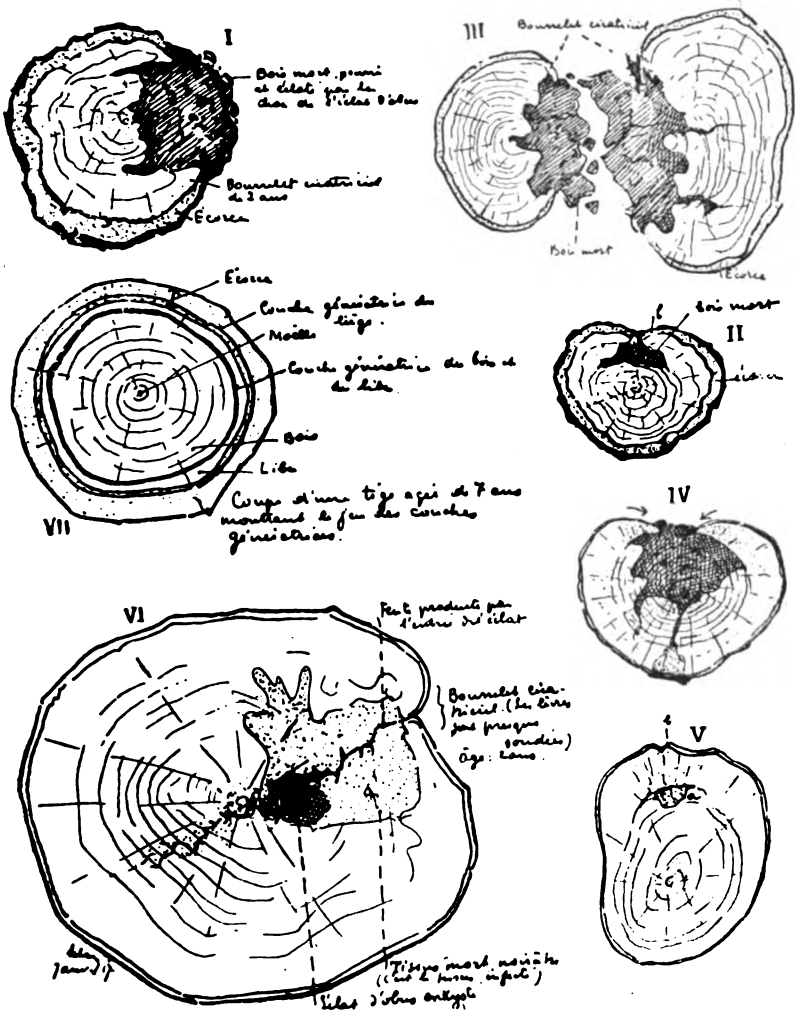

Fig. I. — Coupe d'une tige de sept ans blessée par un éclat d'obus en 1914. Le bourrelet cicatriciel est en plein travail et la plaie se refermera par jonction des deux lèvres.

Fig. II. — Coupe d'une branche de chêne blessée par éclat d'obus, il y a deux ans, et dont la plaie est presque complètement fermée par le jeu du bourrelet cicatriciel *b*. (*Voir fig. 4.* Vue d'ensemble de la branche.)

Fig. III. — Coupe dans une branche d'érable de 12 ans environ. L'éclat a traversé complètement la tige et a produit une fente de plus de 50 cent. de long. Le bourrelet cicatriciel est en plein travail et la fente est en partie comblée. (*Voir fig. 3.* Vue d'ensemble de la branche.)

Fig. IV. — Coupe dans une branche de noisetier blessée par un éclat qui l'a fendue sur une longueur de 10 cent. Un côté de la fente est déjà cicatrisée; l'autre est en bonne voie. Bourrelet d'une année de croissance.

Fig. V. — Branche d'un jeune charme blessé. les deux lèvres du bourrelet *b* se sont soudées. En *a* tissus morts complètement enkystés et pénétrés de tissu ligneux plus jeune. Dans ce cas la blessure a été légère et presque complètement guérie.

Fig. VI. — Coupe dans une branche de charme montrant un éclat d'obus enkysté.

Fig. VII. — Coupe schématique d'une branche de 7 ans montrant les assises génératrices.

Digitized by Google

De plus, une blessure par éclat d'obus ou balle est beaucoup plus dangereuse pour l'arbre qu'une blessure quelconque ne provenant pas d'une explosion. Elle est du reste beaucoup plus longue à se cicatriser. Tous les cultivateurs savent que les grains de plomb des chasseurs sont néfastes à leurs arbres fruitiers.

L'éclat d'obus ou la balle entraînent toujours avec eux des parcelles de corps toxiques provenant des décompositions chimiques qui s'effectuent au moment de l'explosion et introduisent par conséquent ces poisons dans le végétal qui y est peut-être très sensible.

N'a-t-on pas prouvé en effet que des quantités infimes de certains corps sont nécessaires au bon développement du végétal, et que d'autre part des mêmes parcelles d'autres corps lui sont mortelles.

Mais la grande cause, à notre avis, doit être recherchée dans la forme de la blessure elle-même. Ainsi que nous l'avons montré au début de cette note, l'éclat d'obus, comme la balle, occasionnent l'éclatement des tissus et leur déchirement en fines et nombreuses esquilles.

Les tissus libériens et ligneux se trouvent rompus, et leur contenu mélangé est entraîné par les eaux de pluie. Les corps de réserve de tissus sont dissous ou décomposés. Certains comme les hydrocarbones fermentent. Les bactéries et les champignons pénètrent dans la plaie et commencent leur œuvre de mort. C'est le processus de l'infection que nous avons indiqué plus haut : l'arbre est perdu.

Peut-on limiter le mal? Il semble, ainsi que nous avons pu nous en rendre compte nous-même par expérience pour les plaies légères où le bourrelet cicatriciel est en travail, que quelque chose puisse être tenté. Il faut d'abord curetter la plaie, absolument comme on fouille la plaie d'un tissu animal, puis ébarber et resséquer les esquilles, les fibres mortes provenant du choc du projectile.

L'antisepsie et la protection de la région sont ensuite faites par l'application d'un corps approprié, le goudron par exemple. Après ce traitement, la plaie semble se fermer plus rapidement. Mais d'une façon générale, les blessures par obus ou balles sont fatales aux arbres. Que de forêts ne faudra-t-il pas reconstituer entièrement après la guerre!

Léon Moret,
médecin aide-major au front.

Digitized by Google

NOUVELLES ETUDES PHILOLOGIQUES

I.

ALLOBROGE

En souvenir des Elèves Allobroges du Lycée Berthollet morts au champ d'honneur.

Juvénal et Cicéron. Vaugelas et Ménage. Voltaire et Rousseau. Les Historiens. Les Dictionnaires.

Le mot *Allobroge* peut donner lieu à de multiples recherches. Comme l'origine de ce peuple gaulois, l'étymologie de l'ethnique a fait l'objet de nombreuses discussions. Pour l'expliquer, les érudits de la Renaissance ont découvert un émule de Francus et de Lugdus. Allobrox, « roi des Celtes », le héros éponyme, comme Sabaudus, comme Delphinus, est sorti tout armé de leur cerveau [1]. « Mais cela se passait en des temps très anciens », « au temps qu'Ascatade régnoit en Assyrie [2]. » Chorier traitait déjà de « choses fabuleuses » Allobrox, Ascatade, et ce que l'on dit d'eux [3]. Il se demandait si le problème n'était pas insoluble [4]. De nos jours, les celtisants ont essayé de le résoudre. « Venus d'un autre pays », telle serait la signification d'*Allobroges*.

On peut également étudier la diffusion de ce mot, ou son extension géographique aux diverses époques. Tantôt *Allobroge* rayonne hors des limites de l'antique Allobrogie [5]; il est parfois employé comme synonyme de Burgonde ou Bourgui-

1. Suivant Aymar de Rivail *(De Allobrogibus libri IX)*, c'est un des fils de Japhet, Samothès, qui fonda le royaume des Allobroges! (Voyez l'introduction d'Antonin Macé à sa traduction : *Description du Dauphiné*, p. xx. Grenoble. 1852).

2. Suivant un dominicain nommé Lavinius, cité par Chorier.

3. *Les Recherches du Sieur* Chorier *sur les Antiquités de la Ville de Vienne, Métropole des Allobroges*, p. 5. Lyon. 1659.

4. « Je ne suis pas dans le sentiment de ceux qui jugent de la vérité des choses absolument par l'étymologie de leurs noms (doctrine provenant sans doute du *Cratyle*, de Platon), et je suis d'ailleurs persuadé que l'on n'en sçauroit jamais trouver de certaine à celuy des *Allobroges* ». (N. Chorier, *Histoire générale de Dauphiné*, Grenoble. 1661 ; I, livre II, p. 91 de la réimpression Genevier et Pessieux. Valence. 1881). Diverses hypothèses concernant l'origine du mot *Allobroge* sont rappelées p. 90.

Voyez l'*Histoire de la Gaule*, de M. Jullian, II, 543, n. 1 : (sur Annius de Viterbe et le pseudo-Bérose). On trouvera également de nombreuses références dans les ouvrages cités plus loin de Garofalo et de M. l'abbé Burlet. — Sur le celtique *broga* en roman, cf. A. Thomas : *Essais de Philologie fr.*, 98.

5. Chorier. *op. cit.*, t. I, p. 91, et surtout 65 (avec indication des sources).

Digitized by Google

gnon. Tantôt l'aire en a été restreinte : on l'appliqua souvent aux seuls habitants de la Savoie, oubliant ceux du Dauphiné septentrional.

Nous pouvons enfin passer en revue les diverses significations données à ce mot, relever et critiquer l'emploi qu'en ont fait soit tels de nos écrivains, célèbres ou peu connus, soit la langue usuelle. C'est ce petit chapitre de lexicologie et d'histoire littéraire que je me propose d'esquisser aujourd'hui.

§ I.

Il est un passage de Juvénal très souvent cité, rarement approfondi, dont l'interprétation exacte ne saurait manquer d'intérêt, surtout pour un lecteur savoyard ou dauphinois. Il s'agit des vers 213 et 214 de la satire VII.

Dans cette satire, Juvénal insiste sur la misérable condition des « gens de lettres », poètes, historiens, avocats, jurisconsultes, rhéteurs, grammairiens. La plupart, même ceux que le public admire, vivent dans la misère. S'ils ne tendent pas la main, ils en sont réduits bien souvent à exercer les plus vils métiers.

Les anciens voulaient qu'on respectât dans ceux qui élevaient leurs enfants l'autorité d'un père. Aussi les enfants honoraient-ils leurs maîtres. Maintenant ils les injurient ou les maltraitent grossièrement :

Sed Rufum atque alios caedit sua quemque juventus,
Rufum, $\frac{\text{quem}}{\text{qui}}$ *toties Ciceronem* Allobroga *dixit.*

Tel est le texte dont nous allons examiner les multiples interprétations.

1° Le relatif est au nominatif : *qui*.

Ecartons tout d'abord l'hypothèse qui fait d'*Allobroga* une apposition au relatif sujet. Outre qu'on ne saisit pas nettement le sens du verbe *dixit*[1], le nominatif *Allobroga* est d'une latinité plus que contestable. Aussi M. Garofalo[2] a-t-il raison de critiquer l'opinion de Baethche[3], pour qui ce nom serait ici de la 1re déclinaison.

1. Expliquer ? Commenter ? *Dicere Ciceronem* pourrait-il signifier : parler à la manière de, ou aussi bien que Cicéron, comme on a dit : « parler Vaugelas » ? *Ciceronem*, en ce cas, serait un accusatif de qualification : *dicere dictionem (orationem) Ciceronis* = *dicere Ciceronianam orationem*. Mais *toties* ?

2. Garofalo, *Gli Allobroges*, p. 23, note ; Parigi : Welter, 1895.

3. *Bellum Helvetiorum* ; Lübeck, 1892 ; p. 43.

Digitized by Google

Ainsi le sens est clair : Les jeunes gens outragent leurs maîtres, le rhéteur Rufus[1] comme les autres, « Rufus qui traita si souvent Cicéron d'*Allobroge* ».

D'Allobroge ? Pour quels motifs ? Est-ce une critique ? Est-ce un éloge ? Quelle qualité pouvait exalter le rhéteur Rufus, quel défaut blâmer sous cette expression ?

Un éloge. Telle est l'opinion de M. l'abbé Burlet, l'érudit historien de *La Savoie avant le Christianisme*. « Les aptitudes militaires de nos ancêtres, écrit-il, avec leur inévitable cortège de désordres, s'alliaient chez eux à une rare vivacité d'intelligence. L'Allobroge était avide d'apprendre, passionné pour la poésie et surtout pour l'éloquence. L'esprit froid et tout pratique des Romains admirait l'exubérante richesse de ses discours : Cicéron lui-même n'a-t-il pas été surnommé l'*Allobroge*[2] ? »

Ces lignes sont une paraphrase enthousiaste du jugement célèbre d'un ancien sur les Gaulois : « *rem militarem et argute loqui* », spécialement appliqué aux Allobroges. Elles ne font d'ailleurs que renouveler l'appréciation d'un vieil historien du Dauphiné. Le passage de Chorier est trop important pour ne pas être transcrit ici :

« Entre les Gaulois, les Allobroges avoient la réputation d'exceller en l'éloquence, et il faut bien qu'ils debitassent leurs pensées plus agréablement et plus fortement que les autres, puisque Ciceron, ce prince des orateurs, se proposa leur imitation, comme le moyen le plus facile de se rendre luy-mesme inimitable. Le rhetoricien Ruffus avoit coûtume de l'appeler Allobroge par cette raison, et non qu'il se raillât de l'éloquence des Allobroges, comme quelques grammairiens, qui ont travaillé sur les satyres de Juvénal, se le sont imaginé, par la malignité presque naturelle à ces petits écrivains et inseparable de cette sorte d'estude.

Sed Ruffum, atque alios cædit sua quæque juventus,
Ruffum, qui toties Ciceronem Allobroga dixit,

dit Juvénal, qui, proposant ce Ruffus comme un exemple du peu de respect de la jeunesse envers ceux qui se chargent des soins de son instruction, quelque merite qu'ils ayent, n'a pas eu sans doute l'intention de le des-honorer par le blâme de

1. Le prénom de ce rhéteur est inconnu. J. de Salisbury l'appelle Scaurus Rufus ; hypothèse gratuite. Vers la fin du Ier siècle, on trouve un Q. Curtius Rufus (Quinte-Curce ?), cité par Suétone. Sur un autre Rufus, cf. PLINE, *Epist.* IX, 38.

2. *La Savoie avant le Christianisme*, p. 123.

Digitized by Google

n'avoir pas jugé sainement des œuvres de Ciceron. C'est néantmoins ce qu'il auroit fait s'il eût voulu dire que Ruffus croyoit que Ciceron n'estoit pas un si grand orateur qu'il avoit la reputation de l'estre, et que son eloquence estoit barbare[1]. »

Toutefois, malgré l'opinion de Chorier et de M. l'abbé Burlet, il nous faut bien le constater, presque tous ceux qui ont rappelé le vers de Juvénal, y découvrent non plus un éloge, mais une injure[2], ou tout au moins une critique[3]. Quelle critique?

Cicéron aurait-il été traité d'*Allobroge* pour avoir témoigné des sentiments trop favorables à cette peuplade gauloise? On sait le rôle que jouèrent les députés allobroges lors de la conjuration de Catilina. Cicéron le rappelait brièvement dans les deux vers suivants de son poème *De Consulatu suo:*

At clades patriae, flamma ferroque parata,
Vocibus Allobrogum, *patribus populoque patebat*[4].

Sans doute Cicéron savait gré aux Allobroges d'avoir révélé les projets des conspirateurs. Mais ne venait-il pas d'accabler de son mépris ces *sagati*, ces *bracati*, en soutenant contre les revendications d'Indutiomar le préteur Fontéius, cet autre Verrès, qui eut la chance d'être défendu par Cicéron, au lieu de l'avoir comme accusateur?

Aussi écartons-nous cette explication. Elle nous paraît absolument controuvée[5].

1. N Chorier, *Histoire de Dauphiné*, réimpression citée, tome I, p. 83.

2. L'auteur d'une savante édition critique de la *Satire VII*, M. Hild, rapporte le passage suivant de J. de Salisbury (*Metal.* I, 8, p. 836) : « *Obtusioris ingenii tradunt fuisse Scaurum Rufum sed sedulitate exercitii in id virium evasisse ut Ciceronem ipsum Allobroga nominaret.* » « Singulière façon, ajoute le commentateur, de prouver sa valeur en traitant Cicéron d'*Allobroge*, c. à d. de *Savoyard*. » Dans la suite, M. Hild croit utile de répéter ce dernier ethnique : « Ce sont les élèves, dit-il, qui appellent dédaigneusement leur maître un *Cicéron savoyard*. » *Savoyard* est ici inexact; c'est de plus un anachronisme.

3. Beaucoup de commentateurs se bornent d'ailleurs à indiquer le sens, en transcrivant une scolie, sans préciser davantage. Telle est cette note de l'édition de Juvénal publiée en 1630, à Amsterdam, chez Jean Blaeu, par Th. Farnabius : « Satrium Ruffum, Ciceronis æmulum, qui Ciceronem Gallicæ cujusdam eloquentiæ esse dixit ». Page 79, note 13.

4. Vers conservés dans le *De Divinatione*, I.

5. En traitant Cicéron d'*Allobroge*, le rhéteur Rufus aurait-il voulu faire sa cour aux fils ou petits-fils de quelques sénateurs romains hostiles à la nouvelle noblesse venue des Gaules? On sait que l'empereur Claude avait prononcé devant le Sénat un discours favorable aux Gaulois, réclamant pour eux le droit de devenir sénateurs. (Voir Tacite et les *Tables claudiennes*). Rappelons une phrase du discours de Claude : « Ornatissima ecce colonia valentissimaque *Viennensium* quam longo jam tempore senatores huic curiae confert », etc. (Cf. *Gallia*, de M. C. Jullian, p. 172, gravure reproduisant le fragment ci-dessus du discours de Claude). La prospérité de Vienne et l'heureuse carrière de certains Allobroges avaient déplu à l'aristocratie romaine, « qui chargea volontiers

Digitized by Google

Cette « exubérante richesse » dont parle M. l'abbé Burlet, les Romains ne furent pas toujours unanimes à l'admirer dans l'éloquence de Cicéron. Ce n'est pas seulement au XVIe siècle, surtout par réaction contre l'enthousiasme parfois excessif de certains humanistes, que « l'orateur romain » fut accusé de manquer de concision. Il « languit autour du pot », disait Montaigne. Mais déjà Asinius Pollion lui avait adressé semblable reproche. On connaît d'ailleurs les discussions qui avaient lieu, à l'époque même de Cicéron, entre les partisans de l'éloquence attique et ceux du genre asiatique. Trop grandiloquent Cicéron. De là à « bavard », il n'y a qu'un pas [1]. Plus tard, Sidoine Apollinaire, dans une lettre au gouverneur romain Syagrius [2], qualifie de *loquacitas* l'éloquence du « citoyen d'Arpinum ». Ne serait ce pas le défaut que le rhéteur Rufus reprochait à l'auteur des Catilinaires [3] ?

Tel était le sentiment de l'érudit Grævius : « Rufus, qui Gallus erat, Ciceronem dixit Allobrogem, quasi ejus dictio esset inflata, qualis erat Allobrogum [4]. »

C'est également en ce sens que le vers de Juvénal est commenté par M. Garofalo : « E notevole, benchè meno dei Provenzali, la loro (= des Allobroges) inclinazione all' eloquenza e alla rettorica, in una maniera che per i Romani divenne tipica [5]. »

Ce *tipica* n'a rien de très précis. L'auteur ajoute en note,

d'outrages ces empereurs amis des provinciaux. » (Ibid. p 43). Elle appelait Claude « un vrai Gaulois », *germanus Gallus*, (dans l'*Apokolokyntose*), ainsi qu'elle avait autrefois nommé César. César, *gaulois*, Cicéron, *allobroge* : ces qualificatifs, s'ils sont dus à des causes différentes, n'en sont pas moins curieux.

1. Sur la réputation de Cicéron à l'époque de Tacite, voyez le *Dialogue des Orateurs*, notamment XXII : « Nam priores ejus orationes non carent vitiis antiquitatis », etc.

Cf. Edit. Gœlzer, Hachette, 1887, p. 49. Au § XXVI (*ibid.*, p. 60), je relève cette phrase, qui en dit long sur la modestie des rhéteurs contemporains de Rufus : « Quotus enim quisque scholasticorum non hac sua persuasione fruitur, ut se ante Ciceronem numeret, sed plane post Gabinianum ? »

2. Sidoine Apollinaire, *Lettres*, V, 5 : « *post desudatam Arpinatis opulentiam loquacitatemque...* »

3. Au témoignage de D. Nisard (*Etudes de mœurs et de critique sur les Poètes latins de la décadence*, t. II, p. 19), Cicéron lui-même aurait préparé le déclin de l'art oratoire. Voyez notamment les vives critiques adressées à son traité l'*Orator*. « L'habitude du succès, trop d'estime pour toutes les petites ressources de métier que lui avait suggérées la longue pratique de son art l'amenèrent à discuter gravement, dans son *Orateur*, s'il convient que l'orateur se frappe le front et dérange ses cheveux en l'essuyant. Il préparait ainsi les théories oratoires de l'âge suivant, et la dernière transformation de l'éloquence en un procédé dont les rhéteurs débitaient les recettes ». — Critique juste, en somme, malgré sa sévérité. Mais je doute qu'un rhéteur comme Rufus se fût élevé pour semblables raisons contre les « recettes » mêmes de son art.

4. Voyez le Glossaire de Ducange, v° *Adlobrius*.

5. F. Garofalo, *Gli Allobroges*; Paris, Welter, 1895, p. 101.

Digitized by Google

après avoir cité le vers de Juvénal : « C'est à peu près le même reproche que les Français modernes ont adressé aux descendants des Allobroges [1]. »

Autre interprétation, voisine de la précédente. Le rhéteur Rufus, se piquant de purisme ou d' « urbanité », aurait employé *allobrox* comme le premier terme venu pour dire : étranger à la ville de Rome, provincial. Cicéron manquerait d'élégance, de « politesse », ou son vocabulaire ne serait pas assez choisi. Tel grammairien méticuleux ne reprochait-il pas à Tite-Live sa « patavinité », sans qu'on sache exactement ce qu'il convient d'entendre sous une telle accusation. Cicéron parlait mal [2], suivant ces délicats [3]. Voilà le sens qu'admettent la plupart des dictionnaires.

Par exemple, le *Dictionnaire de la Langue latine* de Freund, relevant le vers de Juvénal, l'explique ainsi : « *Rufum qui.... id est barbare loquentem* [4]. »

Cicéron traité d' « allophyle » [5], de métèque, si vous préférez, ou de barbare, soit pour être né à Arpinum, soit plutôt pour avoir employé quelque « locution vicieuse », analogue peut-être à ces mots provinciaux que la femme savante, d'après Juvénal lui-même, blâmait dans le langage de son amie osque [6], voilà bien un reproche qui ne manque pas d'une certaine saveur.

Ce sens péjoratif ressort nettement dans une traduction en

1. « Quasi lo stesso rimprovero Francesi moderni han mosso contro i descendenti degli Allobroges. » Cf. Blavignac, *Etudes sur Genève*, I, 100, sqq.

2. Virgile lui-même ne fut-il pas repris par les Bavius et les Mévius ? On connait le vers suivant :

Hordea qui dixit superest ut *tritica* dicat.

Au début de la 3e Eglogue, Virgile prête à l'un de ses bergers cette interrogation :

Dic mihi, Damœta, *cujum* pecus ? An Meliboei ?
Non, verum Aegonis.

Suivant l'auteur d'une vie de Virgile attribuée à Donat, ces deux vers auraient été ainsi parodiés :

Dic mihi, Damœta, *cujum* pecus ? Anne latinum ?
Non, verum Ægonis ; nostri sic rure loquuntur.

Voyez la note de l'édition Benoist, *Bucoliques*, III, p. 23. Virgile ne parlait pas latin, puisque ses bergers employaient des locutions « rustiques » ! Il se pourrait que notre « *Allobroga* » fût une critique aussi peu sensée, en tous cas encore moins justifiée, puisque Cicéron lui même s'était plaint à diverses reprises de l'invasion de la *rusticitas*. Cf. notamment *Brutus*, LXXIV, 258 ; *Ad familiares*, IX, 15, 2.

3. Quintilien louait au contraire Cicéron « pour avoir eu un soin extraordinaire de la pureté du langage, et pour n'avoir cessé de crier après son fils, qu'il estudiast sur tout à parler et à escrire purement ». (Vaugelas, éd. Chassang, I, p. 31).

4. Cette explication est reproduite textuellement dans le Dictionnaire latin-allemand de Karl Ernst Georges, éd. de 1879, Leipzig.

5. Ou d'*alienigena*, ce qui nous ramènerait, constatation bizarre, au sens même que nos celtisants attribuent à l'ethnique *Allobroge*.

6. *Nec curanda viris opicae castigat amicae Verba*. (Juvénal, *Sat.* VI, 455).

Digitized by Google

vers due à Vidalin[1], qui a suivi, déclare-t-il, le texte latin adopté par le Père Tarteron, de la Compagnie de Jésus :

> ... L'enfant rit tant et plus
> Aujourd'hui de son maître ; et le fameux Rufus
> Ne traitait Cicéron que du nom d'*Allobroge*[2].

II° Le relatif est à l'accusatif :

> *Rufum*, quem *toties Ciceronem* Allobroga *dixit*.

C'est la leçon que nous lisons, entre autres éditions, dans celle que publia C.-F. Hermann pour la collection Teubner (Leipzig, 1888). C'est aussi le texte de l'édition savante due à M. Hild. Le sens est totalement différent. Ce n'est plus Rufus qui traite Cicéron d'Allobroge, mais les élèves du rhéteur qui donnent à leur maître cette qualification. Ici le sens ironique ou péjoratif serait encore plus manifeste. Si les jeunes gens avaient eu l'intention d'honorer Rufus en le comparant à Cicéron, Juvénal n'aurait pas dit au vers précédent qu'ils se plaisaient à l'outrager *(caedit juventus)*. On pourrait toutefois soutenir que le second vers est l'antithèse du premier : la jeunesse maltraite Rufus ; pourtant c'est ce même Rufus qu'elle a tant de fois comparé à Cicéron, bien qu'il fût d'origine allobroge. Dans ce cas, *Allobroga* n'est plus une sorte de qualificatif du mot *Ciceronem*, tenant lieu de l'adjectif *Allobrogicum* ; c'est une apposition au relatif *quem* = *quem, cum esset Allobrox, Ciceronem dixit*.

La leçon *quem* est aussi suivie par Holder[3], comme par Teuffel, dans son *Histoire de la Littérature romaine*[4]. Adoptant la glose d'un scoliaste, plusieurs critiques font de ce Rufus un rhéteur gaulois, né sur le territoire de l'Allobrogie. (Cf. Teuffel : « Rufus *(Cicero Allobrox;* Juv. VII, 214). » Rufus serait ainsi le premier en date de nos professeurs régionaux. Voilà comment de simples gloses peuvent enrichir la liste des Savoyards ou Dauphinois ayant eu certaine notoriété ! Pourquoi s'en étonner ? Le *Glossaire* attribué à Isidore de Séville, faisant un adjectif du nom propre *Rufus*, ne donne-t-il pas cette explication vraiment extraordinaire : *Allobroga, Gallus rufus*[5] ? Allobroge = Gaulois roux.

1. Moulins : Crépin-Leblond, 1888.
2. Ainsi Rufus lui-même donnerait l'exemple. Formé par Cicéron, il traite son maître de haut, avant d'être persécuté par ses élèves. Tels ces enfants drus et forts du bon lait qu'ils ont sucé et qui battent leur nourrice, comme disait La Bruyère. Mais le contexte ne permet pas d'aller jusque-là.
3. Holder, *Alt celtischer Sprachschatz*, I, 102, avec la glose du scoliaste : « Rufum, qui Gallus fuit et valde disertus. » Note due à l'obligeance de M. Marteaux, qui nous a également communiqué l'édition de Farnabius.
4. Cf. tome II, p. 284, de la traduction Bonnard et Pierson.
5. Voyez la correction de Graevius, dans le *Glossaire* de Ducange, v° *Adlobrius*.

Digitized by Google

Devons-nous lire *qui* ou *quem*? C'est une question de manuscrits. La bonne famille donne *quem*, suivant M. Hild[1]. « La leçon *qui toties* pour *quem*, écrit-il, dut être celle de quelques mauvais manuscrits. » Nous constatons pourtant avec lui que cette leçon « a été suivie par un certain nombre [même un bon nombre] de modernes ».

Le vers est ainsi transcrit dans cette édition :

Rufum, quem totiens Ciceronem Allobroga dixit.

Pour expliquer la nuance injurieuse de l'ethnique *Allobroge*, M. Hild prétend que la peuplade de ce nom « resta longtemps rebelle aux bienfaits de la civilisation romaine — les vainqueurs ne s'y fiaient que tout juste, même au temps de Néron (Sénèque, *Ben.*, 5, 16). » Les Allobroges sont-ils vraiment restés plus longtemps que telle autre peuplade rebelles à la civilisation romaine? Je laisse aux historiens le soin de discuter cette assertion. Elle ne me semble nullement établie.

§. II.

Quel qu'ait été le texte original, l'acception indiquée par Freund et les lexicographes latins a prévalu. Pour la plupart des érudits qui citent les vers de Juvénal (au xviie siècle, Chorier paraît être une exception), ce n'est point Rufus qui est un Allobroge; c'est le rhéteur qui s'est permis de traiter Cicéron avec irrévérence. Or cette irrévérence eut de lointaines et de fâcheuses conséquences.

En effet, le vers du satirique est, à notre avis, la cause essentielle du sens péjoratif attribué, de nos jours encore, à l'ethnique *Allobroge* dans la plupart des Dictionnaires, avec aussi peu d'exactitude que de judicieuse critique. Pareille signification, fût-elle antérieure et due au motif indiqué par M. Hild (ce qui est douteux), la citation de Juvénal l'a vulgarisée.

Suivons le mot à travers les siècles.

Au Moyen Age, je n'ai rien trouvé. Si la nuance péjorative est surtout d'origine scolaire ou livresque, elle a dû, sinon prendre naissance, du moins se développer, à l'époque où le texte de Juvénal et des scoliastes a donné lieu à de multiples commentaires, plus spécialement au cours du xvie siècle. La rudesse des sons *Allobrox* a contribué pour une part, j'imagine, à généraliser parmi les « escholiers » le sens de « barbare ».

1. J.-A. Hild, *Juvenalis Satira septima*, texte latin publié avec un commentaire critique (Klincksieck, 1890). Voir p. 81.

Digitized by Google

Pour découvrir une allusion, j'ai relu divers ouvrages du XVIe siècle où les épigrammes caustiques ne manquent pas, entre autres le factum de Barthélemy Aneau, ainsi qu'un poème latin, *Rapina*, « seu Raporum encomium », dû au bressan Claude Bigothier, « poeta rapicius » (1540). Bigothier se borne à qualifier de « graves » les Savoyards : « *Praesertim* gravibus *fato largita Sabaudis*...[1] » Quant à B. Aneau, on sait qu'il félicita François I et Henri II d'avoir ordonné à la Savoie de « françoiser », pour rendre les Savoyards « de sauvages humains, de *barbares* civilz, de rudes politiez, et de fiers et mauvais, doux et bons, chassans avec la *ferité* des meurs la rudesse de la parolle[2] ». La « Royale Justice » avait exterminé à Chambéry

En Parlement de Francoise eloquence
Barbare langue et les barbares meurs[3].

S'il y a là quelque allusion au vers de Juvénal, que le fameux régent du Collège de la Trinité avait certainement lu, et sans doute commenté, fort souvent, elle est bien indirecte. La virulente réponse du poète savoyard Marc-Claude de Buttet ne parle pas non plus du satirique latin[4]. Mais, de ce que B. Aneau ne l'a pas cité, pour se couvrir de son autorité, on aurait tort de conclure qu'il n'attribuait pas au vers de Juvénal un sens péjoratif. En s'adressant aux magistrats établis à Chambéry par Henri II, il les qualifie d'« Allobroges ». L'épitre au conseiller Philippe de Monthelon commence ainsi : « *Allobrogum* egregii...[5] » B. Aneau pouvait-il décemment donner au même mot dans son factum une signification péjorative ?

Cette signification, dont les érudits nous fourniraient sans doute quelques exemples tirés des contemporains de Barthéle-

1. Livre I, vers 3. Voyez la belle édition publiée par J. Brossard, p. 82; Bourg, 1891. — En dépit du passage extrait de *Les Etats, empires et principautés du monde*, Genève, 1634, et cité dans la note 2, p. 125 de l'édition Brossard, je considère l'épithète de *graves* comme un éloge et non comme un trait satirique.

2. Cf. F. Mugnier, *Marc-Claude de Buttet*, p. 131; Paris, 1896. Cette citation est extraite de la Préface écrite par B. Aneau pour le *Stile et Reiglement sur le Faict de la Justice*, Lyon, 1553, sous ce titre : « *De l'Institution de la Royale Cour de Parlement, à Chambéry, en Savoie, sur le Style d'icelle Cour.* »

3. Vers qui terminent le dizain faisant suite à la Préface. *Ibid.*, p. 132.

4. Si, vers le milieu du XVIe siècle, l'appellation de *Cicéron allobroge* avait prêté à une malicieuse ironie, Marot aurait sans doute hésité à dédier les vers suivants « à M. Pelisson, président de Savoye » :

C'est toy qui es le chef et capitaine
De tous espritz (la chose est bien certaine);
Un *Ciceron* quant a l'art d'eloquence...
(Marot, *Epitre* 64; 1543.)

5. F. Mugnier, *Ibid.*, p. 100.

Digitized by Google

my Aneau et de M.-C. de Buttet, ne ressort pourtant nettement qu'au XVIIe siècle[1]. Les Dictionnaires vont en effet l'enregistrer. Par suite de quelles influences ?

Qu'on me permette ici une hypothèse au sujet de Vaugelas. Comme je n'ai pu consulter toutes les œuvres de Ménage et celles de son groupe, je ne puis la confirmer par un texte décisif. Telle qu'elle est, cette hypothèse me paraît cependant assez plausible.

Au XVIe siècle, la langue est loin d'être unifiée. Locutions vendômoises chez Ronsard, lyonnaisismes chez Maurice Scève, gasconnismes chez Montaigne et du Bartas, etc. Que les vocables provinciaux y arrivent, « si le français n'y peut aller », telle est la doctrine, comme l'usage, de la Pléiade jusqu'à saint François de Sales. Pourtant le besoin d'unité s'est déjà fait sentir. Vauquelin de la Fresnaye[2], par exemple, avait demandé aux poètes de ne plus introduire à l'étourdie les termes de province. Malherbe insiste. La réaction s'accentue avec Balzac et l'Académie, avec les Précieuses, avec Vaugelas.

L'Académie à ses débuts propose au Cardinal de Richelieu de « nettoyer la langue des ordures qu'elle avait contractées ». « Il semble, dira son historien, qu'il ne manque plus rien à la félicité du royaume que de tirer du nombre des langues barbares cette langue que nous parlons. »

A cette tâche Vaugelas consacrera sa vie.

Or, comme Malherbe, comme Balzac, Vaugelas est un provincial. Passe encore pour Balzac : sur chaque mot douteux, il consultera l'oreille d'un parisien. Mais Vaugelas ? Ses adversaires, et l'on sait qu'ils furent nombreux, auront beau jeu. De quel droit reprocherait-il à « quelques Parisiens d'avoir corrompu leur langage naturel par la contagion des Provinciaux » ? Voilà ce que demandait Ménage. Celui-ci a bien accusé Malherbe de « normanisme » : Malherbe est de Caen. Vaugelas arrive de plus loin. Et Ménage insinue que l'auteur des *Remarques sur la Langue françoise*, en dépit de son purisme, fait place parmi les mots du « bel usage » à des locutions qui viennent de Savoie. N'est-il pas, disait-il, d'une haute impertinence

1. En vertu d'une bulle datée du 24 juillet 1624, le prieuré de Talloires fut soustrait à la juridiction du monastère de Savigny. Il devint le siège d'un nouvel ordre, celui des « Bénédictins *Allobroges* ». Si le mot avait impliqué une signification péjorative, on peut croire qu'il n'eût pas été choisi.

2. Cf. *Art poétique* : « Il faut... ne recevoir plus la jeunesse hardie
A faire ainsi des mots nouveaux à l'estourdie,
Amenant de Gascongne ou de Languedouy,
D'Albigeois, de Provence, un langage inouy. » (II, 907).

Digitized by Google

Qu'un estranger et *Savoyard*
Fasse le procès à Ronsard [1] ?

Au lieu de « Savoyard » les adversaires de Vaugelas pouvaient dire « Allobroge [2] ». C'est ce dernier terme qu'emploiera Boisrobert dans l'une de ses *Epîtres* :

« Il parle françois comme un *Allobroge*. »

Cette citation est le premier exemple certain que nous ayons trouvé chez les auteurs. De l'épître de Boisrobert la locution va passer dans les dictionnaires, sans interruption, depuis le XVIIe siècle jusqu'aux plus récents. Elle s'enrichira même de nouvelles acceptions. De langage incorrect on aboutit à grossièreté du langage, grossièreté des mœurs, grossièreté tout court, ou sottise. Ainsi Richelet a l'article suivant :

ALLOBROGE, s. m. Grossier, dont on fait peu de cas. [Ah ! tu me traites d'*Allobroge !*] — Suit la citation de Boisrobert, ainsi commentée : « Il parle le françois comme un *Allobroge*. C'est mal parler François [3]. »

Le *Dictionnaire de Rimes*, du même auteur, enregistre :

ALLOBROGE, au fig., sot, *fatuus* [4].

Au XVIIIe siècle, les Dictionnaires recueilleront d'autant plus volontiers l'acception péjorative que Voltaire en aura fait un usage vraiment excessif. *Allobroge*, *gaulois*, *velche* et *barbare* [5] sont pour lui quatre synonymes [6]. Il en accable les mauvais écrivains, ceux-là surtout qui sont des adversaires. N'est-il pas curieux de constater que, sous la plume de Voltaire, le terme générique signifiant *gaulois* et celui de l'une des plus renommées parmi les « cités » gauloises aient le même sens péjoratif ?

Transcrivons d'abord quelques textes.

1. *Requeste des Dictionnaires* (1646).

2. « Toutes les époques ont connu de semblables manières de dire. Dans la bouche de Malherbe, presque tout ce qui était mal écrit était *gascon*. Ce que ses contemporains n'entendaient pas, et que nous baptisons *chinois*, était pour eux du *bas-breton* ou du *haut-allemand*, de même que ce qu'ils n'admiraient pas était *gothique*. *Parler chrétien*, qu'on trouve dans Pathelin et ailleurs, n'est guère plus précis ». (F. BRUNOT, *Histoire de la Langue française*, I, p. 20).

3. *Dictionnaire François* ; 2e éd., chez Benoist Bailly ; Lyon, 1681.

4. *Dictionnaire de Rimes* ; Paris ; éd. de 1760, p. 536.

5. Cf. édit. FALLEX des *Lettres choisies*, p. 287, note : « *Welches*, nom germanisé des anciens Gaulois. Voltaire en fait le synonyme de *Barbares* et en qualifie sans cesse ses contemporains sans goût, sans lumières, ou sans humanité. »

Sur *velche* et la « nuance méprisante » de ce mot, cf. Gaston PARIS, *Romani*, *Romania* (in *Mélanges Linguistiques*, I, 91). *Romanus* se traduisait en allemand par *Walah*, d'où *valaque* (*blaque*) et *velche*, *Ibid.*, p. 18, et *Romania*, I (1872).

Voyez ce curieux passage, à propos de la corruption de la langue française : « Le plus insupportable reste de la barbarie *velche* et *gauloise* est dans nos terminaisons en *oin*. »

6. Ailleurs *velche* et *gothique* ont le même sens !

Digitized by Google

A l'article *Goût* du *Dictionnaire philosophique*, Voltaire écrit, en faisant allusion aux tragédies de Crébillon : « D'où vient qu'en musique des sons aigres et discordants n'ont flatté l'oreille de personne et que cependant, de très mauvaises tragédies *barbares*, écrites dans un style d'*Allobroge*, ont réussi, même après les scènes sublimes qu'on trouve dans Corneille? »

On lit de même, dans une lettre datée du 25 février 1772 : « En style *allobroge* et inintelligible. »

Nous relevons encore la phrase suivante (article intitulé : *De la Corruption de la langue française)* : « Quelques auteurs, qui ont parlé *allobroge* en français, ont dit *élogier* au lieu de louer, ou faire un éloge; *par contre*, au lieu d'au contraire ; *éduquer*, pour élever, ou donner de l'éducation ; *égaliser* les fortunes, pour égaler. »

Ce dernier passage me paraît être la clef de beaucoup d'autres. *Allobroge* Crébillon ; *allobroges* l'abbé Trublet, et Labaumelle, et Fréron ; *allobroges* Maupertuis, toujours, et Frédéric II, après la rupture. Mais le véritable Allobroge, ne serait-ce pas le citoyen de Genève? Quel plaisir pour Voltaire de décocher à Jean-Jacques (et peut-être à tous les Genevois, qu'il n'aime guère), même en paraissant viser d'autres adversaires, un mot qui vaudrait toute une épigramme!

« L'auteur des perfides *Lettres sur la Nouvelle Héloïse*, dit avec raison M. A. François [1], était passé maître dans l'art d'envelopper ses traits, d'en déguiser au besoin l'origine et l'exacte destination. » Assurément, comme le constate l'érudit professeur genevois, « il est malaisé d'établir jusqu'à quel point ces reproches atteignent Jean-Jacques Rousseau ». M. François pense bien que Rousseau est visé par les allusions du *Dictionnaire philosophique ;* mais il ne saurait le prouver. C'est également ma conviction. J.-Jacques doit figurer en bonne place parmi ces « beaux esprits des pays étrangers qui ne connaissent pas l'usage [2] »; il est au premier rang de ces « auteurs qui ont parlé *allobroge* en français [3] ».

1. Alexis François, *Les Provincialismes suisses-romands et savoyards de J.-J. Rousseau*, p. 1 et 2. (Extrait du tome III des *Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau*.)

2. *Dictionnaire Philosophique*.

3. On peut rapprocher de ce passage la boutade sur les mots en *isme*, qui termine une lettre à Lejeune de La Croix, datée de Ferney, 26 juin 1773 : « Le vieillard n'a pas le fatuisme de croire avoir raison, il s'en faut beaucoup ; mais, comme il a embrassé depuis longtemps le tolérantisme, il espère qu'en faveur de l'analogisme, M. de la Croix voudra bien, malgré son atticisme, permettre à un homme qui est depuis vingt ans en Suisse un solécisme ou un barbarisme. » Vivre en Suisse, c'est altérer la pureté de son langage ; à plus forte raison un écrivain d'origine helvétique ne saurait-il, suivant Voltaire, parler français correctement.

Digitized by Google

N'est-il pas curieux de rapprocher des boutades de Voltaire le passage suivant d'un critique italien qui rend hommage à la Savoie? Il oublie, il est vrai, saint François de Sales; mais il met au nombre de ses grands écrivains « le *quasi Allobroge* J.-J. Rousseau ». « Ella non è cosa indegna di considerazione, il notare che Savojardo fu uno dei primi legislatori del Francese idioma, che un altro Savojardo, cioè l'Abate di S. Real v'introdusse, nel modo di trattare la Storia, e nuvo spirito, maggior dignità e vaghezza, e che finalmente, ai tempi a noi più vicini, il *quasi Allobrogo* G. G. Rousseau adornò la Francese litteratura di nuovo carattere di fervida et concettosa eloquenza[1]. » C'est ainsi que le sénateur « velche » di Barrollo devait venger Allobroges, et même demi-Allobroges, des lardons de M. de Voltaire.

Après les passages que nous avons cités, faut-il nous étonner de lire dans un *Dictionnaire portatif*, « comprenant la Géographie et l'Histoire universelle », publié à Avignon en 1760, l'article suivant :

« Le nom d'*Allobroge* a été assez longtemps une injure; et l'on dit encore de celui qui écorche la langue françoise qu'il parle comme un *Allobroge*. On entend cependant aujourd'hui communément par ce mot les Savoyards. »

Ce texte est doublement intéressant. Il nous apprend qu'en 1760, alors que Voltaire jugeait à propos de faire du mot l'usage qu'on a vu, l'auteur de ce dictionnaire de vulgarisation constatait que le sens injurieux avait disparu. En second lieu, comme le fait le *Dictionnaire de Trévoux*, il enregistre la restriction du sens : le mot ne désigne plus communément qu'une partie des fils de l'antique Allobrogie[2].

Nous voici parvenus au XIXe siècle. Pour critiquer quelques-uns des innombrables dictionnaires parus depuis cent ans, il conviendra de les distinguer: il y a les dictionnaires qui contiennent des articles historiques, et ceux qui se bornent à constater l'usage contemporain.

1. *Mem. sull' Abate S. Réal*, cité par Grillet, *Dict. historique*, I, 206.

2. L'article du *Dictionnaire de Trévoux* est absolument contradictoire : « Aujourd'hui par *Allobroge* nous n'entendons que les Savoyards, et de là est venu que dans le style comique et burlesque, il est pris pour grossier. Il parle François comme un *Allobroge*. Cette manière de parler n'est pas nouvelle, et nous trouvons dans Juvénal, Sat. VII, v. 214, qu'un certain rhéteur Gaulois, nommé Rufus, et qui eut de la réputation, traitait Cicéron d'*Allobroge* par mépris. » L'auteur de ces lignes croit, avec un scoliaste de Juvénal, que Rufus était un rhéteur gaulois. On n'est pas gaulois pour « traiter Cicéron d'Allobroge ». Si le sens péjoratif à l'origine indiquée au début du passage que nous citons, peut-on dire que « cette manière de parler n'est pas nouvelle » et remonter jusqu'à Juvénal ?

Digitized by Google

Qu'un Littré[1] enregistre, sous le mot *Allobroge*, avec une ou plusieurs citations, le sens péjoratif, qui pourrait s'en formaliser? Ainsi feront les auteurs du *Dictionnaire général*[2], MM. Darmesteter, Hatzfeld et Thomas. Mais, quand on vient nous dire qu'*Allobroge*, de nos jours, dans le langage usuel, désigne un mauvais écrivain ou un sot, nous avons bien le droit de protester contre cette « sottise ». Qui d'entre nous, à Paris, à Lyon ou ailleurs, a jamais entendu, dans une conversation, le mot *allobroge* employé avec semblable acception? Tous ces dictionnaires dits usuels sont trop souvent copiés sans critique. Le *Nouveau Larousse illustré* a trouvé selon nous une formule plus exacte et plus équitable: « On l'a aussi employé quelquefois, comme nom commun, pour désigner un homme lourd, d'un esprit inculte. » Mais noter simplement, comme l'ont fait Larive et Fleury (*Dictionnaire français illustré des Mots et des Choses* (1891): *Allobroge*, homme grossier, c'est pis qu'une injure gratuite, c'est une assertion fausse[3]. Des vocabulaires français usuels, la glose précédente passe dans certains Dictionnaires français-latin. Tel celui de M. Edon[4]. Elle y est encore plus déplacée. Voilà où nous a conduits le rhéteur Rufus, contemporain des doctes grammairiens Encelade et Palémon.

Il est temps sans doute de résumer et de conclure, après avoir recouru à l'obligeance des lecteurs qui auront la faculté de compléter ces indications en consultant les textes que nous n'avons pas sous la main (par exemple les factums des adversaires de Vaugelas, les œuvres des Scaliger et des Scioppius, etc.) Le mot *allobroge* a reçu une valeur péjorative. C'est un fait. Il ne l'a plus dans la langue parlée à notre époque: c'est un autre fait. Sont à rectifier tous les dictionnaires de l'usage actuel qui continuent à transcrire la même remarque devenue inexacte. Les dictionnaires enregistrent l'usage; ils peuvent parfois le créer, ne fût-ce qu'auprès des étrangers. Nous avons jugé utile d'intervenir, avant qu'il y eût prescription.

Au reste le péjoratif a-t-il été employé couramment dans la

1. Cf. ALLOBROGE 2. Familièrement: un homme grossier qui manque de sens. Exemples choisis: « C'est un franc *Allobroge*. » « A-t-on jamais vu un pareil *Allobroge*? »

2. « *Allobroges*, peuplade des Alpes, dont le nom chez les Romains était déjà une injure. » Avec citation de Richelet et de Voltaire

3. Cf. LAURENT et RICHARDOT: *Petit Dictionnaire étymologique de la Langue française*, article *Allobroge*; Paris, 1893.

4. *Allobroge*. « 2° Fig.: un sot, un rustre. (Voyez ces mots) ». Ce sens n'est pas relevé dans le *Dictionnaire français-latin* de GŒLZER, non plus que dans celui de QUICHERAT et CHATELAIN.

Digitized by Google

conversation, sauf peut-être dans celle des écoliers, limousins ou autres? Nous en doutons. Quelle en est l'origine? Probablement un vers de Juvénal, qui peut s'interpréter de diverses façons. Je ne sache pas d'écrivain grec qui ait donné cette valeur au nom de la peuplade gauloise, ni même un autre auteur latin classique. Le provençal, comme l'italien, l'ignore, ainsi que les parlers dialectaux.

Singulière fortune (ou infortune) que celle de ce mot. Mais songeons qu'une foule d'ethniques[1] ont subi un sort analogue[2]. *Allobroge*, d'ailleurs, n'aurait pas besoin d'être réhabilité. «*Gens jam inde nulla gallica gente opibus aut fama inferior*», écrivait déjà Tite Live[3], en rappelant comment, il y a vingt et un siècles, ceux qui portaient ce nom apparurent pour la première fois dans l'histoire. Au XVIIe siècle, Chorier fait de ces mots un commentaire enthousiaste[4]. Ténacité, fermeté, prudence, pénétration, amour de la patrie et de l'indépendance, telles sont les qualités qu'évoque le nom de l'ancien peuple gaulois, suivant un historien qui l'a beaucoup aimé, pour avoir connu de très près ses descendants dauphinois[5].

Aussi bien, depuis longtemps, *Allobroge* n'a plus d'autre synonyme (et ce n'est pas un Allobroge qui se plaît à le constater) que l'épithète dont ce mot est suivi dans l'hymne connu de tous : *Allobroge*, c'est-à-dire vaillant[6].

J. DÉSORMAUX.

Annecy, 3 janvier 1917.

1. Sur les railleries que se renvoyaient différents peuples (Français, Italiens, Espagnols, Savoyards) vers le commencement du XVIIe siècle, on trouvera de curieux témoignages dans *La Moquerie Savoyarde*, pièce de 1604 en patois savoyard. Voyez page 23 de l'éd. CONSTANTIN (Annecy, Abry, 1884), ou p. 9 de l'éd. ORSIER (Paris, Champion, 1910). Même texte, *Revue de la Renaissance*, t. X (1909), p. 121. Citons ces quelques vers :

Parlin poi de lo lingagio
Un Fransey en son usagio
Se moquera dou Savoyar,... etc.

Ceux qui se piquaient d'une plus grande érudition remplaceront simplement ce dernier mot par *Allobroge*.

2. Cf. *béotien* (Pindare était de Thèbes!), qui est adopté par nos romantiques comme synonyme de *philistin* : *opicus*, osque, chez les Latins ; chez nous *auvergnat*. Pour les humanistes italiens du XVIe siècle, le parler *lombard*, etc.

3. TITE-LIVE, XXI, 31.

Voyez toutefois au chapitre suivant la description des *montani*, mot qui paraît désigner un peuple différent, XXI, 32. Cf. MICHELET, *Hist. romaine*, tout le récit, adapté de Tite-Live.

4. Cf. CHORIER, *Histoire de Dauphiné*, livre II.

5. M. de CROZALS : *Le Caractère Dauphinois* (cité par Garofalo).

6. Les glorieuses listes dressées par M. Miquet ne seraient-elles pas le plus éloquent des commentaires?

Digitized by Google

Bibliothèque publique d'Annecy

1744-1900

(*Suite.*)

Règlements de la Bibliothèque.

La Municipalité annécienne, en 1838, était en possession d'un choix de livres assez varié, d'un local suffisamment spacieux et de rayons pour les recevoir; en un mot de tout ce qui constitue une bibliothèque privée. Pour l'ouvrir au public, l'autorité compétente avait à donner une autorisation, qu'elle subordonnera à l'approbation préalable d'un *règlement*, d'un *catalogue* et d'un *bibliothécaire*. Telles sont les trois étapes à franchir pour arriver à la réalisation du désir exprimé en ces termes, dès le 20 janvier 1828 (fol. 218), par la Municipalité annécienne :

Le Conseil croit devoir réitérer à cet égard les instances déjà faites par le Conseil double lors de la formation du budget de 1828, et manifester le vif désir qu'il éprouve de faire jouir les habitants de cette ville des avantages de l'ouverture régulière de la Bibliothèque publique, qui offre à toutes les classes de la société, et principalement à la jeunesse studieuse, un délassement à la fois utile et agréable.

Toutes les délibérations relatives à la Bibliothèque portent l'empreinte de la même préoccupation, l'expression du même désir, notamment celles du 14 mai 1836 (fol. 200), 14 août 1837 (fol. 29), 7 déc. 1837 (fol. 42), etc.

Dans la séance où il rendit compte du succès de ses démarches auprès de l'Intendant [1], le syndic observe qu' « il conviendrait aussi de s'occuper déjà à présent de la rédaction d'un règlement pour le service de la Bibliothèque, et pour prescrire les obligations de la personne qui serait chargée de sa conservation ».

Il ne se trouva pas un membre pour faire observer au Syndic qu'on ne pouvait avoir que l'embarras du choix entre les règlements de 1765, de 1808 et de 1812 [2]. D'une voix unanime,

1. 13 déc. 1837, fol. 45.

2. La plupart des dispositions du nouveau règlement sont empruntées aux anciens.

Digitized by Google

le Conseil « délègue MM. Levet, Philippe et Chaumontel, trois de ses membres, pour dresser le projet d'un règlement pour la Bibliothèque, à devoir être soumis au Conseil de ville ».

Les Commissaires ne paraissent pas avoir accepté le mandat que leur confiaient tous leurs collègues. En effet, à la séance du 1er décembre 1838 (fol. 482), « M. le Syndic fait donner lecture du projet de règlement dressé par M. Curtat, l'un de ses membres ».

Le Bureau, d'une voix unanime, est d'avis d'en adopter toutes les dispositions, sauf en ce qui concerne les jours et heures d'ouverture, qu'il pense devoir fixer comme suit:

Le jeudi, dès 9 h. du matin à midi, et dès 2 h. à 5 h., et les lundi et samedi, dès 1 h. à 5 h. du soir.

De son côté, le Bureau d'administration de la Bibliothèque avait élaboré un projet de règlement, dont il fut donné lecture à la séance du 6 décembre. A la suite de cette lecture, « le Conseil délègue M. le chevalier de Juge, et MM. Dunant, Anthonioz et Levet, conseillers, aux fins d'examiner ce projet, et lui soumettre leurs observations et propositions ».

Le travail des délégués fut poussé avec assez d'activité pour qu'il fût possible au Syndic d'en rendre compte à la séance du 13 décembre (fol. 76).

Après en avoir ouï la lecture et en suite de discussion sur chaque article du projet présenté, chacun des Membres du Conseil a été appelé à donner son vote sur l'ensemble des propositions de sa Commission — et les voix ayant été recueillies, il en résulte que l'unanimité s'est prononcée pour l'adoption, sauf quant au second paragraphe de l'art. 11, qui a été rejeté par deux voix, et sur lequel S. E. M. le comte de Sales a déclaré s'abstenir de voter.

En conséquence, le Conseil, à la majorité de 8 voix, arrête comme suit le projet de règlement adopté pour la Bibliothèque publique de cette ville.

SERVICE D'ADMINISTRATION ET DE SURVEILLANCE

Art. 1.

Une Commission de cinq Membres, désignée par le Conseil de ville, et dont deux au moins seront pris dans le sein de ce Conseil, sera chargée spécialement de veiller à la conservation et à l'ouverture de la Bibliothèque de cette ville. Cette Commission, qui sera présidée par le plus âgé de ses Membres, se réunira aux époques qui seront par elle déterminées.

Art. 2.

Cette Bibliothèque sera en outre confiée aux soins et à la vigilance d'un Bibliothécaire, qui sera aussi nommé par le Conseil de ville,

Digitized by Google

Art. 3.

La Commission directrice, lors de l'entrée en fonctions du Bibliothécaire, remettra à celui ci un double du catalogue des divers livres existants dans la Bibliothèque, ainsi que de l'état de l'ameublement qui s'y trouve, et après avoir vérifié le tout et en avoir reconnu la sincérité, le sus dit Bibliothécaire en fera son chargé et en deviendra responsable. Ce chargé sera remis à l'Administration de la ville, et joint au catalogue original qui y est, et doit y rester déposé.

Art. 4.

La Commission pourra faire le revêtissement du catalogue ou inventaire, chaque fois qu'elle le jugera nécessaire. Il sera toujours fait en l'assistance et en contradiction du Bibliothécaire.

Art. 5.

Les acquisitions de livres et d'ameublement, et les échanges seront faits sur la proposition de la Commission, approuvée par le Conseil de ville.

Art. 6.

Le Bibliothécaire sera chargé exclusivement de la tenue des divers registres et livres de compte de la Bibliothèque.

Art. 7.

Les acquisitions seront consignées et constatées au fur et à mesure qu'elles auront lieu, au bas de l'inventaire général Il en sera de même des dons qui pourraient être faits. En ce dernier cas, on indiquera les noms des donateurs. Ces additions à l'inventaire général seront portées à la connaissance de l'Administration de la ville, par les soins de la Commission directive.

Art. 8.

Le traitement du Bibliothécaire sera fixé par le Conseil.

Art. 9.

Le Bureau d'administration de la ville mettra à la disposition du Bibliothécaire l'un des valets de la ville pour le service de la Bibliothèque.

Art. 10.

Le bois de chauffage, l'encre, les plumes, le papier, les règles, les crayons, les compas, et autres objets nécessaires à l'usage de la Bibliothèque, seront fournis par le Bureau d'administration de la ville, sur mandement du Bibliothécaire, visé par la Commission directrice.

SERVICE INTÉRIEUR DE LA BIBLIOTHÈQUE

Art. 11.

La Bibliothèque sera ouverte au public trois jours chaque semaine, savoir: le jeudi dès 9 h. du matin à midi, et dès 2 h. à 5 h. du soir, et les lundi et samedi dès 1 h. à 5 h. du soir.

Elle sera cependant ouverte tous les autres jours de la semaine pour les personnes qui se chargeront, au moyen d'un abonnement, de faire un

Digitized by Google

supplément au traitement du Bibliothécaire, et de pourvoir au surcroît de frais d'éclairage et de chauffage.

Art. 12.

Les personnes admises pourront demander et lire, selon leur volonté, tout ouvrage qui sera dans la Bibliothèque, toutefois, sans pouvoir se servir elles-mêmes pour déterminer leur choix. Le Bibliothécaire leur communiquera, si elles le demandent, l'inventaire qui est à sa disposition.

Les ouvrages qui ne peuvent être lus qu'avec autorisation seront fermés sous clef.

Art. 13.

Chaque personne, avant de sortir, remettra au Bibliothécaire les livres qui auront été mis à sa disposition.

Art. 14.

Les lecteurs devront se munir du papier, des plumes et des crayons dont ils auront besoin.

Art. 15.

Il est expressément défendu au Bibliothécaire de laisser sortir les livres de la salle, sous quelque prétexte que ce soit.

Art. 16.

Tout lecteur sera responsable du volume qui lui aura été confié. Il sera obligé de le représenter dans le même état, ou d'en procurer un autre semblable, s'il le détériore.

Art. 17.

La conservation de toutes les machines de physique, et de tous les instruments de Mathématiques, sera aussi confiée à M. le Bibliothécaire, sous sa responsabilité personnelle. Il sera dressé de ces instruments et machines un inventaire séparé, et à double minute, dont l'une restera à l'usage du Bibliothécaire et l'autre servira à l'usage de l'Administration de la ville. Celui-ci devra être revêtu d'un chargé, de la part du Bibliothécaire.

Si quelques Elèves du Collège royal, ou tous autres, avaient besoin de ces instruments et machines pour faire quelques expériences, ils devront s'adresser à la Commission directrice pour obtenir l'autorisation nécessaire, aux conditions qu'elle prescrira.

Art. 18.

Tous les lecteurs devront garder le silence, et conserver l'ordre et la décence convenables.

Art. 19.

Lorsque le présent aura été revêtu de l'approbation de l'autorité compétente, il sera imprimé et affiché dans l'endroit le plus apparent de la Bibliothèque. Il sera de même affiché aux lieux accoutumés de la ville d'Annecy, afin que tous les habitants puissent en prendre connaissance, et profiter, à leur volonté, des avantages de cette institution.

Digitized by Google

Sur ces entrefaites fut publiée l'ordonnance des 22 février-23 mars 1839. L'article 42e, titre 3, de cette ordonnance veut que « tous règlements de l'autorité locale sur le service public, l'établissement du service de nuit, et les fonds affectés aux dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions soient adressés au Ministère de l'Instruction publique, et y restent déposés ».

Le règlement de notre Bibliothèque demeura si bien déposé au Ministère que, par délibération du 16 décembre 1839 (fol. 110), le Conseil charge M. le Syndic et le Bureau d'Administration de solliciter vivement l'approbation du Règlement. Ses mandataires eurent beau presser et solliciter; le Conseil dut attendre jusqu'au 3 juin 1840 la lettre de l'Intendant transmettant au Syndic l'autorisation ministérielle[1].

A teneur du dernier article, le règlement devait être imprimé et affiché. Mais on n'a pas oublié que l'accord était loin d'être fait en ce qui concernait les jours et les heures d'ouverture de la Bibliothèque au public; c'est pourquoi, « il parut convenable, pour ne pas retarder l'impression du règlement, de laisser en blanc, dans le tirage qui en sera fait, les jours et les heures de l'ouverture, qui pourront ensuite y être ajoutés à la main ».

A la même séance, qui se tint le 27 février 1841 (fol. 16), « le Bureau charge M. le Syndic de donner les dispositions convenables pour l'impression, à 120 exemplaires, du règlement dont il s'agit ». Le travail fut exécuté par M. Aimé Burdet, imprimeur.

Cependant, par lettre en date du 10 mai 1841, Rnd Favre avait demandé l'ouverture de la Bibliothèque les lundi, mercredi et vendredi, dès quatre heures du soir jusqu'à huit. La pensée du bibliothécaire était évidemment de favoriser les employés de bureau et les ouvriers, en leur permettant de se délasser dans la lecture des travaux de la journée. Par délibération du 4 juin, la Commission directrice de la Bibliothèque émit un avis négatif sur l'objet de la dite demande. Le 11 décembre suivant (fol. 14), le Conseil déclare à son tour qu'il n'y a pas lieu de modifier l'article 11 du règlement.

La première difficulté est vaincue; venons maintenant à la seconde.

1. Séance du 25 juillet 1840, fol. 127.

Digitized by Google

Catalogues de la Bibliothèque.

Le catalogue Babin, dressé en 1796, avait été reconnu incomplet[1]; le catalogue Saillet, dressé en 1802-1803, n'était plus au point; la nécessité d'un nouveau catalogue se faisait vivement sentir.

On songea d'abord à confier ce travail au Bibliothécaire[2]. Une année se passa, et la nomination du Bibliothécaire n'ayant pas chance d'aboutir dans un avenir prochain, par délibération du 13 décembre 1838 (fol. 78),

Le Conseil charge spécialement le Bureau d'administration de faire dresser incessamment le catalogue général des livres de la Bibliothèque publique, en employant pour cette dépense partie des fonds disponibles au budget de l'année courante, pour réparations à la Bibliothèque,

Ainsi mis en demeure, le Bureau ne perdit pas de temps. Le 22 décembre suivant, fol. 388, d'une voix unanime, il fut d'avis d'accepter les propositions du libraire Prévot, demandant à se charger du travail.

Le Sr Prévot, négociant libraire en cette ville, se charge de dresser, à deux exemplaires, outre le brouillon original, le catalogue général des livres de la Bibliothèque publique de cette ville, par lettre alphabétique et par ordre de matières, avec indication du nom des auteurs, du nombre des volumes, du format et de la date de l'édition de chaque ouvrage, et de livrer son travail achevé pour le 1 mars prochain, moyennant la somme de deux cents livres, qui lui seront payées après l'exécution du travail, et la vérification qui en sera faite par l'Administration.

Il n'était que temps de se hâter, car, par lettre du 17 janvier 1839[3], l'Intendant du Genevois avise le Syndic d'Annecy que le Ministre de l'Intérieur désire avoir communication du catalogue de la Bibliothèque, « et qu'au moyen d'un signe conventionnel on y fasse connaître ceux qu'il convient de tenir sous clef, pour n'être livrés à la lecture qu'aux personnes qui seraient munies d'autorisation ».

D'autre part, l'article 37 du titre 3 de l'ordonnance des 22 fév.-23 mars porte que :

Les catalogues de toutes les Bibliothèques appelées à participer aux distributions de livres, pour lesquelles sont et demeurent affectés les ouvrages provenant soit du dépôt légal, soit des souscriptions, devront être adressés au Ministère de l'Instruction publique et y constituer le grand livre des Bibliothèques de France, lequel sera tenu à la disposition de tout bibliographe, littérateur ou savant.

1. 9 mars 1800.
2. 13 déc. 1837, fol. 45
3. Arch. munic. n° 16.

Digitized by Google

Lettres et ordonnances marchaient plus vite que le catalogue. Au 1er mars, le travail n'était guère avancé. Le 10 août, (fol. 69)

Le Bureau :

Considérant qu'il résulte des observations contenues dans la demande du Sr Prévôt que ce dernier serait lésé dans le prix du travail dont il s'est chargé si l'Administration exigeait impérieusement. ainsi qu'elle en a le droit, aux termes des conventions, la remise d'un second exemplaire du catalogue, eu égard que ce travail a été long et pénible, et a nécessité l'emploi d'un aide pendant près de trois mois que le travail a duré ;

Arrête qu'il sera fait mandat de 200 l. pour solde du travail exécuté par le dit Sr Prévôt... (un deuxième exemplaire sera fait aux frais de l'Administration).

Le catalogue de Prévôt se divise en 22 sections, savoir :

1. *Théologie*. 83 in folio, 55 in-4°, 61 in-8°, 149 in-12.
2. *Saints Pères*. 100 in-folio, 3 in-4° 4 in-8°, 1 in-12.
3. *Controverses*. 17 in-folio, 93 in-4°, 53 in-8°, 87 in-12.
4. *Traités divers. Mélanges théologiques*. 20 in-folio, 46 in-4°, 71 in-8°, 76 in-12.
5. *Bibles. Interprètes et Commentateurs*. 74 in-folio, 79 in-4°, 17 in-8°, 53 in-12.
6. *Sermons. Prônes Homélies. Livres de Piété et de Morale*. 5 in-folio, 24 in-4°, 123 in-8°, 312 in-12.
7. *Droit canonique*. 76 in-folio. 26 in-4°, 13 in-8°, 18 in-12.
8. *Droit civil*. 61 in-folio, 44 in 4°, 33 in-8°, 46 in-12.
9. *Médecine*. 4 in-folio. 13 in-4°, 46 in-8°, 41 in-12.
10. *Histoire sacrée et ecclésiastique*. 65 in-folio, 177 in-4°, 21 in-12.
11. *Histoire et Vies*. 4 in-folio, 12 in-4°. 71 in-8°, 22 in-12.
12. *Histoire profane. Voyages et Géographie*. 25 in-folio, 101 in-4°, 88 in-8°, 158 in-12.
13. *Histoire naturelle*. 2 in-folio, 43 in-4°, 68 in-8°.
14. *Deux manuscrits sur parchemin*.
15. *Beaux-Arts et Métiers*. 8 in-folio, 132 in-4°, 45 in-8°, 29 in-12.
16. *Œuvres complètes*, entre autres, celles d'Helvétius, de Rousseau et de Voltaire. 147 in-8°.
17. *Dictionnaires*. 63 in-folio. 49 in-4°, 50 in 8°, 1 in-12.
18. *Mélanges*. 2 in-folio, 32 in-4°, 147 in-8°, 166 in-12.
19. *Politique*. 4 in-folio, 20 in-8°, 29 in-12.
20. *Mélanges latins, scriptores latini*. 3 in-folio, 19 in-4°, 92 in-8°, 93 in-12.
21. *Livres divers, hébreux, syriaques, grecs et latins*. 22 in-8°, 93 in-12.
22. *Livres en langue anglaise*. 8 in 8°, 1 in-12.

Le Sr Prévôt avait donc inscrit 616 in-folio, 948 in-4°, 1174 in-8° et 1366 in-12, soit au total 4104 volumes. A ce chiffre, il faudrait ajouter 198 volumes in-18, in-24, in-32, et un certain nombre d'ouvrages dont le format ou le nombre de volumes ne sont pas indiqués; on arriverait ainsi à cette conclusion qu'en 1839 la Bibliothèque d'Annecy se composait d'environ

Digitized by Google

4400 volumes. On rencontre des ouvrages incomplets, mais en assez petit nombre. Le nom de la plupart de ces ouvrages trahit leur origine; lorsqu'ils furent catalogués, ne portaient-ils point encore la signature ou le sceau des Corps religieux auxquels la Révolution les arracha ?

On n'a pas oublié que le catalogue ci-dessus devait être envoyé au Ministère de l'Instruction publique. L'Intendant du Genevois par les mains duquel la filière hiérarchique le faisait passer, le laissa plus de six mois dormir dans ses cartons. Il lui avait été expédié le 17 septembre 1839, et ce ne fut que par lettre du 7 avril 1840 que l'Intendant s'excusa auprès du Syndic d'Annecy de son oubli.

Mon désir dit-il, serait d'envoyer immédiatement votre catalogue à S. E. M. le Ministre de l'Intérieur, afin que cette ville pût être autorisée d'ouvrir sa Bibliothèque au public ; mais j'ai dû remarquer qu'on a négligé de désigner les œuvres qu'on aurait intention et qu'il serait convenable de tenir fermées à clef

Cela étant prescrit par la dépêche ministérielle du 14 janvier 1839, je me trouve obligé de vous le renvoyer avec prière d'y faire ajouter ces annotations..... [1].

Les annotations furent rédigées avec un si louable empressement que, le 3 juin [2], l'Intendant du Genevois communique au Syndic une lettre du Ministre de l'Intérieur, en date du 29 mai. S. E. « non seulement approuve la délibération prise par cette Administration de tenir fermés à clef les livres dont la lecture pourrait être nuisible à toute sorte de personnes, mais elle en a témoigné beaucoup de satisfaction.

« Cependant à ceux déjà marqués dans le catalogue, S. E. veut qu'on ajoute encore dans les livres indiqués dans la note A, et ceux de la note B, s'ils appartiennent aux auteurs désignés dans la même note. »

Toutes les formalités étant faites du côté du catalogue, il ne restait plus maintenant, pour obtenir l'autorisation d'ouvrir la bibliothèque, qu'à procéder à la nomination d'un bibliothécaire.

Avant d'aller plus loin, il ne sera pas inutile d'observer que, dès le début, le catalogue Prévôt ne fut pas regardé comme un chef-d'œuvre; il portait trop l'empreinte de la hâte avec laquelle il avait été confectionné.

Aussi, à la séance du 5 décembre 1849 (fol, 45), n'avons-

1. Arch. munic. n° 36.
2. Ibid. n° 17.

Digitized by Google

nous pas lieu d'être étonnés d'entendre « lecture du rapport de la Commission nommée pour la surveillance de la Bibliothèque.

« La Commission, en réservant le vote de ses membres sur « le choix à faire, émet le vœu, en ce qui concerne la place de « bibliothécaire, que, quel que soit le candidat sur lequel le « choix du Conseil s'arrêtera, avant de recevoir sa nomination « il soit astreint, par des conventions formelles, à faire le « catalogue et le classement complet de tous les ouvrages « dont se compose la Bibliothèque publique, suivant un ordre « méthodique qui sera ultérieurement déterminé, et dans le « délai que le Conseil jugera convenable de fixer. »

Bibliothécaires.

Dès le 20 juin 1828, le Conseil municipal inscrivait « à son budget la somme de 400 l. pour servir à former le traitement annuel d'un bibliothécaire, et pour frais de chauffage de la Bibliothèque publique » (fol. 218.).

Il était sage, de la part du Conseil, de préparer le traitement d'un homme spécialement chargé de tirer les livres de la poussière et de l'entassement dans lequel ils se détérioraient. Malheureusement, il ne fut pas donné suite à cette délibération. Pourquoi cela ? Parce que la nomination du bibliothécaire était subordonnée à la confection d'un règlement de la Bibliothèque, et à l'approbation de ce règlement, ainsi que du catalogue des livres, par l'autorité supérieure [1].

Afin de témoigner de sa bonne volonté et de ne pas perdre de vue l'objet de sa délibération du 20 juin, la Municipalité continua à inscrire à son budget une somme d'environ 200 l. pour le traitement d'un bibliothécaire. Enfin, le 25 juillet 1840 (fol. 127), « elle arrête, à la majorité de huit voix contre trois, qui ont proposé un chiffre plus élevé, d'assigner au bibliothécaire... le traitement de 400 l. n., payable par trimestre échu...

« Le Conseil se réserve de pourvoir ultérieurement à la nomination du bibliothécaire, en suite de l'approbation de la présente délibération et après notification de la vacance de cette place par l'insertion d'un avis dans le *Journal de Savoie*, afin que les personnes qui désirent l'obtenir puissent présenter leur demande à l'Administration en temps utile. »

Le temps utile fixé par le Syndic, dans l'avis par lui inséré

1. 16 décembre 1839, fol. 110.

Digitized by Google

au n° 48 du *Journal de Savoie*, publié le 28 novembre, prenait fin le 15 décembre. Le lendemain (fol. 145), le Conseil apprit que six candidats briguaient la place de bibliothécaire :

R^d Favre Hector, professeur au collège de Bonneville, natif d'Annecy ;
R^d Monasson, curé de la Chapelle-Blanche ;
M. Conversi Vincent, professeur de langue italienne au collège royal de cette ville ;
M. le docteur Calligé, médecin, demeurant à Annecy ;
M. Louis Démaison, sindic de Saint-Eusèbe ;
Et Sr Jeandin Pierre, rentier, demeurant à Annecy.

M. le Sindic invite le Conseil à s'occuper de cette nomination, pour que la Bibliothèque de la Ville puisse être ouverte au public le 1 janvier prochain.

Procédant par la voie du scrutin secret au choix à faire..., il a été reconnu que la majorité de dix voix s'est réunie en faveur de M. l'abbé Favre et de M. le docteur Calligé.

Un premier scrutin de ballottage entre ces deux derniers candidats a donné une égalité de suffrages pour chacun, et dans un second scrutin M. l'abbé Favre a obtenu la majorité de dix voix, et M. le docteur Calligé seulement six.

En conséquence, le Conseil a nommé, comme par le présent acte il nomme Bibliothécaire de cette ville M. l'abbé Favre Hector, en lui assignant le traitement annuel de 400 l.[1] voté par sa délibération du 25 juillet dernier, et à la charge, pour cet employé, de se conformer, dans l'exercice de sa charge, aux dispositions du Règlement adopté par délibération du Conseil de ville du 13 déc. 1838, approuvé par le Ministre.

Le nouveau bibliothécaire, l'abbé Hector Favre, né à Annecy le 11 juillet 1808, ordonné prêtre le 1 juin 1833, avait été nommé Directeur spirituel au collège de Thonon, puis professeur de mathématiques, et ensuite de philosophie, au collège de Thonon. Après environ cinq ans d'exercice, il renonça à ses fonctions de bibliothécaire pour devenir professeur de philosophie au collège d'Annecy, et principal du même établissement. Depuis moins d'une année il était chanoine titulaire lorsque la mort l'enleva, à l'âge de 56 ans, le 13 août 1865.

La *Revue Savoisienne*[2] nous apprend que, conjointement avec M. Serand, R^d Favre « conçut l'excellente idée de joindre à la Bibliothèque un musée, principalement destiné à contenir les produits de la Savoie. Pour en former un noyau, ils offrirent toutes les collections qu'ils possédaient ».

La générosité des donateurs est digne de toute reconnaissance.

1. A la séance du 1 décembre 1838, fol. 382, ce traitement avait été fixé à la somme de 300 l. seulement.
2. 1856, p. 259.

Digitized by Google

Quant à l'idée, elle n'était pas neuve. Qu'on veuille bien se reporter aux inventaires de la bibliothèque, à toutes les stations de sa vie errante; partout on rencontrera, à côté des livres, des objets d'art — le nom de « musée » s'y trouve écrit en toutes lettres.

Quels furent, avec la Municipalité, les rapports de M. l'abbé Favre ?

Celle-ci lui témoigna assez peu de sympathie. Elle trouva le moyen de diminuer de 50 livres une misérable note de 144 liv., ayant pour objet l'ameublement de la bibliothèque, note dressée, sur les instances du bibliothécaire, par l'architecte de ville [1]. Elle ne crut pas devoir déférer au désir de R^d Favre, que nous verrons prendre en considération plus tard, d'ouvrir la bibliothèque aux heures de liberté des ouvriers. Est-ce ironie? A celui dont elle rejette la demande, la Municipalité vote des remerciements [2]. Ces petits coups d'épingle furent douloureux au bibliothécaire, qui ne tarda pas à comprendre le devoir que lui imposait une fausse situation ; aussi, dut-il se montrer enchanté lorsque s'offrit à lui une belle occasion de se retirer. La délibération du 17 déc. 1845, nous fait connaître son successeur, M. Coppier.

M. le Sindic soumet au Conseil quelques observations sur la position toute spéciale de M. Coppier, récemment nommé bibliothécaire et conservateur du musée de cette ville, par délibération du 10 mai dernier, qui a reçu l'approbation supérieure.

Il expose que cet employé, qui occupait la place de professeur au collège de Bonneville, est venu à Annecy, dès le mois d'août dernier, et s'est de suite occupé de l'arrangement et de la classification des diverses collections d'objets dont il a fait don à la ville, pour la formation de son musée.

Que ce travail, utile et nécessaire sous tous les rapports, ne se trouve pas rétribué par le traitement de 100 l. alloué à M. Coppier, et que ce dernier ne pourra percevoir que dès le 1 janvier 1846. Seulement, par suite de l'obligation que M. l'abbé Favre Hector a eue de céder son poste de Bibliothécaire, dès le dernier trimestre de l'année courante, M. Coppier aura droit de percevoir, en cette dernière qualité, la portion de traitement de 400 l. correspondante à ce trimestre;

Que de plus, M. Coppier a fait plusieurs avances pour le transport et le déplacement des objets dont il a fait don au musée, et ne paraît pas devoir supporter ces frais;

Qu'en l'état, il paraîtrait juste et raisonnable d'allouer une gratification quelconque à cet employé, pour l'indemniser de son travail, et des avances qu'il a faites.

Que, d'autre part, il serait convenable de témoigner à M. l'abbé Favre

1. 6 février 1841. fol. 11.
2. 11 déc. 1841, fol. 14.

Digitized by Google

la satisfaction du Conseil, pour la manière obligeante avec laquelle il s'est prêté, pour l'abandon de sa place de bibliothécaire, aux arrangements avantageux qui ont été pris avec M. Coppier, et de lui conférer, à cet effet, le titre de bibliothécaire honoraire de la ville;

Le Conseil

Arrête, à l'unanimité, de conférer à M. l'abbé Favre Hector, comme témoignage de sa satisfaction, le titre de bibliothécaire honoraire de cette ville, et d'allouer à M. Coppier, bibliothécaire actuel et conservateur du musée, une indemnité de 150 l., outre les avances qu'il justifiera avoir fait...

Avec M. Coppier [1], le jeune musée va commencer à grandir aux dépens de la vieille bibliothèque ; désormais, la dernière se verra plus ou moins délaissée au profit du premier.

On se montra aimable, c'était justice, envers le grand bienfaiteur du musée. De 400, son traitement est porté à 1000 l.; la ville paye la somme de 20 l. exigée de lui pour son entrée dans la Société géologique de France [2]. On fait placer dans la salle de lecture, « par le Sr Anselmi, maître gypseur, un fourneau en faïence avec accessoires, moyennant le loyer annuel de 20 l. [3] » ; on solde régulièrement, et sans observation, les frais de la bibliothèque et du musée, tous les trimestres, jusqu'en 1849, et ensuite tous les deux mois. Enfin, la Municipalité s'honora en acquittant, après le décès de M. Coppier, une dette de justice et de reconnaissance envers sa veuve et ses orphelins. Puis elle se mit en peine de lui trouver un successeur, cumulant comme lui les fonctions de bibliothécaire et de conservateur du musée, mais avec un traitement augmenté d'un tiers. Pour cela, craignant de ne pas trouver d'homme capable dans le pays, la Mairie résolut d'ouvrir aux étrangers le concours de la place vacante.

M. le Vice Sindic expose que, par suite du décès de M. Coppier Louis, bibliothécaire et conservateur du Musée, arrivé dans le mois de septembre dernier, il devient indispensable et urgent de pourvoir à la nomination d'un nouveau titulaire, si l'on ne veut voir péricliter, dans peu de temps, les collections qui se trouvent déjà dans ces établissements, notamment en ce qui concerne les objets d'histoire naturelle, qui ont besoin d'une surveillance presque journalière ;

Que, dans la nécessité d'appeler à cet emploi un sujet capable, qu'il serait bien difficile de trouver dans le pays, et vu l'importance de l'un et l'autre de ces établissements, qui possèdent des objets d'une valeur assez élevée, il serait convenable de mettre cette place au concours, ou peut-être de s'adresser à l'étranger, pour obtenir un sujet réunissant les qualités

1. Né à Genève, de parents savoisiens, le 21 juin 1814, décédé le 10 septembre 1849.
2. 11 juillet 1846, fol. 102.
3. 28 nov. 1846, fol. 161.

Digitized by Google

que l'on peut désirer, mais que, dans cette hypothèse, le traitement de 400 l. affecté au bibliothécaire, et celui de 600 l. attribué au conservateur du musée, emplois que cumulait défunt M. Coppier ne paraîtraient pas suffisantes pour déterminer une personne capable et étrangère à la ville à accepter ces emplois, qu'il convient cependant de maintenir réunis pour plus d'économie dans la dépense, qu'il semblerait donc opportun d'augmenter le traitement qui y serait attribué, et qui serait réuni en une seule allocation ;

Que, d'autre part, lors du traité qui fut fait avec M. Coppier pour la création du musée de cette ville, à forme de délibération du bureau du 26 avril 1845, sanctionnée par délibération du Conseil de ville du 10 mai suivant, M. Coppier, en acceptant la charge de bibliothécaire et de conservateur du musée, au moyen d'un traitement annuel de 1000 l. pour les deux emplois, a abandonné à la ville, pour former le noyau de ce musée, diverses collections complètes et nombreuses d'objets d'histoire naturelle, d'une valeur de plus de 12000 l., sous la seule condition d'en être nommé conservateur, avec un traitement proportionné à la valeur de cet abandon et en manifestant toutefois, par sa lettre du 30 avril 1845, l'espérance que, dans le cas où il viendrait à être enlevé par une mort prématurée, en laissant survivant, ou des enfants incapables de se suffire à eux-mêmes, ou ses parents vieux et infirmes, qui vivent du produit de son travail ceux-ci auraient quelque droit à l'appui et à l'intérêt de l'Administration ;

Que la légimité de cette espérance a été reconnue d'une manière explicite par le rapport de la Commission qui fut chargée d'examiner les propositions de dépenses du budget de 1846, dans lequel furent bilancées les sommes nécessaires pour fournir à M. Coppier un traitement de 1000 l.;

Que le moment est venu de répondre à la juste confiance de M Coppier, qui a consacré tous ses soins et son travail, dès le moment où il est entré en charge, à améliorer et augmenter les collections dont il avait fait l'abandon gratuit, et qui lui avaient été confiées, aujourd'hui que sa mort laisse, sans ressources pour exister une mère âgée et une sœur infirme qui demeuraient avec lui;

Le Conseil délégué...

Reconnaît à l'unanimité... qu'il est le cas de proposer au Conseil communal d'allouer aux budgets successifs de la ville, à commencer par celui de 1850, l'allocation d'une somme annuelle de 500 l., à titre de pension viagère, en faveur de Mme veuve Coppier, laquelle pension sera réversible, après la mort de celle-ci, sur la tête de sa fille, jusqu'à concurrence de la moitié, soit de 250 l.

Relativement à l'augmentation proposée par M le Vice-Sindic dans le traitement annuel du bibliothécaire et du conservateur du musée;

Le Conseil délégué... est aussi d'avis, à l'unanimité, de porter le traitement à 1500 l., afin de pouvoir faciliter le choix d'un sujet réunissant les qualités et connaissances nécessaires, pour exercer utilement la surveillance attachée à ces emplois, et provoquer les améliorations et extension dont ces établissements sont susceptibles.

La Commission de surveillance.

La Commission de surveillance de la Bibliothèque appuya fortement les idées du vice-syndic touchant la nécessité de

Digitized by Google

pourvoir sans délai au remplacement de M. Coppier. On n'a pas perdu de vue que cette Commission tenait son existence de l'article 1 du Règlement de 1838.

Sur la proposition de M. le Sindic, et en exécution de l'art. 1 du Règlement adopté par délibération du 13 déc. 1838, pour l'administration de la Bibliothèque publique de cette ville, le Conseil s'est occupé de la composition de la Commission de cinq membres, dont deux doivent être choisis dans le sein du Conseil,...

A cet effet, chacun des membres de l'assemblée ayant donné son vote au scrutin secret, pour le choix des membres de cette commission ; dans un premier tour M. l'avocat Levet Aimé, conseiller, a obtenu la majorité absolue de onze voix, et M. Replat Jacques, avocat, la majorité de dix voix.

Dans un second tour de scrutin, et après avoir préalablement déterminé que la majorité relative suffirait pour être nommé, M. le docteur Anthonioz Félix, conseiller, a obtenu la majorité absolue de onze voix, et MM. le docteur Calligé, médecin, et sp^ble^ Philippe Alexandre, avocat, chacun la majorité relative de sept voix.

D'après le résultat de la votation, le Conseil arrête de nommer, comme par le présent il nomme membres de la Commission dont il s'agit :

MM. Levet Aimé, conseiller;
Anthonioz Félix, conseiller;
Replat Jacques, avocat;
Calligé François, médecin;
Philippe Alexandre, avocat.

16 déc. 1840, fol. 145.

Le 18 déc. 1841 (fol. 23), M. Dunand Prosper, architecte, succéda à M. Calligé, qui est allé fixer sa résidence à Faverges; le 20 déc. 1843, M. Berger Eugène, substitut-procureur, succéda à sp^ble^ Philippe, décédé; puis la Commission semble avoir cessé de fonctionner. Elle avait cessé, au plus tard, le 19 mai 1849, puisque ce jour-là le Syndic invite le Conseil à procéder à la *formation* d'une Commission de 5 membres, etc. Trois des anciens commissaires furent réélus, savoir : Levet, Replat et Berger (ou Bergier). On leur adjoignit Guillet Alexandre et Bachet François, neveu (fol. 21). Deux ans plus tard, Mauris Jean-Jacques prit la place de Guillet, « qui a quitté la ville d'Annecy pour aller habiter à Saint-Jean de Maurienne, où il est président du Tribunal de première instance ». Comme les cinq précédents, ce dernier siégeait au Conseil municipal.

Nous connaissons maintenant les hommes qui rédigèrent un rapport lu à la séance du 5 décembre 1849 (fol. 45), concluant à la nécessité de pourvoir d'une manière provisoire à la conservation de la bibliothèque et du musée, et d'aviser sans délai à établir le concours pour la nomination définitive du successeur de M. Coppier.

Digitized by Google

3° Que M. le Sindic soit chargé de choisir immédiatement une personne capable, pour remplir provisoirement les fonctions de conservateur de la Bibliothèque et du Musée en remplacement du titulaire décédé, et de traiter avec elle pour le traitement également provisoire qui lui serait alloué. Ce remplacement doit être opéré d'urgence, sous peine de voir nos livres, et surtout nos collections d'histoire naturelle, succomber sous une rapide détérioration.

4° Qu'après avoir ainsi paré à l'urgence, la ville ouvre immédiatement un concours, par la voie d'une large publicité, pour trouver à faire occuper convenablement la place de bibliothécaire et celle de conservateur du musée. Les publications faites à ce sujet enjoindraient aux postulants d'adresser leur demande au Syndic ; celui-ci en ferait part au Conseil, qui statuerait sur les admissions. La Commission est d'avis que les fonctions de bibliothécaire et celles de conservateur du Musée soient distinctes, et occupées par deux titulaires différents ;

5° Enfin, que la somme de 1500 l., proposée au budget de 1850 par le Conseil délégué, pour appointements annuels des susdits fonctionnaires, ne soit point réduite par le Conseil général, lors de l'examen du budget, mais plutôt augmentée, dans la proportion que permettent « les rigoureuses limites des ressources de notre Municipalité ». Cette lecture entendue,

Le Conseil arrête :

3° A l'unanimité, de charger M. le Syndic et la Commission de la bibliothèque d'aviser aux moyens de faire exercer provisoirement la surveillance nécessaire à la Bibliothèque et au Musée, en se servant, à cet effet, des allocations spéciales qui seront bilancées au budget de 1850, pour les traitements du bibliothécaire et du conservateur du Musée ;

4° Arrête, à la majorité de dix-neuf voix, que la place de bibliothécaire et celle de conservateur du Musée seront remplies, comme par le passé, par un seul titulaire, auquel il sera payé le traitement annuel de 1500 l., proposé par le Conseil délégué dans les dépenses ordinaires de 1850, et charge le Conseil délégué de pourvoir au plus tôt à la mise au concours de la dite place, avec le plus de publicité possible

On fit donc insérer dans l'*Echo du Mont Blanc*, journal d'Annecy, le *Courrier des Alpes* et le *Patriote*, journaux de Chambéry, le *Salut Public*, de Lyon, et les *Affiches*, de Genève, notification de la vacance de l'emploi de bibliothécaire et de conservateur du Musée de la ville d'Annecy [1]. Les frais d'insertion s'élevaient à la somme de 36 l. 55 c. [2].

Invitée à prendre des informations et à donner son avis sur chacun des postulants qui firent parvenir leur demande au secrétariat de la mairie, « en suite des avis publiés par les journaux de la Savoie et de l'étranger pour faire connaître la vacance de l'emploi de bibliothécaire et de conservateur du Musée de la ville d'Annecy [3] », la Commission présenta un rapport qui fut examiné dans la séance municipale du 8 juin

1. 21 janvier 1850, fol. 7.
2. 13 juillet 1850, fol. 48.
3. 10 mai 1850, fol. 87.

Digitized by Google

1850 (fol. 113). Il se trouva un membre pour faire comprendre aux autres la nécessité de séparer la Bibliothèque du Musée; la sagesse parlait vraiment par sa bouche. Pourquoi le règne de la sagesse fut-il de trop courte durée.

Un membre observe que l'examen des dites demandes n'ayant signalé aucun des postulants comme réunissant toutes les qualités voulues pour remplir convenablement les deux emplois puisque, sur les neuf pétitions qui ont été présentées, la Commission n'en a reconnu que quatre méritant d'être prises en considération en énonçant encore que chaque candidat laisse quelque chose à désirer, selon qu'on le considère comme bibliothécaire ou comme conservateur du Musée, il apparaitrait convenable de revenir sur la décision prise par la délibération du 5 décembre dernier de réunir les deux emplois sur la même tête, et d'adopter la proposition qui fut faite lors de la dite délibération, par la Commission de la bibliothèque, de rendre ces deux fonctions distinctes, et occupées par deux titulaires différents...

Le Conseil arrête :

1° A l'unanimité moins neuf voix, de diviser les fonctions de bibliothécaire et de conservateur du Musée, de manière à en faire deux emplois distincts;

2° A l'unanimité moins trois voix, d'allouer le traitement de 1000 l. au conservateur du Musée et 500 l. au bibliothécaire;

3° A l'unanimité moins six voix, de renvoyer la nomination des dits employés à la session d'automne prochain, en chargeant le Conseil délégué de pourvoir au concours à ouvrir pour les dites nominations;

4° A l'unanimité de charger M. le Syndic de pourvoir provisoirement à la conservation de la Bibliothèque et du Musée, en employant à cet effet les fonds affectés à cet objet par le budget de l'exercice courant.

Restait toujours en suspens la question principale.

Sur nouvelle invitation du Conseil[1] à examiner les demandes des candidats au double emploi de bibliothécaire et de conservateur du Musée, on nomma au second M. Bouvier Louis, né à Saint-Félix, le 15 février 1820, décédé au mois de janvier 1908, à Buénos-Ayres, et au premier, M. le docteur Truchet, demeurant à Annecy[2].

Les postulants à l'emploi de bibliothécaire sont au nombre de trois, savoir : M. Berger Ambroise, de Morzine, M. Rey Joseph, demeurant à Annecy, et M. Philippe Jules, de la même ville — et que les postulants pour la place de conservateur du Musée sont aussi au nombre de trois, savoir : M. Payot Venance, de Chamonix, M. Mortillet Gabriel, demeurant à Genève, et M. Bouvier Louis, docteur en médecine, demeurant à Saint-Félix. La nomination de M. Bouvier se fit au second tour de scrutin, par 18 voix sur 35 votants.

Ensuite « le Conseil s'est occupé de la nomination du bibliothécaire, en considérant comme candidats pour cette place MM. Berger Antoine (précé-

1. 30 nov. 1850, fol. 126.
2. 7 déc. 1850, fol. 130.

Digitized by Google

demment Ambroise), Rey Joseph, Philippe Jules et Truchet, docteur-médecin de cette ville (candidat aux places réunies de bibliothécaire et conservateur, ce dernier n'avait pas retiré sa candidature).

Toutefois, avant de procéder à votation sur le choix à faire parmi ces candidats, le Conseil, d'une voix unanime, arrête que le titulaire du dit emploi sera nommé pour le terme de trois ans, sauf renouvellement. Qu'il souscrira un engagement pour le dit terme.

... Le dépouillement des votes ayant été fait, il en résulte que, sur 32 votants, dans un premier tour de scrutin, M. le docteur Truchet a obtenu la majorité absolue de 21 voix.

D'après ce résultat, le Conseil nomme bibliothécaire M. le docteur Truchet Victor, de cette ville...

Cela fait, « d'une voix unanime, en exprimant à M. Eloi Serand sa gratitude pour les soins qu'il a bien voulu donner à la Bibliothèque et au Musée, durant la vacance de la place de conservateur », le Conseil arrête de lui accorder une gratification de 200 l., comme indemnité de la perte de temps que ces soins lui ont occasionné, et de lui conférer le titre honorifique de conservateur et de bibliothécaire-adjoint..., sous la réserve expresse de pouvoir conférer le même titre à toutes autres personnes méritantes, suivant les convenances du Conseil.

Né à Annecy, le 21 avril 1826, et décédé le 3 novembre 1891, M. Eloi Serand fut bibliothécaire et conservateur intérimaire du Musée, non seulement du 10 septembre 1849 au 7 décembre 1850, mais encore du 1 juin au 1 novembre 1884, et du mois de mars 1886 au 1 août 1887.

Le droit qu'il se réservait, le Conseil pouvait-il supposer, qu'un demi-siècle plus tard il en userait envers le fils de M. Eloi Serand. Le 3 juin 1892, M. Joseph Serand fut nommé conservateur-adjoint de la Bibliothèque et du Musée, d'abord à titre gratuit. Cette situation fut appointée de 200 fr. par an, le 13 juin 1902 (fol. 104), pour la surveillance à exercer sur nos collections et sur la bibliothèque de la ville pendant les absences et les vacances du conservateur.

III. — La Bibliothèque au nouvel Hôtel de Ville.

Bibliothèque au deuxième étage. — Dons et achats. — Bibliothèque unie au Musée. Comité d'inspection. — Ouverture de la Bibliothèque le soir. — Catalogue et estampillage.

Aux côtés de notre Voyageuse, atteignant sa septième et dernière étape, un demi-siècle nous reste à parcourir; hâtons le pas.

N'avait-il pas été expressément stipulé que le bibliothécaire

Digitized by Google

et le conservateur nommés le 7 décembre 1850 ne demeureraient en fonctions que l'espace de trois ans ?

La pensée du Conseil était évidemment de faire coïncider la nouvelle installation de ses livres et collections avec le choix de nouveaux employés, les plus capables de donner toute satisfaction.

A M. Bouvier, succéda M. Gabriel de Mortillet. Ce jeune savant, dont le nom devait être appelé aux honneurs d'une éphémère célébrité, était alors âgé de 33 ans[1]. Il avait vu le jour à Meylan (Isère), le 29 avril 1821, et décéda à Saint-Germain-en-Laye, le 25 septembre 1898.

Le 19 mai 1857, il céda la place à M. Joseph Ducret, qui ne prit possession que le 28 novembre suivant. Le 5 octobre 1860, il allait occuper au collège de Porrentruy la chaire d'histoire naturelle.

M. Louis Revon, né à Genève, de parents français, mort le 28 mai 1884, fut plutôt le successeur de M. Coppier que celui de M. Ducret. Il ne tarda guère, en effet, à cumuler les fonctions de bibliothécaire et de conservateur qui, depuis l'annexion, n'ont jamais plus été séparées (28 février 1862).

Pendant que les conservateurs, leur triennat accompli, quittaient le Musée, M. Truchet[2] demeurait fidèle à sa Bibliothèque. C'est en 1854 qu'il la transporta de l'ancien au nouvel hôtel de ville, transport peu coûteux, pour lequel on lui remboursa, le 28 nov. 1854 (fol. 145), la somme de 22 l. 40 c.

La veille de ce jour[3] le Conseil : « Vu une note de travaux exécutés par le Sr Gianoli, plâtrier, pour la salle de la Bibliothèque dans les dépendances de l'hôtel de ville.

« Résultant que les travaux et fournitures énoncés dans la note se rapportent au placement des clefs en fer, dont la pose a été nécessitée pour la consolidation de la voûte de la Bibliothèque....

« Considérant que la reconstruction de la voûte de la Bibliothèque a dû être opérée par le sieur Désarnod, entrepreneur des constructions de l'hôtel de ville, par suite des vices de construction que présentait la voûte primitive. »

Le 14 mai 1857 (fol. 376) « Le Conseil vote la somme de 300 l. montant de l'évaluation portée par M. l'Agent Voyer

1. Sa nomination est datée du 5 août 1853.
2. Truchet Victor, né à Annecy, le 26 septembre 1799, décédé le 22 septembre 1874.
3. Fol. 142.

Digitized by Google

communal, pour agrandissement des salles du Musée et de la Bibliothèque au 2e étage de l'hôtel de ville. »

Le devis de l'Agent Voyer fut largement dépassé, car, le 22 octobre 1859 (fol. 214), on alloua « aux frères Gibelli, entrepreneurs, pour travaux d'agrandissement du Musée et de la Bibliothèque, exécutés en 1858-1859, la somme de 788 l. 34 c.

Si les salles du deuxième étage n'étaient pas suffisamment spacieuses, ce n'est assurément pas la Bibliothèque qui les encombrait. A peine quelques nouveaux venus s'étaient-ils adjoints aux 4.400 volumes du catalogue Prévôt.

Dons et achats.

A cet article, on trouve le don « d'une cinquantaine de volumes, parmi lesquels les neuf premiers volumes du *Journal de Magnétisme,* sous condition que l'Administration voudra bien continuer l'abonnement suspendu dès 1851, à raison de 12 l. par an [1]. M. Bétemps, libraire, fit aussi quelques petits cadeaux [2]. On lui versa la somme de 233 l. pour achats de livres et reliures — à Didier-Monet, la somme de 118 l. 50 c. pour fourniture de livres en 1854.

Au Sr Joly, libraire à Chambéry, la somme de 15 l. pour fourniture de la *Flore générale.*

Le même libraire avait aussi vendu à M. Coppier 33 volumes de classiques latins, 2e série, de Panckouke. Mais le bibliothécaire n'ayant pas été préalablement autorisé à faire cet achat, Joly fut invité ou à reprendre ses ouvrages ou à les céder à 4 l. le volume, au lieu de 7 l. 35 c.; c'est ce dernier parti qu'il embrassa.

D'autres livres ayant encore été fournis par le négociant chambérien dans les mêmes conditions irrégulières, il fut obligé de faire une triple réclamation pour obtenir la somme de 28 l. sur une note de 38 l. [3]. Aussi, lorsque le 20 août 1860, le Préfet demanda au Maire d'Annecy des renseignements sur la Bibliothèque, ainsi qu'un catalogue qu'il devait transmettre au Ministre de l'Intérieur [4], n'eut-il pas lieu de témoigner beaucoup de satisfaction.

A partir de cette date, la Bibliothèque s'enrichissait des dons du Ministre de l'Instruction publique en documents inédits

1. 23 nov. 1854, fol. 145.
2. 10 nov. 1855, fol. 313.
3. 8 août et 3 octobre 1857, fol. 221 et 240; 17 juil. et 30 oct. 1858, fol. 63 et 65.
4. Arch. mun. n° 19.

Digitized by Google

de l'Histoire de France, au nombre de dix[1]; du don de M. Auguste Bonzanigo, propriétaire à Monnetier-Mornex.

Ce cadeau consiste dans l'envoi de 516 volumes, dont la plupart sont des classiques italiens, qui faisaient défaut sur nos catalogues. Il s'y trouve aussi des livres et albums relatifs à l'histoire, à l'archéologie, aux beaux-arts, etc. Choisie par le donateur, pendant ses séjours en Italie, cette collection n'est pas seulement précieuse par le nombre des volumes; elle se compose de belles éditions dans les grands formats, et des séries entières de riches reliures. Beaucoup d'ouvrages sont des chefs-d'œuvre typographiques, portant les noms des plus célèbres imprimeurs italiens, depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours[2].

Du legs de M. Maurice Naville, originaire de cette ville, en son vivant géomètre, décédé à Lyon le 6 mai dernier. Par son testament, en date du 1 juin 1878, il lègue..... 2° à la Bibliothèque de la ville d'Annecy, tous les livres de sa bibliothèque qui conviendront.

Il termine en annonçant que l'estimation faite par M. Revon, conservateur, des livres de la bibliothèque Naville porte à 1815 l. la valeur de ceux-ci, dont la plus grande partie va combler une lacune qui existait dans nos collections[3].

La Bibliothèque s'enrichissait encore des achats de livres faits sur les sommes budgetées annuellement, par le Conseil municipal, à cet effet :

A la séance du 12 juin 1878 (fol. 23), M. le conseiller Marchand propose au Conseil d'arrêter qu'il sera fait, chaque année, des achats de livres, de manière à tenir la Bibliothèque, autant que possible, au courant des productions nouvelles, tant scientifiques que littéraires. La somme de 1000 l. sera consacrée à cet objet.

Dons et achats amènent à la Bibliothèque, pendant les quinze premières années après l'annexion, plus de 300 volumes annuellement[3].

Quant au catalogue, aux termes du rapport dont nous allons nous occuper, M. Truchet aurait mené ce travail à bonne fin.

Bibliothèque unie au Musée.

Avant d'en venir au rapport, essayons d'en faire connaître la genèse. A la séance du 15 mars 1856 (fol. 23), on lut une « pétition des ouvriers de la ville, pour faire fixer les jours et heures d'ouverture de la Bibliothèque et du Musée de cette ville, de manière à ce qu'ils puissent y rechercher l'instruction,

1. 17 août 1861, fol. 60.
2. 7 fév. 1879, fol. 89.
3. 16 août 1876 et 3 mai 1880, fol. 102 et 32.

Digitized by Google

en manifestant le désir que ces établissements soient ouverts le dimanche » ;

Le Conseil délégué arrête que cette pétition sera communiquée au Comité de la Bibliothèque et du musée pour son avis, et successivement au Conseil communal pour ses déterminations.

A cette pétition, le Comité, s'inspirant des procédés du Conseil à l'égard de Rd Favre qui, le premier, fit entendre les doléances des ouvriers, le Comité, dis-je, répondit par une fin de non-recevoir Faisant siennes les revendications de la classe laborieuse, la Commission des finances rend M. Truchet responsable de leur échec. C'est pourquoi, à la séance du 14 décembre 1856 (fol. 255), elle ne parle de rien moins que de remercier M. Truchet de ses services, et obtient du Conseil que des informations soient prises pour appuyer sa motion.

M. le rapporteur de cette Commission, au nom de cette dernière, émet la proposition au Conseil de mettre le dit emploi au concours, pour être pourvu au remplacement du bibliothécaire en titre.

Le Conseil renvoie la proposition de la Commission des finances, concernant le remplacement du Bibliothécaire, à la Commission de la Bibliothèque, pour ses informations et son avis sur cet objet.

Les informations ne se firent pas attendre. Dès le 17 décembre (fol. 26), sur le rapport favorable du conseiller Mauris, on réhabilite le bibliothécaire incriminé.

Par suite du déplacement obligé et réitéré qui a été fait des livres de la bibliothèque, d'abord pour leur transférement du local où cet établissement se trouvait dans le bâtiment de l'ancien hôtel de ville, et successivement à cause de la reconstruction de la voûte du local actuel, M. le bibliothécaire a été entravé dans son travail qui a dû, par des circonstances indépendantes de sa volonté, et que l'on peut considérer de force majeure, éprouver de grands retards — que ces mêmes circonstances ont bien pu aussi empêcher l'ouverture régulière de la bibliothèque en conformité du règlement, fait sur l'exactitude duquel la Commission n'a pu se prononcer... Le Conseil arrête qu'il n'y a pas lieu à retenir les plaintes formulées contre le Bibliothécaire.

Le triomphe de M. Truchet fut de courte durée. Le procès-verbal de la séance du 26 juillet 1861 nous a conservé le récit de la nouvelle escarmouche dans laquelle il mordit la poussière.

Vu la réclamation formulée par M. Revon, conservateur du Musée de cette ville, dans la lettre adressée à M. le Maire, en date du 28 juin proche échu, au sujet de la modicité de son traitement, et l'impossibilité où il serait de continuer à occuper cet emploi s'il n'est pas mieux rétribué à l'avenir.

Sur l'initiative de M. le Maire, le Conseil municipal, délibérant au sujet de cette réclamation, à l'occasion de la formation du budget de 1862 ;

Digitized by Google

Ouï l'avis de la Commission des finances :

Prenant en considération le zèle et les connaissances scientifiques dont M. Revon a fait preuve depuis qu'il occupe l'emploi de Conservateur du Musée, et la sollicitude qu'il a mise à augmenter et enrichir les collections de cet établissement ;

Considérant que M. le docteur Truchet, qui occupe depuis plusieurs années l'emploi de Bibliothécaire, se trouvant presque continuellement indisposé, ne peut pas apporter à la surveillance de la Bibliothèque publique les soins que cet établissement peut exiger ;

Considérant que le Musée et la Bibliothèque publique se trouvant réunis dans le même local, un seul employé peut facilement surveiller les deux établissements, au moyen d'un traitement fixe qui lui permette d'y employer tout son temps ;

Considérant qu'en adoptant cette combinaison, et ayant égard aux services rendus par M. Truchet, actuellement bibliothécaire, la ville pourrait l'indemniser au moyen d'une pension de retraite ;

D'une voix unanime, le Conseil est d'avis de réunir dans la personne de M. Revon l'emploi de Conservateur du Musée et de Bibliothécaire, en lui accordant le traitement annuel de 1800 francs à partir du 1er janvier 1862, à la charge de donner tout son temps aux obligations des dits emplois.

A la majorité des voix, est d'avis d'accorder, sur les fonds de la ville, à M. Truchet, la pension de retraite annuelle et viagère de 250 francs à partir de l'année 1862, en tant qu'il cessera les fonctions de Bibliothécaire.

Le nouveau conservateur bibliothécaire n'eut pas longtemps à attendre, par une augmentation de traitement, la preuve de la faveur municipale. Il est à noter que les considérants de la délibération du 1er février 1872 (fol. 10), à laquelle nous venons de faire allusion, visent uniquement le Musée ; de la bibliothèque, pas un mot.

Considérant que M. Revon a *consacré tout son temps* et *donné tous ses soins au développement du Musée*, jusqu'au point de s'imposer des sacrifices personnels ;

Que grâce à son intelligence et à son activité, il a su lui donner une extension considérable en obtenant soit du Ministère des Beaux-Arts, soit de divers particuliers, des dons marquants, qui sont venus enrichir ses diverses collections, au point qu'il peut, aujourd'hui, rivaliser avec des établissements du même genre appartenant à des villes beaucoup plus populeuses que la ville d'Annecy ;

Considérant que M. Revon mérite d'autant plus la faveur qu'il sollicite (augmentation de traitement) que, pour rester attaché au Musée de la ville, il a refusé des positions plus avantageuses ;

Considérant, d'autre part, que le public ayant manifesté le désir de voir ouvert le Musée, le dimanche, il importe, en faisant droit à cette réclamation, de tenir compte de ce surcroît de travail dans l'augmentation de son traitement.

Arrête à l'unanimité de porter son traitement à la somme annuelle de 2400 francs à partir du 1er janvier 1872 La dite augmentation sera personnelle à M. Revon, et non attachée à son emploi.

Digitized by Google

Comité d'inspection.

Le 16 juin 1875[1], la Préfecture écrivait à la Mairie d'Annecy :

« M. Duparc, Député de la Haute-Savoie, a sollicité de M. le Ministre de l'Instruction publique une concession d'ouvrages provenant du dépôt des souscriptions, en faveur de la Bibliothèque d'Annecy.

« M. le Ministre m'informe que votre Bibliothèque, n'étant pas encore pourvu d'un Comité d'inspection et d'achat de livres, conformément aux instructions de la circulaire ministérielle du 4 mai 1874, il s'est vu forcé d'ajourner toute concession en faveur de cet établissement, jusqu'à ce qu'il ait été satisfait aux prescriptions de la dite circulaire. »

Par sa circulaire précitée du 4 mai, le ministre portait à la connaissance des intéressés l'arrêté du 6 janvier, en sept articles :

Art. 1er. — Il est souscrit tous les ans, sur le vu de la loi de Finances, à un certain nombre d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires, et désignés au choix du Ministre par une Commission compétente.....

Art. 2. — Sur l'avis de la Commission, il peut être accordé aux bibliothèques populaires des ouvrages provenant du dépôt légal.

Art. 3. — Il n'est jamais accordé deux concessions dans la même année, à la même bibliothèque.

Art. 4. — Il n'est accordé de concessions de livres que sur la proposition du Préfet.

Art. 5. — Il n'est accordé de concessions de livres qu'aux bibliothèques qui s'engagent à se soumettre à l'inspection de l'Etat, et en cas de dissolution de la Société ou de fermeture de la bibliothèque, à reverser à une bibliothèque publique du département les ouvrages accordés par l'Etat.

Art. 6. — L'inspection des bibliothèques populaires est confiée :

1° A l'Inspecteur général des bibliotheques, dans la circonscription de sa tournée annuelle ;

2° A MM. les Inspecteurs d'Académie, dans l'étendue de leur circonscription ;

3° En cas d'empêchement de leur part, à un Membre de l'Université, ou à un ancien élève de l'Ecole des Chartres, désignés au choix du Ministre par le Préfet et le Recteur ;

Les rapports des personnes désignées par les § 2 et 3, et par l'art. 7, sont adressés annuellement, par l'intermédiaire du Préfet, au Ministre de l'Instruction publique.

Ces bibliothèques sont toujours accessibles à tous les Délégués du Ministère.

Art. 7. — Les Administrateurs, Bibliothécaires ou Commissions de bibliothèques qui ont obtenu une concession du Ministère, adressent tous les ans au Ministère un rapport sur l'état de la bibliothèque, son accroissement, ses services, ses ressources et les progrès réalisés.

1. Arch. mun., n° 23.

Digitized by Google

Cés rapports sont visés par les Préfets, qui les adressent au Ministre, en les accompagnant de leurs observations.

Fait à Paris, le 6 janvier 1874.

Signé : De Fourtou.

Sur la proposition du Préfet, le Ministre nommait, le 9 juillet, le premier Comité d'inspection, aux personnes de M. Dunand, vice-président du Conseil de Préfecture; de M. l'abbé Ducis, archiviste; de M. Jules Philippe, journaliste, et de M. Tissot, ingénieur, vice-président de la Société Florimontane.

Il y a cela de remarquable dans la pièce ci-dessus, qu'elle s'appuie, non pas sur la circulaire du 4 mai, mais sur l'article 38 de l'ordonnance royale du 22 février 1839.

M. Aimé Constantin prit, le 27 novembre 1888, la place de M. Jules Philippe, décédé; M. Marteaux, le 8 février 1884, la place de M. Tissot; M. Thonion, le 28 septembre 1903, la place de M. Constantin; M. Bruchet, le 6 décembre 1897, la place de M. Ducis.

Nous relevons encore les noms de MM. Martin et Boucon, professeurs au lycée; de MM. Sabatier, Hunstedt, Chamoux, Petit, Ferrero et de Mlle Gas.

Ouverture de la Bibliothèque le soir.

M. Revon ne pouvait manquer de rencontrer sur son chemin l'obstacle contre lequel se brisa son prédécesseur.

A la séance du 12 juin (fol. 23), M. le Conseiller Machard propose au Conseil d'arrêter :

« Qu'à partir de l'année 1879, la Bibliothèque sera ouverte tous les jours, à partir de 8 h. à 11 h. du soir, sans préjudice des heures où elle est ouverte actuellement. »

Expliquant sa proposition, M. Machard dit qu'elle serait d'une grande utilité à une quantité de jeunes gens qui désirent obtenir de l'instruction, mais qui ne peuvent profiter de la Bibliothèque, celle-ci étant fermée aux heures où ils sont libres.

Il ajoute que s'il demande une allocation de 600 fr. pour le traitement d'un employé auxiliaire, c'est afin de ne pas astreindre M. le Conservateur à faire un service supplémentaire très pénible.

M. le Maire dit qu'à son avis la question est beaucoup trop grave pour qu'elle puisse être résolue sans un examen approfondi, et il demande qu'elle soit renvoyée à une Commission spéciale.

Le Conseil Municipal,

Arrête de renvoyer l'examen de la proposition de M. Machard à une Commission de quatre membres nommés au scrutin secret à la majorité relative, en décidant que M. Revon, conservateur de la Bibliothèque et du Musée, en fera partie de droit.

Digitized by Google

Procédant de suite au vote, il est résulté que MM. Thabuis, Machard, Duparc et Carron ont obtenu le plus grand nombre de voix.

Renvoyée à une Commission de quatre membres, la proposition Machard revint au Conseil le 16 août 1878 (fol. 31). Celui-ci décide qu'à titre d'essai on ferait trois jours par semaine l'ouverture de la Bibliothèque de 7 à 10 h. du soir.

M. le Conseiller Machard, au nom de la Commission nommée par délibération du 12 juin dernier, donne connaissance des propositions auxquelles elle s'est arrêtée, relativement au projet d'ouverture de la Bibliothèque pendant la soirée.

La Commission a pensé qu'une expérience suffirait, et elle a décidé de proposer au Conseil :

1° L'ouverture de la Bibliothèque les mardi, mercredi et jeudi, de 7 à 10 h. du soir, du 1 novembre prochain jusqu'à Pâques; les enfants de 14 ans ne seraient pas reçus;

2° La nomination d'un employé suppléant chargé de la surveillance de la Bibliothèque pendant les dites heures d'ouverture. Cet employé, auquel on allouerait un traitement de 50 francs par mois, serait adjoint dès le mois de septembre, afin de se préparer et aussi pour aider M. Revon dans la refonte du catalogue de la Bibliothèque;

3° L'élévation au chiffre de 2.000 fr. de l'allocation annuelle accordée pour l'entretien du Musée et de la Bibliothèque, sous la condition de partager cette somme par égale part entre les deux établissements;

4° Le vote d'un crédit de 400 fr. pour frais d'éclairage et de chauffage des salles de lecture.

Ces propositions ayant été mises aux voix par M. le Maire,

Le Conseil municipal, après quelques explications, arrête :

1° D'ouvrir la Bibliothèque aux époques, jours et heures proposés;

2° De nommer, à ces fins, un employé auxiliaire, au traitement de 50 fr. par mois, à dater du 1 septembre prochain;

3° De porter à 2.200 fr. l'allocation annuelle accordée pour l'entretien du Musée et de la Bibliothèque, en décidant que les frais de chauffage et d'éclairage seront prélevés sur cette somme, et que le surplus sera partagé, autant que possible, par moitié entre les deux établissements...

Il reste bien entendu que l'ouverture de la Bibliothèque n'aura lieu qu'à titre d'essai pendant cet hiver.

A la même séance, M. Revon proposa d'étendre au musée les décisions prises relativement à la bibliothèque; sa motion fut ajournée.

M. Revon fait connaître que, d'accord avec la Commission de la bibliothèque, il offre d'ajouter le mercredi aux jours d'ouverture de cet établissement et du musée; qu'il pourrait aussi prolonger les séances du mardi, du mercredi et du jeudi, jusqu'à 5 heures en hiver, et jusqu'à 7 h. en été, que l'horaire des dimanches ne serait pas modifié, et que les trois autres jours resteraient libres pour les classements, les écritures et les voyages pour fouilles et acquisitions.

Le Conseil :

Considérant que cette demande a été présentée trop tard pour pouvoir

Digitized by Google

être instruite régulièrement, décide d'en renvoyer l'examen à sa session de novembre prochain.

Quels furent les résultats de l'essai tenté pendant l'hiver 1878-1879?

Le Conseil municipal étant réuni, le 5 mai 1879 (fol. 55), « M. le Maire expose que, sur sa demande, M. le Conservateur de la bibliothèque vient de lui adresser un rapport sur les résultats de l'ouverture de cet établissement public, pendant les soirées de l'hiver dernier ».

Ce rapport, en faisant ressortir les quelques inconvénients qui ont pu résulter de cette ouverture, est assez satisfaisant pour qu'on décide de tenter une nouvelle expérience ; la Commission des Finances avisera aux moyens de favoriser l'entreprise.

L'on peut compter sur une moyenne de quinze lecteurs, tout à fait dignes d'encouragements, et sur un certain nombre d'autres qui trouvent là une agréable distraction. Il conclut, en conséquence, qu'il y a lieu de tenter un nouvel essai l'hiver prochain. Toutefois, en raison de l'insuffisance de l'éclairage à l'huile et des inconvénients qui en sont la suite, il demande l'établissement de l'éclairage au gaz, qui existe déjà dans l'escalier.

Un membre dit que le résultat a été merveilleux, et que, s'il y a eu des inconvénients, il faut les attribuer à la mauvaise disposition de la Bibliothèque. Il propose de renvoyer l'examen de la question à la Commission des objets divers, qui entendrait M. le Conservateur.

M. le Maire réplique que la chose présente beaucoup de dangers, et qu'ailleurs les bibliothèques, surtout les grandes, ne sont jamais ouvertes pendant la nuit. Il est cependant d'avis de tenter encore une expérience l'hiver prochain.

Le Conseil décide que, conformément à la proposition de M. le Maire, la Bibliothèque publique sera ouverte, du 1er novembre prochain jusqu'à Pâques, les mardi, mercredi et jeudi, de 7 à 10 heures du soir, et renvoie l'examen des voies d'exécution à la Commission des finances.

(A suivre.) Chne Ch. Rebord.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Marie Leprince de Beaumont. — Mme Leprince de Beaumont a été au XVIIIe siècle un auteur fécond d'ouvrages d'éducation, de contes et de romans : elle a publié 70 volumes. Ses livres ont eu un succès qui s'est longtemps prolongé : son *Magasin des enfants*, qui date de 1757, a été réédité en 1859 et 1865 ; ses *Contes de fées* ont eu de nouvelles éditions encore tout récemment, en 1902 et 1911.

La *Revue d'histoire littéraire de la France*, en 1906, a publié d'elle une lettre intéressante, qui paraît avoir été écrite en Savoie, et qui est

Digitized by Google

malheureusement sans date et sans adresse : « Arrachée, y dit-elle, du milieu du monde avant quatorze ans, j'ai vécu pendant dix ans avec des saints, dans une communauté fervente. . Je déchirai le cœur de mes supérieurs par une fuite scandaleuse... Pendant vingt ans j'ai vécu en païenne... Les *Lettres de Mme du Montier* [1], et plusieurs autres ouvrages où j'ai si bien peint les beautés de la vertu, sont éclos du sein du vice. »

Marie Leprince était née le 26 avril 1711, à Rouen. Son entrée au couvent se place dans les derniers mois de 1724, ou les premières semaines de 1725; sa fuite eut lieu dix ans après; son mariage avec M. de Beaumont, célébré en 1745, fut annulé bientôt après, sous prétexte d'un vice de forme. Elle se remaria, elle eut plusieurs enfants; elle se trouve être une des quatre arrière-grands-mères de Prosper Mérimée, l'auteur de *Colomba*.

Un des paragraphes de la lettre que nous avons citée, établit que Mme Leprince connaissait l'évêque de Genève; il s'agit sans doute de Mgr Biord, puisque cette dame demeurait en Angleterre, quand Mgr Deschamps de Chaumont vivait encore. — Voici ce passage : « Le saint ecclésiastique qui me dirige, eût été évêque, si la voix du peuple eût influé. Ami de Mgr de Genève, il a ses vertus; mais l'écorce en est plus douce; il allie l'austérité des mœurs avec une aménité qui fait aimer ce qu'*ils* ont d'amer. En un mot, il rappelle saint François de Sales, qu'il a pris pour son modèle. »

D'après la notice de la *Biographie universelle*, Mme Leprince s'était établie en Savoie en 1764; elle avait acheté en 1768 une terre à Chavanod ; elle y est morte en 1780. Les dictionnaires biographiques ne donnent pas le jour de sa mort : pourrait-on en retrouver la date dans les registres paroissiaux? Mme Leprince de Beaumont a-t-elle laissé quelques traces de son séjour en Savoie, quelques souvenirs ? Eugène Ritter.

* * *

Chanoine Charles Rebord : **Le divin Voyageur,** Annecy, J. Abry, 1900, gr. in-8°, xv-304 p., fig., couvert. illustr., 3 cartes dont 2 en couleurs, Accompagné de 3 autres cartes murales, en couleurs, représentant Jérusalem et la Palestine (pour faciliter l'intelligence du texte).

« Le *Divin Voyageur* est né du désir de rendre facile et expéditive, autant que sérieuse, la connaissance de la *Vie* de notre Sauveur. » C'est en ces mots que l'auteur définit l'objet de son ouvrage qu'il faut placer entre les livres de méditation pure et les dissertations critiques dues aux exègètes. Voici quelle a été sa méthode :

1°) Les renseignements que les quatre Evangiles canoniques nous fournissent sur la Vie de Jésus-Christ, ses miracles, sa prédication forment une série de 458 épisodes qui sont exposés très brièvement et précédés chacun d'un numéro (Ex. : 247. Marthe et Marie), dans un ordre chronologique rigoureusement établi. — 2°) A la suite de chacun de ces 458 épisodes se trouve la référence exacte à l'Evangéliste ou aux Evangélistes qui nous le font connaître. — 3°) Au milieu de la page on lit dans la traduction française (de Bossuet, la plupart du temps), le texte de ces Evangélistes auquel renvoie la référence. — 4°) Enfin, si ce texte a lui-même donné lieu à un développement intéressant dû à saint François de Sales ou bien à un auteur connu, il est imprimé en petits caractères au bas de cette même page.

1. Les *Lettres de Mme du Montier à la marquise de ***, sa fille*, ont été publiées en 1756.

Digitized by Google

Il est facile de montrer le côté pratique de cette méthode. Supposons par exemple que nous désirions savoir par qui nous est rapporté l'un des épisodes les plus connus de la Vie du Christ : les noces de Cana. Personne n'ignore qu'il fut l'occasion de son premier miracle, et comme les faits sont exposés (nous venons de le dire) dans l'ordre chronologique, nous le chercherons au début du livre. Nous trouvons en effet au n° 65 la mention : « Noces de Cana ». et nous constatons qu'aucun des trois synoptiques n'y fait allusion: seul l'Evangile de St-Jean le mentionne au chapitre II, versets 1 à 11. Mais comme le lecteur n'a pas, dans bien des cas, l'Evangile de Saint-Jean à sa portée, l'auteur lui en donne aussitôt une excellente traduction qu'il place sous ses yeux à la page même où l'on a déjà trouvé la référence. — Ce n'est pas tout : ce texte lui-même a été commenté et paraphrasé, et il est utile au lecteur de le connaître, surtout si lui-même est prédicateur. Aussi, M. le chanoine Rebord accompagne-t-il ce chapitre de saint Jean de notes en petits caractères empruntées soit à V. Guérin, soit à trois des Sermons de saint François de Sales.

On peut se rendre compte par ce simple exemple des services que doit rendre l'ouvrage conçu sur un plan nouveau, et qui occupe une place des plus honorables dans l'abondante bibliographie des *Vies* de Jésus-Christ. Les concordances du Cardinal Hugues de S'-Cher ont, depuis le moyen-âge, économisé un temps précieux aux Canonistes et aux Exégètes. Mais, il y avait place à côté d'elles pour un travail tel que celui qui fait l'objet de la présente notice.

Il se termine par deux appendices dont le premier est un *Compendium* de la vie de Jésus-Christ divisée en 26 leçons, et dont le second se compose de tableaux destinés à faciliter les recherches. On y trouve : *a)* la concordance entre les Evangiles et les numéros du livre ; *b)* une statistique relative aux Evangiles en latin et en français ; *c)* un tableau établissant une concordance entre les fêtes liturgiques et les numéros du *Divin Voyageur ; d)* enfin un tableau qui donne un résumé succinct et très pratique du livre.

Il convient aussi de mentionner l'illustration qui est abondante et des plus artistiques, reproduisant au moyen des modèles de la Chalcographie du Louvre les plus célèbres tableaux des maîtres de la Renaissance. Bien qu'un tel ouvrage soit un peu différent de ceux qu'elle a coutume d'analyser, la *Revue Savoisienne* se devait de le signaler à l'attention de ses lecteurs. Il est dû à l'un de ses meilleurs collaborateurs, et déjà Mgr Isoard l'avait qualifié d' « œuvre maîtresse ». G. L.

* * *

VAN GENNEP (Arnold). — **En Savoie**, tome I. *Du Berceau à la Tombe.* Chambéry Librairie Perrin, Dardel successeur. 1916, in-12, velin 328 pages. Illustré de quatre phototypies hors texte : 3 fr. 50.

L'ethnographie savoyarde vient de s'enrichir d'un nouvel ouvrage, dû à M. Van Gennep depuis longtemps connu. pour de très nombreux travaux folkloristes antérieurs, notamment : « *Religions, mœurs et légendes* » *Essais d'ethnographie* et de *linguistique* en cinq séries, dont la deuxième renferme bon nombre de légendes « *La Savoie vue par les écrivains et les artistes savoisiens.* »

En Savoie. *Du Berceau à la Tombe,* traite un sujet en grande partie nouveau et fort curieux : des coutumes, cérémonies et légendes perpétuées

Digitized by Google

dans les différentes localités de la Savoie depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, variant souvent dans la même vallée de village à village. L'auteur décrit le costume et les usages de nos compatriotes. De nos jours l'uniformité tend à tout niveler.

On trouve, dans chaque cérémonie décrite par l'auteur des vestiges de croyances et d'usages préromains, romains, burgondes, chrétiens. En résumé, la description des sites de tout ordre accompagnant les diverses étapes de la vie humaine. Citons : les *rites de passage* du néant à la vie, de l'enfance à l'adolescence et à l'âge viril, de l'état de célibataire à l'état d'individu marié, de l'état d'épouse à celui de mère, enfin le passage de la vie à la mort, autant de cérémonies populaires dérivant des croyances d'autrefois, cérémonies telles qu'on les pratiquait du XVIIe au XIXe siècles ; telles qu'elles existent encore aujourd'hui ; un arrangement plus ou moins systématique de croyances et d'actes qui se sont juxtaposés et fondus au cours des siècles, depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours.

Nous avons lu encore avec plus de plaisir que les autres chapitres : *Le Baptême.* Distinction du sexe ; Les cloches ; Parrains et marraines ; Repas de baptême, etc. *Les Relevailles. — L'Enfance et l'Adolescence.* Le passage de l'enfance à l'adolescence : La cérémonie de l'ébo ; Les basoches ; Les abbayes ; Les enfants de ville, etc. *Les fiançailles.* — Relations des sexes en général ; Relations pendant l'inalpage ; Visite du garçon aux chalets ; Les étages des fiançailles ; Gages et arrhes ; Courir la trosse ; Interdiction de coucher sous le même toit ; Vue de lieu ; Enterrement de la vie de garçon ; Ferrer l'épouse, etc. *Le Mariage.* — Le costume de noces et le fian ; Rite d'enlèvement ; Barrage ; Le rite du saut ; coups de fusil, bruit ; Le menu du dîner ; Place à table ; La jarretière ; Le crochon ; Rite d'enlèvement ; Le lendemain de noces, etc. *Les repétailles.* — *Les funérailles.* — Les confréries ; Sort de l'âme ; Lamentations collectives ; Pleureuses ; Dépôt sur ou dans le cercueil ; Attitude des voisins ; Jet d'objets sur la tombe ; Les anniversaires et la chandelle ; Deuil des animaux, etc.

Nous relevons entre autres l'expression pittoresque « *Ferrer l'épouse* », qui paraît bizarre au premier abord et qui est pourtant fort usitée de nos jours encore. Sur cette locution et celle qui en est synonyme « *harnacher* » voyez : « *Le Français parlé en Savoie* » de M. Désormaux, in 17me Congrès des sociétés savantes savoisiennes, page 222.

M. Van Gennep rappelle environ 250 noms de lieux auxquels se rapportent les traditions qu'il étudie. Dans cette nomenclature, Annecy occupe une large place, de même que les localités environnantes, où ces traditions ont été recueillies soit par l'auteur lui-même soit par ses obligeants collaborateurs savoyards.

Ce livre, illustré de quatre dessins, dont trois reproductions de Bacler d'Albe, décrits dans une note explicative par notre érudit confrère M. J. Cochon, conservateur honoraire des Eaux et Forêts, témoigne des vastes connaissances de l'auteur.

Rappelons qu'à ce volume, renfermant un questionnaire raisonné, un index des termes locaux ou dialectaux et un index géographique, viendra prochainement s'ajouter un second tome, auquel on peut également prédire de nombreux lecteurs.

F. GARDIER.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

23.114. — Annecy. Imprimerie J. ABRY

Digitized by Google

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 18 avril 1917.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, le PRÉSIDENT s'exprime en ces termes :

Messieurs,

Lors de notre dernière réunion, nous étions fort préoccupés de l'état de santé de M. le docteur Thonion : cet état n'a fait qu'empirer depuis, et notre regretté collègue s'est éteint le 2 avril, après deux mois et demi de souffrances supportées stoïquement.

Vous savez qu'il a demandé à être enseveli dans la tombe de ses proches, à Albertville, et qu'au moment de la séparation, j'ai adressé le salut de la Florimontane à sa dépouille mortelle. Je ne répéterai pas ici les paroles que j'ai prononcées, mais, comme elles peuvent tenir lieu de notice biographique, elles seront reproduites, avec l'autorisation du comité de rédaction, dans la *Revue Savoisienne* [2].

J'ajouterai seulement que j'ai assisté, le 4 avril, à la cérémonie d'inhumation, et que notre Académie y était également représentée par M. François Carnot, légataire universel, MM. Alexis Dunand et Jean Ritz, exécuteurs testamentaires, et M. Ruffier.

Au cimetière, M. le sénateur Gravin, maire d'Albertville, a rappelé, en termes élevés, la vie laborieuse et utile du défunt et l'a remercié de sa générosité.

Parmi les legs faits par le docteur Thonion figure, en effet,

1. Sont présents : MM. Balleydier, Carron, Désormaux, Flamary, Gardier, Le Roux, Letonnelier, Général Maillot, Marteaux, Martin, Miquet, Nanche, Périn, L. Pfister, Rebord, V. Robert, F. Serand, J. Serand.
Excusés : MM. F. Crolard, Langlois, Sautier-Thyrion.
2. Voir page 98.

Digitized by Google

un don de dix mille francs à sa ville natale pour aider au rétablissement du collège royal supprimé en 1860.

La Florimontane hérite d'une somme de cinq cents francs, qui sera convertie en un titre de rente dont les intérêts serviront à acquérir des ouvrages sur la Savoie, avec la mention : *fondation Thonion*. J'exprime de nouveau notre reconnaissance pour cette dernière pensée de notre collègue à notre intention, et je suis heureux de proclamer que notre Conseil d'administration a décidé que le nom du docteur Thonion figurera à perpétuité sur le tableau de nos bienfaiteurs.

Je suis sûr également d'être votre interprète en adressant le témoignage de notre vive gratitude à M. François Carnot, qui, spontanément, a bien voulu prendre à sa charge les droits de succession relatifs à tous les legs. Il nous a été particulièrement agréable de voir au milieu de nous, dans cette triste circonstance, le digne représentant d'une famille illustre dont les membres comme le nom éveilleront toujours une vive sympathie chez les Annéciens.

Un décret du 6 avril appelle aux importantes fonctions de procureur de la République à Grenoble M. Emile Rey, procureur à Guéret. Il n'y aura qu'une voix pour applaudir à ce brillant avancement, qui sera accueilli avec un plaisir spécial par la Florimontane, dont M. Rey fait partie depuis de longues années. Je prie notre très distingué collègue de vouloir bien agréer nos bien sincères félicitations.

Messieurs, puisque notre réunion de ce jour coïncide avec l'heureuse nouvelle d'une belle victoire de nos armées, je saisis avec empressement cette occasion pour renouveler à nos héroïques défenseurs l'hommage de notre admiration. On dit qu'après la dernière victoire des Anglais, le Kaiser a demandé d'urgence un rapport explicatif au général qui commandait l'armée vaincue. Il pourra dès maintenant en demander un second, et bientôt plusieurs autres, car notre supériorité s'affirme et les événements vont se précipiter : les jours de gloire ont commencé ; nous ne disons plus : « on les aura », mais : « on les a !. » Que l'œuvre vengeresse continue, et que la Justice outragée par tant de crimes rayonne enfin sur une humanité régénérée !

* * *

Notre confrère, M. J. Cochon, signale que deux des portraits du général Songeon, cités dans son livre et dont on avait perdu la trace, ont été retrouvés au collège de Bourgoin. Le

Digitized by Google

MÊME communique un extrait de la *Semaine Religieuse* de la Côte-d'Or mentionnant qu'on a pu récemment identifier à Dijon la maison qui fut le berceau de sainte Jeanne de Chantal.

Le BIBLIOTHÉCAIRE dépose sur le bureau des ouvrages et un manuscrit offerts à la Florimontane par MM. G. et J. Replat. Remerciements aux donateurs.

M. GARDIER donne lecture d'une statistique qu'il a dressée concernant les mercuriales d'Annecy comparées pour une certaine période.

M. MARTEAUX dépose pour le Musée de la ville les objets gallo-romains recueillis par lui à la suite de ses fouilles exécutées dans la parcelle 401 des Fins avec l'autorisation de MM. A. Crolard, député, et Jacquet frères. Ce sont des vases rouges avec marques, des vases noirs barbotinés ou à bandes peintes, un vase à décor oculé des IIIe-IVe siècles, une lampe cuvette à bec, des anses d'amphore et becs de jatte estampillés, un poids d'argile, une anse en verre, une virole de couteau en os, des rondelles en bronze, des outils en fer, un petit pétase en bronze, une canine de chien perforée, etc. Il décrit sommairement ces objets qui seront ultérieurement étudiés et dessinés.

* * *

Au nombre des braves qui sont glorieusement tombés pour la patrie figure le capitaine Robert de Launay. Sous le pseudonyme de Dominique Brienne, il avait publié le *Coutumier* de Talloires *(Consuetudinarium insignis Prioratus Tallueriarum* (1908). Les pages qui servent d'introduction à ce bel ouvrage sont un hymne fervent en l'honneur de notre région. Pour rendre hommage à la mémoire de cet érudit, aussi brave que savant, M. DÉSORMAUX s'est proposé de donner au *Coutumier* le complément philologique qui lui manque. Il a tiré du livre de D. Brienne une première étude. C'est une contribution au *Glossaire de l'ancien Savoyard*, comprenant une série de mots appartenant au français local parlé dans la région annécienne vers le milieu du XVIe siècle. Les termes ainsi recueillis sont nombreux et souvent fort curieux. Tels sont : *albergies*, *arrey*, *buges*, *épinallet*, *gingot*, la *Grasse*, *jotte*, *oblies*, *rueges*, etc. Autant de mots ou de sens nouveaux ajoutés au Dictionnaire de Godefroy. De même, nombre de locutions compléteront le Glossaire médiéval de Ducange. Il est facile ordinairement d'entrevoir la forme dialectale qui se dissimule sous le latin du *Consuetudinarium*. Ce qui donne toute leur valeur à

Digitized by Google

ces observations, c'est que le manuscrit publié par D. Brienne date du 1er février 1568. Un des passages signalés enrichit d'une signification nouvelle le Dictionnaire de Littré et fait remonter à 1568 le premier exemple constaté (au lieu de 1690, première citation enregistrée par Darmesteter, Hatzfeld et Thomas). Il s'agit du nom *menins*. On appelait ainsi « vulgairement » le portier, le garde des forêts, le scieur de bois et le vigneron du Prieuré. La ferme *Lanson* (dents de *Lenfont*) mérite aussi d'être relevée.

Les équivalences ou définitions indiquées dans le texte latin offrent également un réel intérêt. Ainsi *verjus* désigne une sauce verte ou vinaigrette. Parmi les autres termes citons : *barberie*, *confaron*, *laude* (définition exacte de cette mesure pour Talloires et Annecy), *raviole*, *tâtre*, *vignalier*, etc. Pour le complément de Ducange : *assare*, *artereta*, *bisolla*, *camerina*, *cormutatio*, *flamichia*, *lanjolla*, *insafranata*, etc. Un de ces mots, *siri*, est difficile à identifier. Il amène M. Désormaux à passer en revue les appellations diverses données aux poissons du lac. Une question à résoudre : la *besoule (bisolla)* et le véron sont-ils un même poisson (... *bisollam seu veronum)*? L'auteur aboutit à cette conclusion : « Le *Consuetudinarium*, rédigé par des Révérends Savoyards est, comme on pouvait s'y attendre, caractérisé par l'abondance des vocables savoyards latinisés. » Dans une seconde communication, M. Désormaux achèvera son étude sous ce titre : « Les menus du Prieuré de Talloires. »

M. Miquet présente un compte rendu d'un ouvrage de M. Van Bever intitulé *Les poètes du terroir, du* xve au xxe *siècle. (Voir article bibliographique.)*

Le même lit une notice sur le général Modelon (Louis-Pierre-Marie-Antoine), nouvellement promu, qui est le fils de François Modelon, professeur à l'Ecole de Sorèze, né le 9 janvier 1823 à Grésy-sur-Isère.

Entré à Saint-Cyr en 1884, le nouveau général était lieutenant-colonel au 2e zouaves au début de la guerre actuelle : aussitôt chargé de commander une brigade, il a été promu officier de la Légion d'honneur le 24 novembre 1914, colonel le 24 juin 1916 et général le 19 mars 1917.

M. Miquet donne connaissance de deux ordres du jour, du 8 septembre 1915 et du 30 janvier 1916, à la suite desquels le 8e régiment de zouaves, commandé par le colonel Modelon, fut honoré de la fourragère.

Digitized by Google

Le même signale que notre concitoyen M. Bétrix (Jean-Joseph-Colin-Lucien-Alfred) vient d'être promu colonel du 34e régiment d'infanterie coloniale et fait remarquer que ce brillant officier, qui était chef de bataillon au début de la guerre, a été nommé officier de la Légion d'honneur le 12 mai 1915, lieutenant-colonel le 6 septembre suivant et colonel le 9 avril 1917.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 2 mai 1917

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Président adresse des félicitations à MM. le capitaine Grivaz et le médecin-major Varay qui viennent d'être nommés chevaliers de la Légion d'honneur. Il se fait l'interprète de tous ses collègues pour souhaiter au général Maillot un prompt rétablissement.

Le Bibliothécaire annonce les ouvrages reçus :

Œuvres de Mgr Isoard, (don de M. le chanoine Lachenal).
Le Souvenir français (rapports), (don de M. Périn).

M. Miquet donne lecture d'une nouvelle note de M. Manecy sur une crosse de saint François de Sales conservée à Bayonne.

M. A. Crolard fait circuler des échantillons de tourbe prélevés à Poisy la semaine dernière en présence de plusieurs membres de la Florimontane. La pénurie de combustible donne à l'ancienne exploitation des tourbières de cette commune un intérêt tout particulier comme aussi aux autres gisements de combustibles de la région. C'est ainsi que sont étudiées en ce moment les autres tourbières d'Epagny, de La

1. Sont présents : MM. A. Crolard, Désormaux, Despine, Falletti, Flamary, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Martin, Michel, Miquet, Nanche, Périn, V. Robert, F. Serand, J. Serand, Servettaz.
Excusés : MM. Gardier, Général Maillot, L. Pfister.

Digitized by Google

Balme-de-Sillingy où compte se rendre prochainement M. Crolard, comme aussi à Thorens et à Entrevernes. Et voilà qu'aujourd'hui, par suite du gigantesque bouleversement économique dans lequel nous nous trouvons entraînés, les travaux de nos savants comme les de Mortillet sortent de leurs cartons. Leurs études n'ont point été vaines et nous devons aujourd'hui apprécier à sa valeur l'effort si désintéressé avec lequel ils avaient cherché à sonder les richesses de notre pays. Quelques chiffres sont à retenir :

La tourbe contient environ 150 à 170 kgs de combustible sec sur 1.000 kgs.

Par séchage à l'air, on n'arrive pas à enlever plus de 70 °/₀ de l'eau contenue dans la matière extraite parce que 30 °/₀ représentent l'eau (eau de constitution). En effet la tourbe contient une substance colloïde qui ne peut être transformée que par une température de 180 degrés ou par des réactions chimiques.

Pratiquement, on ne doit donc compter que sur le séchage à l'air libre. La tourbe alors contient 3 °/₀ d'eau et donne environ 3.000 à 3.800 calories au kg., alors que la houille donne 8.000 calories.

Un ouvrier pouvant extraire 10 m. c. par jour, c'est à environ 400 kgs de tourbe combustible que correspond son travail, soit à 12 millions de calories, soit à une tonne et demie de houille.

M. Miquet lit une notice sur deux éducateurs savoyards, originaires du canton de Cluses, nommés Chrétin et Dunand, qui, de 1830 à 1840, exerçaient à Chartres les fonctions respectives de principal du Collège et de directeur de l'Ecole normale.

Ces deux compatriotes publièrent, soit en collaboration, soit séparément, de nombreux ouvrages d'enseignement, dont quelques-uns comptèrent jusqu'à vingt-huit éditions.

Le même a relevé dans le catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale les noms d'un certain nombre de publicistes allemands qui sont d'origine savoyarde. Exemples : Bastian (Adolf), géographe à Berlin ; Baud (Jean), jurisconsulte à Leiden ; Brunier (Ludwig), littérateur et géographe à Brême ; Delaquis (Ernst), jurisconsulte à Berlin ; Favrat (Ludwig), philologue à Leipzig ; Feige (Curt), chimiste à Munich ; Feige (Hermann), historien à Kiel ; Gathy (Au-

Digitized by Google

guste), auteur d'un *Dictionnaire musical*, à Hambourg; Gave (Martin), théologien à Iéna. Le catalogue s'arrête à la lettre G.

Le même fait la communication suivante sur le musicien Demotz.

Dans une précédente notice, j'ai signalé diverses incertitudes qui subsistent au sujet du véritable prénom et même du nom du musicien Demotz, qu'on appelle généralement *de la Salle* et que je suppose être *de Milleret*.

D'après M. Descostes, ce musicien était prénommé *Jean-Nicolas*. M. Ritter pense que ces prénoms figurent sans doute sur le titre d'un des ouvrages de Demotz, où les biographes peuvent les avoir relevés. Or, le *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale* nous renseigne sur ce point : tous les ouvrages, au nombre de quatre, publiés par Demotz sont intitulés comme suit :

Bréviaire romain noté selon un nouveau système de chant, très court, très facile et très sûr, par M. ***, prêtre, Paris, G.-F. Quillau, 1727, 2 vol. in-12.

Méthode de musique, selon un nouveau système, par M. ***, prêtre, Paris, P. Simon, 1728, in-8°, XII-220 p.

Méthode de plain-chant, selon un nouveau système très-court, très-facile et très-sûr, par M. ***, prêtre, Paris, G.-F. Quillau, 1728, in-8°, XX-45 p.

*Réponse à la critique de M. *** contre un nouveau système de chant, par M. ***, prêtre*, Paris, G.-F. Quillau, 1728, in-8°, 43 p.

Ces publications furent donc anonymes. Il est vrai que l'éditeur du Catalogue indique, entre parenthèses, comme auteur « Demotz *de la Salle* », sans prénom, mais sur ce point, sans doute, il s'est borné à reproduire les renseignements des biographes.

M. Ritter rappelle que, dans la *Biographie universelle*, en 1814, Roquefort s'exprime ainsi : « Le système du curé Demotz eut un commencement de succès, et l'auteur préparait une deuxième édition de ses livres d'église notés, avec des changements qui devaient en rendre l'usage plus sûr et plus facile. Ces changements furent approuvés par l'Académie des sciences (*Histoire de l'Académie*, année 1741, page 121), mais la mort de l'auteur, survenue peu après, en empêcha l'exécution. »

Or, le seul ecclésiastique du nom de Demotz dont on retrouve l'acte de décès « peu après 1741 » est *Jacques* de Motz *de Milleret*, mort à Belley, prévôt du chapitre, en 1742. Agé

Digitized by Google

alors de 63 ans, il aurait eu 49 ans en 1727, date de la première publication, et cela n'a rien d'invraisemblable.

J'ajoute que les registres de naturalité de l'ancien régime ne mentionnent aucun Demotz naturalisé Français; ce fait serait difficilement explicable si le musicien était né en Savoie : il est au contraire tout naturel si l'on admet l'hypothèse de la naissance à Talissieu.

M. Serand signale l'existence d'anciennes murailles à 765 mètres d'altitude sur la montagne de Lachat ou Taillefer, qui sépare le vallon d'Entrevernes du lac d'Annecy, au lieu dit « le bourg », dominant le village de Bredannaz.

D'après les renseignements qu'il a pu recueillir, en interrogeant un vieillard du hameau des Maisons, le nommé Mermet, âgé de 82 ans, ces ruines sont désignées dans le pays sous le nom de *Château des fées* ou des *Sarrasins*.

MM. François, Joseph Serand et I. Nanche qui les ont explorées, le 29 avril, au cours d'une excursion, se basant sur leur situation élevée, point d'où l'on a une vue très étendue, et également sur le nom du lieu conservé dans le pays supposent qu'elles sont les derniers vestiges de travaux de défenses, ou les soubassements d'une très ancienne tour-signal.

M. Marteaux qui a exploré la Barme des Sarrasins au-dessus de Bredannaz dit qu'il avait connaissance de ces murs qui, suivant les dires des paysans, ont été élevés autrefois par des charbonniers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Séance du 6 juin 1917.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Après la lecture du procès-verbal dont la rédaction est adoptée, le Président prononce l'allocution suivante :

1. Sont présents : MM. F. Crolard, Désormaux, Despine, Gardier, Langlois, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, G. Martin, Miquet, Nanche, Périn, L. Pfister, V. Robert, F. Serand, J. Serand.
Excusé : M. A. Crolard.

Digitized by Google

Messieurs,

Nous venions à peine de féliciter M. Grivaz, nommé chevalier de la Légion d'honneur, et nous nous apprêtions à le complimenter encore sur sa promotion au grade de chef de bataillon, quand nous avons appris que notre vaillant collègue était porté disparu depuis le 4 mai.

Profondément attristés par cette nouvelle inquiétante, nous avons repris confiance en recevant avis que M. Grivaz, blessé et prisonnier, n'avait subi qu'une part des malheurs qu'on pouvait craindre, et nous formons des vœux pour que sa captivité soit de courte durée. Puissent nos vives sympathies atténuer les angoisses de sa famille et lui servir de réconfort !

Plus favorisé du sort, M. le professeur Cholley, capitaine au 23e régiment d'infanterie, continue à faire merveille sur le front, et vient d'obtenir une nouvelle citation, à l'ordre du corps d'armée. « Officier des plus distingués et du plus grand mérite », il est signalé comme ayant contribué dans une large mesure au succès des opérations de son régiment. Nous souhaitons bien cordialement que la fortune lui soit toujours souriante, et nous le prions d'agréer nos meilleures félicitations.

Nous en adressons également à M. le médecin aide-major Léon Moret, cité pour la seconde fois à l'ordre du corps d'armée comme ayant fait preuve, pendant la période du 18 au 21 avril 1917, des plus belles qualités professionnelles.

Enfin, nous présentons nos sincères condoléances à Mme et M. Desservétaz, ainsi qu'à MM. Auguste et Jean Terrier, qui ont été cruellement éprouvés par la perte de Mme Revil, leur mère, belle-mère et sœur très regrettée.

Lecture est donnée de la correspondance : un article de M. Paul Taponnier. *La Légende des Gorges du Fier*, de L. Vaillat, don de M. André Jacques, qui a illustré cette plaquette. Lettre de M. Boillot signalant l'émigration en Franche-Comté de chaudronniers de Taninges au XVIIe siècle. Rapport de la Banque de France, constatant le précieux concours que cet établissement a apporté au Trésor depuis le début des hostilités.

M. Miquet fait remarquer à propos des *Gorges du Fier*, que la Florimontane a émis la première l'idée de rendre pratique la visite de cette curiosité naturelle au moyen d'une galerie.

Digitized by Google

Le Secrétaire remet pour les archives de la Florimontane, de la part de M. Berthet, curé de Thorens, un document relatif à des concessions de mines au Petit-Bornand et à Arâches, demandées par Albanis de Beaumont en 1808, ainsi qu'une copie de l'acte mortuaire du dernier comte de Sales, don de M. Chappaz, secrétaire de mairie. Remerciement à tous les donateurs.

La question de la recherche des combustibles minéraux en Haute-Savoie a été mise dernièrement à l'étude sous l'initiative de M. Albert Crolard. C'est ainsi que deux anciennes exploitations ayant été examinées par MM. A. Crolard et M. Le Roux, ce dernier expose le résultat de leur exploration et la structure géologique des *gisements de lignite de Thorens et d'Entrevernes*.

A Thorens, les filons de lignite font partie de la formation tertiaire tongrienne (grès de Bonneville à empreintes végétales). Ce niveau se retrouve avec cette caractéristique de la présence constante de filonnets de lignite depuis les Barattes, en passant par Nâves, Villaz et Thorens, plus ou moins développés en traces charbonneuses vers le sud et augmentant de puissance en s'avançant vers le nord jusqu'à Orange.

La forêt qui ombrageait les bords du bassin lacustre de Thorens où se déposèrent ces lignites montre que la Savoie jouissait à cette lointaine époque d'un climat subtropical (température moyenne, 20 à 25 degrés) analogue à celui des îles Canaries, des Antilles et du Brésil : témoins les feuilles de canneliers, ciriers, palmiers, dont on retrouve les empreintes[1] bien déterminables dans les marnes bleuâtres qui accompagnent les lits charbonneux.

Des affleurements visibles dans les champs se rencontrent çà et là sur le parcours de ces deux axes, l'érosion pluviale ayant respecté les têtes plus dures des filonnets, les parties marneuses qui les encastrent ayant été déblayées.

La mine de Thorens, pratiquée en galerie avec puits, est obstruée à une distance de 15 mètres de son entrée par un effondrement du plafond dont les matériaux ont comblé le puits.

Une exploitation est possible et fort désirable en ce point, mais au lieu de suivre le filon redressé vers la profondeur, il conviendrait de l'explorer dans sa direction montante, pour ne pas être gêné par les venues d'eaux et pouvoir les évacuer vers les points bas.

1. Echantillons provenant de cette excursion déposés au Musée.

Digitized by Google

Ce filon s'incurve en suivant la flexion de l'anticlinal concurremment avec d'autres parallèles qui l'accompagnent et qui se dirigent vers la route de Thorens au Plot, où, au lieu dit Chez-Gorez, le profil naturel du terrain les recoupe et les amène à l'affleurement.

En ce qui concerne Entrevernes, M. Le Roux retrace, avec coupes à l'appui, l'histoire géologique du vallon, resserré dans un synclinal urgonien, large à peine, de crète en crète, de 1.500 mètres. Ce plissement provient de poussées orogéniques intenses qui ont ployé énergiquement les couches en déterminant, en profondeur, une charnière aiguë, point de moindre résistance qui a subi un laminage et cédé en produisant probablement des cassures et des rejets très gênants pour l'exploitation.

Les lignites d'Entrevernes ne sont pas déposés dans les mêmes conditions que ceux de Thorens. D'abord ils sont plus anciens : on les voit reposer directement sous un Flysch contenant des écailles de poissons. Il y avait là une lagune saumâtre en communication avec la mer, car on retrouve dans les marnes de nombreuses coquilles fossiles caractéristiques des eaux à demi dessalées. Quelques empreintes foliaires démontrent aussi qu'une végétation clairsemée s'élevait sur ses bords.

Ce qui est plus particulièrement intéressant à constater, c'est que le filon utile affleure depuis Membert, passe aux Bouchettes (où il atteint au sol 40 centimètres d'épaisseur), et à l'ancienne galerie de la Frame au sud du principal puits, actuellement noyé.

Il faudrait envisager aujourd'hui une mise en exploitation sommaire, mais rapide, car le temps presse, suivre, en partant des points où les anciennes fouilles ont été abandonnées, le filon qui est vertical, l'exploiter à l'air libre, jusqu'à ce qu'on atteigne l'épaisseur la plus grande et remettre en état les galeries les moins encombrées.

Comme complément historique à la précédente communication, M. J. Serand donne lecture d'une intéressante relation d'*Excursion à la mine d'Entrevernes* effectuée le 9 octobre 1861, et extraite d'un ancien livre de raison de sa famille.

A cette époque, où l'exploitation était en pleine activité, le puits d'extraction avait une profondeur de 55 mètres et la galerie principale se développait sur une longueur de 600 m.

Le même communique, de la part de notre collègue Asghil

Digitized by Google

Favre, un denier de l'empereur romain Domitien, découvert à Faverges, après l'incendie du 4 mai 1905, dans un mur d'une très ancienne construction de la rue de Tamié, qui, d'après M. Marteaux, devait peut-être faire partie d'une villa romaine de Casuaria,

M. Miquet lit une notice sur la famille Chabod de Saint Maurice, de Chambéry, dont plusieurs membres furent, de père en fils, ambassadeurs de Savoie en France, sous Henri IV, sous Louis XIII et sous Louis XIV.

Il signale particulièrement le marquis François-Thomas (1622-1682), lieutenant général, grand maître de l'artillerie et ministre d'Etat, qui, envoyé à la cour du Roi-Soleil en 1667, y resta sept ans pendant lesquels « il sut se faire une place hors de proportion avec l'importance des intérêts dont il était chargé ».

Ce diplomate adressait presque chaque jour à son souverain une correspondance curieuse, qui peut être considérée comme un véritable *Journal de la Cour*, et dont la partie la plus intéressante a été publiée récemment par Jean Lemoine. (Paris, Calman-Lévy, 2 vol. in-8°, s. d.)

M. Miquet lit de piquants extraits de cette correspondance, qui dévoile non seulement les intrigues de la cour et les dessous de la politique, mais les scandales, petits ou grands, dont aucune cour n'est exempte, et même les commérages qui circulent.

Le même donne lecture de plusieurs fragments des lettres du marquis de Saint-Maurice qui constituent un véritable portrait de l'abbé de Saint-Réal, historien, et qui fournissent des renseignements précieux sur ce personnage sur lequel les biographes ont été très sobres de détails.

On y voit que l'abbé « parlait français aussi bien qu'homme du royaume, italien de même et très bien le latin et l'espagnol »; qu'« il fréquentait les académiciens »; que le Roi lui servait une pension de 400 écus, etc.

M. Miquet qui a retrouvé l'acte d'émancipation du futur général Songeon, fait, à ce sujet, la communication suivante :

On sait que le général Songeon (Jean-Marie), né le 3 avril 1771, s'engagea dans le corps de l'artillerie française des colonies le 10 juin 1787, qu'il servit à Saint-Domingue, où il fut blessé, et qu'il reçut congé le 15 octobre 1791. Rentré dans ses foyers, il se maria à La Roche le 31 octobre de la même année, à l'âge de vingt ans, et c'est peu après qu'il demanda

Digitized by Google

et obtint son émancipation, probablement pour entreprendre un commerce [1].

L'acte d'émancipation mérite d'être reproduit, comme un exemple curieux des formalités qu'il comportait [2].

Par devant nous, noble Prosper Bastian, sénateur, juge-mage de la province de Genevois, procédant dans notre étude, Mᵉ Jacques Velland greffier tenant la plume,

a comparu le sieur Songeon, Jean-Philibert à feu Jean-Claude, marchand négociant, natif, bourgeois et habitant de cette ville,

lequel nous a représenté qu'ayant été très humblement supplié par le sieur Jean-Marie Songeon, son fils, de vouloir l'émanciper et mettre hors de ses liens et puissance paternels pour pouvoir ensuite traiter, transiger, exiger, faire et passer tous actes, il adhérait à ces prières et supplications,

à quel effet, il s'est assis sur un fauteuil à notre droite, chapeau en tête, et son dit fils à genoux devant lui, tenant les mains jointes, chapeau bas, et dans cet état il lui a pris et ouvert par trois fois les mains en lui disant chaque fois : « Mon fils Jean-Marie, je t'émancipe et te mets hors de mes liens et puissance paternels.... »

Sur quoi, nous, Sénateur juge-mage avons déclaré et déclarons le susdit Jean-Marie Songeon fils dûment émancipé.

Cet acte est du 9 juillet 1792. Moins de trois mois après, l'entrée de l'armée française en Savoie permettait à Songeon de s'émanciper d'une autre manière et de donner libre cours à son caractère aventureux.

Le MÊME donne des indications précises sur Thomas *Thomé*, grenadier de la garde des consuls, qui aurait reçu, dans la journée du Dix-Huit Brumaire, un coup de poignard destiné à Bonaparte, et qu'on a prétendu natif d'Alby. Il résulte des recherches faites aux Archives de la Guerre que Thomé Thomas, fils de Jean-Baptiste et de Catherine Guillemain, était né le 20 septembre 1773, à Monthermé (Ardennes).

Le MÊME, pour répondre à des questions posées par M. Eugène Ritter dans le dernier numéro de la *Revue Savoisienne* (p. 82), rappelle qu'Eloi Serand a résumé dans une communication du 28 avril 1881 tout ce qu'on sait sur Mᵐᵉ Leprince de Beaumont. Cette femme auteur habita la Savoie de 1764 à 1770 et mourut à Paris en 1780. On sait qu'elle fut marraine, à Annecy, le 31 août 1764, de Marie-François Moreau qui fut

1. Voir *Le général Songeon*, par J. Cochon, p. 11 à 15 et p. 120.

2. Un acte du même genre a déjà paru dans la *Revue savoisienne* de 1886, page 82 : *L'Indicateur de la Maurienne*, d'où il est extrait, l'a présenté à tort comme une coutume spéciale à cette province : en réalité, l'acte était accompli conformément à la loi qui régissait alors notre pays. Inutile de dire que cette loi, tombée avec l'ancien régime, reprit vigueur avec le rétablissement de celui-ci, par l'édit royal du 22 décembre 1815, et subsista jusqu'à la promulgation du code civil sarde (1837).

Digitized by Google

élu membre de la Convention pour le département de Saône-et-Loire et qui devint plus tard receveur général à Mâcon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Obsèques du Docteur Thonion

DISCOURS

prononcé le 3 avril 1917, à la gare d'Annecy, par M. Miquet, président de l'Académie Florimontane

Mesdames, Messieurs,

Au moment où la dépouille mortelle de M. le docteur Thonion va nous quitter pour aller reposer dans la terre natale, je viens lui apporter le salut respectueux de l'Académie Florimontane, qui perd en cet homme de bien son doyen d'âge, un de ses présidents honoraires et un bienfaiteur.

C'est à Albertville, jolie et florissante cité restée chère à son cœur, que notre regretté collègue avait vu le jour, le 17 décembre 1830. Fils d'un officier du premier Empire, qui était imbu d'idées libérales, il reçut une éducation française et, tandis que la jeunesse de ce temps fréquentait l'Université de Turin, il fit ses études de médecine à l'Ecole secondaire de Grenoble et à la Faculté de Paris, d'où il sortit docteur en 1858.

Presque aussitôt, c'est-à-dire en 1860, il vint se fixer parmi nous.

Dès ses débuts, ses qualités professionnelles, la droiture de son caractère, sa distinction, l'originalité de son esprit, lui avaient ouvert toutes les portes et assuré d'illustres amitiés. Ce ne serait pas assez de dire qu'il fut un médecin couru : ce fut un médecin préféré. Sans jamais négliger sa clientèle, il s'occupa pendant plus de trente ans d'instruction publique, de médecine légale, d'hygiène, de physiologie et de recherches scientifiques. Il explora des grottes, fouilla les emplacements signalés comme ayant recelé des antiquités, et découvrit en 1868 une station lacustre, celle de Vieugy, dans le lac d'Annecy.

Entré dans la Florimontane en 1871, il lui apporta non seulement le concours de son expérience et de ses lumières,

Digitized by Google

DOCTEUR THONION
(1830 - † 1917)

Digitized by Google

élu membre de la Convention pour le département de Saône-et-Loire et qui devint plus tard receveur général à Mâcon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Obsèques du Docteur Thonion

DISCOURS

prononcé le 3 avril 1917, à la gare d'Annecy, par M. Miquet, président de l'Académie Florimontane

Mesdames, Messieurs,

Au moment où la dépouille mortelle de M. le docteur Thonion va nous quitter pour aller reposer dans la terre natale, je viens lui apporter le salut respectueux de l'Académie Florimontane, qui perd en cet homme de bien son doyen d'âge, un de ses présidents honoraires et un bienfaiteur.

C'est à Albertville, jolie et florissante cité restée chère à son cœur, que notre regretté collègue avait vu le jour, le 17 décembre 1830. Fils d'un officier du premier Empire, qui était imbu d'idées libérales, il reçut une éducation française et, tandis que la jeunesse de ce temps fréquentait l'Université de Turin, il fit ses études de médecine à l'Ecole secondaire de Grenoble et à la Faculté de Paris, d'où il sortit docteur en 1858.

Presque aussitôt, c'est-à-dire en 1860, il vint se fixer parmi nous.

Dès ses débuts, ses qualités professionnelles, la droiture de son caractère, sa distinction, l'originalité de son esprit, lui avaient ouvert toutes les portes et assuré d'illustres amitiés. Ce ne serait pas assez de dire qu'il fut un médecin couru : ce fut un médecin préféré. Sans jamais négliger sa clientèle, il s'occupa pendant plus de trente ans d'instruction publique, de médecine légale, d'hygiène, de physiologie et de recherches scientifiques. Il explora des grottes, fouilla les emplacements signalés comme ayant recelé des antiquités, et découvrit en 1868 une station lacustre, celle de Vieugy, dans le lac d'Annecy.

Entré dans la Florimontane en 1871, il lui apporta non seulement le concours de son expérience et de ses lumières,

Digitized by Google

DOCTEUR THONION
(1830 - † 1917)

Digitized by Google

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

mais l'appui de ses relations ; il parvint à la faire reconnaître comme établissement d'utilité publique en 1896 ; il put dès lors être considéré par nous comme un bienfaiteur et n'aurait pas eu besoin de nous inscrire dans son testament pour mériter une seconde fois ce titre.

Membre correspondant de la Société de médecine légale, il adressa à l'Académie de Médecine de nombreux mémoires et rapports, dont plusieurs ont été l'objet de distinctions.

Pendant la guerre de 1870-71, il conduisit seul, spontanément et à ses propres frais, au prix des plus grandes fatigues et non sans danger, d'Annecy à Langres, un convoi d'effets de 2,400 kilogrammes destinés aux mobiles de la Haute-Savoie et il parvint à accomplir heureusement cette mission en cinq jours.

Au moment du rapatriement de l'armée de l'Est, il transforma plusieurs salles de la caserne Saint-Dominique en ambulance et soigna plus de 300 malades.

Médecin-chirurgien de l'hôpital et de la Compagnie des sapeurs-pompiers, médecin de la salle d'asile et des écoles communales, du collège et plus tard du Lycée, il multiplia les preuves de zèle, de civisme et de dévouement, et acquit une situation telle, qu'en 1892 le parti républicain le choisit comme député.

Parlant au nom d'une Académie où toutes les opinions sont représentées, je ne m'étendrai pas sur le rôle politique du docteur Thonion ; mais je puis dire que le chemin de fer d'Annecy à Albertville est dû, pour une forte part, à son initiative et à sa ténacité, non moins qu'à ses hautes relations.

Dépossédé de son siège en 1898, il en descendit sans rancœur, sinon sans amertume, et rentra dans le rang avec dignité, simplement, refusant toutes les compensations qui lui étaient offertes, et montrant un désintéressement d'autant plus méritoire que sa fortune était modeste.

Pendant les six années de son mandat, son intervention s'était exercée sur près de 9,000 affaires et jamais le moindre soupçon ne vint effleurer sa probité. Aussi pouvait-il dire, en prenant congé de ses électeurs, le 10 mai 1898 : « J'ai la conscience d'avoir rempli mon mandat honnêtement et avec dévouement ! »

Ce témoignage de sa conscience a été ratifié par l'opinion publique.

Assurément, le docteur Thonion n'était pas l'homme des poignées de mains faciles, il n'était pas *l'ami du genre humain :*

Digitized by Google

tenant plutôt d'Alceste que de Philinte, il appelait un chat un chat et ne ménageait pas les coups de boutoir ; mais, sous ses dehors bourrus, il cachait une grande sensibilité : ses intimes n'oublieront jamais avec quelle délicatesse et quelle chaleur il parlait des disparus qui lui tenaient au cœur et de ce pays de Savoie qu'il aimait jusque dans ses verrues. Son testament même reflète sa bonté d'âme, et nous trouvons une preuve de l'intérêt qu'il portait aux classes populaires dans la fondation d'un cours de botanique élémentaire et pratique destiné à apprendre aux enfants des écoles communales les noms des plantes et des arbres, leur rôle dans la nature et leur utilité.

Son originalité tranchait sur la banalité de tant de figures contemporaines, et c'est un type de bon Savoyard qui disparaît.

La mobilisation, qui a dispersé la plus grande partie du corps médical, et la regrettable maladie de M. le docteur Francoz, ancien sénateur et ancien président du Conseil général, ont empêché les personnes les plus qualifiées de rendre au docteur Thonion les hommages qu'il méritait ; mais, sans empiéter sur les attributions de qui que ce soit, je puis affirmer que son souvenir nous sera toujours cher et que nous le garderons fidèlement.

Au nom de tous ses amis, je lui dis adieu ! Personnellement, je lui dis *au revoir !* car je me refuse à croire qu'une aussi belle existence puisse être toute entière et pour toujours anéantie dans un cercueil !

Digitized by Google

BOUTAE

par Charles MARTEAUX et Marc LE ROUX

4me SUPPLÉMENT

I. — Fouilles aux Fins d'Annecy [1].

Minage de l'égout (Ch. Marteaux). **401**. Avec l'autorisation de M. A. Crolard, propriétaire, et de MM. Jacquet, locataires, les fouilles de l'égout à ciel ouvert qui bordait la voie centrale ont été continuées encore en 1916 par l'un des auteurs sur une longueur de dix mètres [2]. La coupe du terrain a présenté quelques différences. Ainsi la couche de cendres ne s'est plus trouvée que sur le côté droit en allant vers le nord et le lit de décombres repose directement sur le sable qui affleure à un niveau variant entre 0^m65 et 0^m50 de profondeur. Il en résulte quelque changement dans la détermination de la chronologie. Au deuxième siècle correspondraient les profondeurs remontant de 1^m05 à 0^m75 ; et à la première moitié du IIIe celles de 0^m70 à 0^m50 ; il est difficile d'arriver à plus de précision. Un dupondius de Vespasien (pds. 27 gr.) a été trouvé à 0^m90 ; il prouve simplement que ce niveau ne lui est pas inférieur, mais n'indique pas l'année exacte où il a été jeté dans le fossé. En somme l'ancienneté des débris dépend surtout de leur superposition. Cependant, comme les vases fabriqués avant 80 se rencontrent à une profondeur de 1^m, 1^m05, en accordant à ces vases de vingt à trente ans d'existence, leurs débris auraient été abandonnés sous Trajan, à moins que la durée de leur fabrication, comme cela est possible, n'ait dépassé cette date de 80 fixée par J. Déchelette. A 0^m25 a été recueilli un as (pds. 10 gr.) de Faustina, FAVSTINA PAVG.. PII AVG. FIL, au revers de la PVDICITIA.

Vases à glaçure rouge. — Fragment de zone inférieure de bol 29 présentant, sous un cordon de perles et une guirlande horizontale trifoliée, des demi-médaillons faits de trois demi-cercles dentelés concentriques se réunissant par leurs extré-

1. V. *Boutae* 1913 et *Revue savoisienne*, supplém. 1914, 145-166; 1915, 58-74; 1916, 21-41.
2. *Revue savoisienne*, 1915, 68; 1916, 24-36.

Digitized by Google

mités à un filet horizontal d'où tombe un pendentif tréflé qui les sépare ; ils encadrent un oiseau tournant la tête. Ce bol appartient à la fin de la période de fabrication de ce genre de vases. Profondeur, 1m (*pl. I, fig. 3*).

Tiers de petit bol cylindrique, h. de 0m06, apparenté à la forme 30, mais plus trapu et sans la bande d'oves. Il est décoré, sous l'ourlet du col droit, de métopes à zigzags ornés de rosaces aux extrémités, renfermant un lièvre courant au-dessus d'un semis de pointes de flèches et, en deux compartiments, une

Pl. I

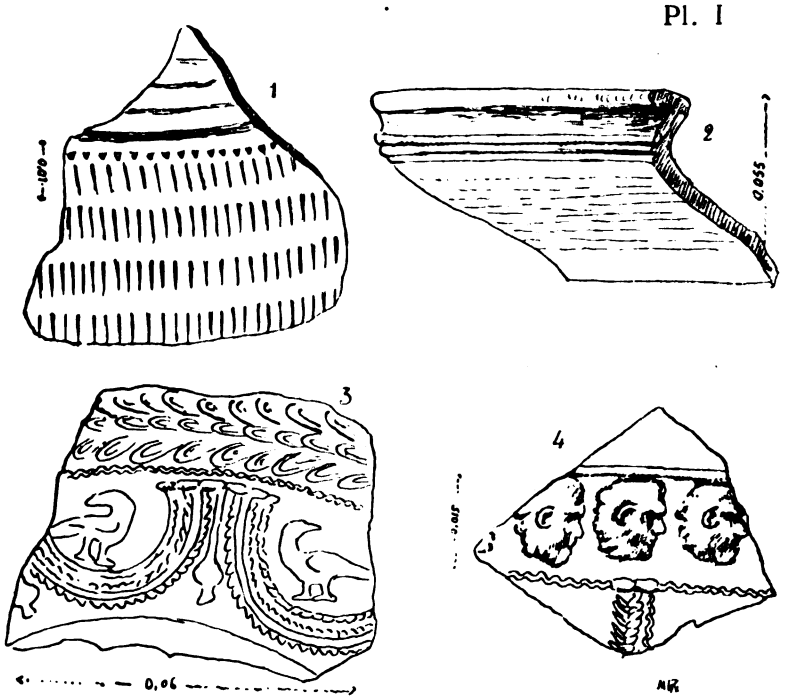

panthère et une bande de chevrons. Son vernis miroitant en ferait un vase rutène. Son décor est caractéristique de la dernière période ; mais des négligences de détail, l'usure du moule amèneraient même à le dater de la fin de cette période ; prof. 1m (*pl. II, fig. 6*).

Débris de bol offrant, à la place de la bande d'oves traditionnels, une succession de têtes de Silène, ou de masques barbus de Satyres, la bouche entrouverte. La faible profondeur où il a été trouvé, 0m55, dans le lit de décombres du IIIe siècle, prouve que ce vase a dû être fabriqué vers son début. Par sa guirlande formant un demi-médaillon, il appartient du reste à la troisième période des vases lédosiens (*pl. I, fig. 4*).

Digitized by Google

Fragment de bol à large rinceau de la troisième période de Lezoux ; prof. 0^m65. dans le sable.

Fragments de bol avec animaux courant ; fin de cette même période ; 0^m50, au début du sable (IIIe siècle).

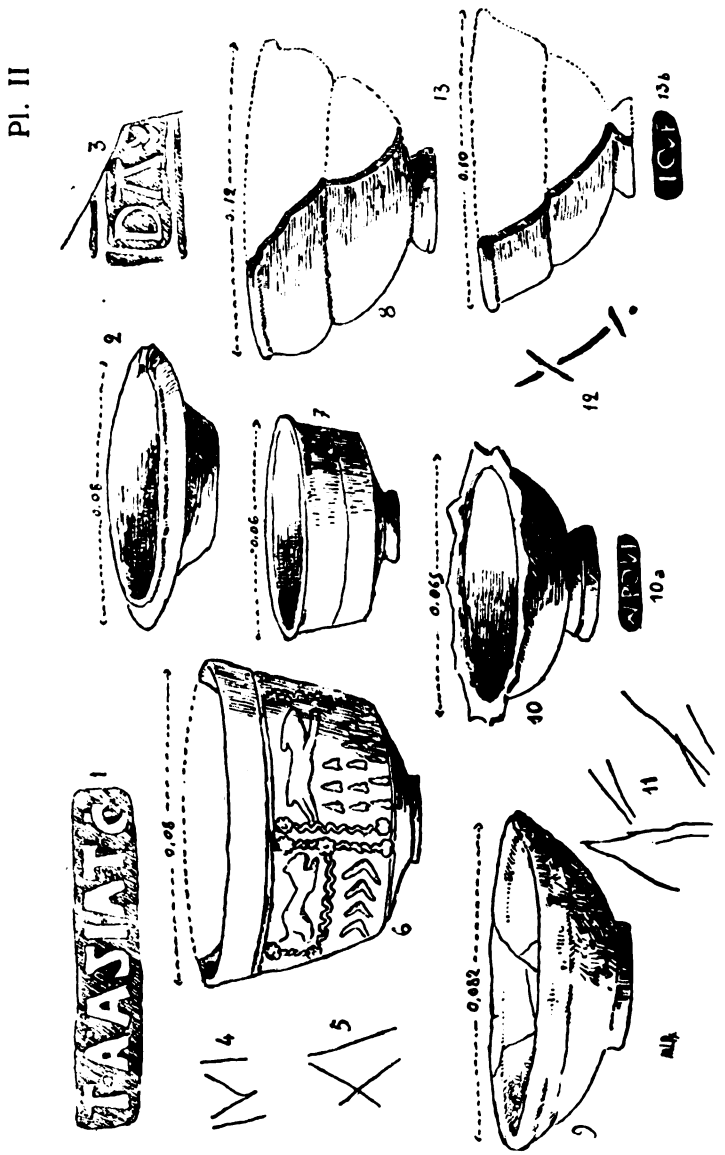

Petite tasse à pied étroit, à corps cylindrique h. de 0^m02 ; diam. 0^m057 (*pl. II, fig. 7*).

Marques sur fonds de vases :

APON, sur fond de petite tasse ; h. 0^m002 ; A cursif et N re-

Digitized by Google

tournés ; cp. Apo (*Insc. de Lyon*, IV, p. 289) ; peut être Aponus, potier à résidence inconnue, qui travaillait vers la fin du 1er siècle, d'après la profondeur où gisait le rebut, 1m05 (*pl. II, fig. 10 et 10a*).

CERM.... sur une moitié d'assiette ou grande patère. Le rutène Germanus a fabriqué avant et après 79. En graffito sous le fond IVI(=M) (*pl. II, fig. 4*).

R...?, estampille effacée sur une petite tasse cylindrique, h. 0m03, à 1m de profondeur.

OFSECVND, h. 0m003, la neuvième marque connue à Boutae (*fig. p. 215*) ou aux environs ; le musée de Lyon en renferme 66 provenant de Trion. Ce fond, au vernis rouge pâle brillant, a été trouvé à 1m10, il est donc fort probable que ce Secundus, rutène, fabriquait avant 79 ; il exportait du reste à Vechten [1].

VONV..? en lettres grêles, peu lisibles, sur une tasse à double renflement, celui du col et celui de la panse (*pl. LII bis, fig. 3*) h. 0m055 ; prof. 1m.

Vases à bandes peintes. — Un fragment (*pl. III, fig. 1, 2, 4*) présente sur un fond blanc cinq des éléments décrits (RS, 1916, 30-32) : l'oiseau, les carrés, les chevrons, les lignes verticales ondulées en zigzags et les lignes droites au nombre de cinq; trouvé à 0m95.

Un autre plus ancien offre sur fond rougeâtre les chevrons, les lignes courbes, représentant les ailes d'un oiseau, le losange plein, l'oiseau lui-même. De nombreux débris ont encore été recueillis de 1m10 à 0m60, ce qui prouve une fois de plus la longue période de leur fabrication (*pl. III, fig. 3*). Il est à remarquer que l'oiseau se présente généralement avec un bec très long et très effilé, au point de n'être rendu que par une simple ligne droite.

Vases noirs barbotinés [2]. — Fragments de col et d'une partie de la panse d'une grosse olla (*pl. IV, fig. 1*) ayant un diam. de col de 0m15 ; trouvés à 1m05. Leurs fonds sont anépigraphes, et cela est singulier, vu que leur fabrication exigeait un travail qui n'était pas sans mérite. La partie ornementale développée donne la *fig. 1* de la *pl. IV*.

Fragment d'un autre vase ou olla avec pied (*pl. IV, fig. 2*).

Comme noms de potiers estampillés sous des fonds isolés :

1. Certains pieds de bols se présentent comme le nôtre ébréchés ou arrondis intentionnellement. Faut-il y voir une utilisation de l'enfant pour le jeu ou pour ses études ?

2. C'est sous cette appellation que nous croyons devoir désigner désormais ces vases (RS, 1916, 32, 33, 3me supp.)

Digitized by Google

Pl III

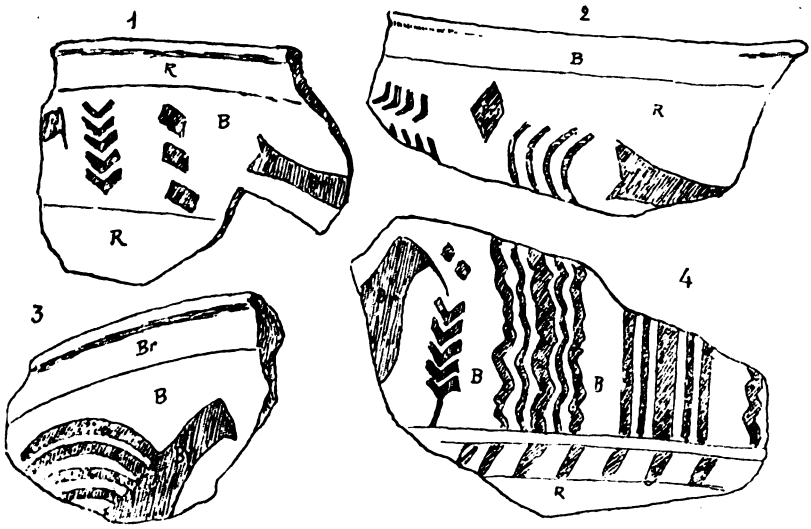

PECASVS·V·F· entouré d'un double cercle ; au centre un point cerclé ; lettres épaisses ; h. 0m004 ; quatrième marque connue à Boutae du potier viennois Pegasus.

SEVVO·FEC·, en belles lettres de 0m007, avec points triangu-

Pl. IV

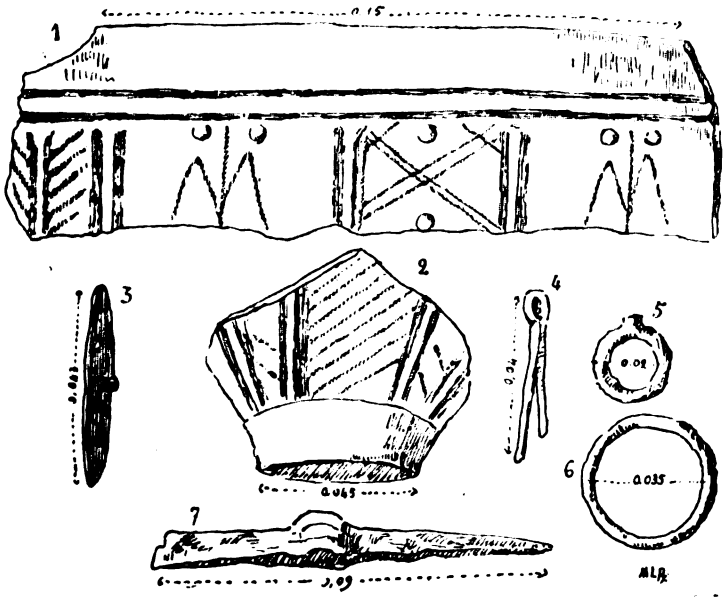

Digitized by Google

laires en formes de pointes de flèches et bouton central doublement encerclé ; exemplaire connu dans *B. pl. LXIX, fig. 4, p. 244* ; c'est la dix-septième marque citée ; trouvée dans le sable à $0^{m}60$, elle atteste le début du IIIe siècle comme période de fabrication, ainsi que pour le précédent.

Fragment d'écuelle ornée de deux moulures sous la lèvre évasée ; prof. $0^{m}65$ (*pl. I, fig. 2*).

Vases à pâte grise. — Fragments de gros vase à col décoré de bandes parallèles horizontales brillant par suite du frottement au lissoir et à panse ornée de zones de rectangles en creux obtenues par la roulette ; dans les zones inférieures ils se réduisent à une simple ligne incisée ; profondeur $0^{m}80$.

Moitié de petit pot ou olla orné de lignes de petits carrés en creux à la roulette ; sur le sable, à $0^{m}50$ (IIIe siècle début).

Fragment de la partie supérieure d'une grosse écuelle à lèvre en boudin rentrant aplati ; la panse est décorée de stries horizontales à $0^{m}002$ d'intervalle ; l'intérieur, à $0^{m}02$ de la lèvre, est orné d'une moulure ; prof. $0^{m}90$ [1].

Fragment de jatte à pâte jaune présentant le graffito (*pl. II, fig. 12*).

Vases à décor oculé. — Leurs fragments confirment les faits chronologiques basés sur les trouvailles précédemment notées (*B.*, 429). Ils ont été recueillis en effet, — avec leurs

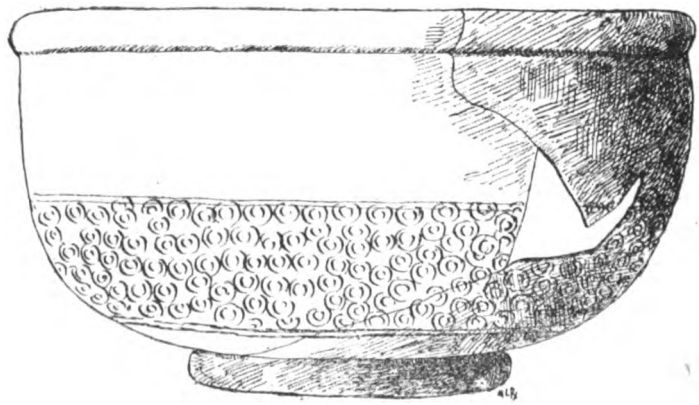

Fig. 1. — VASE A DÉCOR OCULÉ.

différences de cuisson, argile restée dure ou devenue friable ; d'aspect, glaçure brune ou peinture rouge mal adhérente ; de

1. Ces débris de récipients ont été souvent recueillis dans cette parcelle. On les tournait de la fin du premier siècle (RS, 3me s, p. 34) au début du IIIe (B., 155, 173, 178, 185).

Digitized by Google

forme, qui est celle d'une sorte de terrine ou d'un bol genre 37 — aussi bien en-dessous du lit de décombres, soit à 0^m60 ou à 0^m75, en plein sable, qu'au-dessus à 0^m35 où gisaient les débris d'un bol à pied écrasé (*fig. 1*) ayant un diamètre de 0^m20 et une hauteur de 0^m10. Le fragment d'un autre vase a même été trouvé ailleurs (*v. plus loin*) sur le béton supposé constantinien. En résumé, ces vases paraissent n'avoir été fabriqués ni au premier siècle, ni au second, sauf à l'extrême fin, mais plus sûrement au IIIe et au IVe.

Vases divers. — Fragments d'un grand vase à glaçure brune décoré de zones de grands guillochis du deuxième siècle à 0^m90.

Petite tasse en argile rougeâtre et friable avec traces de peinture rouge, à paroi épaisse, décorée à l'extérieur d'un simple filet creux ; h. 0^m03 ; trouvée sur le sable à 0^m50 (*pl. II, fig. 9*).

Petite cuvette, en terre jaunâtre, forme jatte, avec bec d'écoulement, h. de 0^m03, d'un diamètre de 0^m08 trouvée à 1^m de profondeur. Sa capacité était de 0^l025, mesure équivalant au cotyle. C'est une lampe indigène du type 2 de la planche CXIV (*B.*, p. 422) ; ce qui le prouve, c'est que le rebord intérieur affecte, mais écrasé par pression, le canal d'écoulement ; cette disposition empêchait ainsi la mèche de plonger trop profondément dans la cavité et l'huile de couler ; il complétait aussi la capacité requise, le volume du liquide correspondant à la quantité attribuée pour un temps donné à l'esclave chargé de l'éclairage (*pl. II, fig. 2*).

Fragment de panse d'un récipient en argile brun clair avec, près du pied, les graffiti A= et un plus bas XI.... Les deux premiers signes semblent désigner un poids, soit une livre et un sextans ou deux onces, c'est-à-dire en tout 373 gr. (*pl. II, fig. 11*). Sur un autre, plus épais, avant la cuisson, avec une grosse pointe, XI.

Fragment de panse de gros récipient à décor géométrique ; prof. 0^m40 (v. B, p. 271).

Amphores (anses d') avec marques :

T·A·ASIAT(IC), déjà cité dans *B*, p. 156, mais ici avec une variante nouvelle ; lettres larges h. de 0^m014 ; prof. 0^m90, la date de la fabrication doit être reculée assez loin, les amphores étant utilisées très longtemps. L'argile sèche est d'un ton beige (*pl. II, fig. 1*).

Jattes (fragments de) :

LA(TI)SII ; terre blanchâtre ; quatrième marque connue à

Digitized by Google

Boutae du potier L. Atisius, avec deux autres portant son surnom seul, Secundus. La couleur de l'argile est rougeâtre, mais la terre recouverte d'un enduit blanchâtre, comme celle de C. Atisius Sabinus (*B*, p. 432).

D(AT) le dernier signe pouvant être aussi le montant de l'encadrement ; h. $0^{m}01$ sur argile rougeâtre ; le potier pourrait être Decimus Atilius T et peut-être une palme ; prof. $0^{m}50$, ici à la naissance du sable (*pl. II, fig. 3*).

Poids d'argile.

Type A h. $0^{m}11$; argile rougeâtre compacte ; arêtes un peu arrondies à la base légèrement concave ; un petit caillou apparaît dans la pâte. Au sommet, étoile à huit rayons rendue en relief par le poinçon métrologique et constituée exactement par une X superposée à une + ; à la base, cavité en forme de croissant signe de l'once, creusée après la cuisson. Pds. 665 gr. = un dupondius et une once ; prof. $0^{m}90$; (v. *B*, p. 446). D'ailleurs un autre signe de cette dernière valeur est gravé à la pointe très nettement sur l'une des faces.

— h. $0^{m}115$; argile jaunâtre se délayant facilement dans l'eau au frottement de sorte que les arêtes ont disparu et que la grande base affecte une forme ovale ; le trou traverse les deux petits côtés. Une simple + tracée à la pointe mousse avant la cuisson sur le sommet. En complétant l'usure et les brèches, la pesée donne une livre et demie, soit 480 gr. Trouvé à 1^{m}, près du précédent.

Partie gauche d'une tête de figurine en terre blanche ; prof. $0^{m}80$ (*pl. V, fig. 1*).

Verre. — Fragment de col en verre bleuâtre moulé orné d'un cordon de pastilles et d'un semis de gouttes ovales ; prof. $1^{m}15$ [1].

Anse coudée à angle droit en verre bleuâtre ornée de six côtes minces ; prof. $0^{m}90$ [2]. Fragment de verre à vitre, ép. $0^{m}001$.

Objet en os. — Petit cylindre creux, h. $0^{m}029$, ayant la forme et la décoration d'un tonnelet sans trou ; la section est devenue ovale par suite d'une usure intérieure subie aux deux extrémités et due à un va-et-vient répété de sorte que l'objet pourrait être la virole ? fixe du manche en bois rond d'un couteau dont les débris gisaient à $1^{m}05$ [3] (*pl. V, fig. 4*).

Objets de bronze, très oxydés : anneaux, plaque ronde très

1. Cp. B. pl. XLII, fig. 8.
2. B. XCVI, 2.
3. Sur certains cylindres en os, v. *Pro Alesia*, août-novembre 1915.

Digitized by Google

mince avec amorce de tige, diam. 0^m043 (*pl. IV, fig. 3, 5, 6*); prof. 0^m95 ; pendeloque l. 0^m05 ; petite pince, l. 0^m04 (*fig. 4*) à 0^m85 ; débris de style, de manche de casserole, etc.

Résidu de fonderie, bronze dit bronze blanc, de couleur jaune pâle à cause de sa forte teneur en étain ; prof. 1^m05.

Débris de plaque carrée en plomb trouée à l'un des angles ; autres fragments de lamelle repliée sur elle-même.

Fer. — Gros clou de charpentier à section carrée ; fragment de lame de petite scie, large de 0^m01 ; crochet de suspension ; outil à tranchant oblique et à l'extrémité renflée, brisée, l. restante 0^m11 ; cp. *pl. XLIII, 3.*

* * *

Dans la même parcelle, les tranchées, avant d'être comblées, ont livré encore à l'un de nous : une moitié de tasse rouge à

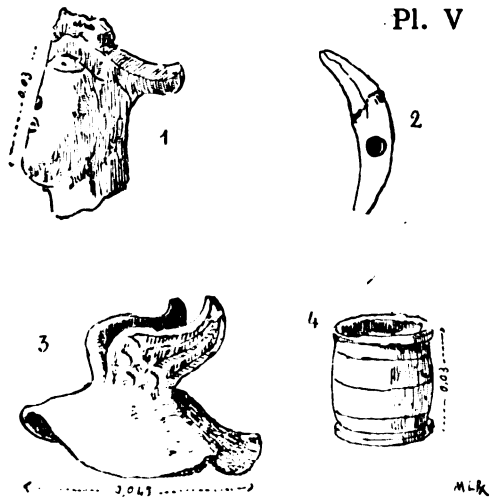

panse renflée marquée ····IC(VS F) (*pl. II, fig. 13 et 13b*)[1] ; un fragment de bol à vernis rougeâtre brun à large col orné d'un décor oculé, trouvé sur le pavimentum de la dernière époque construit tout à la fin du IIIe siècle ; ce genre de vases était donc fabriqué dès le début du IVe (cp. *B.* p. 431) ; un fragment de récipient en terre rougeâtre marqué du graffito XI (*pl. II, fig. 5*) ; un fragment de brique où devait être dessinée en creux une palme complète, car la moitié seule subsiste ; petit gond en fer (*pl. IV, fig. 7*).

Digitized by Google

Petit pétase en bronze large de $0^{m}044$, h. de $0^{m}035$, trouvé sur le pavimentum supérieur, c'est-à-dire qu'il a été fabriqué au début du IVe siècle ; il gisait au pied de la paroi ouest du mur 6, tranchée A. Le pétase seul pouvait être, à la place d'un Mercure, l'objet d'une vénération particulière (*pl. V, fig. 3*).

Enfin M. Crolard a reçu du capitaine de chasseurs alpins dirigeant les fouilles un petit lot d'objets antiques qu'il a bien voulu nous communiquer ; ce sont :

Lampe en argile grise, l. $0^{m}06$, h. $0^{m}022$; sans anse et à deux trous, celui de plateau assez ébréché (*pl. VI, fig. 1*). La forme en est romaine ; mais, l'argile étant micacée, elle paraît avoir été fabriquée dans le pays.

Fragment de plaque rectangulaire en bronze munie d'un rivet à large tête ; le rivet correspondant n'existe plus ; peut-être faut-il y voir une plaque d'entrée de petite serrure (*fig. 5*).

Pl. VI

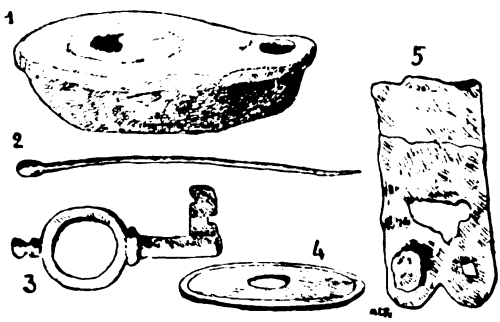

Epingle en bronze, l. de $0^{m}09$, à tête globuleuse et à quatre facettes (*fig. 2*).

Disque troué d'un diamètre de $0^{m}048$; cp. *pl. XCVII, fig. 6* (*fig. 4*).

Clef forée à anneau, l. $0^{m}055$ (*fig. 3*) ; le pène est muni d'encoches.

Monnaies de L. Verus, fruste ; de Postumus, Rev. PAX AVG ; dans le champ, v... ; de Victorinus ; Constantin I, Rev. SOLI INVICTO COMITI, pds. $3^{gr}5$; Constantin II, etc.

414 bis. — Dent de chien, canine perforée servant d'amulette, de pendeloque ; le trou fait comme à l'emporte pièce ne porte pas de trace d'usure (*pl. V, fig. 2*) [1].

Le rectangle compris entre la propriété Vincent, la voie et

1. Trouvée dans le jardin de la maison Lacombe par M. le professeur Burnier, locataire.

Digitized by Google

la limite de 402 bis a été complètement miné par M. Lacombe qui a extrait les deux couches de pavés des deux forums successifs : cette place publique aurait eu ainsi 64m de longueur (v. *Boutae*, plan général, sous le mot FORVM, p. 233; *Rev. Savois.*, 1914, 165). A la profondeur de 1m30, sous le premier pavé, le sol argileux aurait renfermé des traces de charbon, des déchets de fonderie de bronze jaune ou rouge, une fibule à arc (*pl. LXXV, 23*) une petite fibule en fer à arc plus convexe, la partie inférieure d'une agrafe ou pendentif (*pl. LIV, 1*), une petite boucle massive à tige à facettes, le fragment d'un calibre de potier, enfin une monnaie d'Auguste et d'Agrippa, et une d'Hadrien, de l'an 118, ce qui daterait la première construction du forum de la fin du règne de ce prince ou du début de celui d'Antonin.

La voie, dénudée de ses gros pavés, a été mise à découvert; c'est une aire de petits cailloux agglutinés large de 4m80; elle était bordée à droite, en regardant le nord, d'un fossé d'un mètre environ, rempli de menu gravier et de sable avec quelques débris de poterie; Revon ne l'avait pas signalé dans la parcelle 413, non plus que le forum s'inclinait précisément en pente très douce vers ce fossé où s'écoulaient les eaux pluviales et où l'on refoulait la neige en hiver.

Vase en argent. — Un habitant des Fins est entré en possession d'un objet très probablement trouvé dans cette localité : c'est une sorte de petit bol hémisphérique en argent apode avec un léger aplatissement à la base pour la stabilité et haut d'environ 0m10. Sous un bord vertical nu de quelques millimètres court un cordon d'oves en relief rehaussé en dessous par une succession de petites dents de loup incisées; le reste de la panse est artistement ciselé de façon à dégager en faible relief des rinceaux et deux groupes de deux griffons affrontés entre lesquels se dressent le trident de Neptune et le faisceau enflammé de Jupiter. Sous la lignes d'oves et de dents, on peut lire en petites lettres gravées de bonne époque OPTIMVS MAXIMVS. La partie nue et en retrait du bord est percée d'un trou rond, ce qui fait supposer qu'un couvercle, peut-être plat, peut-être également hémisphérique, se rabattait sur le bol de façon que l'ensemble avait dans ce dernier cas une forme ovalaire. La patine extérieure est violacée ; à l'intérieur, elle est vert de grisée avec deux taches de rouille, ce qui fait croire que des objets de métal divers y étaient renfermés. Enfin le vendeur aurait montré une paire de boucles d'oreilles faites d'un fil d'or terminé par une pendeloque en verre coloré. C. M.

Digitized by Google

II. — Sur un crâne burgunde des Fins d'Annecy.

Au cours des fouilles qui ont été pratiquées en 1911-1912 dans la parcelle 384, le propriétaire M. Guillaume avait recueilli entr'autres ossements un crâne qu'il avait bien voulu donner au Musée (v. *Boutae*, p. 322, 324 et RS, 1916, 167). La présence près de l'un des squelettes d'une monnaie de Valens très fruste, ayant évidemment beaucoup circulé, de grains de collier en pâte de verre et de deux agrafes caractéristiques en or, indiquait bien un milieu barbare. L'étude du crâne vient confirmer cette assertion.

Cette tête est extrêmement dolichocéphale ; elle s'écarte notablement des moyennes observées et peut être comparée à celle du cimetière burgunde de Mieussy (n° 10341 de la collection

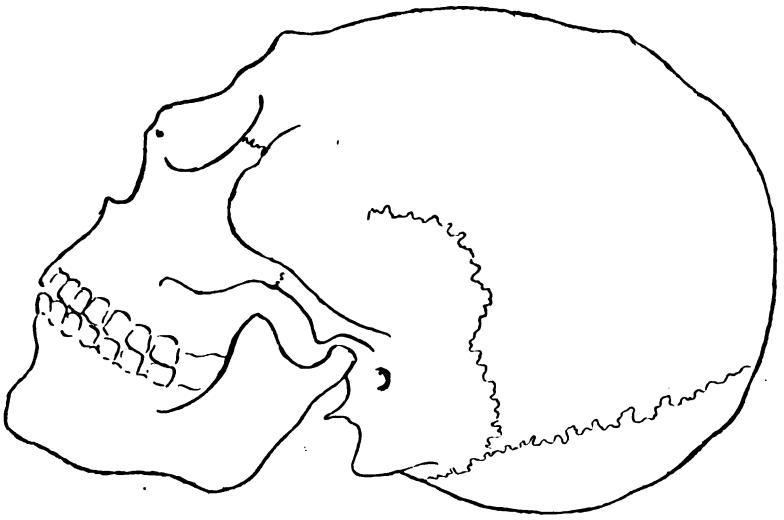

Fig. 2.

anthropologique d'Annecy). Toutefois cette dernière présente des caractères de dolichocéphalie encore plus exagérés puisque son indice céphalique s'abaisse jusqu'à 69.70.

Le crâne des Fins qui appartient à un homme âgé est complet et possède sa mandibule à laquelle il ne manque que deux dents. Le pariétal gauche a été défoncé accidentellement. Le crâne est légèrement scaphocéphale et présente une crête transversale accusée à la hauteur du bregma. Les bosses sourcillières sont assez proéminentes. Il présente une synostose partielle des sutures sagittale et coronale. Les dents de la mandibule sont fortement usées en meule, usure oblique en dedans

Digitized by Google

pour les dents supérieures, oblique en dehors pour les supérieures. C'est un caractère que l'on rencontre dans les races pré et protohistoriques.

Voici les éléments craniologiques :

Mesure avec le goniomètre facial médian de Broca, de l'*angle facial* de Jacquart ayant son sommet au point sous nasal =66°.

Mesure au goniomètre de l'*angle occipital* de Broca =21°. On sait que les singes ont un angle de 35 à 45° ; chez les mammifères franchement quadrupèdes, la place du trou occipital se relève en arrière jusqu'à 90°.

Indice nasal $\frac{23}{54} = 42,59$ caractère *leptorhinien*, ainsi que toutes les races blanches.

Indice orbitaire $\frac{42}{36} = 85,44$ donc caractère *mégasème*. Chez les races blanches l'indice varie de 90 à 77. Il est à noter qu'en France ce n'est qu'à partir des Mérovingiens que la race devient mégasème.

Angle mandibulaire = 120°.

Angle symphysien = 75°. La saillie mentonnière est de $4^m/^m$.

Indice céphalique 71,40. Notre crâne est donc un dolichocéphale vrai. Ce n'est pas une exception puisque le crâne burgunde de Mieussy fournit un indice inférieur au précédent de 1,70.

On peut conclure que malgré son aspect très allongé, le crâne des Fins ne constitue pas une anomalie monstrueuse. L'ensemble très harmonique est loin d'indiquer que l'on ait affaire à un dégénéré. C'est un cas particulier de dolichocéphalie extrême.

M. Le Roux.

III. — Voies romaines.

M. Fenouillet, instituteur honoraire, bien connu par ses patientes recherches sur l'histoire de notre pays, a bien voulu me communiquer un manuscrit où il expose les résultats auxquels il est parvenu en étudiant le tracé de certaines voies antiques. J'en extrais volontiers quelques passages, car il ne faut négliger aucune observation utile à la connaissance de notre passé.

Voie de Boutae à Genava ; section de Pringy aux Fins d'Annecy.

Digitized by Google

J'ai acquis la certitude, basée sur des preuves irrécusables et faciles à vérifier, que ladite voie suivait une ligne presque droite d'Annecy à Pringy et à Saint-Martin, et qu'elle franchissait le Fier *en un gué* situé à 250 m. environ en aval de la minoterie Cléchet actuelle, et que de ce fait il n'existait à l'époque romaine aucun pont à Brogny.

Sur le côté droit du Fier, dans la traversée de Pringy, la voie était bien ce chemin que les habitants appellent *la vi des Romains*, lequel descend de Saint-Martin par l'ancienne tuilerie Dunand, longe la maison d'école, a été coupé par l'agrandissement de l'école et du cimetière, rase les murs de la propriété Aussedat, côtoie ensuite une mare et se confond bientôt avec la route. Cent mètres plus loin, elle a été retrouvée en 1893, sous 0m80 de terre de remblai, en creusant des fondations pour l'agrandissement de la fruitière, sous forme d'un chemin pavé de grosses pierres dures et polies. Mais de ce point, au lieu de s'incurver au sud-est vers Brogny, comme l'a cru Ducis et ceux qui l'ont suivi, elle continuait directement au sud, en s'écartant de plus en plus de la route actuelle, en longeant une large haie de coudriers, où elle est à peine recouverte de terre, de gravier, de feuilles mortes, jusqu'à la rencontre du petit chemin qui va de Brogny à la ferme des Ravoires (des frères Paclet). Ce tronçon est encore figuré sur l'ancienne mappe de Pringy, entre les numéros 128 et 189.

De ce point, sa trace se perd au travers des terres de Mme la comtesse d'Anières de Sales, sur environ 200 mètres où elle a été détruite par les cultures. Mais on la retrouve à l'autre bord du champ, dans une parcelle inculte, où il en subsiste encore un tronçon de 5 ou 6 mètres presque intact.

A partir de ce point, le terrain partie en pré, partie en culture, s'abaisse vers la rivière, la voie n'y existe plus, mais son tracé est nettement marqué par un mur bas fait des mêmes pavés, sur une longueur de 50 à 60 mètres. Sur ces deux espaces cultivés, la voie n'est pas enfouie sous terre : ses pavés ont été enlevés, conduits et versés au bord du grand talus qui formait autrefois la berge du Fier, où ils sont encore, amoncelés en un tas énorme d'au moins cent mètres cubes. Ces pavés sont en pierre grise, polis ou usés; ce sont des cailloux roulés, amenés par le Fier, ayant presque tous la même forme et les mêmes dimensions.

A côté de cet amas, la voie se montre de nouveau et forme un chemin bien empierré qui descend le talus en faisant un contour en pente assez raide à laquelle succède une petite plaine alluvionnaire où le pavé perce par places entre les touffes d'un maigre gazon ; puis le chemin va buter presque à angle droit contre le courant du Fier, large et peu profond. C'était le gué; l'entrée, soit l'amorce, y existe encore telle qu'elle était il y a huit ou dix siècles.

Tout le chemin courbe en pente figure à l'ancienne mappe de Metz, jusqu'à quelques mètres de la rivière. Voilà bien la preuve ou plutôt les preuves évidentes et indiscutables que la voie passait en ce lieu. Mais ce ne sont pas les seules : au sommet du talus, deux voies secondaires se détachaient, l'une à l'est, l'autre à l'ouest. Celle de l'ouest longeait le sommet de la haute falaise souvent corrodée par les eaux, se dirigeait vers la maison Robert et s'éloignait par Argonex et Gruyère, vers Thorens et la vallée de l'Arve. Ses traces quoique interrompues par places, sont encore faciles à suivre : j'ai pu constater en plusieurs endroits l'existence de l'ancien pavé.

Digitized by Google

Celle de l'ouest, aujourd'hui impraticable, mais parfaitement reconnaissable, suivait d'abord l'arête du talus, montait bientôt vers la plaine supérieure en passant au nord du château actuel de Metz, et allait traverser le Viéran à 40 ou 50 mètres en aval du pont actuel, puis s'éloignait dans la direction d'Epagny et de Bromines.

Ces deux chemins, quoique n'étant plus pratiqués depuis longtemps aux abords du gué, étaient encore intacts lors de la confection du cadastre sarde en 1730, puisqu'ils figurent tous deux très visiblement sur les mappes de Metz et de Pringy.

La constatation de l'existence de ces deux branches suffirait, à défaut d'autres preuves, à démontrer le passage de la voie en ce lieu, car quelle raison d'être eussent-ils eue, s'il n'y avait pas eu là un gué et une route y aboutissant?....

Le tracé de M. F. m'était connu en partie déjà, car, en 1906, en compagnie de Th. Revil, qui me l'avait signalé, j'avais visité ce gué ancien et remonté le chemin qui y aboutit; mais mes conclusions avaient été négatives. Je suis retourné en avril dernier examiner le terrain; mais je n'ai pas été plus converti à l'idée qu'une voie militaire aurait emprunté ces parages. En laissant de côté, sous la fruitière de Pringy, la trouvaille d'un pavé sur lequel on pourrait, en effet, établir quelque certitude, si l'on descend la route nationale 201 jusqu'au point où elle s'infléchit vers le pont de Brogny et à la jonction du chemin d'int. comm. n° 3, on aperçoit, à gauche, vers le nord la trace d'un vieux chemin allant à Argonnex et à droite la suite de ce chemin se continuant par les broussailles jusqu'à la grande berge du Fier. M. F., la reliant aux pavés de la fruitière, place la voie plus à l'ouest et en reconnaît les pavés dans un long muret avec mortier délimitant les terres en deux propriétés; mais je crois que les matériaux ont dû simplement être extraits du sol, car nous sommes là sur une terrasse glaciaire de sable et de cailloux roulés petits et gros, dans laquelle le torrent a ensuite creusé son lit. Plus loin le vieux chemin laissant une branche se diriger vers Metz, contourne à gauche le grand talus à flanc de coteau; encore empierré, large d'un mètre, il a été évidemment créé au moyen âge après un travail de déblai. M. F. place la voie à quelque distance à l'ouest et en reconnaît encore les restes, non en place, mais dans un amas de cailloux étalés largement sur la pente du grand talus. Je les ai examinés; il y en a de toute dimension et je n'y ai pas reconnu les gros moëllons roulés des voies romaines. Ils semblent en réalité avoir été extraits du terrain supérieur transformé, après minage, en un sol à blé; la pente du reste est tellement rapide

Digitized by Google

que le passage d'une voie est peu admissible, bien que les Romains aient usé de pentes assez fortes. Au bas du talus M. F. identifie la voie avec le vieux chemin et, par un angle droit, la conduit au Fier, au-delà duquel celui-ci apparaît de nouveau grimpant sur la berge. Sans nul doute, il y avait là un chemin médiéval qui, d'Annecy-le-Vieux, traversait le premier Brogny pour gagner ensuite d'une part Metz, de l'autre Argonnex. Peu praticable dans la mauvaise saison, il a dû être surtout usité avant la construction du pont de pierre de 1662 et après la destruction d'un pont de bois qui a dû succéder, refait plusieurs fois, à un pont romain dont l'établissement n'offrait pas de grandes difficultés, le tablier en sapin pouvant s'appuyer sur les deux parois rocheuses et, à la rigueur, sur des pilotis de chêne. En somme, le problème du vrai tracé de la voie entre Boutae et Pringy n'est pas encore entièrement résolu. Voir ma simple étude dans *Revue Savois.*, 1907, 154, 165, 167.

Voie de Vienne à Genève ; section de Seyssel à Frangy.

M. F. a étudié aussi cette route ; voici ce qu'il en dit :

En faisant de l'arpentage, pour les frères Bosson, d'Etrables, je remarquai. sur un vieux chemin, entre les dernières maisons du village et le ruisseau qui coule à 200 mètres à l'ouest, que sous la terre, la boue et les débris de toutes sortes, le pied glissait sur de gros cailloux à surface unie et bien fixés. J'en fis découvrir un certain nombre et vis que le chemin était entièrement pavé. L'automne suivant, je trouvai au village de Vallières d'en haut, des ouvriers, conduits par le conseiller Louis Bouvard, creusant une tranchée de 40 centimètres environ pour raccorder la cour de deux maisons avec le chemin d'intérêt commun n° 31. récemment établi en contre-bas. Le fond de cette levée de matériaux était un chemin bien pavé en blocs ou moellons portant des marques évidentes de frottement prolongé : au-dessous était une couche de sable et de petits cailloux ou gravier mêlés de terre. Je vis de suite que la direction sud-ouest nord-est de ce tronçon de chemin correspondait parfaitement d'un côté avec celle du tronçon déjà observé à Etrables et de l'autre avec le village de Cologny, dont on voit les premières maisons au-delà du nant Bayard.....

Voici donc le tracé général de la voie, tel que je le comprends ; on peut le suivre presque d'un bout à l'autre sur les anciennes mappes de Seyssel, Desingy et Frangy. (V. aussi la carte de l'Etat-Major.)

En sortant de Seyssel, la voie se dirigeait de suite au nord-est en montée douce et presque en ligne droite vers le village de Cologny (Colonia) — devenu plus tard paroisse, — par l'ancien chemin encore existant qui passe devant la fromagerie, puis par Méral, La Tour, anciennes villas devenus châteaux et fermes, comme celle de Cologny. De ce village, point culminant du parcours, elle continuait par la petite plaine — le chemin y est toujours — jusqu'aux premières pentes du vallon du nant Béard ou Bayard, sur Desingy, qu'elle traversait un peu à l'amont pour adoucir les deux ampes, remontant de l'autre côté du village de Vallières d'en haut, où lar

Digitized by Google

chaussée antique se retrouve avec ses gros pavés polis. C'est là que j'en ai vu enlever des charretées, en 1896, pour niveler un chemin de desserte. La voie longeait la forêt des Pins, traversait les vignobles de Gumilly et des Corbattes, où les pavés sont entassés de tous côtés sous forme de murets. Il y en a de toutes sortes : des cailloux roulés de l'Arve amenés par le Rhône, des quarzites d'un blanc jaunâtre, du granit erratique, du calcaire dolomitique des carrières voisines, du grès dur, etc., etc. Elle arrivait de là à Charnod, où ont été trouvés une foule d'objets antiques : lampes, clefs, poteries, tuiles à rebord, fondations. etc. Charnod passe dans le pays pour avoir été autrefois une ville : c'était plutôt une simple villa. De ce point, descendant les pentes qui mènent au ruisseau de Montnant ou de Croisse, où est un gué, toujours pratiqué, la voie remontait obliquement par un chemin pavé encore existant au terre plein de Stabulum, notre *Etrables*, la *station*, la *halte*, le *relai*

En quittant Stabulum, la voie suivait à l'est le chemin aujourd'hui très encaissé qui pique droit sur Frangy; mais à la rencontre d'un chemin de traverse, elle disparaît dans les cultures, puis elle reparaît à l'entrée du village de Champagne (Campania), d'où elle descendait sur les Usses par une pente assez rapide garnie de gros pavés. Cette rampe aboutit au petit pont dit de Sous-Champagne, longeant ou côtoyant depuis là l'emplacement de la route actuelle, jusqu'au gué des Usses, dont la situation n'est pas connue, mais qui peut avoir été où se trouve le pont actuel.

Ce tracé s'appuie sur des pavés qui pourraient bien être la voie ; je n'ai donc aucune objection sérieuse à faire, sauf que son tracé ne devrait pas traverser les villas, mais les laisser plutôt en amont ; il faudrait donc que des trouvailles archéologiques déterminent d'abord exactement leur emplacement, comme celui de la villa Charnod : la voie devait certainement se trouver dans une proximité assez rapprochée (cp. *Voie de Condate à Genava*, Rev. Sav., 1907, 67-70).

C. M.

Digitized by Google

Bibliothèque publique d'Annecy

1744-1900

(*Suite.*)

Par l'organe de son rapporteur, la Commission des finances propose au Conseil, réuni le 12 mai 1879 (fol. 62) de continuer sur le pied de l'année précédente et de solliciter du ministre un envoi de livres techniques.

1° De nommer, comme l'année dernière, un bibliothécaire suppléant, chargé de la surveillance de la Bibliothèque pendant les heures d'ouverture, son traitement serait de 50 francs par mois :

2° D'allouer les frais d'entretien, de chauffage et d'éclairage nécessaires, savoir : 200 francs pour les deux derniers mois de 1879, et 400 francs pour les quatre premiers mois de l'an prochain ;

3° D'établir l'éclairage au gaz dans la salle de lecture, afin d'éviter les inconvénients signalés dans le rapport qui a été soumis au Conseil, à sa séance du 5 mai ;

4° De charger M. le Maire de faire dresser, avec un devis estimatif, un rapport sur les moyens les plus propres à assurer, sur les bases les plus larges, le service de la Bibliothèque.

(Le Conseil a adopté).

Charge en outre M. le Maire de solliciter auprès de l'Etat un envoi d'ouvrages techniques, après avoir demandé à M. le Conservateur une liste de ceux reconnus les plus nécessaires, ce genre faisant complètement défaut sur les rayons de la Bibliothèque.

Puis viennent les rapports du Conservateur de la Bibliothèque et du Musée, dont le Maire donne lecture à la séance du 16 août suivant (folio 75).

M. le Maire rappelle qu'à sa séance du 12 mai dernier, le Conseil l'avait chargé de faire dresser, avec un devis estimatif, un rapport sur les moyens les plus propres à assurer, sur des bases plus larges, le service de la Bibliothèque.

Il donne ensuite lecture des rapports qui lui ont été adressés, sur sa demande, par M. le Conservateur de la Bibliothèque et du Musée, et par M. l'Architecte de la ville.

Du premier, il résulte que la salle actuelle de lecture est insuffisante comme espace, et que les rayons de la Bibliothèque étant encombrés, il faut en trouver d'autres pour les 2000 volumes entrés depuis une année, et pour les acquisitions futures. L'avis de M. le Conservateur est que le meilleur emplacement, pour une grande salle de lecture, serait la pièce carrée entre le laboratoire et l'escalier, auquel elle peut communiquer par une porte spéciale, de manière à rendre l'accès de la Bibliothèque indépen-

Digitized by Google

dant du Musée. Pour cela, il faudrait transporter les vitrines d'histoire naturelle dans les petites chambres au levant de son appartement, tandis que la grande chambre au nord, voisine des salles de peinture, serait affectée à une troisième salle de tableaux. Toutefois, en raison des dépenses assez fortes que ces changements provoqueraient, M. le Conservateur déclare ne pas insister, pour le moment, sur leur effectuation. M. l'Architecte, dans son rapport, estime que l'aménagement des locaux transformés, soit enlèvement des vitrines, repose, blanchiment des salles, établissement de l'éclairage au gaz, etc., occasionnerait une dépense de 1500 francs au moins, non compris le mobilier supplémentaire nécessité par l'augmentation du nombre des salles du Musée.

En suite de cette lecture, M. le Maire déclare, qu'à son avis, il n'y a pas urgence à effectuer cette transformation qui, en outre de la dépense ci-dessus, obligerait la ville à payer annuellement une indemnité de 400 francs à M. le Conservateur, en compensation de l'abandon de son appartement.

Il demande, en conséquence, de renvoyer l'examen de la question à une autre session.

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le nouvel essai d'ouverture de la bibliothèque le soir, fut tenté pendant l'hiver 1879-1880. « La salle de lecture, dit le bibliothécaire [1] a été fréquentée chaque soir, en moyenne, par 23 travailleurs (minimum 15, maximum 30). M. le professeur Cabrolier, bibliothécaire-suppléant, a montré tout le zèle désirable... » En présence de telles affirmations, que pouvait-on faire, sinon décider que, jusqu'à nouvel ordre, la bibliothèque serait ouverte, du 1er novembre au 15 avril, les jours accoutumés.

On n'a prêté aux ouvriers ni romans, ni œuvres de littérature légère ; nous avons pu nous débarrasser aussi des oisifs, pour le plus grand bien des lecteurs sérieux. L'installation du gaz, avec de larges réflecteurs, donne une lumière abondante ; elle a facilité le retour à une propreté très compromise par l'ancien éclairage à l'huile. Au lieu de fixer la clôture des séances à Pâques, époque variable, je crois, M. le Maire, qu'il sera préférable d'assigner une date fixe, par exemple, le 15 avril.

Grâce à l'augmentation de l'allocation qui a permis de faire des achats plus nombreux, grâce aussi aux dons importants du Ministère, de MM. Bonzanigo, Naville, Jules Philippe, Tissot, Lustau, etc., la Bibliothèque s'est enrichie, en 1879, de 1382 volumes, brochures et atlas. 507 volumes ont été emportés à domicile, et environ 3000 consultés à la salle de lecture. Tout va pour le mieux de ce côté-là.

Le Conseil municipal, appelé à déclarer s'il entend continuer, d'une manière définitive, l'ouverture proposée ;

D'une voix unanime, décide que dorénavant et jusqu'à nouvel ordre, la Bibliothèque publique sera ouverte, du 1er novembre au 15 avril, les mardi, mercredi et jeudi, de 7 à 10 heures du soir.

1. 3 mai 1880 (fol. 102).

Digitized by Google

Mais en 1884, sur les observations de M. Dunant, présentées à la séance du 30 août 1884 (fol. 195), on décide la fermeture de la Bibliothèque le soir.

Il démontre combien cette ouverture constitue de dangers pour le Musée et la Bibliothèque, tant au point de vue des incendies qu'à celui des vols qui peuvent se commettre dans les salles dont l'entrée ne peut être fermée. A ce sujet, il faut remarquer que les Bibliothèques des grandes villes ne sont jamais ouvertes le soir, sauf celles construites d'une manière spéciale.

D'un autre côté, il s'est assuré que la Bibliothèque n'est fréquentée que par quelques jeunes gens, qui ne songent point à profiter sérieusement des œuvres qu'ils ont sous la main, mais considèrent plutôt la chose comme un amusement, n'ayant aucun soin des livres, et ne se gênant même pas pour fumer dans les corridors.

Partisan d'une instruction étendue, il estime qu'il ne faut cependant pas exposer nos riches collections à une destruction complète et qu'il y a là un grave danger dont le Conseil ne saurait assumer plus longtemps la responsabilité. Il propose donc d'allouer une certaine somme à la Bibliothèque circulante, les prêts de livres étant plus profitables aux lecteurs qui peuvent user de tous leurs loisirs, au lieu de passer une heure ou deux, pendant trois jours par semaine seulement à la Bibliothèque publique, et il demande la suppression de l'allocation affectée à celle-ci, pour l'ouverture du soir.

M. Terrier déclare être du même avis, et propose d'allouer à la Bibliothèque libre [1] le montant du traitement du Bibliothécaire suppléant.

M. Serand dit que la moyenne des lecteurs, à l'ouverture du soir, de la Bibliothèque publique, n'est que de quatre à cinq.

M. Philippon fait connaître que, par contre, le nombre des visiteurs de la Bibliothèque libre est au moins de cent par dimanche.

La discussion étant close le Conseil décide la suppression des séances du soir à la Bibliothèque, et alloue un subside de 100 francs à M. Cabrolier, bibliothécaire-suppléant, pour l'indemniser de la perte de son emploi, le dit subside à prendre sur les fonds affectés à son traitement. Le Conseil passant ensuite au vote de l'allocation demandée par la Bibliothèque libre, M. Cathiard fait la proposition de la porter à 400 francs ; celle-ci est rejetée à la majorité.

Plusieurs membres opinent pour un subside de 300 francs qui est accordé.

Parmi les documents ayant trait à la question de l'ouverture de la bibliothèque trois fois par semaine, de 7 h. à 10 h. du soir, nous voulons appeler l'attention du lecteur sur un passage du compte-rendu de la séance du 16 août 1878 (fol. 32).

M. Revon déclare que son travail sera considérablement accru par la nécessité de former l'employé préposé aux séances du soir, par la création d'un catalogue sur cartes mobiles pour l'ancien fonds (lequel catalogue existe déjà pour les 3.400 volumes acquis depuis son entrée en fonctions), enfin, pour la préparation et la correction d'un catalogue imprimé.

1. Il en sera parlé à l'Appendice.

Digitized by Google

Le 17 décembre 1856 (fol. 261), « l'inventaire des livres se trouvait achevé, la classification touchait à sa fin ».

M. Revon n'eut pas le loisir de « préparer et de corriger son catalogue imprimé ». La mort l'ayant prématurément ravi à ses travaux dans les premiers mois de l'année 1884 [1], on lui donna pour successeur M. Léon Charpy, né à Saint-Amour (Jura), le 31 décembre 1838, décédé à Annecy, le 1er mars 1896.

Sur ces entrefaites parut la circulaire ministérielle « relative à l'estampillage des documents conservés dans les bibliothèques publiques [2] ».

Pour M. Charpy, cette circulaire ne demeure pas lettre morte. Par lettre en date du 20 janvier 1886, il informe le Maire que depuis le mois de juin 1885, il a entrepris de dresser le catalogue de la bibliothèque, conformément aux instructions ministérielles et au système adopté pour les bibliothèques des Facultés de l'Etat.

Au fur et à mesure, j'estampille les ouvrages pour lesquels cette formalité avait été omise. Etant en même temps chargé du Musée, et ne pouvant laisser les collections en souffrance, il m'est de toute impossibilité, non seulement de fixer, mais même de prévoir l'époque exacte où ce travail sera entièrement achevé.....

La mort ne laissa pas le temps à M. Charpy de poursuivre son travail [3].

Dans les pourparlers qui précédèrent la nomination d'un nouveau bibliothécaire-conservateur, il fut question d'imposer au musée les séances de nuit, dont on avait, il nous en souvient, tant eu à s'applaudir pour la bibliothèque.

La proposition suivante est déposée au nom de plusieurs Conseillers.

Que le bibliothécaire-conservateur du Musée soit nommé le plus tôt poasible, et que le Musée reste ouvert plus longtemps, afin que les élèves de nos établissements d'instruction et les employés des administrations puissent le visiter après leurs travaux.

Signé : Terrier, Raisin, Bocquet, Croset, C.-M. Duparc, Dondeville et Hermès.

M. le Maire répond que la Commission nommée à cet effet a trouvé que le choix des concurrents, bien que quelques-uns eussent un certain mérite, n'était pas assez étendu, et elle a été

1. *Rev. Sav.* séance du 12 juin, p. 49 et suiv.
2. Circulaire imprimée adressée par le Ministère à toutes les bibliothèques municipales de France.
3. *Rev. Sav.*, séance du 20 mai 1886, p. 217 et 317.

Digitized by Google

d'avis qu'il était nécessaire de faire de nouvelles recherches et de prendre de nouveaux renseignements [1].

Le successeur de M. Charpy fut M. Gustave Maillard, né à Ollon, dans le canton de Vaud, décédé le 14 juin 1891, à la fleur de l'âge.

Le 24 octobre 1887, le nouveau bibliothécaire écrivait au Maire d'Annecy :

Vous avez décidé, cet été, de m'adjoindre des aides pour le travail de réorganisation et de catalogues de la bibliothèque, je crois le moment venu de mettre cette excellente mesure à exécution, et je prends la liberté de vous demander de bien vouloir le faire..... (Arch. mun.)

La preuve qu'on se mit effectivement au travail avec activité est dans ce fait que, répondant à une circulaire du 21 décembre de cette même année, par laquelle le Ministre de l'Instruction publique avait demandé des renseignements sur la bibliothèque, M. Maillard déclare qu'il a dressé des catalogues de 8.000 volumes, et que son travail est entièrement neuf.

Les catalogues de la bibliothèque *ont été recommencés entièrement à neuf*, afin d'établir un type uniforme pour tout l'ensemble de cette collection, selon le modèle indiqué pour les bibliothèques publiques dans le *Manuel du Bibliothécaire*. Ils comprennent :

1° *Un catalogue méthodique*, sur fiches, par ordre de matières;

2° *Un catalogue alphabétique*, par noms d'auteurs, également sur fiches. Ce dernier sera, d'ici fin mars, copié sur un registre fabriqué *ad hoc*, et pourra être tenu ainsi à la disposition des lecteurs. Le catalogue méthodique sera également copié sur registres ;

3° Pour le moment, nous nous sommes bornés à cataloguer uniquement les livres courants les plus demandés, réservant pour l'hiver prochain les in-folio, et les éditions rares ou peu demandées, ceci afin de présenter le plus tôt possible des catalogues avidement demandés par le public :

4° Au fur et à mesure de leur arrivée, les volumes sont estampillés. A leur enregistrement au catalogue, ils sont en outre pourvus d'*ex libris* imprimés portant leurs lettres et numéros d'ordre.

A l'heure présente, nous avons environ 8,000 volumes catalogués, et nous pouvons espérer, en tout cas, d'avoir terminé l'hiver prochain, en interrompant le travail pendant l'été pour travailler à l'arrangement des nouvelles salles que le Conseil municipal a bien voulu donner au Musée

4° Nous commencerons aussi tôt que possible le catalogue des manuscrits et celui des incunables, en nous conformant pour cela aux instructions ministérielles...

1. 1er décembre 1886, fol. 159.

Digitized by Google

M. Maillard léguait donc à son successeur, M. Marc Le Roux, né à Saint-Lô, le 19 septembre 1854, nommé le 20 novembre 1891, un catalogue alphabétique et un catalogue méthodique *sur fiches*, recommencés entièrement à neuf, mais non entièrement achevés.

Tout en continuant la rédaction du catalogue sur deux systèmes de fiches, les unes alphabétiques, les autres méthodiques, M. Le Roux dut s'occuper d'installer convenablement les collections confiées à ses soins. Il les trouva entassées dans un local dont l'insuffisance s'accentuait de jour en jour par l'apport continuel de nouvelles richesses provenant de dons et d'achats. Une occasion s'étant présentée de se mettre au large, notre Bibliothécaire n'eut garde de la laisser échapper; voici de quoi il s'agit :

A la réunion du Conseil municipal du 20 novembre 1899 (fol. 182), il demanda, par lettre écrite au Maire, et obtint l'appartement abandonné par le sous-intendant militaire, et faisant suite, au second étage de la Mairie, aux salles de la bibliothèque et du musée.

M. Ruphy, l'un des rapporteurs de la Commission des Finances prend la parole en ces termes :

Messieurs,

Il y a quelque temps est survenu le changement de résidence de M. le sous-intendant militaire qui occupait un appartement situé au deuxième étage de l'hôtel de ville. Son successeur vint le visiter, et, à la suite de cette visite, M. le Maire fut saisi d'une demande de location. A ce même moment, M. le Conservateur du Musée, profita de la circonstance pour adresser une requête tendant à l'agrandissement du Musée.

Les raisons exposées dans cette requête parurent très sérieuses, et M. le Maire réunit d'urgence la Commission des Finances afin de lui exposer la situation et de connaitre son appréciation au sujet de la détermination à prendre touchant cette importante question ; je dis importante, car il s'agissait d'abandonner une location de 1.100 francs.

Votre Commission réunie s'est préoccupée tout d'abord d'étudier s'il y avait un moyen de pouvoir prendre une salle ou deux du dit appartement, afin de concilier les intérêts financiers de la ville sans nuire à la bonne organisation et au classement des collections importantes, encore entassées dans les greniers. Vous venez de voir, par l'exposé qui en est fait dans le rapport de M. le Conservateur, combien de collections et de documents intéressants ne peuvent être exposés à l'attention des visiteurs.

Après avoir consulté les plans, il fut reconnu qu'il était de toute impossibilité de distraire une pièce de l'appartement sans rendre la location impossible. On était donc dans l'alternative de refuser la location pour cet agrandissement, ou de refuser l'agrandissement pour la location. La question était grave et M. le sous-intendant voulait une réponse à bref

Digitized by Google

délai, ayant en vue d'autres appartements. Il fut alors demandé de nouvelles explications à M. le Conservateur, et une visite des locaux fut décidée, afin de se rendre compte de l'exiguité de ceux actuels, et des nombreuses collections qui demandent encore à être classées.

Après cette visite faite par l'un des membres de la Commission et par M. Le Roux, il fut reconnu :

1° Qu'il était de toute impossibilité de distraire quoi que ce soit de l'appartement actuel;

2° Que tout ce qui est encore entassé dans les greniers, comme livres et autres, nécessite un agrandissement immédiat.

Il importe, en effet, d'opérer le classement de tous ces objets, pour les exposer aux regards des visiteurs, pour les soustraire surtout aux détériorations qui ne peuvent manquer de se produire dans des greniers soumis à l'influence pernicieuse des alternatives de grandes chaleurs et de grands froids, aux accidents pouvant se produire par suite de rupture d'ardoises, etc. Il y a lieu de tenir compte aussi de la difficulté qu'il y a à les protéger contre la poussière, les rats, etc.

Frappée de ces nombreux inconvénients et désireuse de mettre en valeur ces richesses, votre Commission, quoique regrettant de ne pouvoir profiter de l'offre de location qui était faite, n'a pas hésité à abandonner cet avantage. Il a donc, en conformité de cette décision de votre Commission, été répondu à M. le sous-intendant que, vis-à-vis de l'urgence de l'agrandissement des locaux affectés au Musée, la Commission proposerait au Conseil municipal d'affecter l'appartement à l'agrandissement du Musée et de la Bibliothèque.

C'est cette proposition que votre Commission vient vous apporter et soumettre à votre approbation.

Aucune observation n'étant présentée, le Conseil municipal, adoptant les conclusions du rapport de sa Commission, décide que l'appartement du deuxième étage de l'hôtel de ville, précédemment loué à M. Benoît, sous-intendant militaire, sera affecté à l'agrandissement du Musée et de la Bibliothèque.

Il serait bien superflu d'ajouter qu'à cet agrandissement la bibliothèque n'eut presque rien à gagner. Plus on avance, et plus on voit cette aînée s'effacer devant son cadet : le musée. Le lecteur n'a-t-il pas remarqué ceci : depuis un certain temps, le nom de bibliothécaire tend à disparaître du vocabulaire officiel, pour devenir le conservateur du musée et de la bibliothèque. Et l'irrémédiable déchéance de cette dernière ira s'accentuant, tant qu'on n'aura pas fait *imprimer* le catalogue « ardemment désiré du public ».

Le Conseil municipal d'Annecy, qui peut bien se faire gloire d'avoir ouvert sa Bibliothèque avant Chambéry, n'a-t-il pas tout mis en œuvre pour publier son catalogue avant cette dernière ville? Tour à tour, il a fait appel à son bibliothécaire, au libraire Prévôt, à des auxiliaires; rien n'a servi. Que de

Digitized by Google

fois ne lui a-t-on pas dit : tout est fait ou sera fait à court terme, et tout était à recommencer.

Pour sa bibliothèque, la ville d'Annecy a dépensé sans compter. S'il ne faut parler que des sommes budgetées annuellement, au cours du dernier demi-siècle ou même simplement de l'annexion en 1904, elles atteignent le chiffre de 65.000 francs.

Voici, en effet, les sommes que nous avons relevées :

1° Traitement du Conservateur de la bibliothèque et du musée : 1861 = 1.200 fr. ; de 1862 à 1871 = 1.800 fr. ; de 1872 à 1877 = 2.400 fr. ; 1878 = 2.500 fr. ; de 1879 à 1882 = 3.000 fr. ; 1883 et 1884 = 3.450 fr. ; de 1885 à 1904 = 3.000 fr.

2° Entretien de la bibliothèque et du musée : 1861 = 600 fr. ; 1862 = 800 fr. ; 1863 = 1.000 fr. ; de 1864 à 1871 inclus = 1.200 fr. ; de 1872 à 1877 inclus = 1.500 fr. ; 1878 = 2.000 fr. ; de 1879 à 1884 inclus = 2.400 fr. ; de 1885 à 1904 inclus = 2.000 fr.

3° Traitement du bibliothécaire suppléant : 1879 = 200 fr. ; 1880 = 250 fr. ; de 1881 à 1884 = 275 fr. ; 1902-1904 = 200 fr.

Nous laissons de côté les suppléments, les indemnités pour ne retenir que le chiffre global de 194.740 fr., montant des dépenses afférentes au musée et à la bibliothèque, en l'espace de 44 ans. Défalquant les deux tiers de cette somme pour les frais du musée, il reste au compte de la bibliothèque en chiffres ronds, la somme indiquée de 65.000 fr., soit une dépense annuelle de 1.500 francs.

Oui, la Municipalité annécienne a payé assez cher le catalogue, qu'il doit lui tarder, comme à tous les citoyens amis des lettres et des sciences, de livrer à l'impression. Alors seulement, il sera permis aux bibliophiles de se rendre compte des richesses entassées à l'hôtel de ville d'Annecy et de les exploiter.

Loin de nous la pensée de suggérer à des Conseillers municipaux qui ont fait leurs preuves en matière de travaux d'utilité publique l'un des nombreux moyens qui s'offrent à eux de réaliser promptement le désir exprimé plus haut. Nous laissons, en terminant, la parole à l'un de leurs devanciers. A la séance du 5 décembre 1849, il faisait cette motion :

1° Que le Conseil choisisse dans son sein une personne compétente pour dresser un inventaire exact des livres que renferme la bibliothèque, en les classant par ordre de matières, pour être ensuite soumis à la Commission elle-même qui se réserverait le droit de le modifier, s'il y avait lieu, deman-

Digitized by Google

dant en outre qu'une somme soit allouée au budget de 1856, pour faire imprimer le dit inventaire, et le faire distribuer gratuitement, soit aux membres du Conseil, soit aux habitants de la commune.

APPENDICE

Bibliothèque Libre.

Par délibération en date du 13 décembre 1883 (fol. 146), le Conseil municipal alloue à cette bibliothèque une « subvention de 200 fr. pour l'exercice 1884, afin de l'aider à se procurer un local convenable ».

L'année suivante, sur la motion de M. Cathiard, qui voulait la porter à 400 fr., l'allocation fut augmentée d'un tiers; ensuite elle fut ramenée au chiffre primitif.

Le compte rendu de la séance du 14 juin 1889 (fol. 2), est en grande partie consacré à la nouvelle bibliothèque. Lisons-le attentivement; il nous apprendra la signification de ce mot *libre*. Les profanes pourraient croire qu'il est loisible à chacun de fréquenter une bibliothèque ou de s'en tenir éloigné; que, dès lors, toute bibliothèque étant libre, comme tout cercle est rond, la bibliothèque libre devient l'équivalent du cercle rond.

Donc, à la dite séance,

M. Carron, rapporteur de la Commission chargée d'examiner les ouvrages de la *Bibliothèque libre*, rappelle que cette Commission a été nommée par délibération du 3 septembre 1888, à la suite d'une résolution de la Commission des Finances, portant que la lecture des catalogues de la Bibliothèque libre paraissait démontrer que certaines œuvres ne pouvaient être mises sans danger pour la moralité publique entre les mains de la jeunesse

M. le rapporteur donne ensuite connaissance : 1° de la lettre suivante, adressée, le 9 mai 1889. par M. le Maire à M. le président du Comité de la Bibliothèque libre :

« La Commission chargée par le Conseil municipal d'examiner les ouvrages de la Bibliothèque libre, s'est réunie hier. Elle a été d'avis qu'il résultait de l'examen du catalogue qu'un certain nombre de livres, œuvre de pure imagination, ne pouvaient être mis sans inconvénient entre les mains de certaine partie du public. En conséquence, la Commission a décidé qu'elle ne pourrait proposer au Conseil la continuation du subside annuel de 360 fr. accordé par la ville, qu'autant que le Comité consentirait à retirer les ouvrages qui lui seraient signalés comme immoraux. De plus, dans le cas de maintien du subside, l'emploi des fonds serait réglé

Digitized by Google

par la Commission, qui achèterait elle-même, pour les remettre au Comité, les livres qu'elle jugera convenables, je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître, le plus tôt possible, si le Comité de la Bibliothèque libre accepte ces conditions. »

2° La réponse faite par M. le président du Comité, en ces termes :

« Monsieur le Maire,

« On admettrait difficilement que, sous prétexte de vouloir surveiller l'emploi de ses fonds, la Municipalité voulût substituer son action à celle du Comité, imposer des auteurs pour en répudier d'autres, décider l'achat de livres ou s'y opposer, placer en un mot sous le contrôle et la tutelle de la ville une institution due à l'initiative privée, et qui doit conserver une indépendance absolue si elle veut subsister.

« Au moment de la fondation de la Bibliothèque libre, il n'existait pas à Annecy de bibliothèque qui prêtât des livres au dehors; depuis, une bibliothèque populaire a été créée, et une autre a mis ses livres en circulation. Ce résultat est assez frappant pour que l'on puisse avancer sans crainte que la Bibliothèque libre a développé le goût de la lecture dans notre ville.

C'est à la demande d'un certain nombre d'abonnés assidus, dont la conduite est irréprochable et la moralité exemplaire, que quelques œuvres des auteurs réalistes les plus en vogue ont été ajoutées, non sans une réelle hésitation de la part du Comité, aux collections existantes. Ces livres ne sont confiés qu'à des personnes sérieuses, et je crois inutile de vous assurer qu'en aucun cas ils ne sont prêtés à des jeunes gens,...

« Signé : GUALDI. »

Ces lectures terminées, M. le rapporteur fait connaître qu'à la suite de cette réponse deux opinions se sont produites au sein de la Commission ; l'une consistant à proposer au Conseil de réduire le subside de la ville à la somme de 168 fr., montant du prix de location payé par la Bibliothèque libre, l'autre de supprimer toute allocation.

La discussion étant ouverte, M. Terrier déclare qu'il n'est pas du nombre des fondateurs de la Bibliothèque, mais qu'il y va souvent emprunter des ouvrages. Il est d'avis que cette institution répond à un véritable besoin et rend des services, notamment à beaucoup de professeurs. Il cite, d'autre part, un fait particulier, qui démontre que les livres ne sont distribués qu'avec les précautions désirables. Il conclut à ce que le Comité méritant plutôt des encouragements, le subside de 306 fr. soit continué.

M. Duparc C.-M., faisant partie du Comité sait ce qui s'y passe. Il cite aussi certains faits particuliers, pour prouver que les livres de fantaisie ne sont prêtés qu'à bon escient... Son avis est que, non seulement il faut maintenir le crédit, mais encore l'augmenter, si c'est possible.

M. Carron, en son nom personnel... désirerait savoir si un règlement existe pour la garantie des lecteurs...

M. Duparc C.-M. s'étonne que M. Carron n'ait pas consulté le règlement existant qui assure toutes les conditions de garantie. Il existe, à la vérité, dans la Bibliothèque, quelques ouvrages de Zola, qui ont été donnés en cadeau, mais toutes les acquisitions ne portent que sur des livres utiles, choisis avec discernement.

M. le Maire soumet d'abord au vote du Conseil la proposition de rejet complet faite par un membre de la Commission.

Digitized by Google

Elle est repoussée à l'unanimité moins une voix.

L'allocation d'une somme de 168 fr., montant du prix du loyer, réclamée par un autre membre de la Commission, ne réunit que 7 voix contre 16.

La division est ensuite demandée pour le vote de la motion Duparc-Terrier.

Dix-sept voix se prononcent pour le maintien du subside de 300 fr., et trois voix seulement pour les félicitations au Comité.

Citons encore, en terminant, un rapport de M. Bouchet, lu à la séance du 14 juin 1902 (fol. 113) :

Une demande, à la date du 6 mai 1902, a été adressée à la Municipalité d'Annecy, par M. Gallet Eugène, au nom du Comité de la Bibliothèque libre d'Annecy, dans le but d'obtenir pour 1903 la continuation de la subvention de 200 fr. allouée à cette société, en vertu de délibérations du Conseil municipal du 30 août 1884 et 14 juin 1889...

Votre Commission des finances vous propose de voter encore pour 1905 la subvention de 200 fr. allouée jusqu'ici, à la condition que le Comité de la Bibliothèque libre produira, avant le mandatement de la dépense, un rapport circonstancié faisant connaître les avantages que procure cette Bibliothèque dans un but d'intérêt général, et en produisant le catalogue des livres qui la composent

Les deux rapports cités font le plus bel éloge de leurs auteurs et du Conseil municipal qui les a approuvés. En toute justice et équité, ce dernier n'aurait-il pas été mieux inspiré encore de répondre aux organisateurs de la Bibliothèque libre qu'il ne pourrait leur attribuer une part des deniers publics sans blesser les droits d'une œuvre similaire due à une initiative pour le moins aussi louable que la leur, d'une bibliothèque très fréquentée, dont le catalogue est répandu à profusion, dont tous les livres, irréprochables au point de vue de la plus délicate moralité, répondent, dans leur ensemble, aux aspirations les plus variées de nos lecteurs ? N'aurait-il pas été mieux inspiré encore de leur répondre qu'avant tout il se doit à sa propre bibliothèque, à la bibliothèque publique, et qu'il est disposé à rejeter toute demande, de quelque côté qu'elle vienne, avant d'avoir imprimé et largement répandu son catalogue ?

Chne Ch. Rebord.

Digitized by Google

ÉDUCATEURS SAVOYARDS

Les Frères CAILLE

Chanoines d'honneur de la Primatiale de Lyon

Il existe à Lyon, sur la colline de Fourvière, une maison d'éducation gratuite, connue sous le nom de *Providence*, et destinée à recevoir « des jeunes garçons pauvres et sans ressources, nés à Lyon ou dans les faubourgs ».

Cette « maison de charité », qui abrite encore actuellement une quarantaine d'élèves, est due aux libéralités de deux prêtres savoyards, les frères Caille, Joseph et Antoine, qu'aucun de nos biographes n'a mentionnés jusqu'à ce jour, mais qui méritent un souvenir. Créée sous le Consulat, par nos deux compatriotes, pour élever des jeunes gens riches, elle jouit longtemps d'une notoriété de bon aloi qui rapporta à ses fondateurs honneur et fortune.

Presque à ses débuts, elle avait eu l'heureux privilège de donner l'hospitalité au pape Pie VII, lors de son passage à Lyon, le 19 avril 1805 [1], et cette faveur insigne avait encore accru la confiance des familles. Celle-ci ne manqua jamais à l'établissement pendant la vie des fondateurs.

Ce n'est qu'à la mort de Joseph, le dernier survivant (1841), que l'institution changea d'affectation, en vertu d'un testament du 15 septembre 1840, auquel nous allons faire quelques emprunts [2] :

Extrait du testament de Joseph Caille (ou Caille aîné) :

Je suis né en Savoie, le 9 août 1760, dans la paroisse de Puygros, canton

1. Le compte-rendu de cette visite est donné longuement dans *Lyon sous le Directoire, le Consulat et l'Empire*, par A. Metzger et J. Vaesen, page 101. On y lit que « le Saint-Père fut porté par deux prêtres, MM. Caille frères, dans leur domicile peu distant de l'église (de Fourvière), et où ils avaient tout disposé pour le recevoir. Sa Sainteté aurait préféré se rendre à pied chez eux ; mais elle ne voulut pas refuser à ces dignes prêtres la satisfaction qu'ils ambitionnaient... » De son côté Joseph Caille rappelle ainsi le fait :

Le 19 avril, l'immortel souverain Pontife Pie VII honora de sa présence ma maison de Fourvière ; il daigna y accepter de ma propre main une légère réfection « du chocolat et un verre d'eau. »

2. Je dois la communication de cet acte à M. le chanoine Ph. Corret, secrétaire de l'archevêché de Lyon, qui m'a fourni avec la plus grande amabilité la plupart des renseignements dont je me suis servi pour la rédaction de cette notice, et je l'en remercie.

Digitized by Google

de Chambéry, de parents probes et vertueux, mais non favorisés de la fortune.

Cependant, cultivant un petit bien qui leur appartenait, ils m'envoyèrent à Lyon à quatre ans et demi, chez un oncle maternel, qui me fit recevoir enfant de chœur au vénérable chapitre de Saint-Just en 1766, et me fit donner l'instruction préparatoire à l'état ecclésiastique, pour lequel déjà je paraissais avoir une vocation marquée.

La mort ravit cet oncle à mon bonheur, lorsque je n'étais âgé que de quinze ans, et dès lors je serais resté sans appui, sans ressource, et je puis ajouter que la pauvreté dans laquelle j'étais né aurait été infailliblement pour moi une triste et fâcheuse compagne qui ne m'aurait jamais quitté jusqu'au tombeau, sans le généreux dévouement de ma tante par alliance. Cette très respectable personne n'avait qu'un état précaire et peu lucratif, qui à peine pouvait suffire à ses besoins; cependant, elle trouva, avec l'aide de Dieu, le moyen, par une sévère économie et en se soumettant aux plus dures privations, de me faire continuer honorablement mes études. Elle avait absolument épuisé ses facultés pécuniaires lorsque, par une bienveillance toute particulière, le très recommandable Chapitre de Saint-Just me nomma, à la fin de 1784, à la place de maître des enfants de chœur [1].

Je trouvai dans cette nomination, si flatteuse pour moi, le moyen que j'ambitionnais de pouvoir retirer dans mon domicile ma bienfaitrice, de lui donner à mon tour les soins les plus tendres, les plus assidus, et de lui payer chaque jour le tribut de ma reconnaissance, bonheur dont je ne fus pas en jouissance autant que j'aurais désiré : j'eus le malheur de la perdre en 1792, âgée de 77 ans. Sa mémoire m'a été et me sera constamment bien chère.....

Je ne puis m'empêcher de consigner ici un autre tribut de ma vive reconnaissance à l'illustre Chapitre de Saint-Just : c'est à la place à laquelle ce vénérable corps voulut bien m'appeler, que je dus le parti que je pris d'embrasser l'état d'instituteur en novembre 1791, époque où ce chapitre fut obligé de cesser pour toujours ses fonctions et de se dissoudre.....

On ignore comment Joseph Caille traversa la période révolutionnaire. Mais on sait que son frère Antoine (né le 22 mars 1766, à Puygros) qui venait de recevoir les ordres (1790) et qui le secondait dans sa tâche, refusa de prêter serment à la constitution civile du clergé et fut condamné à mort. Ledit Antoine trouva le moyen de se réfugier en Savoie et ne subit pas sa peine. Il faisait cependant de fréquentes apparitions à Lyon, où « il travailla beaucoup, et avec zèle ».

Après le Concordat, les deux frères installèrent leur institution à Fourvière, dans des bâtiments dont ils devinrent propriétaires par la suite, et ne tardèrent pas à prospérer. Joseph restait attaché spécialement à cette œuvre, ce qui ne l'empêcha pas d'être nommé chanoine d'honneur de la primatiale le 25 juillet 1806, et Antoine, sans être chargé d'un ministère spécial,

1. Cette place fait supposer que Joseph Caille était déjà prêtre.

Digitized by Google

« devint un liturgiste très distingué ». Chargé par Mgr de Pins de préparer et de faire exécuter l'édition du Missel lyonnais de 1825, il publia à cette occasion un opuscule (en latin) pour justifier les modifications introduites dans cette nouvelle édition [1].

Antoine Caille a laissé (en manuscrit) un énorme volume intitulé : *Pontifical et cérémonial de la Sainte Eglise de Lyon* : ce travail très considérable, resté inachevé, dit M. le chanoine Buy, témoigne d'une « érudition admirable et généralement sûre ». On lui doit aussi : *Réflexions sur la situation actuelle du chœur et de l'autel de l'église cathédrale de Lyon*, Lyon, 1824, Rusand, in-8°, 66 p.

Nommé chanoine en 1814 ou 1815, Antoine Caille mourut le 2 novembre 1828 [2]. Son frère Joseph lui survécut jusqu'au 23 janvier 1841 [3]. Tous deux reposent à Loyasse, au centre d'un cimetière qu'ils avaient donné à la ville de Lyon pour la sépulture des ecclésiastiques.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Les poètes du terroir, du XVe au XXe siècle, textes choisis accompagnés de notices biographiques, d'une bibliographie et de cartes des anciens pays de France, par Ad. van Bever. Paris, Delagrave, 4 vol. in-16, S. D.

Dans ce recueil, qui compte plus de 2000 pages, notre province occupe une petite place (exactement 40 pages). Une copieuse bibliographie, inscrite en tête, laisserait supposer que M. van Bever a puisé dans nos auteurs savoyards les éléments d'une saine appréciation. Mais il ne semble pas que cette *littérature* l'ait influencé, — si tant est qu'il l'ait lue.

Dès la première ligne on est édifié : « C'est une de nos plus pauvres provinces littéraires » dit de notre pays M. van Bever. Nous accordons qu'aucun grand poète n'est, jusqu'ici, sorti de nos montagnes ; mais représenter comme *une de nos plus pauvres provinces littéraires* la contrée qui a vu naître saint François de Sales, Saint-Réal, Joseph et Xavier de Maistre, Michaud, Dupanloup et Lanfrey, pour ne citer que les noms signalés par Joanne comme « de véritables gloires de la littérature française », n'est-ce pas faire preuve d'ignorance ou de parti pris, sinon des deux à la fois ?

A quoi riment des passages comme ceux-ci « La Savoie n'a pas, à proprement parler, de littérature..... C'est en vain qu'on interrogera son passé.... L'écrivain n'a que faire sur ce sol ingrat....? »

Je croyais que Charles Buet, Costa de Beauregard, Henri Bordeaux,

1. *Expositio, explanatio et justificatio emendationum, additionum et correctionum quæ in novâ Missalis Lugdunensis editione anno 1825 fuerunt appositæ (auctore A. Caille).* Lugduni, typ. Rusand, 1825, in-8°, VIII-96 p.

2. Péricaud aîné lui a consacré une courte nécrologie dans les *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, tome IX, 1828-29, in-8°, p. 61-62. (Signalée par M. Letonnelier.)

3. Son testament comprend un legs de 4,000 francs à l'église de Puygros.

Digitized by Google

Léandre Vaillat, personnifiaient assez convenablement notre littérature.....

Je m'étais laissé dire que, sur ce sol ingrat, Lamartine avait composé *Le Lac* et Byron plus d'un poème ; que Rousseau avait subi son empreinte, que Taine et Theuriet l'avaient adopté.....

Sur ce sol ingrat, plusieurs académies ont prospéré, qui distribuent des couronnes avidement disputées par les jouteurs de talent des pays riches.....

Mais cela ne compte pas. Continuons notre lecture et savourons ce jugement sur Antoine Favre : « On lui doit la fondation de l'Académie Florimontane. *C'est le moins mauvais de ses ouvrages.* »

M. van Bever est vraiment un homme aimable.

D'après cet observateur sagace, « la terre savoyarde n'inspira que fort médiocrement ses enfants..... La pieuse sollicitude de ses historiens et de ses critiques n'a dupé personne..... Ses jeux de rimes n'ont été, à proprement parler, que plaisirs de rhéteurs ou délassements d'humanistes..... »

Enfin, ajoute-t-il, « que dire de la production contemporaine dans une province uniquement préoccupée de ses origines, et qui voit en Ducis et Veyrat des précurseurs ? »

Allégations bizarres, basées sur quoi ?.... Nous ne nous doutions nullement que notre province fût *uniquement préoccupée de ses origines ?* et s'il s'est trouvé quelque auteur capable de considérer Ducis et Veyrat comme des précurseurs, (ce que nous ne croyons pas) il s'agit d'une opinion isolée, restée lettre morte, et dont nous ne saurions admettre qu'on nous fasse un grief.

Au dire de notre Aristarque, Ducis était « un débile écrivain » ; Veyrat, « un poète extrêmement médiocre ».

Cependant, si l'on en croit Larousse et autres biographes, Ducis connut, en son temps, « des succès prodigieux » dont pourraient se contenter les collaborateurs du *Mercure de France*.

Quant à Veyrat, Sainte-Beuve a dit de lui : « Vu à son rang, dans la grande armée des poètes, il n'est pas un de ces chefs qu'on montre de loin et qu'on nomme : il est seulement, et c'est beaucoup déjà, un des premiers entre les seconds. »

Cette opinion peut nous consoler de celle de M. van Bever.

Avec ce publiciste, la Savoie compte un détracteur de plus : elle ne s'en portera pas plus mal, car le préjugé anti-savoyard a fait son temps et personne n'attachera d'importance aux fantaisies d'un écrivain, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il était mal préparé et peu qualifié pour apprécier les hommes et les choses de notre terroir.

François Miquet.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

23.245. — Annecy. Imprimerie J. Abry

Digitized by Google

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 4 juillet 1917

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion dont la rédaction est adoptée, le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Quand, au début de l'année 1916, nous avons vu revenir au milieu de nous M. Letonnelier, blessé grièvement et réformé sans autre récompense que la satisfaction du devoir accompli, nous avons tous pensé qu'il y avait là une injustice imputable aux circonstances et que cette injustice devait prendre fin. Aujourd'hui, réparation est faite, et l'*Officiel* du 19 juin publie une magnifique citation à l'ordre de l'armée, qui aurait valu à M. Letonnelier la médaille militaire si cette distinction (en cas de blessure) n'était actuellement réservée à ceux qui ont perdu complètement l'usage d'un membre. Cette récompense n'ajoute rien au mérite de notre collègue qui ne s'est jamais plaint et qui ne demandait rien, mais elle consacre officiellement ce mérite et nous fournit une occasion de témoigner à M. Letonnelier notre sympathie. Je le prie de vouloir bien agréer nos plus cordiales félicitations.

Je félicite également M. Domenjoud et M. Francis Crolard pour les belles citations que leurs fils Roger Domenjoud et Louis Crolard viennent d'obtenir respectivement à l'ordre du Corps d'armée et de la Division.

Et comme il faut, qu'au cours de cette guerre, on n'éprouve aucune satisfaction sans qu'elle soit payée par quelque peine, j'ai de nouveaux deuils à vous signaler. M. Adé vient de perdre un neveu qu'il affectionnait particulièrement et M. Favre-Lorraine a vu tomber à Metzeral son fils Pierre-Joseph, chasseur

1. Sont présents : MM. Crozet, Désormaux, Despine, Flamary, Langlois, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Michel, Miquet, Nanche, Périn, L. Pfister, Richard, V. Robert, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, F. Crolard, Gardier, Rebord.

Digitized by Google

au 22e bataillon. M. Favre a trois autres fils mobilisés. Nous souhaitons que cette cruelle épreuve soit pour lui la dernière et nous adressons à nos collègues affligés nos vives condoléances.

Le vice-président, M. Nanche, annonce que l'Académie de Savoie dans sa séance de juin a décerné à M. Miquet la médaille d'or de la fondation Metzger pour 1917. Elle a voulu en lui accordant cette haute distinction rendre tout particulièrement témoignage de la valeur et l'importance de ses nombreuses et savantes publications et constater spécialement aussi les mérites de l'œuvre biographique qu'il a entreprise, avec un vrai succès, depuis bien des années.

M. Nanche félicite chaleureusement notre président au nom de la Florimontane, qui applaudit à cette distinction si méritée et lui offre ses sincères et affectueuses félicitations.

Lecture est donnée de la correspondance.

M. L. Dépollier écrit au sujet des actes d'émancipation, que ces actes se passaient, encore longtemps après la Révolution, dans la forme indiquée par M. Miquet (V. *Rev. Sav.*, 1917, p. 97). Ce dernier précise que, quand on dit qu'une coutume légale existait avant la Révolution, cette expression implique historiquement que ces usages ont persisté en Savoie jusqu'en 1848, en vertu des Royales Constitutions rétablies en 1815.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

E. Demole : *Le Culte préhistorique du soleil et le cimier des armes de Genève.* Genève, 1917.

Léon Coutil : *L'Ornementation spiraliforme. Périodes paléolithique et néolithique. Ages du bronze et du fer.* Ext. Bull. Soc. préh. fr. sept. 1916.

(Dons des auteurs.)

M. Le Roux expose au nom de M. le commandant du génie Gorceix et au sien les résultats des recherches qu'ils ont entreprises sur l'histoire du Fier dans les temps quaternaires. Ces géologues ont particulièrement étudié la formation des célèbres gorges et les environs de Montrottier.

Ce travail paraîtra dans un des prochains fascicules.

M. Le Roux fait part d'une récente acquisition : une grande hache en pierre polie trouvée dans l'exploitation d'argile de la tuilerie de Saint-Jorioz et qui a été gracieusement offerte au Musée par M. Henri Callies. Cet instrument a été taillé dans une roche erratique : un talschiste grenatifère. C'est un magnifique spécimen à double biseau égal, long de 13 cm sur une longueur de 7 cm 6. (*V. figure.*)

Les circonstances de la trouvaille n'ont pu être exactement

Digitized by Google

spécifiées. Il ressort toutefois des renseignements recueillis que le gisement préhistorique se trouve, sous une épaisseur de terre végétale de 25 à 30 centimètres, à la partie supérieure d'une série de couches d'argile, successivement grise, jaune et bleue, d'une puissance de 3 m 50 reposant sur des sables et graviers d'épaisseur inconnue. La hache polie a été recueillie à la partie supérieure, non loin de fragments de bois et de poterie noire. Dans cette même station on avait ramassé, il y a quelques années une dent de cheval.

Deux autres instruments, provenant de la même localité, étaient entrés précédemment au Musée (dons de M. Mugnier-Pollet) : une hache en Chloromélanite, long = 6 cm, larg. =

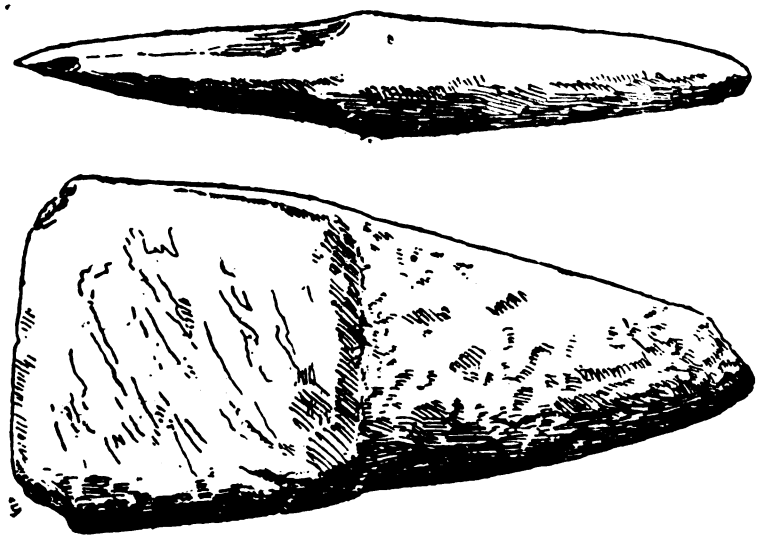

3 cm 8, une hache en Euphotide vert clair, à tranchant unilatéral, long = 10 cm 5, larg. = 5 cm.

L'ensemble de ces trouvailles dénote donc l'existence d'une station néolithique à St-Jorioz.

La question de la présence, dans les environs immédiats d'Annecy, de haches polies, constituées par des roches exotiques, n'est pas encore résolue. Il est certain que les roches cristallines erratiques abandonnées par les glaciers quaternaires venus de la région du Mont-Blanc ont été largement utilisées pour la fabrication de ces outils. Mais en ce qui concerne les Chloromélanites, Euphotides, étant donné leur gisement dans le Haut Valais et leur charriage par le grand

Digitized by Google

glacier du Rhône, elles n'ont pu qu'être apportées par l'homme dans notre région pour être utilisées par les peuplades du lac d'Annecy. Il faut peut-être voir dans cette circonstance, un indice d'échanges commerciaux ou d'excursions assez lointaines, effectuées par les Préhistoriques dans le but de se procurer une matière de premier choix pour leur outillage.

M. Miquet présente et analyse le bulletin n° 6 de l'Association des Italiens originaires de Savoie et de Nice. Quoique réduit à sa plus simple expression par suite des circonstances défavorables qu'impose l'état de guerre, ce bulletin renferme d'intéressantes nécrologies du colonel Pessoz, du comte William d'Oncieu de la Bâthie et du chevalier Ernest Lombard.

Le même fait une communication sur l'organisation municipale de la Savoie au XVIIIe siècle. (*V. article séparé.*)

Le même lit une note sur les *Assentements* ou engagements volontaires à la même époque. (*V. article séparé.*)

M. Miquet signale une ordonnance de l'intendant de Passier, en date du 26 février 1763, relevée aux Archives départementales de la Haute-Savoie et relative aux orpailleurs (reg. des ordonnances n° 10, p. 308):

Le Sr François-Marie Pety-Dueret qui s'occupe depuis longtemps à la recherche des paillettes d'or le long des rivières de Chéran, Cier et autres, dans l'étendue de notre district, nous a représenté qu'il rencontrait bien des difficultés dans la continuation de cette recherche de la part de divers paysans qui dérangent ses travaux et s'y opposent même, aussi bien qu'à ceux de ses ouvriers; et le bien public exigeant de faire cesser ces oppositions et difficultés en autorisant ledit Sr Pety-Ducret à continuer la recherche dont il s'agit, nous faisons à quiconque de très expresses inhibitions et défenses de le troubler et molester dans ce travail et plus encore d'y former la moindre opposition, tant pour ce qui le regarde que ses ouvriers, à peine de cinq écus d'amende contre chaque contrevenant, applicables au profit des communautés sur le territoire desquelles la contravention aura lieu, voulant qu'à cette fin notre présente ordonnance soit publiée rière les lieux de St-Donat et St-Maurice d'Alby, St-André, Gruffy, Cusy, Héry-sur-Alby, Mûres, St-Sylvestre et autres paroisses de notre juridiction où ledit Sr Pety-Ducret est en coutume de faire des recherches, à la diligence des Srs secrétaires respectifs.

Cette pièce est intéressante à plus d'un titre. 1° Elle indique avec précision les communes où s'exerçait la recherche des pépites et paillettes. 2° Elle donne le nom d'un véritable entrepreneur, qui occupait des ouvriers, tandis que jusqu'ici l'on pouvait supposer l'industrie en question exercée seulement pendant les mois d'hiver, par de pauvres gens isolés, qui ne voyaient dans leurs gains modestes qu'un supplément de res-

Digitized by Google

sources. 3° Elle mentionne le Fier et Saint-André comme étant compris dans le rayon d'action des orpailleurs.

Le MÊME, en réponse à une question de M. l'abbé Boillot qui demandait si l'émigration de Savoyards en Franche-Comté après la guerre de Trente-Ans (1618-1648) n'avait fait l'objet d'aucune négociation entre les gouvernements des pays intéressés, dit que les recherches faites à ce sujet ne permettent pas de conclure qu'il y ait eu accord. On peut, au contraire, supposer que notre duc et ses représentants virent d'un mauvais œil ces transplantations en masse et ne les favorisèrent en aucune façon, s'ils ne les combattirent pas.

Les lettres-patentes du 8 décembre 1645, promulguées depuis moins de trois ans quand cette émigration commença, sont catégoriques :

Nous inhibons et défendons à tous les sujets de Son Altesse Royale qui sont de ses Etats delà les Monts, de quelque qualité, condition, âge et sexe qu'ils soient, d'absenter desdits Etats pour aller habiter en pays estrangers, *sous peine de confiscation de tous leurs biens, et de la vie,* commandant à tous ceux qui se trouveront avoir déjà absenté desdits Etats depuis deux ans en ça, de se repatrier et revenir dans leurs maisons dans trois mois après la publication des présentes, à mesmes peines que dessus.

Malgré ces prescriptions, plus de 800 émigrants savoyards se firent naturaliser français de 1646 à 1790, et des milliers, comme ceux que mentionne l'abbé Boillot, s'expatrièrent sans demander la naturalisation.

Pour ceux que la misère chassait de leur pays, que pouvaient signifier les menaces de confiscation de biens imaginaires? Et quant à leur vie, elle était protégée par la frontière.

De loin en loin, mais toujours sans succès, des sentences comminatoires renouvelaient les interdictions d'émigrer.

Particulièrement curieux est un arrêt du Sénat, du 9 décembre 1767 portant « inhibition aux familles de s'expatrier pour aller s'établir dans les Etats d'Espagne » et défense aux châtelains, secrétaires, syndics et conseils des paroisses, de même qu'à tous autres, et aux révérends curés et vicaires, de faire des certificats et d'expédier des actes de baptême et de mariage aux émigrants, à peine de dix écus d'or d'amende.

Vaines précautions. De novembre à décembre 1767, 74 familles de Saint-Alban d'Hurtières, Saint-Alban des Villards, Argentine, La Chambre, Les Chavannes, La Chapelle, Epierre, Saint-Etienne de Cuynes, Saint-Georges d'Hurtières, Sainte-Marie de Cuynes, Saint-Léger, Saint-Pierre de Belleville,

Digitized by Google

Saint-Rémy, Saint-Michel, Orelle et Beaune, comprenant 238 personnes, figurent dans l'*Etat général des émigrés pour l'Espagne* de la province de Maurienne.

Cette émigration n'a même pas cessé de nos jours, et nombre de Maurienais vont encore chercher fortune au-delà des Pyrénées. Il est fort probable que le ministre Moret, né à Cadix en 1838, était le descendant d'un de ces déracinés.

M. J. Serand donne lecture d'une ordonnance d'un intendant du Genevois, du 13 mars 1755 réglementant la pêche du lac d'Annecy, au sujet des petits poissons appelés *mille cantons*, interdisant l'emploi de certains engins, draps, paniers ou corbeilles. Le nom de mille cantons désignant le menu fretin sortant de l'œuf et spécialement les petites perchettes est cité dans un document de la fin du XVIe siècle conservé à la Bibliothèque de Genève. Il est curieux de constater que le nom de mille cantons est employé dans un acte administratif concernant le lac d'Annecy dont les pêcheurs n'emploient plus ce terme.

M. Miquet, continuant ses travaux de rédaction du *Livre d'or des Savoyards à la guerre* donne les chiffres à ce jour. Légion d'honneur : Commandeur 1 ; Officiers 28 ; Chevaliers 262 ; Médailles militaires 1.756 ; Citations 4.190 ; Médailles d'honneur des épidémies 41 ; Officiers savoyards tués à l'ennemi 225 ; Sous-officiers 548.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Dent de Lanfon

(Note Etymologique)

Parmi les montagnes qui surplombent le lac d'Annecy l'une des plus pittoresques est la *Dent de Lenfont* ou *Lanfon*. On appelle ainsi plus spécialement l'un des sommets principaux du chaînon qui porte le même nom, compris ordinairement dans le massif des Dents d'Alex [1].

Le nom de ce sommet s'écrit de mutiples façons. De même diverses étymologies ont été proposées.

« Nous ferons remarquer, dit M. J. Serand, que l'appella-

1. Cf. J. Serand, *Guide de l'Alpiniste dans la Région d'Annecy*. 1er fascicule, p. 10. (Annecy, Hérisson, 1910).

Digitized by Google

tion *Lanfon* ne désigne, dans les anciens procès-verbaux de délimitation du cadastre de 1730, que la Dent Nord du chaînon, ce qui permettrait d'écrire Dent de *l'En-fond*, forme qui a été préconisée dans un article de la *Revue Savoisienne*, de 1876. »

Nous soumettons toutefois à la critique de nos érudits collègues une interprétation différente.

On lit dans le *Coutumier du Prieuré de Talloires* (1568) : « Nemora de Chiere, du Perril, et de *Lanson* [1].»

Au chapitre suivant : « Scissor nemorum Prioratus, seu conventus debet, et tenetur scindere ligna in nemoribus de Chiere, du Perril, et de *Lanson*...[2] »

La forme *Lanson* nous met sur la voie d'une étymologie nouvelle.

Un dérivé du mot latin *dens*, dent, est *dentitio*, de bonne heure réduit à *dentio*. Cette forme abrégée, comme veut bien nous l'assurer M. Antoine Thomas, est assez fréquente dans les manuscrits. On la trouve notamment dans un texte attribué à Plinius Valerianus, médecin qui aurait vécu au IVe siècle [3].

Dentionem doit donner *denson*, comme *cantionem* > chanson, *factionem* > façon, *lectionem* > leçon, etc.

De là cette appellation *Denson*, servant à désigner une suite d'éminences ayant plus ou moins la forme de dents.

Dans cette locution *mont Denson*, l'initiale du second mot a été prise pour la préposition *de : mont d'Enson*. Précédé de l'article, le mot devient *Lenson* (l'article s'est agglutiné au nom [4]). *Lanson* [5] (1568) est une variante graphique.

1. Dominique Brienne, *Consuetudinarium insignis Prioratus Tallueriarum*; Paris, Champion, 1908; ch. cxi, p. 84.

2. Ibid., p. 85, chap. cxii.

3. Ce texte, d'après les derniers travaux, n'est pas antérieur au VIe siècle. Le *Thesaurus linguae latinae* des Académies germaniques, article *DENTITIO*, note que dans Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XXVIII, 257, in *dentitione*, la plupart des mnsc. portent *dentione*, et il renvoie à un article spécial de Niedermann, *Musée belge*, 1908, 267 s.q.q. (Remarque due à l'obligeance de M. Antoine Thomas).

4. Sur l'agglutination et la déglutination de l'article en Savoie, cf. nos *Mélanges Savoisiens*, V, in *Revue de Philologie française et de Littérature*, 1906, 3e trimestre. Voir notamment, p. 173, les continuateurs savoyards de *gentiana*. Ce mot offre aussi l'avantage de fournir divers exemples du changement de *s* intervocalique en *f*. La forme de Montmin : *lonfannà* est la plus typique. Aux variantes énumérées, telles que *lenfannà* (Leschaux), ajoutons : *danfannà* (Saint-Paul), à côté de *dansannà* (Aime, Beaufort), qui figurent in *Dictionnaire Savoyard*. Voyez aussi vis *lènfiannà*, *gènfannà*, *enfiànà*, et la *Flore populaire de la Savoie*, de A. Constantin et P. Gave, n° 437.

5. Le mot français (normand) *lançon*, équille, et jeune brochet (*lanceron*), est un dérivé de *lancer* (H. D. T.) Il est inconnu dans la région des Dents de Lanfon.

Digitized by Google

Léandre Vaillat, personnifiaient assez convenablement notre littérature.....

Je m'étais laissé dire que, sur ce sol ingrat, Lamartine avait composé *Le Lac* et Byron plus d'un poème ; que Rousseau avait subi son empreinte, que Taine et Theuriet l'avaient adopté.....

Sur ce sol ingrat, plusieurs académies ont prospéré, qui distribuent des couronnes avidement disputées par les jouteurs de talent des pays riches.....

Mais cela ne compte pas. Continuons notre lecture et savourons ce jugement sur Antoine Favre : « On lui doit la fondation de l'Académie Florimontane. *C'est le moins mauvais de ses ouvrages.* »

M. van Bever est vraiment un homme aimable.

D'après cet observateur sagace, « la terre savoyarde n'inspira que fort médiocrement ses enfants..... La pieuse sollicitude de ses historiens et de ses critiques n'a dupé personne..... Ses jeux de rimes n'ont été, à proprement parler, que plaisirs de rhéteurs ou délassements d'humanistes..... »

Enfin, ajoute-t-il, « que dire de la production contemporaine dans une province uniquement préoccupée de ses origines, et qui voit en Ducis et Veyrat des précurseurs ? »

Allégations bizarres, basées sur quoi ?.... Nous ne nous doutions nullement que notre province fût *uniquement préoccupée de ses origines ?* et s'il s'est trouvé quelque auteur capable de considérer Ducis et Veyrat comme des précurseurs, (ce que nous ne croyons pas) il s'agit d'une opinion isolée, restée lettre morte, et dont nous ne saurions admettre qu'on nous fasse un grief.

Au dire de notre Aristarque, Ducis était « un débile écrivain » ; Veyrat, « un poète extrêmement médiocre ».

Cependant, si l'on en croit Larousse et autres biographes, Ducis connut, en son temps, « des succès prodigieux » dont pourraient se contenter les collaborateurs du *Mercure de France*.

Quant à Veyrat, Sainte-Beuve a dit de lui : « Vu à son rang, dans la grande armée des poètes, il n'est pas un de ces chefs qu'on montre de loin et qu'on nomme : il est seulement, et c'est beaucoup déjà, un des premiers entre les seconds. »

Cette opinion peut nous consoler de celle de M. van Bever.

Avec ce publiciste, la Savoie compte un détracteur de plus : elle ne s'en portera pas plus mal, car le préjugé anti-savoyard a fait son temps et personne n'attachera d'importance aux fantaisies d'un écrivain, dont le moins qu'on puisse dire est qu'il était mal préparé et peu qualifié pour apprécier les hommes et les choses de notre terroir.

François Miquet.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

23.245. — Annecy. Imprimerie J. Abry

Digitized by Google

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 4 juillet 1917

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion dont la rédaction est adoptée, le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Quand, au début de l'année 1916, nous avons vu revenir au milieu de nous M. Letonnelier, blessé grièvement et réformé sans autre récompense que la satisfaction du devoir accompli, nous avons tous pensé qu'il y avait là une injustice imputable aux circonstances et que cette injustice devait prendre fin. Aujourd'hui, réparation est faite, et l'*Officiel* du 19 juin publie une magnifique citation à l'ordre de l'armée, qui aurait valu à M. Letonnelier la médaille militaire si cette distinction (en cas de blessure) n'était actuellement réservée à ceux qui ont perdu complètement l'usage d'un membre. Cette récompense n'ajoute rien au mérite de notre collègue qui ne s'est jamais plaint et qui ne demandait rien, mais elle consacre officiellement ce mérite et nous fournit une occasion de témoigner à M. Letonnelier notre sympathie. Je le prie de vouloir bien agréer nos plus cordiales félicitations.

Je félicite également M. Domenjoud et M. Francis Crolard pour les belles citations que leurs fils Roger Domenjoud et Louis Crolard viennent d'obtenir respectivement à l'ordre du Corps d'armée et de la Division.

Et comme il faut, qu'au cours de cette guerre, on n'éprouve aucune satisfaction sans qu'elle soit payée par quelque peine, j'ai de nouveaux deuils à vous signaler. M. Adé vient de perdre un neveu qu'il affectionnait particulièrement et M. Favre-Lorraine a vu tomber à Metzeral son fils Pierre-Joseph, chasseur

1. Sont présents : MM. Crozet, Désormaux, Despine, Flamary, Langlois, Le Roux, Letonnelier, Marteaux, Michel, Miquet, Nanche, Périn, L. Pfister, Richard, V. Robert, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, F. Crolard, Gardier, Rebord.

Digitized by Google

au 22e bataillon. M. Favre a trois autres fils mobilisés. Nous souhaitons que cette cruelle épreuve soit pour lui la dernière et nous adressons à nos collègues affligés nos vives condoléances.

Le vice-président, M. Nanche, annonce que l'Académie de Savoie dans sa séance de juin a décerné à M. Miquet la médaille d'or de la fondation Metzger pour 1917. Elle a voulu en lui accordant cette haute distinction rendre tout particulièrement témoignage de la valeur et l'importance de ses nombreuses et savantes publications et constater spécialement aussi les mérites de l'œuvre biographique qu'il a entreprise, avec un vrai succès, depuis bien des années.

M. Nanche félicite chaleureusement notre président au nom de la Florimontane, qui applaudit à cette distinction si méritée et lui offre ses sincères et affectueuses félicitations.

Lecture est donnée de la correspondance.

M. L. Dépollier écrit au sujet des actes d'émancipation, que ces actes se passaient, encore longtemps après la Révolution, dans la forme indiquée par M. Miquet (V. *Rev. Sav.*, 1917, p. 97). Ce dernier précise que, quand on dit qu'une coutume légale existait avant la Révolution, cette expression implique historiquement que ces usages ont persisté en Savoie jusqu'en 1848, en vertu des Royales Constitutions rétablies en 1815.

Le Bibliothécaire dépose sur le bureau les ouvrages reçus :

E. Demole : *Le Culte préhistorique du soleil et le cimier des armes de Genève*. Genève, 1917.

Léon Coutil : *L'Ornementation spiraliforme. Périodes paléolithique et néolithique. Ages du bronze et du fer*. Ext. Bull. Soc. préh. fr. sept. 1916.

(Dons des auteurs.)

M. Le Roux expose au nom de M. le commandant du génie Gorceix et au sien les résultats des recherches qu'ils ont entreprises sur l'histoire du Fier dans les temps quaternaires. Ces géologues ont particulièrement étudié la formation des célèbres gorges et les environs de Montrottier.

Ce travail paraîtra dans un des prochains fascicules.

M. Le Roux fait part d'une récente acquisition : une grande hache en pierre polie trouvée dans l'exploitation d'argile de la tuilerie de Saint-Jorioz et qui a été gracieusement offerte au Musée par M. Henri Callies. Cet instrument a été taillé dans une roche erratique : un talschiste grenatifère. C'est un magnifique spécimen à double biseau égal, long de 13 cm sur une longueur de 7 cm 6. (*V. figure.*)

Les circonstances de la trouvaille n'ont pu être exactement

Digitized by Google

spécifiées. Il ressort toutefois des renseignements recueillis que le gisement préhistorique se trouve, sous une épaisseur de terre végétale de 25 à 30 centimètres, à la partie supérieure d'une série de couches d'argile, successivement grise, jaune et bleue, d'une puissance de 3 m 50 reposant sur des sables et graviers d'épaisseur inconnue. La hache polie a été recueillie à la partie supérieure, non loin de fragments de bois et de poterie noire. Dans cette même station on avait ramassé, il y a quelques années une dent de cheval.

Deux autres instruments, provenant de la même localité, étaient entrés précédemment au Musée (dons de M. Mugnier-Pollet) : une hache en Chloromélanite, long = 6 cm, larg. =

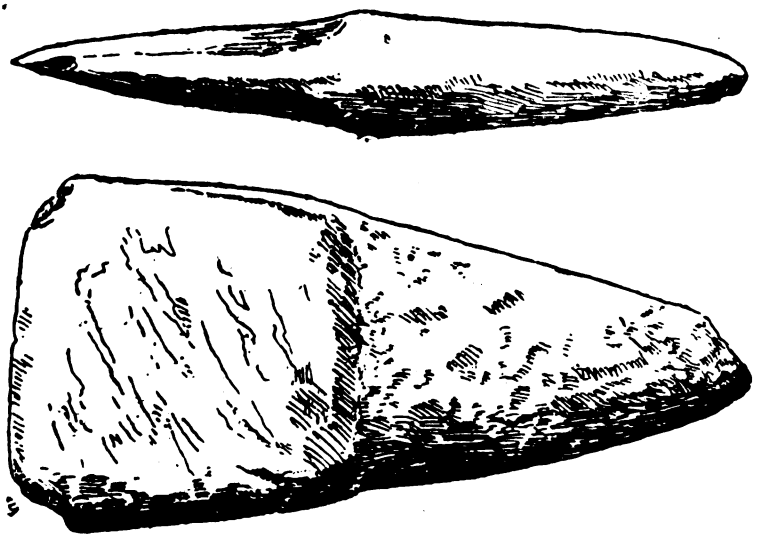

3 cm 8, une hache en Euphotide vert clair, à tranchant unilatéral, long = 10 cm 5, larg. = 5 cm.

L'ensemble de ces trouvailles dénote donc l'existence d'une station néolithique à St-Jorioz.

La question de la présence, dans les environs immédiats d'Annecy, de haches polies, constituées par des roches exotiques, n'est pas encore résolue. Il est certain que les roches cristallines erratiques abandonnées par les glaciers quaternaires venus de la région du Mont-Blanc ont été largement utilisées pour la fabrication de ces outils. Mais en ce qui concerne les Chloromélanites, Euphotides, étant donné leur gisement dans le Haut Valais et leur charriage par le grand

Digitized by Google

glacier du Rhône, elles n'ont pu qu'être apportées par l'homme dans notre région pour être utilisées par les peuplades du lac d'Annecy. Il faut peut-être voir dans cette circonstance, un indice d'échanges commerciaux ou d'excursions assez lointaines, effectuées par les Préhistoriques dans le but de se procurer une matière de premier choix pour leur outillage.

M. Miquet présente et analyse le bulletin n° 6 de l'Association des Italiens originaires de Savoie et de Nice. Quoique réduit à sa plus simple expression par suite des circonstances défavorables qu'impose l'état de guerre, ce bulletin renferme d'intéressantes nécrologies du colonel Pessoz, du comte William d'Oncieu de la Bâthie et du chevalier Ernest Lombard.

Le même fait une communication sur l'organisation municipale de la Savoie au XVIIIe siècle. (*V. article séparé.*)

Le même lit une note sur les *Assentements* ou engagements volontaires à la même époque. (*V. article séparé.*)

M. Miquet signale une ordonnance de l'intendant de Passier, en date du 26 février 1763, relevée aux Archives départementales de la Haute-Savoie et relative aux orpailleurs (reg. des ordonnances n° 10, p. 308):

Le Sr François-Marie Pety-Dueret qui s'occupe depuis longtemps à la recherche des paillettes d'or le long des rivières de Chéran, Cier et autres, dans l'étendue de notre district, nous a représenté qu'il rencontrait bien des difficultés dans la continuation de cette recherche de la part de divers paysans qui dérangent ses travaux et s'y opposent même, aussi bien qu'à ceux de ses ouvriers; et le bien public exigeant de faire cesser ces oppositions et difficultés en autorisant ledit S' Pety-Ducret à continuer la recherche dont il s'agit, nous faisons à quiconque de très expresses inhibitions et défenses de le troubler et molester dans ce travail et plus encore d'y former la moindre opposition, tant pour ce qui le regarde que ses ouvriers, à peine de cinq écus d'amende contre chaque contrevenant, applicables au profit des communautés sur le territoire desquelles la contravention aura lieu, voulant qu'à cette fin notre présente ordonnance soit publiée rière les lieux de St-Donat et St-Maurice d'Alby, St-André, Gruffy, Cusy, Héry-sur-Alby, Mûres, St-Sylvestre et autres paroisses de notre juridiction où ledit Sr Pety-Ducret est en coutume de faire des recherches, à la diligence des Srs secrétaires respectifs.

Cette pièce est intéressante à plus d'un titre. 1° Elle indique avec précision les communes où s'exerçait la recherche des pépites et paillettes. 2° Elle donne le nom d'un véritable entrepreneur, qui occupait des ouvriers, tandis que jusqu'ici l'on pouvait supposer l'industrie en question exercée seulement pendant les mois d'hiver, par de pauvres gens isolés, qui ne voyaient dans leurs gains modestes qu'un supplément de res-

Digitized by Google

sources. 3° Elle mentionne le Fier et Saint-André comme étant compris dans le rayon d'action des orpailleurs.

Le MÊME, en réponse à une question de M. l'abbé Boillot qui demandait si l'émigration de Savoyards en Franche-Comté après la guerre de Trente-Ans (1618-1648) n'avait fait l'objet d'aucune négociation entre les gouvernements des pays intéressés, dit que les recherches faites à ce sujet ne permettent pas de conclure qu'il y ait eu accord. On peut, au contraire, supposer que notre duc et ses représentants virent d'un mauvais œil ces transplantations en masse et ne les favorisèrent en aucune façon, s'ils ne les combattirent pas.

Les lettres-patentes du 8 décembre 1645, promulguées depuis moins de trois ans quand cette émigration commença, sont catégoriques :

Nous inhibons et défendons à tous les sujets de Son Altesse Royale qui sont de ses Etats delà les Monts, de quelque qualité, condition, âge et sexe qu'ils soient, d'absenter desdits Etats pour aller habiter en pays estrangers, *sous peine de confiscation de tous leurs biens, et de la vie*, commandant à tous ceux qui se trouveront avoir déjà absenté desdits Etats depuis deux ans en ça, de se repatrier et revenir dans leurs maisons dans trois mois après la publication des présentes, à mesmes peines que dessus.

Malgré ces prescriptions, plus de 800 émigrants savoyards se firent naturaliser français de 1646 à 1790, et des milliers, comme ceux que mentionne l'abbé Boillot, s'expatrièrent sans demander la naturalisation.

Pour ceux que la misère chassait de leur pays, que pouvaient signifier les menaces de confiscation de biens imaginaires? Et quant à leur vie, elle était protégée par la frontière.

De loin en loin, mais toujours sans succès, des sentences comminatoires renouvelaient les interdictions d'émigrer.

Particulièrement curieux est un arrêt du Sénat, du 9 décembre 1767 portant « inhibition aux familles de s'expatrier pour aller s'établir dans les Etats d'Espagne » et défense aux châtelains, secrétaires, syndics et conseils des paroisses, de même qu'à tous autres, et aux révérends curés et vicaires, de faire des certificats et d'expédier des actes de baptême et de mariage aux émigrants, à peine de dix écus d'or d'amende.

Vaines précautions. De novembre à décembre 1767, 74 familles de Saint-Alban d'Hurtières, Saint-Alban des Villards, Argentine, La Chambre, Les Chavannes, La Chapelle, Epierre, Saint-Etienne de Cuynes, Saint-Georges d'Hurtières, Sainte-Marie de Cuynes, Saint-Léger, Saint-Pierre de Belleville,

Digitized by Google

Saint-Rémy, Saint-Michel, Orelle et Beaune, comprenant 238 personnes, figurent dans l'*Etat général des émigrés pour l'Espagne* de la province de Maurienne.

Cette émigration n'a même pas cessé de nos jours, et nombre de Maurienais vont encore chercher fortune au-delà des Pyrénées. Il est fort probable que le ministre Moret, né à Cadix en 1838, était le descendant d'un de ces déracinés.

M. J. Serand donne lecture d'une ordonnance d'un intendant du Genevois, du 13 mars 1755 réglementant la pêche du lac d'Annecy, au sujet des petits poissons appelés *mille cantons*, interdisant l'emploi de certains engins, draps, paniers ou corbeilles. Le nom de mille cantons désignant le menu fretin sortant de l'œuf et spécialement les petites perchettes est cité dans un document de la fin du XVIe siècle conservé à la Bibliothèque de Genève. Il est curieux de constater que le nom de mille cantons est employé dans un acte administratif concernant le lac d'Annecy dont les pêcheurs n'emploient plus ce terme.

M. Miquet, continuant ses travaux de rédaction du *Livre d'or des Savoyards à la guerre* donne les chiffres à ce jour. Légion d'honneur : Commandeur 1 ; Officiers 28 ; Chevaliers 262 ; Médailles militaires 1.756 ; Citations 4.190 ; Médailles d'honneur des épidémies 41 ; Officiers savoyards tués à l'ennemi 225 ; Sous-officiers 548.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Dent de Lanfon

(Note Etymologique)

Parmi les montagnes qui surplombent le lac d'Annecy l'une des plus pittoresques est la *Dent de Lenfont* ou *Lanfon*. On appelle ainsi plus spécialement l'un des sommets principaux du chaînon qui porte le même nom, compris ordinairement dans le massif des Dents d'Alex [1].

Le nom de ce sommet s'écrit de mutiples façons. De même diverses étymologies ont été proposées.

« Nous ferons remarquer, dit M. J. Serand, que l'appella-

1. Cf. J. Serand. *Guide de l'Alpiniste dans la Région d'Annecy*. 1er fascicule, p. 10. (Annecy. Hérisson. 1910).

Digitized by Google

tion *Lanfon* ne désigne, dans les anciens procès-verbaux de délimitation du cadastre de 1730, que la Dent Nord du chaînon, ce qui permettrait d'écrire Dent de *l'En-fond*, forme qui a été préconisée dans un article de la *Revue Savoisienne*, de 1876. »

Nous soumettons toutefois à la critique de nos érudits collègues une interprétation différente.

On lit dans le *Coutumier du Prieuré de Talloires* (1568) : « Nemora de Chiere, du Perril, et de *Lanson* [1].»

Au chapitre suivant : « Scissor nemorum Prioratus, seu conventus debet, et tenetur scindere ligna in nemoribus de Chiere, du Perril, et de *Lanson*...[2] »

La forme *Lanson* nous met sur la voie d'une étymologie nouvelle.

Un dérivé du mot latin *dens*, dent, est *dentitio*, de bonne heure réduit à *dentio*. Cette forme abrégée, comme veut bien nous l'assurer M. Antoine Thomas, est assez fréquente dans les manuscrits. On la trouve notamment dans un texte attribué à Plinius Valerianus, médecin qui aurait vécu au IVe siècle [3].

Dentionem doit donner *denson*, comme *cantionem* > chanson, *factionem* > façon, *lectionem* > leçon, etc.

De là cette appellation *Denson*, servant à désigner une suite d'éminences ayant plus ou moins la forme de dents.

Dans cette locution *mont Denson*, l'initiale du second mot a été prise pour la préposition *de : mont d'Enson*. Précédé de l'article, le mot devient *Lenson* (l'article s'est agglutiné au nom [4]). *Lanson* [5] (1568) est une variante graphique.

1. Dominique Brienne, *Consuetudinarium insignis Prioratus Tallueriarum*; Paris, Champion, 1908; ch. cxi, p. 84.

2. Ibid., p. 85, chap. cxii.

3. Ce texte, d'après les derniers travaux, n'est pas antérieur au VIe siècle. Le *Thesaurus linguae latinae* des Académies germaniques, article *DENTITIO*, note que dans Pline l'Ancien, *Histoire Naturelle*, XXVIII, 257, in *dentitione*, la plupart des mnsc. portent *dentione*, et il renvoie à un article spécial de Niedermann, *Musée belge*, 1908, 267 s.q.q. (Remarque due à l'obligeance de M. Antoine Thomas).

4. Sur l'agglutination et la déglutination de l'article en Savoie, cf. nos *Mélanges Savoisiens*, V, in *Revue de Philologie française et de Littérature*, 1906, 3e trimestre. Voir notamment, p. 173, les continuateurs savoyards de *gentiana*. Ce mot offre aussi l'avantage de fournir divers exemples du changement de *s* intervocalique en *f*. La forme de Montmin : *lonfannă* est la plus typique. Aux variantes énumérées, telles que *lenfannă* (Leschaux), ajoutons : *danfannă* (Saint-Paul), à côté de *dansannă* (Aime, Beaufort), qui figurent in *Dictionnaire Savoyard*. Voyez aussi vis *lènfiannă*, *gènfannă*, *enfiană*, et la *Flore populaire de la Savoie*, de A. Constantin et P. Gave, n° 437.

5. Le mot français (normand) *lançon*, équille, et jeune brochet (*lanceron*), est un dérivé de *lancer* (H. D. T.) Il est inconnu dans la région des Dents de Lanfon.

Digitized by Google

Dans certaines régions de la Savoie, la sifflante *s* issue de *ti*, *ci*, placée entre les deux voyelles nasales *an*, *on*, s'est changée en *f*. D'où les formes actuelles : *Lenfon*, *Lanfon*, *Lenfon (t)* et le diminutif *Lanfonnet*[1].

Enfin, comme la comparaison primitive était toujours exacte, on a dit : « la dent », et « les dents de Lanfon ». Ce serait un nouvel exemple de dittologie. Le cas est, comme on le sait, fréquent en toponomastique.

J. Désormaux.

Les cahiers de notes du général Borson

M. le général Borson qui, pendant sa longue et brillante carrière, a recueilli des notes intéressantes sur bon nombre d'officiers Savoyards, m'a fait l'honneur de me les adresser « dans le but surtout d'éviter leur perte et leur dispersion », mais en me laissant pleine et entière faculté de les utiliser, dans la mesure, sous la forme et à l'heure qui me conviendra.

Notre éminent compatriote a gardé longtemps l'espoir de tirer lui-même parti de ses recherches : je regrette que ce soient des raisons de santé qui l'en ont empêché, que l'auteur de tant d'études remarquées ait dû suspendre tout travail de cette nature à cause de son âge, et que cet arrêt soit définitif.

Je ferai, du moins, ce qui dépendra de moi pour justifier la confiance dont je suis l'objet. Profitant de la latitude qui m'est accordée, je publierai ces notes par fragments, suivant la place dont la *Revue savoisienne* disposera. Voici d'abord un document officiel, extrait des Archives du Corps royal d'Etat-major Général de Turin : c'est l'état des services de *l'Homme d'Autrefois :*

Costa de Beauregard (Marquis Henri).

Né le 20 avril 1752, au château du Villard (La Chapelle-Saint-Martin, Savoie) ;

Alfier dans le régiment de Tarentaise, 6 mai 1772 ;

Lieutenant dans la Légion des Campements, 17 avril 1775 ;

1. Cf. *cantionem* > *çhanfon*, à Thônes, Annecy, Rumilly, Samoëns, etc. De même, lat. popul. *macionem* > *mafon* (Thônes, Annecy), maçon ; * *calcionem* > *çhofon*, chausson. Un changement analogue se retrouve dans *méçhanfe*, malchance, *lènfwë*, et *lèfu*, linceul, *méfanjhè* (Boëge), mensonge, etc. A Thônes : la *panfè* mène la *danfè*.

Digitized by Google

Capitaine lieutenant dans la même Légion, 27 novembre 1784;

Agrégé au corps des Grenadiers royaux avec le grade de major, 1er mars 1794;

Faisant fonctions de Quartier-Maître général, 13 mai 1794;

Lieutenant colonel avec les mêmes fonctions, 14 mars 1795;

Colonel, le 22 mars 1796;

Quartier-Maître Général, directeur de l'Office de la Topographie royale, 19 novembre 1796;

Major général avec les mêmes fonctions, 5 janvier 1815;

Retraité le 20 mai 1817, avec pension de 2710 fr.;

Chevalier Grand-Croix des S. S. Maurice et Lazare, 26 mai 1817;

Décédé au château de Beauregard (Chens), le 24 mai 1824;

Campagnes de 1792, 93, 94, 95, 96.

Adjoint au général de La Tour pour traiter avec Bonaparte les conditions de l'armistice de Cherasco, il ne passa pas inaperçu : les *Mémoires* de Napoléon disent qu' « il s'exprimait avec facilité, avait de l'esprit, et se montra sous des rapports avantageux ».

Je continue par une note concernant le lieutenant général : Guillet Pougny de Monthoux (baron Joseph).

J'ai déjà donné, dans la *Revue savoisienne* de 1892 (page 296), un relevé détaillé des services de cet officier, puisé dans les Archives piémontaises, et il semble inutile d'y revenir. Mais ce relevé peut être utilement complété par les indications qui suivent :

Le 16 avril 1794, le baron de Monthoux commandait le 2e bataillon des Guastatori (Pionniers-sapeurs) dans le corps d'armée sous les ordres du général baron Kini, dont le quartier général était à Oulx, localité occupée par le régiment de Genevois. Il reçut l'ordre de se porter sur Bardonnèche avec un détachement composé de 329 hommes de ce régiment et 80 du corps des Pionniers. Attaqué, le 9 mai, dans cette position et ses environs, par une troupe de 3000 Français, il opposa pendant neuf heures la plus énergique résistance, bien que les renforts attendus d'Oulx ne fussent pas arrivés. Cette défense permit aux détachements dépendant de Bardonnèche et occupant les cols de la Roue, de Fréjus et de Rochemolle, distantes de plus de trois heures, de rallier le poste principal et d'échapper au danger d'être faits prisonniers. Le baron de

Digitized by Google

Monthoux, menacé d'être cerné par l'ennemi, opéra sa retraite sans être ni trop vivement ni trop longtemps poursuivi. Ces faits sont établis par les attestations des officiers qui ont été acteurs et témoins oculaires dans l'engagement: MM. d'Oncieu, chev. Buschetti, Danesi, chev. Jaillet de St-Cergues, chev. de Fésigny et Delponte.

Une lettre du 10 octobre 1798, de S. E. le général Polycarpe d'Osasco, écrite par ordre du Roi, exprime au baron de Monthoux la satisfaction du souverain pour le zèle qu'il déploie. Le général y loue l'activité inlassable de son subordonné qui, dit-il, s'applique non seulement à l'accomplissement de ses devoirs personnels, mais à alléger la tâche de son chef.

Le général baron de Monthoux est l'auteur d'un ouvrage intitulé: *Eléments de stratégie et de tactique, suivant les principes modernes, développés par des exemples d'applications, tant en Italie qu'en Piémont et autre part*, Turin, Pic, 1832, grand in-8°, 387 pages et 6 planches.

L'ouvrage très didactique, écrit d'un style clair et correct, est d'une lecture facile: il dénote chez l'auteur l'expérience de la guerre et le coup d'œil militaire dans l'appréciation et la description du terrain. Il est à remarquer, d'ailleurs, que les officiers d'état-major sardes de l'époque qui a précédé la Révolution, sortis de la Légion dite des Campements, étaient experts en topographie. Le général baron de Monthoux, comme Quartier-Maître Général de l'Armée sarde, a dirigé la Confection de la carte des Etats-Sardes au 1/50000 exécutée par l'Etat-Major de Turin et publiée en lithographie vers 1854.

Dans son traité de tactique et de stratégie, le baron de Monthoux se complait dans les théories mises en honneur par Jomini et qui semblaient appelées à fixer pour jamais l'art militaire et la science de la guerre. Il les applique aux actions de guerre des campagnes qui vont de Frédéric le Grand à la fin de l'Empire. Ses considérations relatives à la guerre des Alpes et aux opérations des Austro-Sardes sous la Révolution, présentent naturellement un intérêt particulier, le terrain qui leur sert de théâtre étant familier à l'auteur et l'expérience personnelle de celui-ci lui permettant de parler en connaissance de cause. On peut même ajouter que son exposé et ses conclusions sur la défense de la frontière occidentale du Piémont et de la barrière montagneuse du haut bassin du Pô ont conservé leur valeur et peuvent être consultés avec fruit.

Digitized by Google

Malgré les très-notables changements survenus dans tout ce qui touche à la guerre, les grandes lignes du terrain s'imposent toujours.

L'auteur avait un frère, Othon, qui était né le 2 juin 1762 à Annemasse, et qui devint lieutenant général au service de la France. En rappelant son souvenir à la fin des Eléments de stratégie, le baron de Monthoux dit qu' « il importe mutuellement aux deux frères de ne point être confondus ».

Pour extrait, F. M.

Sur ma demande, M. le Général Borson a bien voulu me communiquer l'état des services successifs de son grand-oncle, le colonel d'artillerie

BORSON Etienne-Louis, C ✻.

Né le 28 mai 1771, à Saint-Pierre-d'Albigny.

Fusilier au bataillon des gardes nationaux du Mont-Blanc, 10 août 1793 ;

Elève sous-lieutenant à l'Ecole d'artillerie de Châlons-sur-Marne, 5 mars 1795 ;

Lieutenant en second au 6e régiment d'artillerie à cheval, 17 juillet 1796 ;

Lieutenant en premier, 4 décembre 1800 ;

Capitaine de 2e classe au 4e régiment d'artillerie à pied, 27 mai 1803 ;

Capitaine de 1re classe, 3 octobre 1808 ;

Chef d'escadron au 4e régiment d'artillerie à cheval, 29 janvier 1812 ;

Chef de bataillon au 1er régiment d'artillerie à pied, 5 mars 1812 ;

Lieutenant-colonel à l'Etat-major de l'artillerie, 4 octobre 1813. (Inspecteur à Klingenthal) ;

Colonel le 13 mai 1825. (Directeur de l'Arsenal à Mont-Dauphin, puis à Auxonne) ;

Retraité le 11 juin 1833 ;

Mort à Dijon, le 13 octobre 1852.

Onze campagnes :

1793-1794-1795, armée des Alpes.

1796-1797-1798, armée de Sambre-et-Meuse.

1799, armée du Danube, armée d'Helvétie, armée du Rhin.

1800, armée du Rhin ; 1809, armée d'Italie.

1813-14, grande armée ; 1815, armée du Rhin.

Digitized by Google

Décorations :

Chevalier de la Légion d'honneur, 26 avril 1813 ; officier, 5 août 1814 ; commandeur, 6 mai 1850 ; chevalier de Saint-Louis, 2 juillet 1817.

Faits particuliers :

Après la bataille de Waterloo, il fit évacuer sur Strasbourg tout le matériel de Klingenthal et mit les usines hors de service. En février 1816, il reçut l'ordre d'aller rétablir les usines et de reprendre les travaux.

(Rédigé d'après un tableau conservé dans la famille).

F. M.

Le Râteau

Ou le Patois retrouvé.

« Naturam expellas furca, tandem usque recurret. »
(Horace, Epitres, I., x., 24.)

Arrivée à Paris en sabots et bonnet,
Suzon quitta bientôt ces atours trop vulgaires
Pour prendre grand chapeau, fins souliers, long corset,
Et copia de son mieux les manières
De nos boulevardières
Dont elle s'efforçait d'imiter le caquet.
Elle était avenante et d'agréable mine,
Et bientôt la coquine
Parmi le demi-monde eut un succès croissant.
Plus de Suzon : Suzy, c'est bien plus élégant !
Suzon sentait trop le village.
Pauvre village, oublié maintenant,
Comme le temps où Suzon était sage...
Elle gardait pourtant certaine intention
De retourner là-bas, d'éblouir ses compagnes
De son chic parisien, de sa distinction.
Un jour que le soleil brillait sur les campagnes,
Elle saisit l'occasion.
C'était au temps des foins ; la belle
S'en fut causer avec les villageois
Peinant aux durs travaux qu'elle-même autrefois
Avait faits ; aujourd'hui, manœuvrant son ombrelle,

Digitized by Google

Comme une reine elle se pavanait.
De patois, plus un mot. Fi donc ! Elle ignorait
Ces expressions grossières
Bonnes pour ceux qu'abritent les chaumières,
Et choisissait ses mots, bref, ne négligeait rien
Pour parler comme un académicien.
Tous buvaient les propos qui tombaient de sa bouche,
Comme ceux qu'au sermon le Curé leur tenait,
Ou que Môssieu le Maire au Conseil prononçait.
Elle vit un râteau dressé contre une souche,
Le manche en l'air et les dents en avant :
« Comment appelez-vous, dit-elle en minaudant,
« Cet instrument ?
« Je le savais jadis ; ma mémoire infidèle
« L'oublia ; s'il vous plaît, rappelez-moi son nom. »
En discourant ainsi, Suzon
Par mégarde pesa du bout de sa semelle
Sur les dents du râteau ; le manche bascula
Et vint frapper au front Suzon qui chancela.
« *Cri çhancrŏ dè râté !* » fit la belle en colère.
A ces mots, vous pensez les rires qu'on put faire !
Du patois retrouvé, tous, ironiquement,
Vinrent lui faire compliment.
Le Curé, fin lettré, passait en ce moment,
Et, bien que lisant son bréviaire,
Il n'avait rien perdu de l'incident ;
Il se souvint d'Horace, et tira plaisamment
La morale de cette affaire :
« Chassez le naturel par la fourche, bientôt
« Il reviendra par le râteau. »

Ch. Buttin.

En Savoie avant la Révolution

Conseillers par force

L'âpreté avec laquelle sont parfois disputées, de nos jours, les fonctions de Conseiller municipal, ne laisserait pas supposer qu'au milieu du XVIIIe siècle, en Savoie, ces fonctions, considérées comme une charge, étaient parfois refusées; que cer-

Digitized by Google

tains élus plaidaient pour s'en affranchir et qu'il fallait un jugement de l'intendant pour en imposer l'exercice aux récalcitrants. Nous connaissons plusieurs sentences rendues à cette occasion. Celle qui suit est des plus caractéristiques.

« Entre les syndic et Conseil de la Communauté d'Aime, demandeurs et Barthélemy Parfier, dudit lieu, défendeur.

A comparu par devant nous François-Joseph Mouthon, intendant de la province de Tarentaise soussigné, Pierre Marguerat, conseiller député par acte du 25 du courant, Cornu secrétaire, qu'il nous a exhibé avec la délibération énoncée dans la requête du 23 de ce mois, à forme de laquelle il a conclu, assisté de Me Plaisance, son procureur.

D'autre part, a paru le défendeur, qui a allégué qu'il était âgé et sourd, qu'il ne savait ni lire ni écrire et qu'ayant déjà rempli la charge de conseiller pendant l'espace de sept ans, ces raisons étaient suffisantes pour le dispenser de servir une seconde fois, vu qu'il ne manque pas de sujets dans la paroisse d'Aime aussi en état que lui, et même plus, pour remplir cette charge, et a conclu au déboutement des conclusions prises par les demandeurs, avec dépens en protestant de la vacation.

Ledit député nous a excipé que la surdité dont le défendeur se dit atteint est très légère, son âge peu avancé, et que si le conseil l'avait élu pour un de ses membres pour la seconde fois, il n'avait fait que rendre justice à l'intégrité et probité avec lesquelles il avait précédemment exercé cette charge, et a persisté à ses conclusions en demandant acte de sa vacation et de la comparoissance de son procureur.

Sur quoi les parties nous ayant requis droit en conséquence,

Nous intendant susdit avons enjoint ainsi que nous enjoignons au défendeur de se représenter par devant Me Cornu secrétaire et châtelain de la communauté d'Aime aux jours et heures qui seront fixés par l'exploit du sergent pour, en l'assistance du demandeur, prêter le serment requis et entrer dans l'exercice de la charge de conseiller à laquelle il a été élu par acte du 27 décembre dernier, sous les peines établies par le règlement et les instructions annexées à l'édit de la péréquation du 15 septembre 1738 [1], et l'avons condamné aux dépens, dans

1. D'après l'article 7 du règlement du 8 janvier 1739, « le Syndic et les Conseillers seront obligés d'intervenir à chaque conseil, à peine de trois livres d'amende applicables au bénéfice de la paroisse, à moins qu'ils n'aient un légitime empêchement, dont ils feront conster à l'Assemblée.

Digitized by Google

lesquels entreront la vacation du député et la comparoissance de son procureur, nos droits fixés à deux livres, dix sols.

Moûtiers, le 29 janvier 1776, signé : MOUTHON.

(C. 1433 p. 4vo.)

On peut rapprocher de cette ordonnance les suivantes :

1° Du 1er août 1753.

Il est enjoint au nommé Claude Marquet, élu conseiller de la paroisse d'Esery, d'assister aux conseils de ladite Communauté et de remplir tous les devoirs attachés à cette charge, notamment de prêter le serment en tel cas requis, à peine d'y être contraint par envoi de brigade, et autres voies permises.

2° Du 5 mars 1754.

Il est enjoint à Jean-Pierre Falquet, élu conseiller de la paroisse de Chevaline, de se présenter dans le terme de cinq jours au plus tard par devant le Conseil de ladite Communauté pour prêter serment en sa qualité et faire les autres incombances requises en pareil cas à forme du règlement, et à défaut de satisfaire à l'injonction ci-dessous, il y sera contraint par envoi de brigade et emprisonnement si le cas y écheoit.

3° 16 mars 1761.

Nous avons été informés que les Srs Jean François Déage et Gilbert Martin, élus membres de Conseil de la ville et communauté de la Roche, négligent d'assister audit Conseil et de faire les incombances en tel cas requises ; en conséquence de quoi nous leur ordonnons de remplir en ce point leurs obligations, à moins qu'ils ne soient dans des causes légitimes pour s'en exempter, lesquelles ils seront tenus de nous proposer dans le terme de 5 jours, passé lequel nous leur déclarons que nous les contraindrons par toutes voies permises.

DE PASSIER.

Quelquefois, cependant, on tenait compte des réclamations, comme dans le cas suivant :

21 juillet 1749.

Sur les représentations qui nous ont été faites par Antoine Genevaz de son âge avancé qui ne lui permet plus de vaquer à l'exercice de l'emploi de conseiller de la communauté de Feigères, qu'il remplit depuis environ dix ans, nous ordonnons au Sr châtelain Vuagnat de le faire remplacer par un autre sujet qui sera élu par le Conseil de ladite communauté dans le terme de 8 jours au plus tard.

Digitized by Google

Après ce qui précède on peut être curieux de savoir quelle était l'organisation municipale de l'époque. L'instruction du 15 septembre 1738, adressée aux Intendants, nous édifiera sur ce point :

« Vous chargerez, dit-elle, les châtelains de faire assembler au plus tôt tous les chefs de famille habitant et possédant des biens fonds dans la paroisse, avec ordre de nommer, parmi les plus forts en cadastre et plus apparents du lieu, un syndic et le nombre de 6, 4 ou 2 autres conseillers, que vous aurez fixé suivant la grande, médiocre ou petite étendue du territoire.

Vous ordonnerez au Conseil ainsi établi de nommer tous les ans un nouveau conseiller à la place du syndic, qui sortira du syndicat de même que du Conseil, et le nouveau conseiller prendra toujours la dernière place et pendant qu'il y en aura de la première création le plus âgé d'entre eux sera nommé syndic lors du changement.

Pour les villes, il y avait des édits spéciaux qui fixaient le nombre des conseillers suivant l'importance des localités.

D'après des lettres patentes du 7 juin 1608, Chambéry comptait 48 conseillers.

Pour Annecy, des lettres du 11 mars 1749 et du 14 juin 1741 accordaient 24 conseillers, savoir : 6 gentilshommes, 6 avocats, 6 procureurs et 6 notables, plus un avocat et un procureur de ville et son secrétaire.

A Thonon, 12 conseillers : 6 nobles ou gradués et 6 notables. (Edit du 18 mai 1759).

A La Roche, 12 conseillers : 4 nobles, 6 notables bourgeois et 2 habitants des hameaux (L. P. du 12 juillet 1774).

Les Assentements, ou engagements volontaires 1765.

On trouve aux archives départementales de la Savoie, sous la cote 1069 de la série C, le registre des *Assentements*, soit engagements volontaires, de l'année 1765 ; on peut y relever certaines particularités dignes d'intérêt.

Chaque page du registre contient un *Assentement*, dont la formule est très simple. En voici un exemple :

27 mars 1765. — Antoine Duraz, fils de Joseph, de la paroisse de Bozel, présenté devant moi volontairement pour

Digitized by Google

soldat dans le régiment de Savoie-Infanterie, compagnie Dutour, et pour la durée de huit ans, aux conditions ordinaires (30 livres).

Signalement: âgé de 18 ans, taille 39 onces, cheveux châtain clair, visage taché de la petite vérole. *Nom de guerre:* Prêt à boire.

« Il lui a été intimé les ordres du Roi, et a prononcé les Bans que s'il venait à donner son nom faux, il aurait le nez et les oreilles coupées, et s'il venait à déserter il y avait la peine de mort. »

D'après un usage constant, tous les soldats portaient des noms de guerre. Voici ceux qu'on trouve dans le registre examiné: La Volonté, La Terreur, Camarade, Sans-Quartier, Saint Martin, Prêt à boire, La Violette, La Rose, La Fertilité, Lamoureux, Va-de-bon-cœur, La Verdure, La Ramée, La Fierté, Bellefleur, La Tulipe, Joli Cœur, Vive l'Amour, Sans-Souci, l'Espérance, Carmagnole, Dauphinois, Lyonnais.

Une adjudication de travaux publics en 1755

Avant la Révolution, les travaux d'utilité publique étaient adjugés par l'Intendant, au feu de trois bougies allumées successivement, et sur des mises décroissantes dont la plus faible était adoptée comme prix de la construction projetée.

A la date du 14 mai 1755, on « donne la mise » à Annecy pour la construction d'un Hôpital général « aux lieu et faubourg du Saint-Sépulcre ». Adjudication très importante pour l'époque. De nombreux concurrents y prennent part :

				livres
1re bougie :	Bernard Pontet offre de faire le travail pour			39.000
—	Joseph Duboin	—	—	37.000
—	Claude-Joseph Simond	—	—	35.000
—	Joseph Copel	—	—	34.500
2e bougie :	François Sautier	—	—	34.400
—	Jean-Louis Balleydier	—	—	34.200
3e bougie :	Claude Culat	—	—	32.000
—	Jean-Louis Balleydier	—	—	30.500

Le prix fait est « expédié » à Jean-Louis Balleydier pour la somme de 30.500 livres ; mais cet adjudicataire n'ayant pas trouvé de caution, on « recueille la mise » de Claude Culat qui est de 32.000 : sur cette mise on fait allumer une quatrième

Digitized by Google

bougie sans qu'aucune offre soit produite ; le prix fait reste audit Culat pour ladite somme, et le rabais de 1.500 francs fait par ledit Balleydier reste à la charge de celui ci.

Cinq ans plus tard, le 9 avril 1760, la mise est donnée « pour la continuation de la reconstruction de l'Hôpital général de la présente ville, sur devis du s^r Capellini, ingénieur, et sous les astrictions que messieurs les administrateurs dudit hôpital ont jugé à propos d'y faire » :

1re bougie :	Claude Decouz	40.000	livres
2e —	Claude-Jacques Denarié	39.000	—
—	Jean-Antoine Chevalet	35.000	—
3e —	Claude Decouz	33.000	—
—	J.-A. Chevallet	32.500	—
—	Nicolas Rannaud	32.000	—
—	Pierre Roux	32.000	—
	Confusion de mises :		
	Ledit Roux	31.400	—
	Ledit Rannaud	31.300	—

Le prix fait est expédié à Nicolas Rannaud pour 31.300 livres.

Enfin, le 7 mai 1766, la mise est donnée pour la construction d'un portail de maçonnerie pour l'avenue principale de l'hôpital général d'Annecy. Claude Decouz est adjudicataire pour 440 livres.

En résumé, les bâtiments en question, qui portent aujourd'hui le nom de caserne Balleydier, ont été édifiés de 1755 à 1766 pour le prix de 32.000 + 31.300 + 400 = 63.740 livres.

Soumissions pour le transport du pain à la garnison de Saint-Julien

Du 8 juillet 1755.

Gabriel feu Antoine Sauthier, natif et habitant d'Andilly, s'engage à voiturer d'Annecy à Saint-Julien, de quatre jours en quatre jours, à commencer du 14 juillet, 48 rations de pain pour la subsistance de 12 dragons que S. E. M. le Gouverneur vient d'établir au lieu de Saint-Julien, moyennant le prix d'un sol trois deniers par chaque 2 rations, c'est-à-dire 30 sols pour lesdites 48 rations.

15 janvier 1756.

Soumission par laquelle Claude Menut, de Copponex, offre

Digitized by Google

de faire le transport de 128 rations de pain de munition d'Annecy à Saint-Julien, pour le détachement du régiment de Chablais, de quatre jours en quatre jours, moyennant 4 livres pour chaque voyage, y compris le retour, à commencer du 18 janvier 1756, pour continuer pendant que ledit détachement restera à Saint-Julien.

Il devra remettre en bon état les 128 rations à l'officier qui commande le détachement et en rapporter le reçu.

2 mars 1757.

Soumission par le même, aux mêmes conditions, du transport de 80 rations de pain de munition pour la subsistance du détachement de dragons qui doit être établi à Saint-Julien.

*
* *

En voyant ce genre de marchés on pourrait se demander si Saint-Julien était dépourvu de boulangers.

Ce serait une erreur de le supposer.

Les blés destinés à la subsistance de la troupe étaient reçus et emmagasinés à Annecy par un agent spécial. En 1754 cet agent s'appelait Joseph Garnier : le 15 avril 1755 il fut remplacé par Jean-Philibert Falquet. Le magasin de dépôt était loué aux Dominicains, pour le prix annuel de 40 livres, dans une maison « jouxte » à l'église actuelle de Saint-Maurice.

Avec ces blés soigneusement choisis on fabriquait à Annecy le pain de troupe, qui était ensuite réparti entre les diverses garnisons.

Salpétriers savoyards

Sous l'ancien régime, en Savoie comme en France, la recherche et l'extraction des salpêtres nécessaires à la fabrication de la poudre étaient réservées à des salpétriers privilégiés, qui avaient le droit de pratiquer des fouilles chez les particuliers.

On a retrouvé quelques actes concernant ce genre d'industriels.

Par soumission du 19 avril 1750, Aymé Golliet, notaire à Manigod, et Claude-François Richarme, bourgeois de Thônes, « promettent de travailler à la récolte des salpêtres dans le « département de Thônes » pour le service de S. M., pendant le terme de vingt années à partir de ce jour, et de rendre conduits et introduits dans le magasin de la ville d'Annecy, entre

Digitized by Google

les mains de Sr receveur Jean-François Lachenal établi à cet effet[1], toute la quantité de salpêtres bien purgés et de première cuite qu'ils pourront recueillir, moyennant le prix de 6 livres pour chaque rup[2], et d'user de toutes leurs diligences pour procurer audit magasin une qualité de salpêtre autant considérable que faire se pourra, au moins jusqu'à la concurrence de vingt-cinq rups chaque année, promettant en outre de bien et fidèlement exercer ledit emploi de salpétriers pendant ledit temps et de ne commettre dans iceluy aucune fraude ni malversation, mais bien de se comporter en tout et partout comme le prescrit l'édit du 24 décembre 1726. »

Par verbal du 16 avril 1750, ils prennent en charge 12 chaudières de cuivre appartenant à S. M. et estimées 418l. 11 sols.

Une soumission identique, en date du 27 avril 1750, est souscrite par les frères Ruphy Pierre-Jean, Pierre-Marin et Antoine, feu Laurent, pour la récolte des salpêtres dans le département de La Clusaz.

François MIQUET.

UN SAVOYARD

lauréat de l'Académie française : M. Boccacio[3]

Du *Rapport sur les prix de vertu* lu par M. Ernest Lavisse, dans la séance publique annuelle du 14 décembre 1916, nous détachons ce qui suit :

« En Dauphiné, travaille la *Société dauphinoise pour le sauvetage de l'enfance.* Un conseiller à la cour d'appel, M. Boccacio, la préside. D'abord, elle fut seulement un patronage d'enfants libérés de peines correctionnelles ; elle est aujourd'hui la protectrice non seulement de l'enfance coupable, mais de l'enfance maltraitée ou abandonnée. M. Boccacio recherche les petits misérables. Il les accoste dans les rues de Grenoble ; il grimpe aux mansardes ; il visite les bouges. Le dimanche, il parcourt les campagnes ou bien monte aux villages alpestres. Il enlève les enfants à des milieux déplorables, et les place dans des familles sûres, de préférence à la campagne. Il va les voir le plus souvent qu'il peut et surveille leur entretien et leur travail

1. Lachenal reçoit 5 sols par rup pour ses peines, droit de garde et frais d'envoi des salpêtres.
2. Le rup = 25 livres = 12 kg 500.
3. M. Boccacio (Jean) est né le 19 avril 1863, à Albertville.

Digitized by Google

à la maison et à l'école. Il a souvent la joie de voir peu à peu ces pauvres petits s'amender et promettre d'honnêtes gens à la patrie. Son œuvre est efficace. Lorsqu'il prit, il y a six ans, la présidence de l'œuvre, le budget en était de 3 à 4,000 francs ; il dépasse, aujourd'hui, 160,000 francs ; au lieu de 80 adhérents, 850, et, de 8 enfants assistés, plus de 500. Exemple à louer et à proposer d'un homme qui ne craint pas de tendre la main. Il n'est pas probable que ce geste plaise à tous ceux auxquels il s'adresse ; mais j'imagine que souvent dut déplaire aux beaux messieurs et aux belles dames du grand siècle le geste quémandeur de saint Vincent de Paul. M. Vincent, comme on l'appelait, vit certainement des sourires s'éteindre et des regards s'embarrasser, et il entendit murmurer des excuses. Mais le bon saint faisait semblant de ne rien voir et de ne rien entendre, et sa main tendue insistait. De même, insiste la main de M. Boccacio. Souhaitons à toutes les provinces de France des importuns comme le conseiller de Grenoble. »

Journal Officiel du 16 décembre 1916, page 10852.

Pour extrait : F. M.

ÉDUCATEURS SAVOYARDS

CHRÉTIN ET DUNAND

Par une étrange coïncidence, qui n'était peut-être pas l'effet du hasard, on trouve à la tête de l'enseignement (tant secondaire que primaire) de la ville de Chartres, entre 1830 et 1840, deux Savoyards, originaires du canton de Cluses.

L'un, Jean-Pierre Chrétin, né le 22 avril 1797 à Scionzier, était principal du collège quand il fut naturalisé Français, le 12 novembre 1838. Il occupa ensuite plusieurs autres postes, sur lesquels je ne suis pas fixé, et prit sa retraite à Paris, le 1er janvier 1866. D'après les renseignements aimablement fournis par M. Cochon, il aurait été maître d'hôtel dans la capitale. Pendant son séjour à Chartres, il avait noué d'étroites relations avec son compatriote Jean Dunand, né le 24 février 1808 à Cluses, qui était directeur de l'école normale et qui fut naturalisé le 29 août 1834. M. Cochon m'écrit qu'en 1846,

Digitized by Google

Dunand, qui devint plus tard directeur de l'Ecole normale de Mâcon, fit recevoir Dépoisier à l'Académie présidée par Lamartine. Il fut plus tard directeur d'une institution libre (d'enseignement secondaire) et possédait un domaine à Chailly-Guéret près Orléans, où il dut se retirer pour y finir ses jours.

Des relations qui s'étaient établies entre ces deux éducateurs naquit une collaboration active en vue de propager l'instruction dans la région qu'ils avaient adoptée comme champ d'action.

En 1836, Chrétin avait publié : *Premières notions de la géographie générale du globe.*

En 1838, un *Petit traité des poids et mesures*, avait eu 3 éditions.

L'année suivante (1839), en collaboration avec Dunand, il fit paraître : *Géographie du département d'Eure-et-Loir et départements circonvoisins*, qui eut un grand succès.

Dunand, de son côté, dès 1832, avait donné une *Nouvelle méthode d'orthographe*, dont la bibliothèque nationale possède 12 réimpressions.

Un *choix gradué de lectures morales et instructives*, édité à Mâcon en 1841 fut réimprimé 28 fois.

Citons encore : *La Ferme, ou notions d'agriculture* (1858), qui eut 7 éditions.

Le Ciel et la Terre, ou premières notions d'astronomie (1860).

Les Secrets de la Nature, de l'Industrie et des Arts (1865).

Un petit dictionnaire des racines françaises (1852) eut également de nombreuses réimpressions.

Ces publications, bien rares à l'époque où elles parurent, répondaient à un véritable besoin et furent très appréciées. Elles prouvent que nos compatriotes avaient de l'initiative et ne négligeaient rien pour propager ce qu'ils considéraient comme les meilleures méthodes d'enseignement.

Je mentionne, à titre de curiosité, qu'à la même époque, et dans la même région, un nommé Jean-Pierre Berthod, né le 28 avril 1787 à Saint-Sigismond sur Cluses était instituteur à Châteauneuf (Eure-et-Loir). Il résidait à Dreux quand il fut naturalisé Français, le 23 avril 1840.

F. M.

Digitized by Google

SAINT-RÉAL

(d'après les lettres du Marquis de Saint-Maurice.)

Publiées par Jean LEMOINE, Paris, Calman-Lévy, 2 vol. in-8°, s. d.

Paris, le 21 octobre 1672.

L'abbé de Saint-Réal est toujours céans... C'est un homme du plus bel esprit que j'aie jamais vu et des plus savants dans l'antiquité, dans l'histoire et dans les belles-lettres, ce qui obligea les savants de cette ville qui y sont en nombre de le proposer à M. Colbert pour servir le Roi. Il lui donna à l'abord quatre cents écus de pension, dont il jouit encore, mais si la guerre dure, je ne sais si ce fait continuera, car on parle de la suppression des pensions, au moins de celles des gens de lettres.

Ledit abbé a vu les papiers de la Couronne les plus curieux ; il rentre à toutes heures dans la bibliothèque du Roi et de M. Colbert, et il n'y a rien de caché pour lui. Il a prêché ici et je menai un jour le cardinal d'Estrées à un de ses sermons; il le trouva très beau, mais d'un style trop relevé et qu'il y avait de la matière à en faire quatre. C'est un homme tout de feu et peu courtisan ; il ne fréquente que des académiciens qui en font cas, et j'en ai parfois trois ou quatre à ma table en même temps, avec lesquels je passe des heures avec bien du plaisir, et c'est un des plus grands charmes de Paris à mon sens.

... Il ne voudrait pas quitter ici sans un établissement certain et qui lui donnât de quoi subsister, car il n'a rien ou très peu de chez lui, et comme il est gentilhomme, il ne voudrait pas passer seulement pour écrivain. On pourrait lui donner la qualité d'aumônier de Son Altesse Royale ou de Monseigneur le Prince; quand il sera là, on pourra juger s'il serait propre à être son précepteur; je n'en connais pas de plus savant, mais de la science nécessaire aux princes; il parle français aussi juste qu'un homme du royaume, italien de même et très bien le latin et l'espagnol.

Il a déjà donné des petits livres au public que l'on a trouvés très beaux et il en a fait un présentement qui est l'admiration de ceux qui l'ont vu et particulièrement de M. de Pomponne; ... mais M. le garde des sceaux ne veut pas lui permettre de le

Digitized by Google

faire imprimer. On doit le faire voir au Roi ; il s'est élevé une cabale à la Cour pour ce livre, en sa faveur... Je l'ai envoyé chercher en un lieu où il est en manuscrit ; si on me l'apporte, je le mettrai dans mon paquet. Son Altesse Royale sera charmée de le faire lire; jamais rien n'a été mieux écrit.

(Tome II, p. 428 à 431.)

22 mars 1678.

Si l'abbé de Saint-Réal a étudié en théologie, ce n'a été que chez les Jésuites, à Lyon ; il n'a jamais été sur les bancs en Sorbonne et il a tellement d'application à l'histoire qu'il voit peu les Pères. Ce n'est pas sa profession que d'enseigner la théologie ni des nouvelles créances ; son fort est l'histoire et les belles-lettres et, s'il a chargé la soutane, c'est pour attraper un bénéfice. (Tome II, p. 516 à 517.)

Mis de SAINT-MAURICE.

Nouvelles Etudes Philologiques [1]

III

Contribution au GLOSSAIRE DU FRANÇAIS LOCAL parlé dans la région annécienne au XVIe siècle.

(D'après le *Coutumier de l'Insigne Prieuré de Talloires.*)

Le 9 mai 1915, tombait au champ d'honneur le capitaine Robert de Launay. Ce nom, pour la plupart d'entre nous, s'ajoute simplement à la liste funèbre de ceux qui sont morts pour la patrie. Mais, sous le pseudonyme de Dominique Brienne, Robert de Launay avait publié le Coutumier de Talloires [2] : entre tous, il a droit à la sympathie et à la gratitude de nos concitoyens, de ceux, plus spécialement, qui consacrent leur vie ou leurs loisirs à l'histoire de la Savoie.

L'ouvrage de Dominique Brienne, en sa luxueuse reliure, est l'un des joyaux de la Bibliothèque Florimontane. En le lisant, nous ressentons non seulement « ce regret par-

1. I. *Allobroge*, extrait de la *Revue Savoisienne*, 1917, p. 41. — II. *Langue Maternelle* (paraît dans le fascicule de la *Revue de Savoie* en cours de publication).

2. *Consuetudinarium insignis Prioratus Tallueriarum* I-II, 1568, publié pour la première fois avec des notes introductrices, des documents inédits, un plan et trois eaux-fortes de F. Guey, par Dominique BRIENNE ; Paris, H. Champion, 1908.

Digitized by Google

fumé qui crée tant de rêves quand on se penche sur le visage de choses vieilles, lointaines et jolies[1] », mais plus encore peut-être une poignante émotion.

Ne conviendrait-il pas, nous ont demandé quelques membres de l'Académie Florimontane, de rappeler ici le souvenir de cet érudit, aussi brave que savant? Il espérait nous donner un jour une *Histoire de l'Abbaye de Talloires*. Ce rêve, comme tant d'autres, fut brutalement anéanti. L'auteur souhaitait que l'œuvre fût « reprise par des mains sinon plus pieuses, du moins plus savantes ». Il ajoutait: « plus dignes »; mais quelles « mains plus dignes » pourraient continuer sa tâche?

En attendant que le vœu de Dominique Brienne soit accompli, de quelle façon rendre hommage à sa mémoire? Analyser son livre? D'autres l'ont fait avec compétence. Dédier quelques vers à cette *Tutela* de Talloires, qui lui a inspiré l'hymne fervent où sont magnifiées les beautés de notre région? Mais elle n'a pas su protéger contre les barbares celui qui l'invoquait jadis, en une page dont l'enthousiasme rappelle la prière sur l'Acropole. Le meilleur parti, c'est d'étudier l'ouvrage pour en tirer plusieurs remarques qui, sans lui, n'auraient jamais vu le jour.

« On y trouvera, écrivait l'auteur dans l'avant-propos, sur l'organisation intérieure d'une abbaye bénédictine en Savoie, l'ancienne liturgie et les modes culinaires au XVIe siècle, les plus intéressants détails. » Ce n'est pas tout, ajouterai-je: ce livre est une source de renseignements très précieux pour la dialectologie savoisienne.

La date du *Coutumier* (1er février 1568) donne une grande valeur à cette constatation. On en jugera par un seul fait. Grâce aux documents publiés par Dominique Brienne, l'article concernant le mot *menin*, recueilli par Littré et par le *Dictionnaire Général*, se double d'un homonyme, ou tout au moins s'enrichit d'une acception nouvelle. Dans ce dernier cas, nous pouvons en reporter le premier exemple à 1568, au lieu de 1690, date de la première citation enregistrée par MM. Darmesteter, Hatzfeld et Thomas.

Aussi bien, en souvenir de l'auteur, nous avons extrait du *Coutumier* deux courts chapitres. L'un d'eux paraîtra sous ce titre: *Les menus de l'Abbaye de Talloires*. L'autre peut s'intituler: « *Contribution au Glossaire du français local* parlé

1. Cette phrase est de Dominique Brienne lui-même. Elle termine l'avant-propos.
2. *Ibid.*

Digitized by Google

dans la région annécienne vers le milieu du XVIe siècle. » Il fait l'objet de la présente communication.

* * *

Pour la dialectologie, les mots les plus intéressants du *Consuetudinarium* doivent se répartir en deux catégories:

I. Mots (ou formes) appartenant au français dialectal, textuellement cités;

II. Mots latins sous lesquels il est facile de retrouver le correspondant dialectal.

Dans un troisième groupe nous classerons un certain nombre de termes latins curieux. Ils pourraient fournir un appendice utile au *Glossarium mediœ et infimœ latinitatis* de DU CANGE, comme bon nombre des précédents compléteraient le *Dictionnaire de l'ancienne langue française de* GODEFROY.

I.

MOTS CITÉS EN FRANÇAIS DANS LE TEXTE LATIN.

Les mots cités en français dans le texte du *Consuetudinarium*, soit pour plus de précision, soit qu'ils n'aient pas eu d'équivalent exact en latin, sont généralement introduits par une locution de ce genre: *vulgo* ou *vulgo vocatum, vulgo nuncupatum* ou *dictum, ut vulgo fertur.*

En voici la liste alphabétique:

	Page	Chapitre	
ALBERGIES (les).	25,	XVII.	Eleemosinœ per Reverendum Dominum Priorem decem pauperibus Christi diebus solemnibus debitœ, quœ vulgo *les Albergies* nuncupantur.

Sur la famille d'*alberger*, *albergement* (nom sous lequel on désignait l'emphytéose en Savoie et en Dauphiné), *albergataire*, cf. H. TAVERNIER: l'*Auciège*, fragment de droit coutumier, in *Rev. Sav.*, 1879, p. 2; référence qu'on ajoutera à celles de l'intéressant article *Albergamentum*, de M. BRUCHET, *Château de Ripaille, Glossaire*[1].

ARREY.	43,	LII.	frumentum vulgo vocatum *Arrey*.
	»	»	ad prœparandum dictum frumentum seu *Arrey*.
	»	»	frumentum vulgariter *Arrey* nuncupatum.

1. Ajouter de même *albelger*, in CHORIER, *Hist. de Dauphiné* (1661). I, 74. Chorier rapprochait ce mot d'*alpen* ou d'*alpage*.

Digitized by Google

	Page	Chapitre	
ARREY.	78.	CVII.	debet... unam libram amigdalorum ad prœparandum frumentum vulgo dictum *Arrey*[1]. Cf formules analogues, p. 80, 82.
BUGES.	64,	XCVIII.	tenetur... Sacrista... facere tres lotiones linteaminum, gausapiorum, atque corporalium ecclesiœ, ut vulgo fertur *buges*[2]. C'est le mot fr. *bouge* (XIIe s. *buge*, in GODEFROY), dont l'un des sens est en ancien fr. : sac de cuir, valise. Cf. H. D. T. * *bouge*, 1. Un sens voisin est celui de soufflet : « les soufflets soit *buges* de l'une desdites forges. » (*Archives de la Hte-Savoie*, E 549, texte de 1610).
BUGNETTE.	82,	CIX.	debent facere *buccellas*, vulgo *bugnettes*. Cf. p. 44 : debet sex bucellas seu *bugnietas* ; p. 43 : debet... sex bucellas, vulgo *bugnetas* grossas. Dimin. du fr. loc. *bugne*. Voyez ce mot in *Dictionnaire Savoyard*, et l'article *bugni*, dans PUITSPELU, *Dict. étym. du Patois*

1. Ce mot *arrey*, si fréquemment rappelé, est-il à rapprocher d'*arince*, relevé également par Chorier : « *Arince* est cette sorte de bled que nos laboureurs appellent *ringuet* » ? (*Ibid.*)

Si ce rapprochement était exact, il conviendrait de transcrire ici un autre passage du même historien. Chorier, en effet, avait ainsi parlé antérieurement de cette sorte de blé :

« Le bled est plus utile à la vie des hommes que le vin... C'est pourquoy le poëte grec dit que la farine est leur mouëlle. La nature en produit liberalement icy. Le froment qu'on y cueille est si excellent et si amy du goust que la farine en est portée de Vienne et de Bourgoin aux provinces voisines, comme une chose desirable. Ce n'y est pas une médiocre volupté de faire paroistre parmy ce que leurs festins ont de plus rare le pain que ces deux lieux leur ont envoyé. Pline, pour qui la nature n'a rien eu de caché, fait mention de deux especes de froment, de l'*arinque* et du *brance*. Il dit que l'arinque est commun à la Gaule et à l'Italie, et le brance propre à la Gaule seulement. Le Dauphiné les conserve encore tous deux avec leurs premiers noms, corrompus neantmoins en ceux de riguet et de bled-blanc. » (*Histoire de Dauphiné*, réimpr. Chenevier et Pessieux I, p. 43.)

Chorier renvoie à Pline, XIV, 12, et XVIII. 7, 8, 10. Pline, en effet, a le mot *arinca*, XVIII, 8, 19, que les Dictionnaires traduisent par « petit épeautre ». Ils le rapportent à une racine celtique, en ajoutant parfois que cette sorte de blé est aussi appelée *olyra* (PLINE, XVIII, 7, 11). Voyez l'article *arinca* du Dictionnaire de Freund.

Mais quel suffixe aurait remplacé la finale *inca*, pour que la racine *Ar* aboutît à *aré* (graphie *arrey*) ? Ne vaut-il pas mieux voir dans ces mots « *frumentum arrey* » (= *à Ré*) une sorte de « gâteau des rois » (gâteau « à rois ») ? D'autres textes élucideront sans doute ces questions.

2. Une note renvoie à DUCANGE, v° *bugada*, I, et confère le mot provençal *bugade*.

Digitized by Google

Page	Chapitre	
		lyonnais. Dans la Bresse louhannaise, le dérivé est *bugnot*, beignet.
DE JOTTE.		Voyez JOTTE.
EPINALLET.	35, XXXI.	unam peciam carnis porcinœ, vulgo dictam *epinallet* (Var. donnée par le mnsc. A : *espinale)*. Cf. p. 38: debet unum *epinalle* porci salsi, et p. 81 : tres nodos *spinalis* a parte caudœ. Comme l'indique le latin *spinalis*, *epinallet* est un dérivé de *spina*. Ce mot existe encore sous la forme *épnalé* dans divers parlers savoyards (notamment aux environs d'Annecy).
GINGOT.	26, XVII.	quinque armi vitulorum, vulgo dicti *Gingots*. C'est notre mot *gigot*, donné comme d'origine inconnue par H. D. T. Le *Dictionnaire Général* enregistre comme dialectal le verbe *ginguer*, autre forme de *giguer*, sauter, folâtrer. Exemple de 1546. Le patois savoyard a *jhingâ*. Voyez ce mot in *Dict. Savoyard*.
GRASSE (la).	26, XVIII.	Die dominica quinquagesimœ vulgo *la Grasse* nuncupata. Cf. p. 73: vulgo dicta *La Grasse*. Nous disons: « le dimanche gras ». *Dimanche* est féminin en patois : *la dmênjhe*. D'où *la Grasse*, avec l'ellipse du mot issu de * *diaminica (die dominica)*.
JOTTE (de). [alias *Jocte*]	51, LXXII.	debet jus, seu offam herbarum, vulgo vocatam *de Jotte*. Cf. p. 52 : jus, seu offam herbarum, vulgo vocatam *Jocte*. C'est le mot qui figure dans H. D. T. sous la forme * *jote*, d'origine inconnue. Au XIIe s. *joute*. Il désigne la bette, plante de la famille des Chénopodées, et par extension le moutardon ou moutarde des champs. Nous n'avons pas relevé de correspondant actuel dans le

Digitized by Google

	Page Chapitre	
		Dictionnaire Savoyard. Il ne figure pas non plus dans la *Flore populaire de la Savoie,* de A. Constantin et P. Gave.
Lanson.	84, cxi.	Pour les dents de *Lanfon(t)*, voyez l'étymologie que nous avons proposée de ce toponymique. (*Revue Savoisienne,* 1917, 3e fascicule, p. 138).
Menins(les).	95, cxxii.	et hii quatuor, scilicet janitor, custos nemorum, scissor nemorum, et vinitor vulgo vocantur *Les menins.* Les *menins* du prieuré sont donc le portier, le garde des forêts, le scieur de bois et le vigneron. Ailleurs (84, cx), ils sont appelés *menuerii:* tenentur dicti quatuor officiarii qui vulgo *menuerii* vocantur iterum pulsare continuè. *Menin* figure dans Littré et dans le *Dictionnaire Général.* La citation précédente permettra, comme nous l'avons dit, d'ajouter soit un nouveau terme, soit une acception nouvelle, et de reculer en ce cas la date du premier exemple recueilli. Voici l'article de H. D. T. : *Menin,* * *menine.* Emprunté de l'espagnol *menino, menina,* même sens. Cf. *mignon* ‖ 1690. Furetière. Admis Acad. 1740. Jeune homme, jeune fille noble faisant partie de la maison d'un prince, d'une princesse. Exemple tiré de Saint-Simon, xi, 321. Ici les *menins* (Rac. *minus*) sont les personnages inférieurs du Prieuré[1].

1. Nous avons communiqué ce passage du *Consuetudinarium* à M. A. Thomas. L'éminent romaniste a bien voulu nous donner son avis, qu'il nous permettra de transcrire ici : « Je ne crois pas qu'il y ait de rapport direct entre le français officiel *menin,* emprunté de l'espagnol, et votre *menin* savoyard, où il me semble voir un *rifacimento* du mot populaire *menuier* (cf. prov. *menudier,* latin vulg. *minutariu*), qui transparaît dans la forme latinisée *menuerii,* que vous citez, ce *rifacimento* reposant sur le latin *minimus* (cf. l'article *menim* de Mistral). »

Digitized by Google

	Page Chapitre	
OBLIES (les).	36, XXXI.	in ultimo servitio debet caseum quo levato debet nectar, seu ut vulgo fertur, vinum hypocraticum... et cum dicto vino hypocratico debent dari *les Oblies*. *Ibid* : una cum *les Oblies*. Cf. p. 37, XXXV : postremo vinum hypocraticum cum *les Oblies*. C'est la pâtisserie mince que nous appelons *oublie*, pour *oublée*, de *oblata*.
POURRÉS(des).	48, LIX.	jus, seu offam *des pourrés*. C'est la prononciation locale de *pauvres*. Cf. *Dict. Sav.*, v° *pourŏ*.
RUEGES (les).	82, CIX.	pro ejus labore et pœna percipit idem coquus *mejenteria* vulgo dicta *les rueges* omnium porcorum, qui tunc mactantur. Var. donnée par le mnsc. C : *ruelles*. Le mésentère est ce repli du péritoine qui maintient les diverses parties des intestins. (Pour la prononciation *mejenteria*, voyez plus loin).

NOTA. — Outre ces formes dialectales, plusieurs termes appartenant au français propre sont aussi insérés dans le texte latin. En voici la liste, à titre de curiosité :

	Page Chapitre	
BASSINES.	33, XXVII.	pollubra tria vulgo dicta *bassines* electri seu loctoni. Cf. p. 46.
LARD.	19, VIII.	duas libras carnis porcinœ salsœ... quœ vulgo *lard* nuncupatur.
LARDON.	81, CLVIII.	pecias carnis porcinœ, quœ vulgo *les lardons* vocantur.
RIS.	45, LIV.	deinde scutellas orisœ vulgo *ris* nuncupatœ.
PRÉBENDE.	19, VIII.	« la *prébande* du tour ».
VERJUS.	19, VIII.	et hoc cum oufatio, seu jure viridi, vulgo *verjus* nuncupato et optimis herbis composito. Formules identiques, p. 78 et 82. Comme on le voit par ces exemples, *verjus* désigne une sorte de vinaigrette ou sauce verte [1].

(A suivre). J. DÉSORMAUX.

1. Notons que la sauce verte, *salsa viridis* (cf. 35, XXI, *intinctum viride*), diffère de cette autre sauce appelée *intinctum* (transcrit ailleurs *intuitum*) *ruffum*, ou *salsa ruffa*, 35, XXIX ; cf. p. 37.

Digitized by Google

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE SAVOISIENNE

Annecy : *Esquisse de géographie urbaine*, par Raoul Blanchard, professeur à la Faculté des Lettres de Grenoble (extrait des Annales de l'Université de Grenoble), 1 vol. 99 p., avec 8 vues et un plan de la ville. Grenoble, 1917.

La belle étude « de géographie urbaine » que M. Raoul Blanchard a consacrée à Annecy [1] tient plus qu'elle ne promet. Sur la foi de son titre, le lecteur pouvait s'attendre à y trouver seulement la description de la ville dans son état actuel ; et les pages qui terminent cette intéressante monographie montrent qu'ainsi comprise elle aurait eu déjà de quoi le satisfaire. Mais l'auteur est un esprit trop averti pour ignorer qu'en pareille matière, comme en beaucoup d'autres, l'histoire du passé, indépendamment de son intérêt propre, fournit le meilleur moyen pour expliquer le présent et pronostiquer l'avenir.

Fidèle à la méthode qu'il a déjà appliquée à des sujets plus importants, il a donc pris l'agglomération à son origine et l'a suivie dans ses migrations successives, depuis les temps reculés de la palaffite jusqu'à nos jours, en passant par la Boutae de l'époque gallo-romaine, « l'établissement rural d'Annecy-le-Vieux » dans le haut moyen âge, « la ville du Semnoz et du Thiou », pour applaudir enfin à l'utilisation par la ville contemporaine de toutes les ressources de son site.

Les Annéciens peuvent ainsi se rendre un compte complet des destinées de leur ville à travers les âges, et des causes naturelles ou artificielles qui en ont tour à tour favorisé ou entravé le développement. Cet examen leur inspirera une grande confiance en son avenir et ils seront particulièrement reconnaissants à M. Blanchard d'avoir si bien mis en lumière la prospérité d'Annecy dans le présent et déduit les raisons qui la garantissent dans l'avenir.

Mais le savant auteur s'est acquis de bien autres titres à leur gratitude. C'en est un déjà que d'avoir choisi leur modeste cité comme le sujet de l'un de ses travaux, si appréciés du public scientifique. C'en est un autre que de n'avoir rien négligé pour s'en assurer la parfaite possession ; si grandes sont sa compétence et la promptitude de son coup d'œil que peu de visites lui ont suffi pour se l'assimiler avec une maîtrise telle que rien ne lui a échappé, pas même les locutions locales dont les Annéciens se servent pour désigner les choses de leur ville. Il a étudié celle-ci non seulement avec soin, mais avec une visible sympathie : indulgent aux « verrues » de la cité, il est plus sensible que qui que ce soit à son charme, et sait même le découvrir là où notre attention, émoussée par l'habitude, ne songeait pas à le chercher, comme lorsqu'il parle de nos canaux, qui lui rappellent ceux de Bruges, et dont « les eaux bleuâtres, dit-il, embellissent jusqu'aux débris qu'on y jette ».

Nul, parmi les habitants d'Annecy, ne saurait rester indifférent au tableau qui lui est présenté avec tant de science et de talent ; tous prendront plaisir à le contempler, et il en est bien peu qui n'en tireront des connaissances nouvelles sur un sujet cependant si familier à leur esprit. L. Balleydier.

1. Comp. *Le développement géographique de la ville d'Annecy* dans le Bulletin de la Société fribourgeoise des sciences naturelles, vol. XXIII (1916), p. 25 à 28.

Digitized by Google

Rapport présenté par Albert Crolard au Congrès national du Livre, Paris, 1917.

Notre dévoué collègue, M. Albert Crolard, député, président du Syndicat des Fabricants de papier de France, a fait un tirage à part du remarquable *Rapport sur la Fabrication et le commerce du papier* qu'il a *présenté au Congrès national du Livre*, en mars 1917

Ce rapport, établi avec la compétence d'un spécialiste qui a fait ses preuves, est exempt de la sécheresse et de l'aridité qu'on peut trop souvent reprocher aux techniciens. La lecture, très instructive, en est facile et agréable.

Il s'agit d'une étude fortement documentée, intéressante au plus haut point. Empruntons-lui quelques données.

L'approvisionnement de la papeterie française exige une production mensuelle de 48,910 tonnes.

5 °/. de cette production, soit 2,316 tonnes, sont tirés des chiffons ;

35 °/. sont fabriqués avec des vieux papiers.

Le reste, c'est-à-dire 60 °/. proviennent des *succédanés* du chiffon. Sous ce nom, l'on désigne des substances végétales plus ou moins riches en fibres et qui sont d'un prix peu élevé : ce sont principalement le bois, la paille, l'alfa, que l'on réduit en pâte par des procédés mécaniques ou chimiques.

Les bois les plus employés sont le sapin, le tremble, le peuplier et le bouleau. Ils forment les éléments constitutifs du papier à journal.

Le papier d'alfa est devenu une spécialité des fabricants anglais. Il est très apprécié pour certains usages (musique, chèques, éditions de luxe).

La pâte de paille est plus spécialement employée pour les papiers d'écriture.

L'Allemagne et l'Autriche nous fournissaient avant la guerre actuelle plus du quart des pâtes chimiques et un dixième des pâtes mécaniques.

Depuis 1915, les importations viennent principalement de Suède, de Norwège et du Canada.

*
* *

Je suis en retard pour signaler l'apparition du tome 38e des *Mémoires et Documents de l'Académie salésienne*. Ce volume contient le tableau édifiant des nombreux ecclésiastiques du diocèse qui sont morts au champ d'honneur et de ceux qui ont mérité des distinctions.

On y trouve également d'excellentes notices biographiques sur les membres décédés, par M. le président Lavorel et d'intéressantes communications.

Le corps de l'ouvrage est occupé par la *Vie de Mgr Magnin*, dû à la plume du regretté chanoine Albert.

Cette biographie posthume a été retouchée par un ami, M. le chanoine Lafrasse : on n'y retrouve pas les prolixités coutumières de l'auteur, prolixités qui n'étaient pas sans saveur ni originalité, mais ce livre gagne en concision et en clarté ce qu'il perd en ornements.

C'est un travail utile, fortement documenté et précieux à consulter.

François Miquet.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

23.436. — Annecy. Imprimerie J. Abry

Digitized by Google

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 3 octobre 1917

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Au cours des vacances qui viennent de prendre fin, nous avons éprouvé le regret de perdre un de nos collègues les plus justement honorés, M. Arthur Lachenal, mort à Paris le 20 juillet.

Né le 16 janvier 1838, fils du commandeur Lachenal, il avait, après l'obtention du diplôme de docteur en droit, concouru pour une place d'auditeur au Conseil d'Etat, et l'avait obtenue en 1864. Mais la Révolution du 4 septembre 1870 interrompit brusquement une carrière qui s'annonçait brillante. M. Lachenal rentra dans la vie privée; puis, en 1874, il passa dans les Finances, avec le grade de commis principal à l'Administration centrale où il devint chef de bureau, conservateur des oppositions. C'est dans cet emploi qu'il fut retraité, le 1er juillet 1900. Chevalier de la Légion d'honneur et de la Couronne d'Italie, notre collègue était un homme très cultivé et très fin, qui ne se prodiguait pas, mais qui réservait à un petit cercle d'intimes les agréments d'un esprit judicieux, servi par une très heureuse mémoire.

Nous prions Mme Arthur Lachenal de vouloir bien agréer nos respectueuses condoléances.

Nous avons également appris la mort, à Lyon, de M. Sainte-Marie-Perrin, architecte de Fourvières, correspondant de l'Institut de France; il était le beau-père de M. le

1. Sont présents : MM. Balleydier, Désormaux, Despine, Flamary, Fontaine Le Roux, Letonnelier, abbé Martin, G. Martin, Miquet, Nanche, Marteaux Périn, L. Pfister, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Brocadet, A. Crolard, Gardier, Langlois, V. Robert. Sautier-Thyrion.

Digitized by Google

docteur Galliard, à qui nous exprimons nos sympathiques regrets.

Il eût été surprenant qu'une période de trois mois s'écoulât sans que nous eussions à déplorer la perte d'un de ces héros de vingt ans dont la superbe abnégation soulève l'admiration du monde : cet honneur redouté nous échoit et nous comptons une nouvelle victime en la personne du sous-lieutenant Jean Fontaine-Vive, neveu de notre confrère, qui a été tué le 2 août 1917.

Etudiant en droit, licencié ès-lettres, cet officier de vingt-deux ans, cité quatre fois à l'ordre, n'appartenait pas encore à la Florimontane, mais il s'y était fait précéder par des sonnets fort remarqués, que M. Désormaux nous avait présentés dans la séance du 2 février 1916. Il avait été précédemment lauréat de l'Académie de Savoie, et sa fin prématurée est une des plus regrettables parmi celles que nous avons eu le malheur d'enregistrer.

La guerre, cependant, n'a pas rien que des tristesses. Il nous est agréable de signaler, une fois de plus, les distinctions méritées par nos collègues ou leurs proches : M. le comte de Roussy de Sales, capitaine au 16e régiment d'artillerie, déjà cité à l'ordre, a reçu la croix de la Légion d'honneur le 12 juillet, et M. Henri Blanc, lieutenant au 303e régiment d'infanterie, qui s'était déjà distingué aux Eparges en 1915, a obtenu, coup sur coup, deux nouvelles citations fort élogieuses, en juillet et en août.

Je mentionne aussi avec plaisir un ordre du jour qui met en lumière la très courageuse attitude du sous-lieutenant de chasseurs Yves de Passorio-Peyssard.

J'adresse également les compliments de l'Académie à MM. Désormaux, Laydernier et Marteaux, qui ont reçu la croix de Charité du royaume de Serbie, ainsi qu'à Mme Eugène Laeuffer, à Mme G. Geley et à M. d'Orlyé qui ont obtenu des diplômes du même Gouvernement, pour le zèle et le dévouement dont ils ont fait preuve en faveur des réfugiés serbes.

Enfin, je félicite M. Fernand Marquet, qui vient d'être nommé vétérinaire des Haras et M. Francis Crolard, désigné pour faire partie du Conseil supérieur du Tourisme : cette désignation, unaniment approuvée, honore autant ceux qui l'ont décidée que celui qui en a été l'objet.

Une bonne nouvelle pour terminer : le décret qui nous autorise à accepter le legs de M. Léon Marès a été signé le 19

Digitized by Google

septembre dernier. Cet heureux résultat, que nous attendions avec une légitime impatience, n'a pas été obtenu sans de nombreuses démarches de nos collègues appartenant au Parlement, je veux dire M. le sénateur Goy et M. le député Crolard; je leur envoie en votre nom nos remerciements et nos félicitations.

Le Président mentionne encore la distinction dont vient d'être l'objet notre confrère, M. Dufournet, dont l'Académie Française, dans sa séance du 8 août dernier, a couronné l'ouvrage historique sur *Nogent-sur-Marne* (500 fr. sur le prix Montyon).

M. Miquet annonce qu'il a de bonnes nouvelles de M. le général Maillot dont la santé va toujours en s'améliorant.

M. Nanche, vice-président, exprime les cordiales félicitations de la Florimontane à M. Miquet, secrétaire du comité « pour les Serbes », qui vient de recevoir la croix de Charité du royaume de Serbie.

Après l'approbation du procès-verbal de la dernière séance, il est donné lecture de la correspondance : M. J. Cochon, sous le titre : *Un mot nouveau de la langue française emprunté à la Savoie*, discute l'origine du terme « Arpette ». (*Voir article p. 198.*)

A ce propos, M. Désormaux signale un ensemble d'ouvrages très utiles à consulter : *les travaux sur l'argot* de M. Sainéan.

M. Tapponnier adresse pour les archives de la Florimontane deux gravures, portraits des comtes de Savoie au XIVe siècle.

Le Président fait part d'un don important fait par Mme Auguste Ruphy et son fils Charles, à la bibliothèque florimontane d'un lot de 157 volumes ou brochures et quelques registres d'archives. Il transmet les remerciements de l'Académie aux généreux donateurs.

M. Marteaux explique la dénomination de *pierre du milieu du monde*, appliquée à deux menhirs détruits de la Haute-Savoie, par la croyance qu'avaient les Allobroges, comme les Celtes et d'autres peuples anciens, à l'existence d'un nombril ou centre sacré de la terre, à la possession duquel était attaché un avantage religieux et politique; de là aussi le nom de lieu *Mediolanum*, qui est situé au milieu de la plaine, origine de Mélan, à Taninges, Miolan sur l'Isère et Miolan près Vandœuvre (Genève).

M. Miquet fait connaître dans quelles conditions fut

Digitized by Google

adjugée la construction d'un *Hôpital général* « aux lieu et faubourg du Saint-Sépulcre », à Annecy, au XVIIIe siècle. (*Voir page 149.*)

Le MÊME lit trois curieuses *soumissions* pour le transport du pain à la garnison de Saint-Julien (*Voir page 150.*)

M. MIQUET donne d'intéressants détails sur divers salpétriers savoyards qui exerçaient leur industrie dans le canton de Thônes (*Voir page 151.*)

Le MÊME fait un compte-rendu du *Rapport présenté par M. Albert Crolard au Congrès national du Livre*, à Paris, le 17 mars 1917. Ce rapport, très remarqué, fut l'objet des appréciations les plus flatteuses, et la Florimontane à son tour se fait un plaisir d'en féliciter l'auteur.

M. MIQUET signale un décret du 30 août 1917 inséré à l'*Officiel* du 7 septembre, page 7056, qui autorise le Ministre de la Guerre, au nom de l'Etat, à accepter le legs fait au Musée de l'Armée par Mme veuve Duquenel, du portrait du général baron Henriod, né le 23 octobre 1763, à la Rivière-Enverse.

M. J. SERAND fait circuler l'album des membres de la Florimontane dont le nombre de portraits a beaucoup augmenté grâce à plusieurs dons récents

Il renouvelle son appel à nos collègues ainsi qu'aux parents de ceux qui sont décédés afin de compléter le plus tôt possible cette collection du souvenir, qui sera précieusement conservée au château de Montrottier.

On peut adresser les photographies à M. Serand, archiviste de la Florimontane, à Annecy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 7 novembre 1917

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

1. Sont présents : MM. Désormaux, Despine, Falletti, Flamary, Fontaine, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Martin, Michel, Miquet, Nanche, Périn, L. Pfister, Rebord, F. Serand, J. Serand
Excusés : MM. Langlois, Marteaux, Robert.

Digitized by Google

MESSIEURS,

Nous avons appris avec peine la mort de Mlle Marie-Jeanne Marteaux, décédée le 16 octobre, à l'âge de 23 ans.

Ce cruel malheur, qui ravive une plaie mal fermée, est vivement ressenti par la Florimontane, et je suis certain d'être votre interprète en adressant à Mme et M. Marteaux, ainsi qu'au fils qui leur reste et à toute leur famille, nos sincères condoléances.

Nous avons aussi à déplorer la mort glorieuse du baron Despine, lieutenant d'infanterie de marine, tué à l'ennemi dans les derniers combats. Unique rejeton d'une branche actuellement éteinte, il n'avait que 28 ans. Il était proche parent de plusieurs membres de notre Académie et notamment de M. Antoine Despine, qui devient ainsi le chef de la famille et qui hérite du titre de baron. Ceux qui connaissent la modestie et la simplicité de vie de notre collègue apprendront sans surprise qu'il ne voit dans cet héritage qu'un sujet de tristesse, en pensant avant tout à la perte que le pays vient de faire, — et c'est de ces sentiments que nous le félicitons, plutôt que d'une aubaine à laquelle il n'a jamais aspiré.

Du front également nous arrivent d'autres nouvelles plus agréables. M. le général Bordeaux, qui avait reçu sa nomination à titre temporaire, pour la durée de la guerre, vient d'être confirmé dans son grade à titre définitif, et MM. les lieutenants Henri Blanc et Jean d'Orlyé ont été promus capitaines. Nous les prions de vouloir bien agréer nos meilleurs compliments. M. d'Orlyé a payé d'une blessure son avancement ; nous souhaitons que cette blessure soit sans gravité.

J'adresse enfin nos félicitations les plus cordiales à M. G. Pérouse et à MM. les chanoines Gavard et Lavorel, qui ont été nommés ; le premier, membre effectif, et les deux autres, membres agrégés de l'Académie de Savoie.

MESSIEURS,

Au moment où de mauvais jours assombrissent le ciel de l'Italie, vous me permettrez d'adresser aux Sociétés de la Péninsule qui sont nos correspondantes l'expression de nos chaleureuses sympathies et les vœux ardents que nous formons pour qu'au plus tôt l'horizon s'éclaircisse. Nous savons que nos régiments savoyards font partie des contingents que la France a immédiatement expédiés sur la Vénétie : dans ces plaines historiques où tant de nos compatriotes ont depuis cent ans

Digitized by Google

versé leur sang pour repousser l'ennemi héréditaire, puissent-ils renouveler les exploits des volontaires du Mont-Blanc et les prouesses de la Brigade ! En attendant, et dans cet espoir, crions avec eux, comme autrefois, *fuor i barbari!*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

Il est procédé ensuite à l'élection des membres du jury du concours de poésie (concours de 1917).

M. Désormaux offre à la Bibliothèque florimontane un volume intitulé : *Roger Allier* (13 juillet 1890-30 août 1914), qu'il a reçu de la part de M. le professeur R. Allier et de sa famille, par l'intermédiaire de l'Ecole Alsacienne.

En présentant cet ouvrage, M. Désormaux en fait une brève analyse. Il rappelle le souvenir d'un brillant officier, blessé grièvement à Saint-Dié et assassiné par les Barbares. La noble vie que celle de ce jeune docteur en droit ! Quelle âme vaillante et généreuse ! Quel ardent patriotisme ! A lire ces lettres vibrantes de foi, on éprouve le même réconfort moral, la même sympathie, comme aussi les mêmes regrets poignants que suscite la correspondance d'un P.-Maurice Masson ou d'un capitaine Belmont.

Mais ce n'est pas le seul attrait qu'un lecteur savoyard trouvera dans cette biographie. Le sous-lieutenant R. Allier servit au 22e bataillon de chasseurs, puis au 11e. Au début de la guerre, il commandait la section de mitrailleuses du 51e bataillon. Avec elle, dès son arrivée sur le front, il eut à défendre Saint-Dié.

Les lettres d'avant-guerre de cet héroïque officier sont comme un chapitre du journal d'un bataillon de chasseurs, et ce bataillon est le 11e. Les plus récentes abondent en détails intéressants sur la mobilisation en Savoie, sur l'état d'esprit de la population, sur Annecy et de nombreux officiers ou soldats de notre garnison. Beaucoup sont tombés au champ d'honneur; la plupart ont mérité les plus élogieuses citations.

« Il n'est pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime. » Telle est l'épigraphe de ce volume, épigraphe empruntée à l'Evangile selon saint Jean. R. Allier l'a bien montré. On regrette de ne pas l'avoir connu ; mais il est de ces âmes supérieures dont la mémoire restera chère. Comme le pensaient ceux qui ont pieusement recueilli ces reliques, de tels Français, même après leur mort, auront bien servi leur patrie.

Digitized by Google

Le Conservateur du Musée signale les dons faits à cet établissement par plusieurs de nos confrères florimontans. Parmi les objets provenant des collections du docteur Thonion, M. François Carnot a bien voulu en offrir au Musée quelques-uns qui intéressent l'archéologie régionale : un magnifique poignard en fer, à antennes du deuxième âge du fer : La Tène II (300 à 100 ans avant J.-C.) provenant de la sépulture gauloise de Gruffy ; une hache en fer époque de la Tène III (premier siècle avant J.-C.), trouvée dans le lit du Chéran, au Pont de l'Abîme ; un plat ovale en faïence de La Forêt ; un pot en grès du XIIe siècle extrait de la voûte du chœur de l'ancienne église de Cusy. Ces vases, dits acoustiques, étaient noyés dans la maçonnerie des églises du moyen-âge afin d'en améliorer l'acoustique.

Mme Domenjoud donne également une poudreuse à perruque du XVIIIe siècle.

M. P. Langlois offre un cadre de papillons du Brésil et un somptueux costume complet de paysanne russe.

M. Jules Murgier fait don d'un tableau présentant une grande valeur documentaire au point de vue régional. Cette toile du peintre Lopé porte cette inscription : « 8 octobre, le plus beau jour de la comète de 1858, vue prise des Barattes. » Il s'agit de la très belle comète découverte à Florence le 19 août 1858 par Donati ; le 9 octobre la queue présentait tout son développement. L'étude du noyau de cette comète a fourni des particularités non encore observées auparavant par les astronomes.

Enfin M. François Michaud envoie à la Florimontane une carte encadrée des « duchez de Savoye » gravée en 1709. Remerciements aux généreux donateurs.

Le Président lit une communication de M. l'abbé Boillot, qui signale une cinquantaine de familles savoyardes établies, entre 1650 et 1750, à Arc et Senans (Doubs).

Il y a des Diacquenod, des Delieutraz, des Tapponnier, des Cusin, des Sauthier, des Déprez, venant de la région du Mont-Sion, des Mabut de Beaumont, des Briffod de Lucinges, des Nicolin de Groisy, des Burnet et des Muffat de Saint-Jean-d'Aulph, des Amoudruz et des Delesmillières de Samoëns, etc.

Le même complète les renseignements qu'il a précédemment donnés sur les salpétriers par la lecture partielle d'une Instruction « du 1er de 1785 » sur la récolte et la production artificielle du salpêtre, et la manière de l'extraire et de le réduire par l'évaporation en salpêtre brut, dit de première cuite.

Digitized by Google

Rapport présenté par Albert Crolard au Congrès national du Livre, Paris, 1917.

Notre dévoué collègue, M. Albert Crolard, député, président du Syndicat des Fabricants de papier de France, a fait un tirage à part du remarquable *Rapport sur la Fabrication et le commerce du papier* qu'il a *présenté au Congrès national du Livre*, en mars 1917

Ce rapport, établi avec la compétence d'un spécialiste qui a fait ses preuves, est exempt de la sécheresse et de l'aridité qu'on peut trop souvent reprocher aux techniciens. La lecture, très instructive, en est facile et agréable.

Il s'agit d'une étude fortement documentée, intéressante au plus haut point. Empruntons-lui quelques données.

L'approvisionnement de la papeterie française exige une production mensuelle de 48,910 tonnes.

5 °/. de cette production, soit 2,316 tonnes, sont tirés des chiffons ;

35 °/. sont fabriqués avec des vieux papiers.

Le reste, c'est-à-dire 60 °/. proviennent des *succédanés* du chiffon. Sous ce nom, l'on désigne des substances végétales plus ou moins riches en fibres et qui sont d'un prix peu élevé : ce sont principalement le bois, la paille, l'alfa, que l'on réduit en pâte par des procédés mécaniques ou chimiques.

Les bois les plus employés sont le sapin, le tremble, le peuplier et le bouleau. Ils forment les éléments constitutifs du papier à journal.

Le papier d'alfa est devenu une spécialité des fabricants anglais. Il est très apprécié pour certains usages (musique, chèques, éditions de luxe).

La pâte de paille est plus spécialement employée pour les papiers d'écriture.

L'Allemagne et l'Autriche nous fournissaient avant la guerre actuelle plus du quart des pâtes chimiques et un dixième des pâtes mécaniques.

Depuis 1915, les importations viennent principalement de Suède, de Norwège et du Canada.

* * *

Je suis en retard pour signaler l'apparition du tome 38e des *Mémoires et Documents de l'Académie salésienne*. Ce volume contient le tableau édifiant des nombreux ecclésiastiques du diocèse qui sont morts au champ d'honneur et de ceux qui ont mérité des distinctions.

On y trouve également d'excellentes notices biographiques sur les membres décédés, par M. le président Lavorel et d'intéressantes communications.

Le corps de l'ouvrage est occupé par la *Vie de Mgr Magnin*, dû à la plume du regretté chanoine Albert.

Cette biographie posthume a été retouchée par un ami, M. le chanoine Lafrasse : on n'y retrouve pas les prolixités coutumières de l'auteur, prolixités qui n'étaient pas sans saveur ni originalité, mais ce livre gagne en concision et en clarté ce qu'il perd en ornements.

C'est un travail utile, fortement documenté et précieux à consulter.

François Miquet.

Le Directeur-Gérant : Marc Le Roux.

23.436. — Annecy. Imprimerie J. Abry

Digitized by Google

ACADÉMIE FLORIMONTANE - ANNECY

Séance du 3 octobre 1917

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le Président prononce l'allocution suivante :

Messieurs,

Au cours des vacances qui viennent de prendre fin, nous avons éprouvé le regret de perdre un de nos collègues les plus justement honorés, M. Arthur Lachenal, mort à Paris le 20 juillet.

Né le 16 janvier 1838, fils du commandeur Lachenal, il avait, après l'obtention du diplôme de docteur en droit, concouru pour une place d'auditeur au Conseil d'Etat, et l'avait obtenue en 1864. Mais la Révolution du 4 septembre 1870 interrompit brusquement une carrière qui s'annonçait brillante. M. Lachenal rentra dans la vie privée; puis, en 1874, il passa dans les Finances, avec le grade de commis principal à l'Administration centrale où il devint chef de bureau, conservateur des oppositions. C'est dans cet emploi qu'il fut retraité, le 1er juillet 1900. Chevalier de la Légion d'honneur et de la Couronne d'Italie, notre collègue était un homme très cultivé et très fin, qui ne se prodiguait pas, mais qui réservait à un petit cercle d'intimes les agréments d'un esprit judicieux, servi par une très heureuse mémoire.

Nous prions Mme Arthur Lachenal de vouloir bien agréer nos respectueuses condoléances.

Nous avons également appris la mort, à Lyon, de M. Sainte-Marie-Perrin, architecte de Fourvières, correspondant de l'Institut de France; il était le beau-père de M. le

1. Sont présents : MM. Balleydier, Désormaux, Despine, Flamary, Fontaine Le Roux, Letonnelier, abbé Martin, G. Martin, Miquet, Nanche, Marteaux Périn, L. Pfister, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. Brocadet, A. Crolard, Gardier, Langlois, V. Robert. Sautier-Thyrion.

Digitized by Google

docteur Galliard, à qui nous exprimons nos sympathiques regrets.

Il eût été surprenant qu'une période de trois mois s'écoulât sans que nous eussions à déplorer la perte d'un de ces héros de vingt ans dont la superbe abnégation soulève l'admiration du monde : cet honneur redouté nous échoit et nous comptons une nouvelle victime en la personne du sous-lieutenant Jean Fontaine-Vive, neveu de notre confrère, qui a été tué le 2 août 1917.

Etudiant en droit, licencié ès-lettres, cet officier de vingt-deux ans, cité quatre fois à l'ordre, n'appartenait pas encore à la Florimontane, mais il s'y était fait précéder par des sonnets fort remarqués, que M. Désormaux nous avait présentés dans la séance du 2 février 1916. Il avait été précédemment lauréat de l'Académie de Savoie, et sa fin prématurée est une des plus regrettables parmi celles que nous avons eu le malheur d'enregistrer.

La guerre, cependant, n'a pas rien que des tristesses. Il nous est agréable de signaler, une fois de plus, les distinctions méritées par nos collègues ou leurs proches : M. le comte de Roussy de Sales, capitaine au 16e régiment d'artillerie, déjà cité à l'ordre, a reçu la croix de la Légion d'honneur le 12 juillet, et M. Henri Blanc, lieutenant au 303e régiment d'infanterie, qui s'était déjà distingué aux Eparges en 1915, a obtenu, coup sur coup, deux nouvelles citations fort élogieuses, en juillet et en août.

Je mentionne aussi avec plaisir un ordre du jour qui met en lumière la très courageuse attitude du sous-lieutenant de chasseurs Yves de Passorio-Peyssard.

J'adresse également les compliments de l'Académie à MM. Désormaux, Laydernier et Marteaux, qui ont reçu la croix de Charité du royaume de Serbie, ainsi qu'à Mme Eugène Laeuffer, à Mme G. Geley et à M. d'Orlyé qui ont obtenu des diplômes du même Gouvernement, pour le zèle et le dévouement dont ils ont fait preuve en faveur des réfugiés serbes.

Enfin, je félicite M. Fernand Marquet, qui vient d'être nommé vétérinaire des Haras et M. Francis Crolard, désigné pour faire partie du Conseil supérieur du Tourisme : cette désignation, unaniment approuvée, honore autant ceux qui l'ont décidée que celui qui en a été l'objet.

Une bonne nouvelle pour terminer : le décret qui nous autorise à accepter le legs de M. Léon Marès a été signé le 19

Digitized by Google

septembre dernier. Cet heureux résultat, que nous attendions avec une légitime impatience, n'a pas été obtenu sans de nombreuses démarches de nos collègues appartenant au Parlement, je veux dire M. le sénateur Goy et M. le député Crolard; je leur envoie en votre nom nos remerciements et nos félicitations.

Le Président mentionne encore la distinction dont vient d'être l'objet notre confrère, M. Dufournet, dont l'Académie Française, dans sa séance du 8 août dernier, a couronné l'ouvrage historique sur *Nogent-sur-Marne* (500 fr. sur le prix Montyon).

M. Miquet annonce qu'il a de bonnes nouvelles de M. le général Maillot dont la santé va toujours en s'améliorant.

M. Nanche, vice-président, exprime les cordiales félicitations de la Florimontane à M. Miquet, secrétaire du comité « pour les Serbes », qui vient de recevoir la croix de Charité du royaume de Serbie.

Après l'approbation du procès-verbal de la dernière séance, il est donné lecture de la correspondance : M. J. Cochon, sous le titre : *Un mot nouveau de la langue française emprunté à la Savoie*, discute l'origine du terme « Arpette ». (*Voir article p. 198.*)

A ce propos, M. Désormaux signale un ensemble d'ouvrages très utiles à consulter : *les travaux sur l'argot* de M. Sainéan.

M. Tapponnier adresse pour les archives de la Florimontane deux gravures, portraits des comtes de Savoie au XIVe siècle.

Le Président fait part d'un don important fait par Mme Auguste Ruphy et son fils Charles, à la bibliothèque florimontane d'un lot de 157 volumes ou brochures et quelques registres d'archives. Il transmet les remerciements de l'Académie aux généreux donateurs.

M. Marteaux explique la dénomination de *pierre du milieu du monde*, appliquée à deux menhirs détruits de la Haute-Savoie, par la croyance qu'avaient les Allobroges, comme les Celtes et d'autres peuples anciens, à l'existence d'un nombril ou centre sacré de la terre, à la possession duquel était attaché un avantage religieux et politique; de là aussi le nom de lieu *Mediolanum*, qui est situé au milieu de la plaine, origine de Mélan, à Taninges, Miolan sur l'Isère et Miolan près Vandœuvre (Genève).

M. Miquet fait connaître dans quelles conditions fut

Digitized by Google

adjugée la construction d'un *Hôpital général* « aux lieu et faubourg du Saint-Sépulcre », à Annecy, au XVIIIe siècle. (*Voir page 149.*)

Le MÊME lit trois curieuses *soumissions* pour le transport du pain à la garnison de Saint-Julien (*Voir page 150.*)

M. MIQUET donne d'intéressants détails sur divers salpétriers savoyards qui exerçaient leur industrie dans le canton de Thônes (*Voir page 151.*)

Le MÊME fait un compte-rendu du *Rapport présenté par M. Albert Crolard au Congrès national du Livre*, à Paris, le 17 mars 1917. Ce rapport, très remarqué, fut l'objet des appréciations les plus flatteuses, et la Florimontane à son tour se fait un plaisir d'en féliciter l'auteur.

M. MIQUET signale un décret du 30 août 1917 inséré à l'*Officiel* du 7 septembre, page 7056, qui autorise le Ministre de la Guerre, au nom de l'Etat, à accepter le legs fait au Musée de l'Armée par Mme veuve Duquenel, du portrait du général baron Henriod, né le 23 octobre 1763, à la Rivière-Enverse.

M. J. SERAND fait circuler l'album des membres de la Florimontane dont le nombre de portraits a beaucoup augmenté grâce à plusieurs dons récents

Il renouvelle son appel à nos collègues ainsi qu'aux parents de ceux qui sont décédés afin de compléter le plus tôt possible cette collection du souvenir, qui sera précieusement conservée au château de Montrottier.

On peut adresser les photographies à M. Serand, archiviste de la Florimontane, à Annecy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Séance du 7 novembre 1917

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

1. Sont présents : MM. Désormaux, Despine, Falletti, Flamary, Fontaine, Gardier, Lavorel, Le Roux, Letonnelier, Martin, Michel, Miquet, Nanche, Périn, L. Pfister, Rebord, F. Serand, J. Serand
Excusés : MM. Langlois, Marteaux, Robert.

Digitized by Google

MESSIEURS,

Nous avons appris avec peine la mort de Mlle Marie-Jeanne Marteaux, décédée le 16 octobre, à l'âge de 23 ans.

Ce cruel malheur, qui ravive une plaie mal fermée, est vivement ressenti par la Florimontane, et je suis certain d'être votre interprète en adressant à Mme et M. Marteaux, ainsi qu'au fils qui leur reste et à toute leur famille, nos sincères condoléances.

Nous avons aussi à déplorer la mort glorieuse du baron Despine, lieutenant d'infanterie de marine, tué à l'ennemi dans les derniers combats. Unique rejeton d'une branche actuellement éteinte, il n'avait que 28 ans. Il était proche parent de plusieurs membres de notre Académie et notamment de M. Antoine Despine, qui devient ainsi le chef de la famille et qui hérite du titre de baron. Ceux qui connaissent la modestie et la simplicité de vie de notre collègue apprendront sans surprise qu'il ne voit dans cet héritage qu'un sujet de tristesse, en pensant avant tout à la perte que le pays vient de faire, — et c'est de ces sentiments que nous le félicitons, plutôt que d'une aubaine à laquelle il n'a jamais aspiré.

Du front également nous arrivent d'autres nouvelles plus agréables. M. le général Bordeaux, qui avait reçu sa nomination à titre temporaire, pour la durée de la guerre, vient d'être confirmé dans son grade à titre définitif, et MM. les lieutenants Henri Blanc et Jean d'Orlyé ont été promus capitaines. Nous les prions de vouloir bien agréer nos meilleurs compliments. M. d'Orlyé a payé d'une blessure son avancement ; nous souhaitons que cette blessure soit sans gravité.

J'adresse enfin nos félicitations les plus cordiales à M. G. Pérouse et à MM. les chanoines Gavard et Lavorel, qui ont été nommés ; le premier, membre effectif, et les deux autres, membres agrégés de l'Académie de Savoie.

MESSIEURS,

Au moment où de mauvais jours assombrissent le ciel de l'Italie, vous me permettrez d'adresser aux Sociétés de la Péninsule qui sont nos correspondantes l'expression de nos chaleureuses sympathies et les vœux ardents que nous formons pour qu'au plus tôt l'horizon s'éclaircisse. Nous savons que nos régiments savoyards font partie des contingents que la France a immédiatement expédiés sur la Vénétie : dans ces plaines historiques où tant de nos compatriotes ont depuis cent ans

Digitized by Google

versé leur sang pour repousser l'ennemi héréditaire, puissent-ils renouveler les exploits des volontaires du Mont-Blanc et les prouesses de la Brigade ! En attendant, et dans cet espoir, crions avec eux, comme autrefois, *fuor i barbari!*

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté

Il est procédé ensuite à l'élection des membres du jury du concours de poésie (concours de 1917).

M. Désormaux offre à la Bibliothèque florimontane un volume intitulé : *Roger Allier* (13 juillet 1890-30 août 1914), qu'il a reçu de la part de M. le professeur R. Allier et de sa famille, par l'intermédiaire de l'Ecole Alsacienne.

En présentant cet ouvrage, M. Désormaux en fait une brève analyse. Il rappelle le souvenir d'un brillant officier, blessé grièvement à Saint-Dié et assassiné par les Barbares. La noble vie que celle de ce jeune docteur en droit ! Quelle âme vaillante et généreuse ! Quel ardent patriotisme ! A lire ces lettres vibrantes de foi, on éprouve le même réconfort moral, la même sympathie, comme aussi les mêmes regrets poignants que suscite la correspondance d'un P.-Maurice Masson ou d'un capitaine Belmont.

Mais ce n'est pas le seul attrait qu'un lecteur savoyard trouvera dans cette biographie. Le sous-lieutenant R. Allier servit au 22e bataillon de chasseurs, puis au 11e. Au début de la guerre, il commandait la section de mitrailleuses du 51e bataillon. Avec elle, dès son arrivée sur le front, il eut à défendre Saint-Dié.

Les lettres d'avant-guerre de cet héroïque officier sont comme un chapitre du journal d'un bataillon de chasseurs, et ce bataillon est le 11e. Les plus récentes abondent en détails intéressants sur la mobilisation en Savoie, sur l'état d'esprit de la population, sur Annecy et de nombreux officiers ou soldats de notre garnison. Beaucoup sont tombés au champ d'honneur; la plupart ont mérité les plus élogieuses citations.

« Il n'est pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime. » Telle est l'épigraphe de ce volume, épigraphe empruntée à l'Evangile selon saint Jean. R. Allier l'a bien montré. On regrette de ne pas l'avoir connu ; mais il est de ces âmes supérieures dont la mémoire restera chère. Comme le pensaient ceux qui ont pieusement recueilli ces reliques, de tels Français, même après leur mort, auront bien servi leur patrie.

Digitized by Google

Le Conservateur du Musée signale les dons faits à cet établissement par plusieurs de nos confrères florimontans. Parmi les objets provenant des collections du docteur Thonion, M. François Carnot a bien voulu en offrir au Musée quelques-uns qui intéressent l'archéologie régionale : un magnifique poignard en fer, à antennes du deuxième âge du fer : La Tène II (300 à 100 ans avant J.-C.) provenant de la sépulture gauloise de Gruffy ; une hache en fer époque de la Tène III (premier siècle avant J.-C.), trouvée dans le lit du Chéran, au Pont de l'Abîme ; un plat ovale en faïence de La Forêt ; un pot en grès du XIIe siècle extrait de la voûte du chœur de l'ancienne église de Cusy. Ces vases, dits acoustiques, étaient noyés dans la maçonnerie des églises du moyen-âge afin d'en améliorer l'acoustique.

Mme Domenjoud donne également une poudreuse à perruque du XVIIIe siècle.

M. P. Langlois offre un cadre de papillons du Brésil et un somptueux costume complet de paysanne russe.

M. Jules Murgier fait don d'un tableau présentant une grande valeur documentaire au point de vue régional. Cette toile du peintre Lopé porte cette inscription : « 8 octobre, le plus beau jour de la comète de 1858, vue prise des Barattes. » Il s'agit de la très belle comète découverte à Florence le 19 août 1858 par Donati ; le 9 octobre la queue présentait tout son développement. L'étude du noyau de cette comète a fourni des particularités non encore observées auparavant par les astronomes.

Enfin M. François Michaud envoie à la Florimontane une carte encadrée des « duchez de Savoye » gravée en 1709. Remerciements aux généreux donateurs.

Le Président lit une communication de M. l'abbé Boillot, qui signale une cinquantaine de familles savoyardes établies, entre 1650 et 1750, à Arc et Senans (Doubs).

Il y a des Diacquenod, des Delieutraz, des Tapponnier, des Cusin, des Sauthier, des Déprez, venant de la région du Mont-Sion, des Mabut de Beaumont, des Briffod de Lucinges, des Nicolin de Groisy, des Burnet et des Muffat de Saint-Jean-d'Aulph, des Amoudruz et des Delesmillières de Samoëns, etc.

Le même complète les renseignements qu'il a précédemment donnés sur les salpétriers par la lecture partielle d'une Instruction « du 1er de 1785 » sur la récolte et la production artificielle du salpêtre, et la manière de l'extraire et de le réduire par l'évaporation en salpêtre brut, dit de première cuite.

Digitized by Google

Aux termes de l'édit du 24 décembre 1726, les salpétriers étaient exempts de toutes les charges personnelles que la communauté avait le droit d'imposer aux autres citoyens.

M. Miquet lit une étude sur les Intendants qui ont administré la Savoie, de 1720 à 1792. (*Voir article séparé.*)

Le même lit une curieuse *soumission* souscrite, en 1733, par Gabriel Degrange, de Thiez, pour occuper l'emploi de concierge de la prison de Bonneville.

Le soumissionnaire promet « d'administrer son office en homme de probité, de répondre des prisonniers sous l'obligation de sa personne et de tous ses biens, présents et futurs, de soulager les détenus en cas de maladie, de leur fournir de la paille, de nettoyer les immondices, etc., etc., le tout pour le salaire annuel de cent livres. »

Le même fait connaître les conditions dans lesquelles fut organisée, en 1699, la levée d'un *régiment de Savoie*, qui plus tard devint la brigade du même nom.

Des officiers délégués dans les communes choisissaient les sujets « les mieux tournés », parmi les hommes de vingt à trente ans, dans les familles les plus nombreuses, garçons plutôt que mariés, fils et non chefs de famille, et anciens soldats, s'il y en avait. Ce choix fait, ils demandaient si quelques uns des « élus » voulaient servir volontairement, et tiraient le reste au sort pour compléter le contingent communal.

Des édits des 19 avril et 18 juin 1714 créent en Savoie deux régiments provinciaux : *Tarentaise* et *Chablais*. Chacun comprend 6 compagnies de cent hommes et ces soldats ne doivent pas être incorporés dans d'autres régiments.

En 1774, le régiment du *Chablais* prend le nom de *Genevois*, et celui de *Tarentaise* le nom de *Maurienne*.

Depuis 1737, leur effectif était de 700 hommes.

M. J. Serand rappelle à ce propos que le Musée d'Annecy possède dans sa salle historique trois drapeaux du régiment de Genevois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 1/2.

Le Secrétaire : Marc Le Roux.

Digitized by Google

Séance du 5 décembre 1917.

PRÉSIDENCE DE M. MIQUET, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 5 heures [1].

Le PRÉSIDENT prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS,

La fatale nouvelle que, depuis six mois, nous redoutions est arrivée; le commandant Grivaz, blessé le 4 mai dernier, au cours d'une contre-attaque, a succombé à ses blessures le 3 juin, dans une ambulance allemande, à Blanzy (Aisne).

Nous ne reverrons plus le collègue aimable et souriant dont l'entrain, l'esprit et la droiture étaient si appréciés. Tel nous l'avions connu dans sa prime jeunesse, quand son air décidé, sa prestance et son allure faisaient songer à quelque beau mousquetaire échappé d'un roman de cape et d'épée plutôt qu'à un homme de loi, tel il était resté, toujours actif, alpiniste alerte, portant avec aisance et distinction l'uniforme d'officier de réserve, brillant causeur, musicien de talent, journaliste à ses heures... et tous ces dons n'étaient que la parure de la profession qu'il exerçait avec une maîtrise incontestée.

Vous savez la place qu'il tenait dans nos sociétés : entré dans la Florimontane en 1886, il en avait été bibliothécaire de 1889 à 1895 ; il faisait partie de notre conseil d'administration depuis 1911 et vous l'aviez nommé vice-président du Comité du monument à Saint François de Sales.

Membre fondateur et vice-président du Syndicat d'Initiative, il était aussi secrétaire de la section d'Annecy du Club-Alpin français et vice-président du Cercle Musical. Il fut plusieurs fois président de la Chambre des notaires.

Fils d'un ancien maire et conseiller général, gendre d'un député toujours regretté parce qu'il avait un cœur d'or, il avait lui-même goûté à la politique, — juste ce qu'il en faut pour en éprouver les incertitudes et les déboires; — il avait été conseiller général et conseiller municipal.

Mais nul, dit-on, n'échappe à sa destinée. Celle de M. Grivaz, soldat dans l'âme, était de mourir en soldat. La guerre l'avait

1. Sont présents : MM. Désormaux, Despine, Domenjoud, Falletti, Flamary, Gardier, Le Roux, Letonnelier, G. Martin, Miquet, Nanche, L. Pfister, Rebord, F. Serand, J. Serand.

Excusés : MM. A. Crolard, F. Crolard, Langlois.

Digitized by Google

trouvé capitaine de réserve au 97e régiment d'infanterie. Il assuma courageusement toutes les charges de ce grade, et, quoique sa santé, sur laquelle il avait trop compté, nécessitât par intermittences son évacuation au dépôt, il combattit en Alsace et en Champagne, au 416e, au 297e, au 157e où il gagna la croix des braves, et au 170e où il fut nommé commandant le 1er mai 1917. Deux jours à peine après cette promotion, son bataillon fut désigné pour une opération qui menaçait d'être extrêmement meurtrière. En entraînant ses hommes, le commandant fut mortellement frappé à la tête et tomba pour la France. Une citation du 27 juin, à l'ordre de la division, rappellera son héroïsme.

Si glorieuse qu'elle soit, cette mort peut être considérée comme un malheur pour le pays. Nous n'essayerons pas de consoler Mme Grivaz, qui comprend la grandeur de sa perte, mais nous nous permettrons de lui demander de reprendre courage en pensant à son fils, qui a besoin d'elle. Nous lui adressons, ainsi qu'à tous les siens, nos plus vives condoléances.

Nous avons eu aussi le regret d'apprendre que notre confrère M. l'abbé Dufournet, sous-officier, interprète aux armées, a vu tomber, dans l'espace de cinq mois, ses deux frères : François Dufournet, médaillé militaire, mort au champ d'honneur le 4 mai 1917, et Emile Dufournet, tué le 5 octobre. Emile, sergent mitrailleur au 38e régiment d'infanterie, était titulaire de deux citations et de la médaille d'or serbe pour la Bravoure. Nous nous associons bien cordialement à la douleur de M. l'abbé Dufournet.

Messieurs, dans un de ses communiqués relatifs à la cruelle épreuve qu'a dû subir l'armée italienne, le général Cadorna signale qu'une brigade de cavalerie, « avec une magnanime abnégation », s'est sacrifiée en totalité, comme à Reischoffen, pour protéger la retraite de l'armée. Il nous est agréable de relever, non sans fierté, que le commandant de cette brigade était un Savoyard. Le général Gustave Rubin de Cervens, tué à la tête de ses régiments, en chargeant contre les envahisseurs, le long du Tagliamento, était le fils d'un ancien capitaine de la Brigade de Savoie et le frère de l'amiral Ernest Rubin de Cervens qui trouva la mort dans l'explosion du *Benedetto Brin*, le 27 septembre 1915, en rade de Brindisi. Si, dans cette horrible guerre, la Savoie est saignée à blanc, sur plusieurs fronts, elle a du moins la consolation de penser que ses fils lui font honneur.

Digitized by Google

Comme si ces pertes ne pouvaient pas suffire, nous avons encore à enregistrer la mort d'un de nos membres correspondants, M. François-Claude Bosson, pharmacien, décédé le 15 novembre à Saint-Jeoire, où il était né le 30 août 1842. On lui doit un *Itinéraire historique et pittoresque d'Annemasse à Sixt*, publié en 1894. Il laisse trois enfants, que nous prions de vouloir bien agréer l'expression de nos regrets attristés.

Enfin, nous avons éprouvé une réelle inquiétude au sujet de notre collègue M. Charles Anthonioz, capitaine adjudant-major au 1er bataillon du 30e régiment d'infanterie, très grièvement atteint au bras et au thorax à la bataille de l'Aisne. En réponse à des souhaits de guérison que je lui avais adressés en votre nom, le glorieux blessé nous rassure et nous fait espérer qu'une courte convalescence lui permettra peut-être de reprendre prochainement contact avec la Florimontane. Acceptons-en l'augure avec plaisir et, pour faire diversion à tant de tristesses, permettez-moi d'envoyer nos plus chaudes félicitations à notre éminent confrère Henry Bordeaux, qui vient d'être promu chef de bataillon.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance dont la rédaction est adoptée.

La parole est donnée à M. G. Martin pour la lecture de son rapport sur le Concours de poésie de 1917. (*Voir dans le présent fascicule.*) Les conclusions du Jury sont adoptées et le président procède à l'ouverture des plis cachetés contenant les noms des lauréats.

1er prix, 300 fr. (n° 2), Mlle Mathilde Trombert, d'Annecy.

2e prix, 200 fr. (n° 6), Mlle Juliette Portron, de Niort.

3e prix, 100 fr. (n° 7), le sous-lieutenant Jean Fontaine-Vive, d'Annecy, mort glorieusement pour la France, à Cerny, le 2 août 1917, à l'âge de 22 ans.

M. Désormaux lit une notice biographique et littéraire qu'il a écrite sur ce jeune poète, qui fut son élève. Cette remarquable étude, intitulée *in Memoriam*, qui servira de préface à un recueil de Jean Fontaine-Vive, en préparation, fut écoutée avec une attention recueillie et émue.

L'assemblée décide de participer au *Noël des Soldats Savoyards* pour une somme de 20 francs à partager entre le 11e chasseurs et le 30e d'infanterie.

Le Conservateur du Musée fait part d'un nouveau don fait au Musée par M. François Carnot, d'objets provenant de la collection du docteur Thonion : un coffret avec bandes de fer

Digitized by Google

ouvragées de la fin du XVIe siècle; deux plats en étain, gravés, prix de tirs d'Annecy au XVIIIe siècle ; deux beaux mortiers en bronze, de la Renaissance, à décors de fleurs de lys, dauphins, médaillons, et un autre mortier de 1646 portant l'inscription : *je suis à servir damoiselle Claudine de Mavigne.*

Le programme du concours de 1918 est établi. 200 fr. sont attribués à la Poésie, 400 fr. aux Beaux-Arts (peinture, aquarelle, pastel).

M. Miquet signale une lettre du conventionnel Gentil (de Saint-Didier), qui a paru dans le *Temps* du 27 mai 1917 et dans les *Annales* du 18 novembre dernier. Cette lettre mérite d'être conservée, non seulement parce que les documents sur le personnage en question sont introuvables, mais parce que le style peint l'homme :

« Paris, 10 frimaire an II de la République une et indivisible.

« Citoyen, en dépit des placards qui tapissent les rues, il est impossible à ceux, tels que moi, qui n'ont pas le mot d'ordre, de pénétrer chez toi. Déchire donc ces placards, qui ne sont qu'un leurre pour la bonne foi et la crédulité, ou bien prends des moyens efficaces de te rendre visible. Depuis cinq jours, je tapisse tes antichambres, sans que les cerbères qui gardent ton appartement aient pu ou voulu m'y laisser entrer. Je suis plus que las de ce valetage, auquel un républicain ne doit pas être soumis et qu'un républicain ne peut exiger. Si ma franchise te déplaît, tu n'es ni républicain, ni sans-culotte. Je n'ai tout au plus que cinq minutes à t'entretenir et il ne t'en faut pas tant pour m'expédier. Indique-moi tel jour ou telle nuit que tu voudras le moment d'audience que je te demande. Salut et fraternité. »

« Sur l'en-tête même de cette mise en demeure violente, le ministre répondit de sa fine écriture : « Demain 11, à 2 heures. »

Ce qui semblerait prouver que Gentil avait la manière.

Le même lit une note sur les clochers du Genevois. (*Paraîtra ultérieurement.*)

Le même fait la communication suivante :

Grillet, dans son article sur Frangy (T. II, p. 276), dit que ce bourg est la patrie de François-Antoine de Chaumontet, général major au service de Prusse. C'est une erreur que tous les biographes ont reproduite.

Après avoir inutilement cherché la naissance de ce personnage dans le registre des baptêmes de Frangy, j'ai fini par dé-

Digitized by Google

couvrir qu'il est né le 25 décembre 1728, à Chaumont, de Philibert, notaire, et de Claudine Bouvier[1].

D'autre part, on possède aux archives de la Haute-Savoie la copie d'une lettre adressée à sa famillle en 1781, par Chaumontet, pour annoncer que le roi de Prusse a, sur sa demande, accordé le grade d'officier à un de ses parents, Alexandre Dechaumontet, né le 24 juin 1763 à Plan-les-Ouates, ainsi qu'à un autre Savoyard nommé Picolet (de Saint-Julien).

Si l'on observe que cette lettre est de 1781 et que François-Antoine de Chaumontet s'y qualifie « lieutenant-colonel au régiment de Cracou, demeurant à Marienbourg », on peut difficilement admettre qu'il soit mort major général en 1787 comme l'affirme Grillet. Peut-être ne fut-il que colonel.

Par la même occasion, je signale que François Curtet, médecin de l'hospice de Bruxelles, membre de l'Académie des sciences de cette ville et associé de celle de Turin, mentionné par Grillet (T, III, p. 468), était né à Chaumont le 9 février 1763, de Christophe et de Marianne Chiron.

Le MÊME fait un compte-rendu bibliographique de l'ouvrage intitulé : *I generali Ettore et Giuseppe di Gerbaix di Sonnaz*, par le colonel Gonzaga et le sénateur C.-A. de Sonnaz.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire : Marc LE ROUX.

Rapport sur le Concours de Poésie de 1917

MESSIEURS,

Sept poètes seulement ont pris part au concours. Pour aller, suivant l'habitude, du moins bon au meilleur, nous commencerons par l'examen rapide de quatre envois que le jury a été unanime à écarter.

C'est d'abord le numéro trois : *Pro aris et focis*. Vers médiocres, épithètes banales, rimes fausses, rythmes incorrects : en somme, inexistant.

Le numéro quatre : *Pro patria* est moins nul ; mais que de platitude et d'incorrection ! Notons un effort pour construire une pièce sur le rythme de la terza rima.

Le numéro un : *Gesta Dei per Francos* n'est qu'une longue énumération des victoires de la France, de Tolbiac au Congo, victoires qui lui semblent démontrer la mission divine de

1. Arch. dép. Hte-Savoie : C. 18, pièce 78.

Digitized by Google

notre pays. Ce vaste sujet épique, lourdement et gauchement traité est manifestement au-dessus des forces de l'auteur.

Le numéro cinq : *Dans l'orage* est aussi bien lourd et gauche. Cependant quelques vers passables apparaissent çà et là, et il y a une idée ingénieuse dans le *Sourire envolé de l'Ange de Reims*, qui reparaîtra dans le *Sourire de la Victoire*.

Franchissons plusieurs degrés de l'échelle des valeurs, et nous arrivons au numéro six : *É capoé*. C'est sans doute un Savoyard qui parle avec facilité et chaleur de son régiment, le 106e, régiment de Nice, régiment du XVe corps, injustement honni, en l'honneur duquel il raconte avec feu les batailles qu'il a livrées et salue tant de ses compagnons tombés autour de lui. Il évoque aussi pour glorifier la Provence les noms de Belzunce, de Douay, de Garibaldi, de Suffren et de Masséna, et démontre une vérité dont personne ne doute, c'est que toutes les provinces de France ont eu leurs héros. Dans une deuxième pièce, *Les Morts vivants*, il évoque le souvenir de ses amis disparus, et mieux que dans les objets matériels qui les rappellent, il les retrouve dans son âme ; il s'efforcera de les faire renaître en leur sculptant dans son cœur un vivant tabernacle,

Et ce sera très doux ;
Comme un ami perdu qui reviendrait chez nous,
Et ne quittera plus désormais la demeure,
Tout nous sera commun ; penchés à la même heure
Sur le même travail, et doublant notre élan.
Nul ne saura la part du mort ni du vivant.
Mais fille d'un labeur joyeux, non de nuits blêmes,
L'œuvre témoignera du miracle suprême,
A savoir que, perpétués par nos efforts,
Les morts que nous continuons ne sont pas morts.

Mais l'ensemble est inégal ; c'est écrit trop vite, avec des mots quelconques ; bien des impropriétés et des faiblesses ; souvent prosaïque. Cependant il y a des vers bien frappés et des passages bien venus, témoin cet appel au fils de la Provence :

Oui, tu sais que tout mot du bien aimé langage,
C'est un peu du pays qui traîne autour de toi,
C'est l'épouse attentive à ton petit ménage,
Et le hameau où fume au loin ton rouge toit,
L'humble bastide enclose entre un arpent de vigne
Et les deux oliviers bordant ton portillon,
Le chemin caillouteux, la pinède, et la ligne
De la mer chaude et lente au bout d'un brun sillon.

Digitized by Google

L'auteur du numéro sept, intitulé *Croquis*, s'est jugé lui-même par ce titre. Ce ne sont pas de vastes tableaux ou de profondes méditations, mais des pièces de courte haleine, sobres et nettes, les unes purement réalistes avec une pointe de réflexion ou de sentiment, à la manière de Théophile Gauthier dans *Emaux et Camées*; — les autres faisant appel à l'érudition historique et même géologique, pour reproduire les époques disparues, à la manière de Leconte de Lisle.

Dans des rythmes très variés et des strophes solidement construites, l'auteur nous présente de petits tableaux, des croquis, où le trait caractéristique est toujours mis en valeur. Voyez ce *Paysan poitevin* au cou ridé, couleur de brique, dont le torse maigre s'est tant penché sur la terre qu'

Il semble ne pouvoir plus redresser son dos ;

il va au café, le dimanche, avec

Sa blouse aux beaux reflets luisants,
Froncée autour du col, raide tant elle est neuve

et il joue aux cartes en buvant une chopine ; mais

A peine il peut tenir son jeu dans ses doigts gourds
Car sa main déformée aux ongles plats et courts
Semble serrer le manche encor d'une charrue.

Voyez encore cette grand-mère qu'

On entend tout le long du jour tousser et geindre
Et qui paraît déjà porter son propre deuil,

dont l'œil morne s'attendrit à regarder l'enfant de son fils

Qui joue à ses genoux, potelé, blanc et rose,
Et par qui va fleurir sa race encor demain ;

ou bien cet aïeul paralytique, que contemple avec étonnement son arrière petit-fils,

Planté gravement, debout près de la couche
Sans rien dire non plus, son doigt rose à sa bouche,
En brodequins lacés et blouse d'écolier.

L'auteur excelle dans ces dessins précis. Tel encore l'adolescent que hante le rêve d'une chaste fiancée :

C'est pour elle qu'il veut un grand nom dans l'Histoire,
Et qu'il voit, l'œil fixé sur le couchant vermeil
Chevaucher dans le ciel mille rêves de gloire,
Sur l'orbe du soleil.

Telles les laveuses qui jasent.

Les bras nus dans l'eau fraîche et fuyante

Digitized by Google

Tels encore, sur le bord de la mer, les enfants bruns qui grouillent autour des masures :

O mousses de demain, gamins déguenillés,
Vous serez les chercheurs de belles aventures,
Ceux qui, tournant le dos aux délices du port,
S'en vont, ouvrant les flots du tranchant des carènes,
Les yeux fixés au ciel sur l'Etoile du Nord.

Rien d'amusant comme la silhouette du Corbeau :

Un monsieur grave, en habit noir et gilet blanc

Il est solennel et facétieux, avisé et prudent,

Et bien qu'il n'ait pas lu Phèdre ni La Fontaine,
Il ne se laisse point duper par le Renard.

Vous lirez dans la *Revue* ce médaillon parfait : *Le Moineau*, et *Le Chien* tout imprégné d'une exquise sensibilité, vous y lirez aussi *Le Drapeau* qui revêt d'une forme sobre et vibrante un sujet si souvent chanté.

Un disciple de Leconte de Lisle se manifeste dans les pièces qui suivent — soit qu'il évoque les Aiglons, à qui leur mère apporte une proie palpitante ; ou le chacal qui hurle dans la plaine où fut Troie ; ou le retour d'Hélène qui devant tant de deuil et de ruines ne sait plus si l'amour est la joie ou le fléau du monde :

Du vieux palais des rois s'élève un dernier râle,
Pergame est une torche ardente dans le soir ;
Hélène se détourne afin de ne plus voir. —
Mais l'Amour éternel sourit dans l'ombre pâle.

Il y a des vers charmants et profonds dans *La première rencontre*. Saisissante est la fin de *Lazare*, qui, sorti du tombeau, ne peut pas se reprendre à la vie :

Sur le bord du Jourdain il aime à s'asseoir seul ;
On n'ose le troubler ; tout le jour il y reste
Immobile et muet, sans un mot, sans un geste,
Et sa tunique blanche a les plis d'un linceul.

Il y a un effort original et souvent heureux pour nous peindre dans *Premiers âges* la terre primitive et molle, où dans les eaux depuis des millénaires vivaient les premières plantes,

Quand tremblota dans l'air le premier moucheron.

Cependant, il faut le reconnaître, ces dernières pièces manquent un peu d'ampleur et d'envolée ; l'expression n'a pas toujours la force ni la netteté désirables. L'imagination de l'auteur n'est pas de même qualité que son don d'observation.

Digitized by Google

Mais dans ce domaine réaliste, qu'anime d'ailleurs une aimable sensibilité, il nous a envoyé quelques pièces qui ne seraient pas indignes d'une anthologie.

Au lieu de se livrer à toutes les impressions du monde extérieur, l'auteur du numéro deux : *A l'Ame envolée*, est tout entier tourné vers le monde intérieur. Celui-là lui fournit des symboles brillants où transposer les émotions de celui-ci. Parfois une description brève et sobre sert de cadre à une méditation profonde : en somme l'œuvre s'inspire du lyrisme, dans ce qu'il a de plus pur et de plus spirituel. Ce sont assurément les plus hauts sommets où puisse atteindre la poésie ; et il n'est pas excessif d'affirmer que, ces sommets, l'auteur de *A l'Ame envolée* les a par instants atteints. Les vers sont fluides, sonores, harmonieux, librement, mais sûrement rythmés. Cependant deux vers de dix syllabes apparaissent au milieu des alexandrins, dont ils brisent maladroitement le rythme. (Je ne parle que pour mémoire d'un vers de treize syllabes, une inadvertance). La rime joint le pluriel avec le singulier, la brève avec la longue ; soit ! ce sont là conquêtes de la poésie nouvelle. Elle descend parfois jusqu'à l'assonnance, ce qui est dangereux, à moins que tout un morceau ne soit composé dans ce système, sans quoi l'assonnance semble une négligence. Elle admet des successions de syllabes féminines, ce qui produit un joli effet de langueur dans *Mon Rosier le plus cher*, mais les quatre rimes masculines dans la belle pièce *A Marc Aurèle* sont inadmissibles, parce qu'inexpressives. Le style, souple, un peu lâche par instants, présente souvent une originalité savoureuse qui tombe parfois dans la recherche, le maniérisme, ce qui ne va sans obscurité.

Il emploie, avec trop d'insistance par endroits, des procédés hardis : images inattendues, saisissantes et même étourdissantes ; confusion des impressions sensuelles ; transposition des sentiments en sensations et réciproquement (espoir blanc, espoir de cristal, désir vermeil, blés verts de l'espoir, l'âme sensible ciel mauve de lune, etc.), procédés légitimes d'ailleurs, surtout depuis le vers fameux de Baudelaire :

Les parfums, les couleurs et les sons se répondent.

Mais il faut en user avec réserve, d'abord parce que les comparaisons nouvelles, sources des images originales, contiennent toujours quelque obscurité. Ce sont ensuite des touches d'un impressionisme violent, dont les effets sont

Digitized by Google

d'autant plus puissants qu'ils sont plus rares, et qui s'émoussent par la répétition. Cependant on peut admirer sans réserve des vers comme ceux-ci

Le cristallin silence éclaboussé d'étoiles,
Le sommeil violet de la montagne calme.

D'autre part, si l'on peut admettre que les sapins sont *amers*, on ne peut accorder à l'auteur que les mélèzes sont *noirs*.

Et maintenant il est temps d'aborder le fond, par où, plus encore que par la forme l'auteur de *A l'Ame envolée* révèle son originalité. C'est un recueil de poèmes sur la mort d'un père, qui se divise en deux parties.

I. — Quand tu marchais dans mon chemin.

L'auteur rêve sur lui-même, sur son cœur semblable à son rosier, dont

Les blancs Espoirs en lents sanglots s'effeuillent ;

Il écoute

Trembler dans l'air léger
La langueur de la nuit dans le chant d'un berger ;
Mais, sans répit, clair et ténu, les accompagne
En sourdine, le cri du grillon des montagnes,
Comme, faible vainqueur de nos doutes hautains,
Un humble espoir s'acharne au cœur de nos chagrins.

Il cherche, au plus haut de son âme, une rose d'automne, plus qu'une autre exquise, comme dit le vieux d'Aubigné.

Il sent que toute la beauté du monde et de la vie n'existe que dans son âme, que c'est elle seule qui crée la splendeur du réel et la joie infinie du monde intérieur.

Mais les mesquineries de l'existence l'arrachent à cette vie sublime dont il éprouve l'amère nostalgie.

Hélas ! et cependant Beauté, Pensée, Amour,
Pour vous ravir aux yeux qui vous cherchent toujours,
Il suffit d'une pauvre et pitoyable trame ;
Le réseau des soucis mesquins, des vains émois,
Me défend votre ciel, vos parfums et vos voix,
Et je languis, hélas, exilé de mon Ame.

La pièce suivante, *Elévation*, nous montre le poète réalisant par l'épuration de son âme ses désirs de bonheur infini, et, sentant que par sa faute il a perdu tant de jours heureux, il s'écrie magnifiquement :

Je demande pardon de mes jours sans bonheur
Au Dieu qui vient de naître au sommet de mon Ame.

Digitized by Google

Cette explosion d'orgueil stoïcien, qui ne reconnaît de véritable bien que l'Ame humaine divinisée par la Vertu, nous amène tout naturellement à *Marc Aurèle*. Sans doute le sage est impassible, et il enferme son bonheur inaltérable dans la tour d'ivoire de son âme; mais la pensée de la guerre vient comme un vent d'orage battre cette tour, et le poète, doutant de la perfection de sa philosophie, se demande avec amertume.

Voudrais-tu, par-dessus l'universel malheur,
Le deuil et la pitié, et parfois la défaite,
Offrir toujours aux dieux ton âme satisfaite ?

II. — A L'AME ENVOLÉE.

Le deuil a frappé le poète; son père est mort, et son impassibilité stoïcienne a fait place à une douloureuse mélancolie, que les hautes conclusions du poème ne pourront qu'adoucir. Il rappelle en épigraphe la parole de Hugo: Insensé, qui croyais que je ne suis pas toi ! Sur la tombe de son père

Revient gémir le vol des Angelus légers.

Il rentre dans la maison où son père n'est plus, et c'est l'admirable pièce du *Retour* que vous lirez dans la *Revue*. C'est la stupeur qui l'étreint quand il sent que l'amour est impuissant à faire revivre les êtres disparus. La *Trève* nous présente l'image grandissante du malheur qui s'approche.

Hélas ! et nul ne sait qu'autour de la maison,
Ayant marqué sa proie et choisi sa saison,
La Mort, sourdement, rôde, en respirant des roses.

Le *Ruisseau* offre une charmante allégorie. Et la pièce finale, *Rêverie*, est une des plus belles. Vous en trouverez dans la *Revue* des fragments importants. L'idée essentielle est que, par l'Amour, les morts revivent en nous. C'est la pensée qu'avait exprimée l'auteur des *Morts vivants* ; mais avec quelle plus grande intensité de sentiment et de style elle éclate dans cette pièce (*Voir page 185*).

Messieurs, le jury vous demande d'accorder :

Un premier prix de 300 francs au n° 2;
Un deuxième prix de 200 francs au n° 7;

et même, avec une indulgence que mérite sans doute un poilu qui s'est battu pour la France et peut-être est mort pour elle,

Un troisième prix de 100 francs au n° 6.

G. MARTIN.

Digitized by Google

A L'AME ENVOLÉE

LE RETOUR

C'est le jardin, la route et la maison d'hier,
Ce même ciel d'été sur le calme Salève,
Ce parfum de matin dans la fraîcheur de l'air...
Ah ! n'ai-je pas rêvé le plus sinistre rêve !

La ferveur du jour bleu s'éveille au cœur des lys.
Corolles et clartés semblent à peine écloses
Ah ! pouvoir un instant laisser, comme jadis,
S'accorder ma pensée au doux rythme des roses !

Un seul instant, pouvoir
Plonger dans la beauté grave des solitudes,
Et m'évader parmi les blés verts de l'espoir,
Hors de la meurtrière et close certitude;
Un seul instant, pouvoir
Sous les sorbiers de pourpre, au bout du sentier rude,
Attendre le bonheur ébloui du Revoir !

Mais des genévriers et des vertes bruyères
Qui, naguère, ont bordé ton suprême chemin,
Montent lugubrement des parfums funéraires;
Le Léman qui s'argente aux brumes du lointain,
Le Salève encor mauve à l'aurore première,
Le ruisseau faible et fin, au bas du frais talus,
Le silence, les sons, les ombres, les lumières,
Tout me redit l'irréparable révolu;
Je sens autour de moi tomber comme un suaire
La paix aux longs plis clairs où ton cœur ne bat plus,
Et, comme jamais plus nous ne verrons ensemble
Le lac et la montagne et le tendre jardin,
L'innombrable beauté que baigne l'air divin
Est, au bord de mon âme, une larme qui tremble ..

II.

La Douleur m'a créé un nouvel univers,
La terre où tu n'es plus soudain m'est étrangère,
Et l'azur de mon ciel à jamais s'est couvert
Puisqu'à jamais la nuit pèse sur tes paupières.

Ah ! savais-tu, toi qui désertes mon destin,
Ce que ton cœur était pour mon cœur qui se broie ?
Savais-tu que, tendre ou pensif, grave ou serein,
Bien-Aimé, ton regard éclairait mes matins;
Ton cher sourire était le charme de ma joie,
Le prix tendrement sûr des longs soirs de labeur,
Et ma peine ployait comme un rameau de saule,
Lorsque j'avais blotti mon front à ton épaule
Et retrouvé mon cœur d'enfant près de ton cœur.

Digitized by Google

Vois, je n'ai rien voulu, dans mon âme attentive,
Que pût désapprouver ta virile raison.
Ta noble confiance était ma force vive,
L'élan de ton espoir bornait mon horizon;
Rien n'a terni jamais, aux routes de ma vie,
L'avril miraculeux de vive floraison
Dont m'enchantait hier ta tendresse ravie.

O limpides bonheurs, qu'un souffle a saccagés !
Que désormais le jour se prolonge ou s'abrège,
Le soir allumera l'étoile du berger,
Les chemins de l'hiver se couvriront de neige,
Sans ramener vers moi, jamais, ton pas léger;
Les bois, les eaux, les vents, désormais me soupirent
Sans fin, l'appel brisé d'un cœur abandonné.
Et tu ne m'entends plus, et je n'ai su te dire
Merci du cher bonheur que tu m'avais donné.

RÊVERIE

Insensé, qui croyais que je ne suis pas toi.

La nuit t'a ramenée à ce froid cimetière
O ma Pensée ! Au clair des marbres mortuaires
Tu vas pâle et crispée, et poursuivant sans fin
Le songe qui persiste au fond des yeux éteints.

Ah ! pouvoir affirmer qu'une aurore enivrée
Pâles Morts, éblouit vos âmes délivrées;
Que votre souveraine et sereine beauté
Annonce à notre deuil votre félicité;
Que cependant pour nous votre amour continue
Et qu'en cet instant même, il se penche sur nous...
Savoir comment, si vous restez, ô Morts si doux !
L'émouvante bonté que nous avons connue;
Savoir comment, devant nos pauvres cœurs brisés
Implorant le secret qui pût les apaiser,
O Bien Aimés, qui nous aimiez, vous vous taisez !

Comme le flot marin monte et s'élance,
S'écrase au roc, et se reforme, et recommence,
Notre folle douleur, notre frêle espérance
Se déchire et reflue au bord de vos silences.

Haletante, à jamais prise en sa propre loi,
Notre Pensée en vain palpite aux pieds du Doute ;
Mais tout à coup monte dans l'ombre une humble voix,
Et, frissonnante au vent du néant, l'âme écoute :

Tout n'est pas fini ! J'aime encor !
Le souvenir est survivance
Et l'amour est une présence :
Ceux qu'on aime ne sont pas morts,

Digitized by Google

Qui sait même, en notre mystère,
Si l'amour n'est pas la lumière ?
Tour à tour bonheur ou souffrance,
Douceur, sourire ou violence,

Elan du sacrifice, ardeur de la bonté,
Il brûle en toutes nos clartés.
Il a pour frère le courage,
Et, grave, la Pitié mouille ses yeux sauvages.

Nous comptons ici-bas les instants qu'il bénit,
Quand nous aimons le plus, nos dons restent précaires ;
Nos cœurs sont, malgré nous, des mondes solitaires,
Il ne joint qu'en éclairs ces vivants infinis,

Comme il éclate au ciel obscur de nos détresses !
Hier, nous aimions, mais de toute notre faiblesse ;
Nous aimions à plein cœur — et n'aimions pas assez.
O Vous, vers qui s'en va notre appel illassé,
Comment vous dirons-nous notre neuve tendresse,
Bien-Aimés ? Le bonheur que vous étiez pour nous,
Nous le goûtions d'un cœur trop distrait Pauvres fous,
Près de vous, nous pouvions souffrir de nos chimères,
Près de vous, parfois même, ô suprême misère !
Vous volant cet émoi qui nous troublait soudain,
Nous avons pu vouer à nos rancœurs amères

Des êtres comme nous douloureux, éphémères —
Et nous posions sur votre épaule un front chagrin.
Hélas, quand nous pleurons sur vos funèbres pierres,
Comme nous nous sentons, par delà nos dédains,
Nos mépris, nos orgueils, nos futiles colères,
Frères de ce qui souffre, ou va souffrir demain !

Comme, au cri de notre âme à jamais mutilée,
Nous sentons qu'une part de nous s'en est allée !
Jaillissante clarté de notre espoir fervent,
Sourire des réveils et veilles étoilées,
Confiance ravie et caresses d'enfant...
O douceur révélée aussitôt qu'envolée !
Source où baignaient nos jours comme des lys tremblants !
Nous ne savons toute la grâce du printemps
Qu'après l'orage, au deuil des branches ébranlées,
Quand, défuntes, leurs fleurs éclaboussent l'allée,
Nous ne nous comprenons enfin qu'en nous perdant.

Car vous êtes bien nous, et nous sommes vous mêmes,
Notre essence s'éclaire à la lueur suprême
Que fait jaillir de nous le choc de la douleur,
Et notre frêle amour s'épanouit ferveur.
O notre âme envolée ! est-ce vous qui peut-être
Alors qu'en notre deuil un vague espoir pénètre,
Avez pris en pitié, de votre éternité
Le long gémissement de notre infirmité ?

Digitized by Google

De la chair ténébreuse à présent libérée,
Revenez-vous baiser notre âme déchirée ?
Si l'amour se mesure à sa plus noble foi,
Nous vous aimons assez pour souffrir comme on croit
Puisque tout corps est seul, toute chair égoïste,
C'est notre isolement qu'en eux la Mort dissout ;
Au-delà, pour aimer sans fin, l'âme persiste...
Oh ! renouer nos bras fervents à votre cou !...

* * *

Morts bien aimés ! nous vous prions dans nos silences,
Donnez-nous d'être doux à notre peine immense,
Fidèles comme vous à nos humbles labeurs,
Jusque dans ce désastre infini de nos cœurs.
Puisqu'il faut que sans vous notre âme se survive,
Comme vous, faites-la fière, pure et pensive ;
Elle se tend vers vous comme un miroir jaloux :
O notre Amour ! vivez par nous, vivez en nous,
Faites-nous vivre double une vie enflammée,
Et, quand luira le terme — enfin - de notre effort,
Donnez-nous de pouvoir écouter sans remords
Venir par la colline ou la plaine embrumée
L'appel silencieux des tombes bien aimées.

Mathilde TROMBERT.

LE MOINEAU

L'effronté moineau qui saute et picore,
Lançant un appel éclatant et frais,
Jusqu'entre nos pieds vient chercher encore
Les miettes qu'on a fait tomber exprès ;

Mais son vif œil noir, perle de lumière,
Surveille chacun de nos mouvements :
S'il voit s'avancer la main familière,
Son butin au bec, il fuit prestement.

Il entamera toutes les cerises,
Plantera son bec dans le plus beau fruit
Et chaque matin, par ses vocalises,
Querelleur et gai, réveille à grand bruit

Toute la maison où chacun, à table,
Dit : « Les moineaux sont maîtres du jardin :
Ils dévorent tout ; c'est insupportable !
Et l'on ne peut plus dormir le matin. »

Après quoi chacun va sur la terrasse
Et suit, en causant, d'un œil attendri
Les joyeux ébats du moineau vorace,
Cet enfant gâté des jardins fleuris.

Digitized by Google

LE CHIEN

C'est un braque. Il est bon comme peut l'être un chien,
Car les chiens sont tout bons quand ils le sont ; les hommes...
— Ne les blâmons pas trop, pauvres gens que nous sommes —
Ne le sont qu'à moitié, nous le savons trop bien.

Dans son instinct profond ce brave chien sait être,
En plus du gardien sûr, l'ami de la maison ;
Il sait plier à tout son obscure raison,
Jeune avec les enfants et grave auprès du maître.

Si quelque gros chagrin brise une âme d'enfant,
Qu'assise dans un coin vous pleuriez en silence,
Tout à coup vous sentez un museau qui s'avance
Et vient sur vos genoux se poser doucement ;

Et les bons yeux levés sur le petit visage
Parlent éloquemment avec tant de douceur
Que vous sentez en vous se fondre votre cœur
Et que vous embrassez le rude et blanc pelage.

LE DRAPEAU

Je suis de ceux pour qui les objets sont vivants
Et ce fier étendard qui flotte dans les vents
Comme une aile éperdue au soleil se déploie,
C'est bien mieux que de l'or et mieux que de la soie.
C'est plus grand qu'un symbole et c'est plus noble encor,
Car ce qui fait frémir ses longs plis, ô Patrie !
C'est ton souffle immortel ; et notre âme attendrie
Evoque ici ta gloire écrite en lettres d'or.
Ton limpide regard baigne de sa lumière
Ces trois belles couleurs du ciel, du lis, du sang ;
Quand il passe, chacun l'admire en frémissant ;
D'une terre étrangère il fait un peu de France,
Il guide nos vaisseaux sur l'Océan immense,
En lui chacun de nous se sent libre et vainqueur
Et si l'on voit bondir dans la rouge fumée
Tes défenseurs ardents, ô France bien-aimée !
C'est qu'en le protégeant ils préservent ton cœur !

Juliette Portron.

Digitized by Google

IN MEMORIAM

Un Poète annécien mort au champ d'honneur [1]

Le Sous-Lieutenant Jean FONTAINE-VIVE (1895-1917)

Encore un poète, un très jeune poète, et l'un des plus vibrants, des plus enthousiastes, vient d'être ravi à nos espoirs, à notre affection. Chaque mois la liste s'allonge. Hier, après tant d'autres, c'était Gauthier-Ferrières, J.-M. Bernard, J. Pagan, Adrien Bertrand, Marcel Toussaint [2], qui suivaient Charles Péguy dans la mort, dans la gloire. C'étaient ces deux admirables jeunes gens venus, l'un de la Colombie, Hernando de Bengoechea, l'autre, Alan Seeger, des Etats-Unis, dont les revues signalaient récemment les débuts pleins de promesses, les ardentes aspirations, la fin héroïque.

Annecy aura largement payé son tribut. Après Paul Mugnier [3], Jean Fontaine-Vive. Quelle vision charmante évoquent ces syllabes légères ! C'est bien une source qui jaillissait, limpide et pure. Elle n'a pu s'épancher abondamment. Jean Fontaine-Vive n'a fait que passer, hélas ! Mais si brève que fut sa vie, elle fut bien remplie [4].

1. Ces pages sont destinées à servir de *Préface* aux vers composés par J. Fontaine avant la guerre (volume en préparation). Elles ont été lues à l'Académie Florimontane (séance du 5 décembre 1917), après la proclamation des résultats du concours de poésie. Jean Fontaine-Vive venait d'obtenir un prix. L'auteur de cette courte notice s'était récusé comme membre du Jury. (Voir dans la *Revue Savoisienne*, 4e fascicule 1917, le rapport de M. G. Martin.) Ajoutons que, par une délicate pensée, M. Fontaine père s'est empressé de répartir le montant de ce prix entre les œuvres de guerre municipales, [en souvenir de la ville natale de Jean Fontaine-Vive], et la Société de bienfaisance " La Mutualité scolaire du Lycée Berthollet ", [en témoignage de reconnaissance envers cet établissement, dont J. F.-V. fut l'élève pendant onze ans.]

2. A Jean Fontaine-Vive, comme à chacun d'eux, on peut appliquer ce que Fernand Gregh écrivait d'Adrien Bertrand, cet héroïque officier de dragons à qui nous devons l'*Appel du Sol* : « Il ne s'est pas trompé en dédiant ses jours à deux grands idéals, la patrie et la beauté (nous ajouterions volontiers : la vérité). Il a choisi la bonne part, trop brève dans le temps, mais pure et essentielle. Dans 50 ans, quand la plupart de ceux qui lui survivent seront disparus à leur tour, c'est lui qui aura eu raison ; il restera un nom parmi la troupe virgilienne des poètes-héros mis sur le bûcher devant les yeux de leurs parents, de ceux qui passent un glaive dans le cœur, la main crispée sur leur poitrine, mais cette main tient une poignée de lauriers. » (*Extr. du* Figaro.)

3. Lauréat du concours de poésie ouvert par l'Académie Florimontane en 1902.

4. Biographie. — Né à Annecy, le 5 janvier 1895. Elève au Lycée Berthollet, jusqu'en philosophie, puis au Lycée Ampère, à Lyon. Inscrit en 1912 comme étudiant près les Facultés des Lettres et de Droit, à l'Université de Lyon. Licencié ès-lettres (histoire), en 1913, avec la mention assez bien. Achevait sa deuxième année de droit lorsque la guerre fut déclarée. Incorporé avec sa classe à Privas ; suit, bientôt après, les cours des E. O. R. à Draguignan. Est nommé aspirant et envoyé au front, à Flirey, au Bois de Mortmare, puis à Verdun, où il est prom u

Digitized by Google

Nous l'avions vu grandir, plein d'une sève exubérante. Cette sorte de pétulance naturelle, la vie se chargerait de la tempérer, de l'assagir.

Elève au Lycée Berthollet (1899-1910), Jean Fontaine nous donnait l'impression d'une intelligence primesautière, d'un esprit toujours en éveil. Il fut l'un de ces jeunes gens avides de connaître que leurs maîtres se plaisent à suivre dans la vie, heureux de leur présager de brillants succès, une féconde carrière. Et, sans doute, elle l'eût été, à en juger par les débuts. Licencié, à l'âge où beaucoup sont de simples candidats au baccalauréat, déjà mûri grâce aux leçons de cette Faculté des Lettres de Lyon dont les anciens étudiants conservent un souvenir fidèle et reconnaissant, Jean Fontaine-Vive, inscrit à la Faculté de Droit, n'eût pas tardé à conquérir de nouveaux diplômes. L'avenir souriait à son ambition.

C'était le doctorat ès-lettres, l'agrégation de Droit, peut-être.

Que de projets il confiait à son ancien maître, la dernière fois qu'il lui rendit visite, à Annecy, avant de repartir au front! Car, du jeune étudiant, la guerre avait fait l'un de nos plus vaillants officiers. D'autres mettront en pleine lumière le rôle brillant qu'il a rempli. Il nous suffira de transcrire ici les quatre citations qu'il a si bien méritées.

PREMIÈRE CITATION.

(Décembre 1915. Ordre du régiment.)

A effectué une patrouille des plus audacieuses sur un glacis particulièrement battu et a rapporté des renseignements très intéressants.

DEUXIÈME CITATION.

(Octobre 1916. Ordre du régiment.)

Dans la nuit du 3 au 4 octobre, chargé de reconnaître une ferme occupée par l'ennemi, a fait preuve d'une rare sagacité et d'un sang-froid merveilleux, n'hésitant pas à engager la conversation avec la sentinelle dans sa langue maternelle ; reconnu par un homme du poste ennemi, l'a tué pour dégager les hommes de sa patrouille et est rentré dans les lignes avec son effectif au complet, ayant accompli sa mission.

TROISIÈME CITATION.

(Même mois.)

Sous-lieutenant Fontaine-Vive, commandant le groupe d'éclaireurs de la 2e compagnie du premier bataillon du 163e, chef du groupe de patrouilleurs de son bataillon, a accompli à plusieurs reprises des patrouilles très audacieuses Ce 12 octobre 1916, à l'occasion d'un coup de main effectué dans

sous lieutenant. Part avec son régiment, le 163e de ligne, à la Fontenelle, vers Sainte-Marie-aux-Mines. Enfin, au chemin des Dames, il devait tomber en héros, le 2 août 1917. J. F.-V. faisait partie depuis une semaine environ d'un bataillon du 215e, bataillon cité à l'ordre de l'armée pour son admirable attitude, le même jour.

Digitized by Google

les lignes ennemies, a dirigé son équipe avec beaucoup de caractère et a contribué à la bonne réussite de cette affaire.

QUATRIÈME CITATION (Posthume).

(A l'ordre de l'armée.)

Jeune officier plein d'ardeur et de bravoure confiante ; a trouvé une mort glorieuse au moment où il excitait ses hommes à venger la mort de leur capitaine [1].

*
* *

Ce qui frappait le plus dans cette ardente physionomie, c'était la foi, une foi véhémente, agissante : foi en la prochaine victoire de la justice et du droit, foi en l'influence sociale que doit avoir une âme fière et fortement trempée, foi surtout aux glorieuses destinées de la France. Il voulait être, il aurait été un homme d'action. Il voulait « lutter pour tout ce qui est beau, tout ce qui est bon et noble ».

Avant la guerre déjà, il n'avait pas craint d'entraîner ses camarades dans les milieux ouvriers pour combattre l'alcoolisme. « Je me souviens, écrivait l'un d'eux, des soirs d'hiver 1913-14 où il allait prêcher la bonne parole dans les cabarets fumeux de notre Guillotière. »

En écoutant Jean Fontaine parler de ses projets, de son idéal, de ses rêves, plutôt que de ses actions d'éclat, nous songions, nous, avec effroi, à la mort qui le guettait peut-être. Il l'avait vue, lui, si souvent en face qu'il la dédaignait. Il l'eût volontiers défiée.

La Mort! Comme elle était pourtant présente à son esprit! Jean Fontaine avait rencontré à Lyon une noble jeune fille d'Alsace, dont l'âme généreuse avait séduit sa nature enthousiaste. Il parlait de sa fiancée en termes émouvants. Mais il refusait de se marier pendant la guerre. « On court trop de risques, disait-il, de laisser bientôt une veuve. » Nous trouve-

1. Citation du capitaine. — [Jean Fontaine avait pris le commandement de la compagnie après la mort de son capitaine et de son lieutenant.]

« Officier d'élite; a trouvé une mort glorieuse au milieu de sa compagnie qui luttait avec acharnement contre un ennemi supérieur en nombre. »

Voici le texte du dernier rapport adressé par Jean Fontaine-Vive au commandant de son bataillon :

« Sous-lieutenant Fontaine-Vive au commandant 5e bataillon 215e.

J'ai fait envoyer une patrouille pour rejoindre les 2e et 3e sections : elles les joindront *coûte que coûte* ; j'en prendrai la tête si nécessaire.

Dans le coin que j'occupe nous continuerons à tenir jusqu'au bout, nous avons le capitaine à venger.

Ordres donnés pour le ravitaillement. — Fontaine-Vive. »

Quelques minutes après, le jeune poète, le vaillant officier, mourait pour la Patrie!

Digitized by Google

rions jusque dans ses « méditations » d'avant-guerre les traces de ce pressentiment.

» J'ai rendez-vous avec la Mort, écrivait ce jeune poète américain, Adam Seeger, tombé pour la France; j'ai rendez-vous avec la Mort, à minuit, en quelque ville en flammes... Il se peut qu'elle me prenne par la main et me mène dans son noir repaire, et ferme mes yeux, et arrête mon souffle. Il se peut que je passe encore à côté d'elle. Dieu sait qu'il serait plus doux de dormir sur un oreiller de satin, dans les parfums de l'amour..... Mais je ne manquerai pas à la parole donnée : J'ai rendez-vous avec la Mort[1]. »

Comme Adam Seeger, Jean Fontaine savait tout le prix de la vie. Il ne cessa pourtant de l'exposer sans crainte, donnant jusqu'à la fin un admirable exemple de dévouement, de courage et d'abnégation.

« Vouloir, pour agir », telle était, je crois, l'une des formules chères à ces jeunes poètes. Pour Jean Fontaine-Vive, ses travaux littéraires mêmes auraient été des actes.

Il avait choisi comme sujet d'une thèse en vue du doctorat : *Les Origines de la Réformation en Savoie*. Il nous en parlait comme d'une veine féconde et neuve, lorsqu'il vint à Annecy, pendant un congé de convalescence, dépouiller certaines pièces d'archives. Nous aimons à penser que son labeur eût défriché ce champ d'aspect stérile et broussailleux. Nul doute que J. F.-V. n'eût traité pareille matière avec cet esprit de tolérance et d'équité sans lequel on ne saurait figurer parmi les historiens, ni même au nombre des « honnêtes gens »[2]. Calvin, saint François de Sales (car l'antithèse s'impose), quels hommes, et quels contrastes ! Jean Fontaine admirait le premier sans

1. Jean Dornis, *Un poète américain mort pour la France* (in *Revue des Deux-Mondes*, 15 novembre 1917, *p. 156*). Depuis, Jean Dornis nous a fait connaître un nouveau « poète, anglais, mort pour la France. » Rupert Brooke (*Ibid.*, 1er janv. 1917, p. 140).

2. Cf. cet extrait d'une lettre qu'il nous adressait :

« Pendant 6 mois ont vécu côte à côte, partageant la boule de son et le pain de l'esprit, un moine venu d'Italie et un étudiant protestant. Ils ont un jour sauvé ensemble deux de leurs hommes ensevelis alors que les bombes pleuvaient. Leurs liens n'en ont été que plus forts. Le *vous* hiérarchique a fait place au *tu* affectueux ; il en résulte pour chacun un accroissement de son patrimoine spirituel..... »

Voilà pour l'union sacrée. Et voici pour satisfaire le désir ardent de justice dont pareilles âmes sont éprises : « Contrairement à ce qui en a été dit par un cabotin de la politique, confortablement installé en son fauteuil, les Méridionaux sont de superbes troupes, pour qui les sait commander. Les Ardéchois et les Bas-Alpins ne le cèdent en rien, comme endurance, vaillance et solidité, à nos Savoyards..... »

Digitized by Google

l'aimer ; il avait plus d'affection pour le doux évêque. Au reste, ce ne sont là que traits secondaires de cette physionomie si attachante. Je préfère insister moins sur les dons intellectuels que sur les sentiments du jeune et regretté poète. N'est-ce pas le cœur qui grandit l'homme, bien plus que l'intelligence ? Jean Fontaine avait une exquise sensibilité. Au moment précis où je trace ces lignes, je reçois de sa fiancée le dernier portrait de celui qu'elle pleure. « J'espère, écrit Mlle O. S., que vous y retrouverez comme moi son beau regard énergique, son expression fine et ferme..... Je sais que cette image affermira en votre cœur un souvenir qui est pieusement gardé et que la précision des traits, gravant en vous son cher visage, ne fera qu'accentuer le souvenir de la physionomie morale, que vous aimez à évoquer avec tant de fidélité et d'affection. »

Sous la finesse de ces traits un peu émaciés, c'est bien l'âme ardente que j'entrevois. Jean Fontaine n'aimait pas à demi. Il aimait notre France avec un enthousiasme qui eût réconforté les tièdes et fait rougir les veules. Dans les tranchées, il chantait la patrie, la grande patrie française, et cette noble terre de Savoie qu'il vénérait. L'une, nous l'avions célébrée jadis ensemble, avec ce Du Bellay dont la grâce mélancolique nous avait séduits tous deux. Lui trouvait des accents nouveaux pour exalter cette

France, mère des arts, des armes et des lois,

cette France si grande en son généreux désintéressement. Nous avons publié quelques-uns des petits poèmes adressés par Jean Fontaine à son ancien maître et, par son intermédiaire, à ses jeunes condisciples du Lycée Berthollet [1]. Tous, nous l'espérons, ne tarderont pas à paraître. Dans quelle atmosphère de vibrant patriotisme ils ont été composés pour la plupart, entre deux attaques, rien ne l'indiquerait mieux que les passages suivants d'une lettre qu'il nous envoyait des tranchées [2] :

..... Nous sommes actuellement au repos, pour la première fois depuis août 1914. Quant à moi, j'ai supporté mes dix mois de campagne et les charges de chef de section dans les avant-postes d'une armée sans un seul jour de fatigue. J'ai vingt fois échappé à la mort, ce qui fait que maintenant nous sommes de vieux camarades, et appris au contact permanent des hommes à vivre et à penser.... J'ai toujours eu comme un viatique dans ma musette Sénèque et les Evangiles, et tandis que les torpilles s'acharnaient

1. Sous ce titre : « *La Muse annécienne aux tranchées*, in *Revue Savoisienne*, 1916, p 61.
2. Elle est datée du 28 janvier 1916.

Digitized by Google

sur mon P. C. dévasté, je lisais les pages superbes de Rabindranath Tagore, où il affirme la beauté secrète de mourir.

J'ai passé par bien des dangers et bien des épreuves, et j'ai toujours éprouvé que la stupidité de la mort ou l'injustice des hommes ne peuvent triompher de celui qui place tout son recours dans l'Esprit.....

Et plus loin :

C'est pourquoi, mon cher Maître, je dis à vos jeunes : défiez-vous de vous croire déjà des hommes pouvant résoudre les problèmes de la vie et de l'esprit..... Rendez le sol de votre cœur fécond. La vie y sèmera. Et, comme humus, jetez-y toutes les beautés dont l'histoire, notre histoire surtout, est faite, les splendides exemples de tous les convaincus, de tous les ardents, de tous ceux qui, comme Achille, ont préféré une belle mort pour une cause belle à une vie facile et veule.....

Mais je m'égare, cher Maître, que voulez-vous ? il fait si bon causer avec ceux qui vous ont guidé, hésitant encore et déjà truculent [1], au coin du feu, dans un village de Lorraine où nous logeons dans des chambres « où il n'y a pas de trous au plafond.... »

Pauvre cher Jean Fontaine ! Quelle émotion à revivre ces souvenirs déjà lointains, à évoquer cette belle âme, à remuer ces lettres, ces cartes hâtives où la boue des tranchées de la Woëvre éclabousse parfois des hémistiches !

Des « avancées de G. », il nous adressait, le 24 juin 1916, ces trois strophes vibrantes :

Combien de nous disaient naguère :
« Fini le temps des peuples fous !
Vivons en paix ! Guerre à la guerre !
Les Allemands n'y songent guère ;
Certe ils n'entreront pas chez nous. »

Elle fondit comme un orage
Sur le pays, un beau soir d'août.
Transports sacrés, ô sainte rage !
Ils comptaient sans notre courage,
« Non ! Ils n'entreront pas chez nous ! »

Deux ans de guerre et de souffrance
N'ont pas lassé nos cœurs. Debout !
L'heure a sonné de l'espérance :
Verdun chante ta délivrance,
France, ils sortiront de chez nous !

Voilà comment Jean Fontaine aimait son pays. S'il désirait échapper au carnage, c'était pour avoir la joie de contempler le spectacle d'une France grandie, régénérée par le sacrifice de ses plus nobles enfants.

1. Voyez le portrait que Jean Fontaine esquissait de lui-même, sous ce titre : *Ce que je suis* (août 1912). Même épithète dans ce vers :

Ce que je suis ? Mon Dieu, le sais-je ? Un peu bohème ;
Une pointe d'orgueil en un nœud truculent...

Digitized by Google

Quant à cette Savoie, « terre féconde en héros », il avait pour elle toute la tendresse d'un fils pour une mère adorée. Une partie de ses chants sont, auraient été surtout, un hymne fervent en l'honneur de la terre natale.

Un Savoyard pourrait-il lire sans en être touché des strophes telles que les suivantes, extraites d'une pièce intitulée : *Nostalgie*[1] (août 1913) :

Quand j'étais tout petit, au bord de nos rivières,
Je courais en chantant des refrains à l'écho.
Fiers torrents du pays ! Ménoge, Arve, Fillière,
Dont si doux est le nom qu'on dirait un sanglot.

Torrents de mon pays ! montagnes où l'aurore
Chante le Créateur en gammes de soleil,
Vous dont le souvenir semble toujours éclore
En un perpétuel et nostalgique éveil !

Quand je rêve, le soir, au sein des villes grises,
Mes regards vont chercher au loin votre contour,
Et dans l'ombre parfois votre forme indécise
Semble me consoler de la fuite du jour...

Et ce n'est pas là simple jouissance d'esthète. Avec quel accent Jean Fontaine-Vive parlait de ses compatriotes :

Combien je suis loin, nous écrivait-il, de la gravité réfléchie et enjouée à la fois de nos paysans de Savoie qui, eux, savent le prix de la vie à travers les difficultés qu'elle leur présente. Mon seul désir militaire serait de pouvoir passer dans un de nos régiments, 30e, 97e, ou chasseurs. J'en serais transporté d'aise.

Ainsi, tout dans la Savoie lui était cher : ses monts, ses bois, ses lacs, son histoire et ses traditions. Il avait eu la joie de voir ses premiers essais couronnés par l'Académie de Savoie[2] et d'obtenir un premier prix au concours de 1912. Un de ses désirs les plus vifs était qu'on soumît les derniers au Jury de l'Académie Florimontane. Pour Annecy, pour l'harmonie de son lac, cet Annécien, devenu Lyonnais, éprouvait une nostalgie profonde. « Quand reverrai-je, hélas !... » nous

1. Voir également le *Sonnet Funéraire* et celui qui a pour titre : *A mon Pays* (sans date dans le manuscrit). Aux paysages les plus somptueux ou les plus évocateurs, le poète préfère :

Ses pics ardus et noirs, aux flancs drapés d'hermine.

2. Voyez *La Savoie littéraire et scientifique*, revue trimestrielle publiée sous le patronage de l'Académie de Savoie. 8e année, 1913, p. 2-3 et p. 19-20. On y trouvera avec quelques extraits (notamment *Nocturne Funèbre* et *Nocturne à l'Inconnue*), l'appréciation du rapporteur, M. le Comte Amé d'Oncieu. — Un autre lauréat de l'Académie de Savoie, le caporal Joseph Bourgeois, étudiant en droit comme Jean Fontaine, est également tombé au champ d'honneur.

Digitized by Google

sur mon P. C. dévasté, je lisais les pages superbes de Rabindranath Tagore, où il affirme la beauté secrète de mourir.

J'ai passé par bien des dangers et bien des épreuves, et j'ai toujours éprouvé que la stupidité de la mort ou l'injustice des hommes ne peuvent triompher de celui qui place tout son recours dans l'Esprit.....

Et plus loin :

C'est pourquoi, mon cher Maître, je dis à vos jeunes : défiez-vous de vous croire déjà des hommes pouvant résoudre les problèmes de la vie et de l'esprit..... Rendez le sol de votre cœur fécond. La vie y sèmera. Et, comme humus, jetez-y toutes les beautés dont l'histoire, notre histoire surtout, est faite, les splendides exemples de tous les convaincus, de tous les ardents, de tous ceux qui, comme Achille, ont préféré une belle mort pour une cause belle à une vie facile et veule.....

Mais je m'égare, cher Maître, que voulez-vous ? il fait si bon causer avec ceux qui vous ont guidé, hésitant encore et déjà truculent [1], au coin du feu, dans un village de Lorraine où nous logeons dans des chambres « où il n'y a pas de trous au plafond.... »

Pauvre cher Jean Fontaine ! Quelle émotion à revivre ces souvenirs déjà lointains, à évoquer cette belle âme, à remuer ces lettres, ces cartes hâtives où la boue des tranchées de la Woëvre éclabousse parfois des hémistiches !

Des « avancées de G. », il nous adressait, le 24 juin 1916, ces trois strophes vibrantes :

Combien de nous disaient naguère :
« Fini le temps des peuples fous !
Vivons en paix ! Guerre à la guerre !
Les Allemands n'y songent guère ;
Certe ils n'entreront pas chez nous. »

Elle fondit comme un orage
Sur le pays, un beau soir d'août.
Transports sacrés, ô sainte rage !
Ils comptaient sans notre courage,
« Non ! Ils n'entreront pas chez nous ! »

Deux ans de guerre et de souffrance
N'ont pas lassé nos cœurs. Debout !
L'heure a sonné de l'espérance :
Verdun chante ta délivrance,
France, ils sortiront de chez nous !

Voilà comment Jean Fontaine aimait son pays. S'il désirait échapper au carnage, c'était pour avoir la joie de contempler le spectacle d'une France grandie, régénérée par le sacrifice de ses plus nobles enfants.

1. Voyez le portrait que Jean Fontaine esquissait de lui-même, sous ce titre : *Ce que je suis* (août 1912). Même épithète dans ce vers :

Ce que je suis ? Mon Dieu, le sais-je ? Un peu bohème ;
Une pointe d'orgueil en un nœud truculent...

Digitized by Google

Quant à cette Savoie, « terre féconde en héros », il avait pour elle toute la tendresse d'un fils pour une mère adorée. Une partie de ses chants sont, auraient été surtout, un hymne fervent en l'honneur de la terre natale.

Un Savoyard pourrait-il lire sans en être touché des strophes telles que les suivantes, extraites d'une pièce intitulée : *Nostalgie*[1] (août 1913) :

Quand j'étais tout petit, au bord de nos rivières,
Je courais en chantant des refrains à l'écho.
Fiers torrents du pays ! Ménoge, Arve, Fillière,
Dont si doux est le nom qu'on dirait un sanglot.

Torrents de mon pays ! montagnes où l'aurore
Chante le Créateur en gammes de soleil,
Vous dont le souvenir semble toujours éclore
En un perpétuel et nostalgique éveil !

Quand je rêve, le soir, au sein des villes grises,
Mes regards vont chercher au loin votre contour,
Et dans l'ombre parfois votre forme indécise
Semble me consoler de la fuite du jour...

Et ce n'est pas là simple jouissance d'esthète. Avec quel accent Jean Fontaine-Vive parlait de ses compatriotes :

Combien je suis loin, nous écrivait-il, de la gravité réfléchie et enjouée à la fois de nos paysans de Savoie qui, eux, savent le prix de la vie à travers les difficultés qu'elle leur présente. Mon seul désir militaire serait de pouvoir passer dans un de nos régiments, 30e, 97e, ou chasseurs. J'en serais transporté d'aise.

Ainsi, tout dans la Savoie lui était cher : ses monts, ses bois, ses lacs, son histoire et ses traditions. Il avait eu la joie de voir ses premiers essais couronnés par l'Académie de Savoie[2] et d'obtenir un premier prix au concours de 1912. Un de ses désirs les plus vifs était qu'on soumît les derniers au Jury de l'Académie Florimontane. Pour Annecy, pour l'harmonie de son lac, cet Annécien, devenu Lyonnais, éprouvait une nostalgie profonde. « Quand reverrai-je, hélas !... » nous

1. Voir également le *Sonnet Funéraire* et celui qui a pour titre : *A mon Pays* (sans date dans le manuscrit). Aux paysages les plus somptueux ou les plus évocateurs, le poète préfère :

Ses pics ardus et noirs, aux flancs drapés d'hermine.

2. Voyez *La Savoie littéraire et scientifique*, revue trimestrielle publiée sous le patronage de l'Académie de Savoie. 8e année, 1913, p. 2-3 et p. 19-20. On y trouvera avec quelques extraits (notamment *Nocturne Funèbre* et *Nocturne à l'Inconnue*), l'appréciation du rapporteur, M. le Comte Amé d'Oncieu. — Un autre lauréat de l'Académie de Savoie, le caporal Joseph Bourgeois, étudiant en droit comme Jean Fontaine, est également tombé au champ d'honneur.

Digitized by Google

disait-il, avant de partir, songeant bien plus aux charmes de sa ville natale qu'à « la douceur angevine ».

Mais cet amour était bien loin d'être exclusif. Rien chez lui d'un sentiment puéril, fait d'égoïsme ou d'inintelligence. A plusieurs de ses anciens maîtres, Jean Fontaine conservait une large place dans son estime et dans son affection. Il leur savait gré d'aimer comme lui, presqu'autant que lui, sa petite patrie, de n'avoir point voulu la quitter et de contribuer, en travaillant pour elle, à mieux la faire connaître. Lorsque Jean Fontaine, en nous serrant la main, jeta un dernier regard sur sa ville natale, peut-être avait-il le pressentiment que c'était la vision suprême. Mais il se raidit contre l'émotion ; car il savait, lui aussi, qu'il retournait « combattre pour la justice, pour la sainte cause des peuples, pour les droits sacrés du genre humain », enfin qu'il est beau de mourir « pour les lois éternelles [1] ». Et je compris qu'il répétait, en me disant adieu, les vers fameux d'Horace :

> Quoi ! vous me pleureriez, mourant pour mon pays ?
> Pour un cœur généreux ce trépas a des charmes ;
> La gloire qui le suit ne souffre point de larmes !

La gloire ? Jean Fontaine a été fauché trop jeune pour la devoir à ses vers. Il la mérite par sa mort [2].

Annecy, le 4 décembre 1917.

J. DÉSORMAUX.

1. Lamennais. — Cf. l'extrait suivant d'une lettre qu'il écrivit avant de partir en patrouille, le 7 décembre 1915, extrait déjà reproduit dans un pieux memento :

Si je meurs, ce sera, comme j'avais toujours souhaité mourir, dans l'accomplissement volontaire de mon sacrifice pour une cause digne de cette offrande.

Si je meurs, j'espère que ce Dieu que j'ai tant cherché, d'un cœur si ardent de le connaître, me recevra dans sa paix.

. . . . . .

Je meurs pour la France, et le salut du monde par la France.

2. On nous permettra de transcrire ici le sonnet suivant, dédié par une jeune fille d'Annecy à Mlle O. S., en mémoire de son fiancé :

LES MORTS FÉCONDES

A Mademoiselle Olga S., en souvenir de son fiancé, le Lieutenant Jean Fontaine-Vive, d'Annecy, mort au champ d'honneur.

Enfin nous triomphons de ce mal étouffant !
Tous les cœurs étaient las, las d'une angoisse amère :
Le courage ? — Vain mot ! — L'espérance ? — Chimère !
Et le doute accablait le vieillard et l'enfant.

Le Beau ? La Vérité ? — Pauvres songes d'antan !
Pourquoi lutter, souffrir, en ce monde éphémère ? —
Et l'âme, révoltée, oubliait la prière...
Un seul désir : la Mort ; un seul bien : le Néant.

Digitized by Google

*
* *

[A]. Biographie — 1. *Palmarès* du Lycée Berthollet, de 1900 à 1910, et 1916 (citations).
2. Association des anciens Elèves de la Faculté des Lettres de Lyon : 15e *Bulletin* (1915) et 16e (1916).
3. *Les Alpes* [Dépollier], n° du 20 décembre 1917 (résumé de *In Memoriam*).
4. *L'Industriel Savoisien*, n°s du 18 août (notice nécrol.) et 8 décembre 1917.
5. *Revue Savoisienne*, 1916, p. 61 (Cf. ci-dessous).
6 *Ibid.*, séance de l'Académie Florimontane, octobre 1917, p. 166, allocution du Président.
7. *Memento* nécrologique, avec portrait et extraits de poèmes (G. L. Arlaud, éditeur, Lyon).
8. [R. Allier] : *Nos Tablettes d'Or* ; Nos Morts : Jean Fontaine-Vive, in *Le Semeur*, « organe des associations chrétiennes d'étudiants de France », xx, 1 (nov. 1917), p. 41-68.

*
* *

[B]. Bibliographie — 1. *La Savoie littéraire et scientifique*, 1913, p. 2-3 et 19-20 (*Nocturne Funèbre ; Nocturne à l'Inconnue*).
2. J. D. : *La Muse annécienne aux tranchées* (in *Revue Savoisienne*, 1916, p. 62 (*Pilosus Artifex ; Neige sur la W... ; Vision ; Matin ; Crépuscule aux tranchées*).
3. *Revue Savoisienne*, 1917, 4e fascicule (rapport de M. G. Martin sur le concours de Poésie de 1917, p. 177).
4. Des pièces de vers détachées ont paru dans plusieurs périodiques lyonnais, tels que *Lyon-Etudiant* et *Lyon-Théâtral*, notamment : *La Maison sous les Saules ; Nocturnes*.
5. *Chronique Musicale*, in *Lyon-Théâtral* (de 1912 à 1914, passim).
6. *Chronique Hebdomadaire, Ibid.*
7. *Croquis de Savoie*, pages descriptives, *Ibid.*
8. Quatre petits articles, in *Foi et Vie* (février, avril, mai 1917) : *Notes du Front*. I. Héroïsme et bonne humeur ; II. Anniversaire ; III. Repos après Verdun ; IV. Le Rapport.
9. Comptes rendus dans la presse parisienne (feuilletons : *Critique dramatique*) de la Matinée consacrée, le samedi 22 déc. 1917, aux poètes tombés au champ d'honneur [Comédie Française].

*
* *

Le premier recueil de vers, dont la préparation a été confiée à M. J. Désormaux par M. Fontaine, commis principal des Téléphones, à Lyon, père du jeune poète, et par sa fiancée, Mlle O. S., sera intitulé : *Fleurs printanières*.

Mal étrange et profond ! Ses causes ? — La défaite,
L'injustice partout, superbe, jusqu'au faîte :
Le faible, flagellé, se traînait à genoux...

Mais vos tombes sont là, nobles héros de France !
Un grand souffle a vibré... Voici la délivrance,
Et votre ardente foi, martyrs, palpite en nous !

M.

(26 août 1917).

Digitized by Google

Il contiendra, comme nous l'avons dit, les pièces antérieures à la guerre, y compris les premiers essais.

Le deuxième recueil (Poésies de guerre)[1] est publié par Mlle O. S. — Il vient de paraître (février 1918) sous ce titre : *Jeunesse ardente*, avec une préface de Gaston Riou (Editions Georges Crès). J. D.

Un mot nouveau de la langue française emprunté à la Savoie ?

La question suivante a été posée dans le *Recueil de l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, vol. LXX, 1914.

« Arpète : ce mot va-t-il passer dans l'usage ? Sous sa rubrique, on trouve dans les journaux des faits divers. Il se trouve dans le *Dictionnaire d'argot fin de siècle*, par Ch. Virmaitre. Paris, 1894 : Arpette, apprenti de n'importe quel métier. En connaît-on l'origine ? »

Je cite les réponses publiées dans le même Recueil aux volumes LXXI, 1914 et LXXV, 1917.

1° « Arpète » et mieux « arpette » est un mot d'un usage assez fréquent dans les classes populaires et qui n'a pas plus, je crois, de vingt-cinq à trente ans d'existence. Arpète ! trente-six degrés au-dessous d'un chien, disaient communément autrefois les ouvriers pour manifester leur mécontentement à un apprenti.

On peut, pour l'étymologie, hasarder le bas langage « arpion » pied, ou encore voir là une déformation du verbe arpenter, marcher. Le fait est que l'arpette est toujours à arpenter les rues. Il est à noter toutefois que le Champenois a « harpette » signifiant ce qui est mince et frêle et qu'en Rouchi « arpier » est un être vif, remuant. Là serait sans doute la véritable étymologie. Gustave FUSTIER.

1. Une petite pièce de ce recueil posthume a eu depuis les honneurs d'une matinée donnée à la Comédie française, en souvenir des poètes morts pour la Patrie. Le 22 décembre 1917, Albert Lambert a révélé à un public d'élite les strophes intitulées : *En souvenir de la patrouille du Violu*. (Cette action d'éclat valut une citation au vaillant officier). Il les a dites « avec la sobriété, le goût, d'un homme de cœur; il a su éveiller dans ses auditeurs l'émotion qu'il éprouvait ». — « Albert Lambert, écrit un autre assistant, a dit seulement les vers de Jean, et, pour leur donner toute leur signification profonde, les a fait précéder de sa profession de foi en les destinées de la France. Il a martelé ce credo d'une voix énergique, vibrante, et l'affirmation de cette foi triomphante a remué l'auditoire. Le public s'est uni à l'acteur pour honorer le poète et le soldat. L'un et l'autre ont eu leur part de gloire. »

Digitized by Google

2° Au masculin, ce terme servait à stigmatiser, dans l'idiome genevois, le jeune polisson qui tire les sonnettes et démolit les becs de gaz. Je le crois d'importation lyonnaise. Dr Vogt.

3° Ce vocable ne pourrait-il pas provenir tout simplement, hélas ? du mot allemand « arbeiter » qui signifie ouvrier ou travailleur, au féminin comme au masculin. L'arpète est plus particulièrement une petite ouvrière, employée chez les couturières ou modistes. Je livre cette explication pour ce qu'elle vaut. A. D. A.

4° Alpe est un terme géographique emprunté aux Gaulois et désignant la grande chaîne de montagne qui s'étend des Apennins aux Balkans.

En France, il est devenu le mot courant qui désigne un pâturage de haute montagne et il a produit le mot alpage qui s'applique aux montagnes pastorales comme au droit et à l'exercice de leur pâturage.

Il a donné un diminutif « alpette », qui désigne en Dauphiné et en Savoie des lieux-dits restreints de montagnes subalpines ou préalpines, des forêts, des hameaux qui s'y trouvent situés et des cols et passages qui y conduisent.

On écrit aussi arpe et arpette et ces deux mots sont signalés pour la première fois, je crois, au point de vue terminologique, dans le *Glossaire des noms topographiques du S.-E. et des Alpes*, par D. Mourral. Grenoble, 1917.

Je cite, en exemple, la carte géométrique des montagnes de l'Arpette et de Granier, pour la limitation entre la France et la Sardaigne, dressée par Villaret en vertu du traité de 1760. Dans le *Dictionnaire topographique de la Savoie*, par Vernier, 1896, on trouve relevées quinze de ces désignations avec les variantes Alpettaz, Alpette, Arpettaz, Arpette.

Ces noms de localités sont devenus aussi des noms propres d'habitants et l'on relève des sieurs François et Félix d'Alpette, syndics de Saint-Jean de Maurienne en 1629 et 1630.

Beaucoup d'entr'eux continuent d'émigrer à Paris pendant la saison d'hiver et c'est parmi leurs enfants que se recrutaient les ramoneurs d'autrefois. Il a dû arriver que certains ayant quitté la raclette pour servir de commissionnaires ou d'apprentis, avec un apport débutant de simplicité alpestre, n'ont pu manquer de susciter la critique facile et maligne de leurs concurrents citadins.

Ceux-ci, comme c'est l'usage, ont cru les brimer par allusion à leur pays d'origine, encore qu'elle ne fût pas humble par le site tout au moins.

Digitized by Google

Comme on aurait pu dire au péjoratif montagnard, on a dit alpettard et par abréviation alpette, avec une rime peut-être voulue, en style plus que familier.

Le mot jaloux provient sans doute d'une région de plaine, Lyon ou Paris ; mais il est emprunté à la Savoie. SUS.

Cette argumentation paraît avoir eu gain de cause, car elle a clos jusqu'à ce jour le débat qui reste toujours en suspens : je me permets de le signaler aux érudits étymologistes de l'Académie Florimontane.

J. COCHON.

Nouvelles Etudes Philologiques[1]

III.

Contribution au GLOSSAIRE DU FRANÇAIS LOCAL parlé dans la région annécienne au XVIe siècle.

(D'après le *Coutumier de l'Insigne Prieuré de Talloires.*)

(Suite)

§ II.

Sous la graphie latine transparaissent nettement un certain nombre de mots (formes ou sens spéciaux) usités au Prieuré de Talloires.

	Page	Chapitre	
AROMATIER.	30.	XXV.	Pharomacepolam seu *aromatarium.* *L'aromatier* est l'herboriste ou apothicaire, notre pharmacien actuel. La forme patoise serait *aromati*. De là les patronymiques *Romatier, Romati.* (Pour la chute de l'initiale, cf. piém. *rumatic*, à côté de *armatic*, d'*ăromăticum*).
BARBERIE.	87.	CXIV.	barbitonsor tenetur venire ad *barberiam* prioratus. «Dans quelques communautés d'hommes, lieu où l'on faisait la barbe. » (LITTRÉ, s. v° *barberie*, 2.)
BATTEL.	64.	XCVIII.	debet manu tenere funes, seu cordas

1. Voir la *Revue Savoisienne*, 1917, p. 156.

Digitized by Google

	Page	Chapitre	
			cum pondeteriis *battellorum* signorum, seu campanarum ecclesiæ. Cf. GODEFROY, *batel*, 1. — J.-B. CERLOGNE enregistre « *batail :* battant de la cloche » (*Dict. du Patois Valdotain*).
BISOLE.			Voyez plus loin : *véron*, et l'Appendice.
CAMPANNE.	64.	XCVIII.	signorum seu *campanarum* (cloches) ecclesiæ. Voyez le dérivé suivant.
CAMPANULE.	93.	CXIX.	Item signifero seu confaronum deferenti ac *campanulas* deferenti. *Canpannă*, fr. loc. *campanne*, cloche, clochette, est très répandu. Le dérivé *campanule* est encore usité sporadiquement. Dans la vallée d'Aoste, *campana*, clochette, et *campanin*, petite clochette. Le fr. local actuel a un second dérivé : *campanette*, sonnette. Pour le simple, voyez *canpannă*, in *Dict. Savoyard.* Sur les termes romans issus de *cămpana*, voyez ce mot dans KOERTING.
CARBONADE (et *charbonnée*).			Voyez § III : *carbonata*.
CARCUL.	20.	IX.	tres libras casei in quorum quidem generalium *carculo* assistat..... Prononciation relevée in *Dict. Sav.* à Thônes, à Annecy. De même dans la vallée d'Aoste.
CLARET (ou *clairet*).			Voyez § III *claretum*.
COBLE.	42.	LI.	unam *coblam* cepium. Cf. *Dict. Sav.*, *coblă*, couple. *Coblă d'onĭon*, glane d'oignons, à Thônes, Annecy, Samoëns, etc. Même forme en provençal et dans la vallée d'Aoste. Le français local a conservé *coble* (passim). Voyez KOERTING : *copŭla*.
CONFARON.	84.	CX.	vexillum seu *confaronum* ecclesiæ. De même, p. 93 (ci-dessus, v° *campanule*) et p. 94 : portare vexillum,

Digitized by Google

Page. Chapitre.

seu *confaronum*. Cf. le titre du chapitre CXXI, p. 94 : De signifero, seu *confaronum* ecclesiæ deferente.

C'est le fr. *gonfalon, gonfanon*. Voyez le *Dict. Général* et l'article † *confaron* du *Dict. Savoyard*. On y trouvera une modification curieuse du sens primitif. Elle est due, croyons-nous, à l'influence du patois *farâ*, brûler, *fară*, flamme. La forme *confaron* [1] est également relevée en 1565, à Alex. CERLOGNE donne *confaron* : bannière d'église. Cf. M. le chanoine GAVARD : « Le *conforon* ou *confaron* est partout la bannière des processions... » *(Notes mnsc.* pour le *Supplément* au *Dict. Sav.)*

ENSAFRANÉ (ou *ensafrené ?)* Voyez § III : *insafranata*.

FLAMICHE. 46. LV. facit benedictionem *flamichiarum*.

Dominique Brienne donne la note suivante : « Sorte de galette faite avec diverses farines et du lait. »

Nous n'avons pas relevé *flamiche* dans les parlers actuels de la Savoie. Ce mot, d'origine inconnue [2], est donné comme dialectal par H. D. T., avec cette définition : pâtisserie faite de beurre, d'œufs et de fromage. Texte de Rutebeuf :

> Du fromant qu'il fera semer
> Me fera ancoan *flamiche*.

Voir aussi *flamiche* dans GODEFROY : « espèce de gâteau ou de galette qu'on

1. Sur le vx. fr. *gonfanon* et variantes, notamment *conferon*, voyez G. PARIS : *La Dissimilation consonantique dans les Langues romanes* (article paru dans la *Romania* et recueilli in *Mélanges Linguistiques*, I, 139.) Cf. KOERTING. n° 4399.

Le vers 1125 du *Mystère de Saint-Bernard de Menthon* (éd. LECOY DE LA MARCHE, p. 52) :

> Mettés vous en devocion,
> A tout la croix et *confacion*....

n'offre pas un sens très satisfaisant. L'éditeur proposait (p. 193 du *Vocabulaire*) de corriger peut-être *confacion* en *procession*. S'il faut modifier *confacion*, c'est *confaron* qui nous semble plutôt indiqué.

2. Ne serait-ce pas le même que le fr. *flammèche ?*

Digitized by Google

	Page	Chapitre	
			fait cuire en chauffant le four ; on le mettait au four tandis que le bois brûlait, flambait encore. » Dans les parlers bressans, *flamusse*. Cf. L. Guillemaut : *Dict. patois de la Bresse louhannaise*. Une ordonnance de police de 1577 réglemente la vente des *flamusses* à Chalon-sur-Saône.
Forme.	92.	cxviii.	verrere, seu scopare.... claustrum ac etiam sedes, seu *formas*.... Les *formes* sont les stalles, bancs, ou sièges (*sedes*). Cf. Du Cange : *forma*, 13 ; *Dict. Savoyard*, v° *fôrmă* ; Gay : *Gloss. arch. du Moyen-Age*, I, *forme* ; Bruchet : *Ripaille*, 446, 453 ; J. Désormaux : *Contribution au Gloss. de l'ancien savoyard* (*Revue Sav.*, 1914, p. 110, v° *formetz*).
Lanjole.			Voyez § iii : *lanjolla*.
Laude.	27.	xx.	unam mensuram avenæ, quæ *lauda* dicitur.... et notandum est quod dicta *lauda* continet unum quartum avenæ ad mensuram Tallueriarum. *Lauda* serait le germ. *Lot* (*loth*, *lod*), latinisé au fém.. Le masc. est *lot*. Cf. Du Cange : *lotum* ; Godefroy : *lot*.
Loton (? *locton*).	33	xxvii.	pollubra tria vulgo dicta *bassines* electri seu *loctoni*. Ailleurs, 89, cxvi : afferre polubra duo, seu duas bassinas electri, seu *lottoni*. Nous avons relevé *lotton* en Tarentaise (1645). Cf. *Revue Sav.*, 1914, p. 104 et 111. Le grammairien Favre signale ce mot dans son petit lexique. Cf. *Un grammairien savoyard vers la fin du xviiie s.*, p. 7. *Loton* pour *laiton* est encore usité dans une grande partie de la Savoie et dans la vallée d'Aoste.

Digitized by Google

	Page	Chapitre	
			L'ital. a *lottone*. Cf. l'article 5468 de KOERTING : german. *latta*.
MANÉE. (peut-être *manette?*)	43.	LII.	unum manipulum seu *manetam* salis marini. De même, plus loin : duos manipulos, seu duas *manatas* nucum. Nous hésitons à proposer *manette* [1], qui signifie ordinairement poignée, au sens d'anse. (Cf. LITTRÉ et le *Dictionnaire Général*). Ici *maneta* désigne le contenu d'une main, une poignée. Pour le sens, cf. notre ancien mot *joinctée*, *jointée* [2]. Voir DU CANGE, v° *manata*. Un autre dérivé de *main* : *manotte*, servait aussi à désigner une sorte de mesure. Voyez GODEFROY, V. 152 [3].
MÉJENTÈRE.			Cf. ci-dessus, v° *rueges*. Le Mns. A (archives de l'Académie Florimontane) a le mot *mezenteria*, mésentère. Le texte publié par Dominique Brienne donne : *mejenteria*. Le copiste de ce second manuscrit appartenait sans doute à une région où l'*s* intervocalique se change en *j*. Il a transcrit le mot comme il l'entendait prononcer, ou comme il le prononçait lui-même. A Talloires, on dit encore : *méjon*, maison, *séjon*, saison, etc. Il en est de même dans beaucoup de parlers.
MEMBRE.	29.	XXIV.	tenetur ad manutentionem domus Prioratus, et *membrorum* ex ea dependentium...

1. Voyez pourtant COCHARD, in PUITSPELU. Mais le sens : « une poignée, ce que la main peut contenir » est inconnu à l'auteur du *Dict. étym. du Pat. lyonnais* (v° *manetta*).

2. « Au XIII° siècle la *mannée* était une mesure qui en Nivernais servait pour le paiement de certaines redevances ». DE CHAMBURE : *Gloss. du Morvan*, p. 524 (1878). — Un ancien droit s'appelle « droit de *manée* de sel ». Voyez LAURIÈRE : *Gloss. du Droit fr.*, II. 89, et le *Dictionnaire de Trévoux*. Citons cette phrase de Laurière : « les 96 *mannées* reviennent à un *minot* de sel » (*Ibid.*, p 90). C'est la définition que donnait COTGRAVE, en 1611 : « measure whereof 96 make but one *minot*. »

Digitized by Google

	Page	Chapitre	
			L'emploi de membre au sens de chambre est répandu. Cette signification n'est pas inconnue en latin classique. On a proposé d'interpréter de la sorte le vers suivant d'Ovide (*Tristes*, I, III, 64) : Et domus et fidae dulcia membra domus. Cf. la phrase de Montaigne citée par le *Dict. Savoyard*.
RAVIOLE.	50.	LXVIII.	Debet.... tres *raviolas* cum intinctu viridi, seu salsa viridi. Le patois d'Annecy a *ravĭùlă*. (Voyez ce mot in *Dict. Sav.*, qui donne les analogues en italien, en dauphinois, et la définition de *raviole* d'après GODEFROY.) RAVANAT enregistre *raviôla* : « rissole, boulettes de viande hachée et de mie de pain. » (*Dict. du Pat. des environs de Grenoble*). Voyez aussi les trois vers cités, v° *raviole*.
SOMMÉE.	17.	VII.	quæ mensura [dicti Prioratus] est talis ut septuaginta duo libratoria seu pota faciant *summatam* ad mensuram oppidi Anneciaci. Ailleurs, p. 65 : tria exchandalia, seu tres *sommatas* boni, puri vini. Dérivé de *somme*, du latin *sagma*. La *sommée* (primitivement : charge d'une bête de somme), est bien connue, soit comme mesure de capacité, soit comme mesure de superficie, variables suivant les régions [1]. Cf. entre autres : *Dict. Sav.*, v° † *sommée*; PUITSPELU : *Dict. étym. du Patois lyonnais*, v° *saumée* ; GODE-

1. A Grenoble, « la *sommée* ou charge de blé contenait 2 setiers, le setier 2 hémines, l'hémine 2 quartaux ; le quartal équivaut à 1 décalitre, 833 ; cette équivalence donne pour la *sommée* 146 litres 64, ce qui correspond bien à la charge d'une bête de somme ». (A. DEVAUX et J. RONJAT : *Comptes consulaires de Grenoble*, in *Rev. des Langues romanes*, LV, avril-octobre 1912, p. 151).

Digitized by Google

	Page	Chapitre	
			FROY : v° *sommée* ; MISTRAL : v° *saumado*. On voit que la *sommée*, d'après la mesure de la ville d'Annecy, valait alors 72 *libratoria*, ou *pota*. Actuellement la *sommée* est d'environ 120 litres. CERLOGNE (vallée d'Aoste) relève seulement *somà* : somme, charge de mulet.
TATRE.	51.	LXIX.	dimidiam placentam, seu *tatram*. *Tatre* est une forme dialectale très répandue, avec métathèse de *r*, de *tarte*, mot donné comme d'origine inconnue par H.D.T. Le patois savoyard a *tortă*, tourte, sorte de tarte (voyez ce mot in *Dict. Sav.*) La *Monographie* de FENOUILLET enregistre *tarta* et *trâtra*.
UTENSILE(S).	34.	XXVII.	debet ministrare vasa stagnea, aliaque *utencilia* necessaria. Le *Dict. Gén.* cite un exemple du XIVe siècle, et rappelle qu'*utensile* est encore la seule forme mentionnée par Oudin (1642). Richelet (1680) donne *ustencile*, dû à l'analogie de *user*.
VIGNALIER.	93.	CXX.	Nous restituons cette forme d'après le passage suivant : custodes vinearum, seu *vignalerii*. Ces gardes de vignobles diffèrent du vigneron. Cf. ci-après.
VIGNOLAN.	94.	CXXII.	Titre : De vinitore, seu viticola vel *vigniolano*. Ce dernier terme est représenté par *vĕnĭolan* dans les patois actuels de la Savoie[1]. Il nous paraît toutefois d'origine italienne. Peut-être désignait-il le vigneron à qui le Prieuré remettait ses vignes à cultiver moyennant certaine redevance et sous des conditions

1. Cf. Mr L. ODIN. v° *venĭolan* : avec un exemple ainsi expliqué : « travailler la vigne selon certaines conditions dans lesquelles le vigneron a une part de la récolte. Autrefois le vigneron supportait la moitié des frais et avait la moitié de la récolte..... » (*Glossaire du patois de Blonay*, p. 629).

Digitized by Google

déterminées. Voyez le *Supplément* de LITTRÉ : v° † *vignolage*.

* * *

Ajoutons, pour les définitions ou les équivalents mentionnés, un certain nombre de mots appartenant au français proprement dit.

	Page	Chapitre	
CAMELINE.			Voyez au § III, *camellinus* et *amerinus*.
CARRILLON.	83.	CX.	pulsare solemniter, seu cum *carrilliono* incipiendo. Cf. p. 91, ch. CXVII.
COQUE.	93.	CXIX.	unum ovum recens in *cocha* coctum [à la coque].
CORDE.	64.	XCVIII.	debet... manu tenere funes, seu *cordas*... signorum seu campanarum ecclesiæ. Diminutif : *cordula*, 63, XCVIII.
LARDON.	41.	L.	Et benedictione facta, accipit qui illam fecit duos *lardoros*... De même, plus loin : unum *lardorum*, seu unam peciam porci salsi. Dans ces deux passages, nous proposons de lire *lardonos*, *lardonum*. Il s'agit évidemment du mot *lardon* latinisé (morceau de lard), comme l'indique la définition donnée, p. 81, CLVIII, et que nous avons déjà transcrite : debet ipse magister culinæ... scindere pecias carnis porcinæ, quæ vulgo *les lardons* vocantur.
LONGE.	49.	LX.	tertiam partem unius armi, seu unius *longæ* vituli [*longe* de veau].
MOUTON.	18.	VIII.	duos verveces seu *mutonos* castratos.
SALADE.	34.	XXIX.	vinum halec cum acetaria, seu ut vulgo fertur *sallada* rapifoniorum.
SAUCISSE.	35.	XXX.	botula seu *sossitias*, et lanjolas.
TINE.	93.	CXXIII.	in fundo cuvarum, seu *tinarum*. *Tina*, vase pour le vin, est déjà employé par Varron, suivant Nonius. Cf. BRUCHET : *Ripaille*, v° *tyna* (avec de nombreuses références), et *Dict. Savoyard*, v° *tna*. KOERTING a un article *tina*, et renvoie à GROEBER. ALL VI, 125.
VÉRON (ou *vairon*).	34.	XXIX.	ultra debet unam *bisollam*, seu *veronum* cum parvis piscibus. De même, p. 44, LIV : unam peciam anguillæ salsae cum una *bisola*, seu *veirono* [1]. Et passim [2].

. . . . . .

1. Pour l'étymologie : **varionem*, voyez *Revue Savoisienne*, 1909, p. 10 : *Notes sur les noms de poissons*. Sur l'identité *véron* = *bisole*, et sur le sens de la conjonction *seu*, voir l'Appendice.

2. Afin de ne pas charger la *Revue savoisienne* de chapitres trop techniques,

Digitized by Google

L'étude des locutions relevées dans le *Consuetudinarium* nous conduit à une conclusion d'un ordre plus général. Nous constatons une fois de plus combien nombreuses sont les formes dialectales qui ont enrichi le latin médiéval. Littré avait déjà fait cette remarque avec beaucoup de justesse : « Il faut, disait-il, bien distinguer deux basses latinités : celle de laquelle le roman (les langues romanes) a été fait, et celle qui a été faite sur le roman [1]. » On ne saurait confondre aujourd'hui latin populaire (*sermo vulgaris*, *rusticus*, *castrensis*, etc.) et latin médiéval. Ce dernier toutefois accueillait une foule de vocables refaits sur des continuateurs régionaux du latin populaire, dont les scribes ignoraient l'origine.

La latinité du *Consuetudinarium insignis Prioratus Tallueriarum*, rédigé par des Révérends Savoyards, est caractérisée, comme on pouvait s'y attendre, par l'abondance des formes savoyardes latinisées.

Annecy, avril 1917.

J. Désormaux.

la IIIe partie de cette étude paraîtra dans une Revue de Philologie spéciale. Nous avons réuni dans cette partie : a) les mots latins ayant des correspondants dialectaux, mais dont la forme ne saurait être déterminée avec une précision suffisante : b) une série de vocables latins, servant de petit complément savoyard au *Glossarium* de Du Cange : c) un Appendice concernant les noms de poissons [J. D.]

1. Littré : *Histoire de la Langue française*, II, 380 ; Paris, 1863.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES POUR 1917

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ACADÉMIE FLORIMONTANE.

Liste des membres de l'Académie Florimontane. . . . v
Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne* XI
Séances mensuelles 1, 7, 11, 85, 89, 92, 133, 165, 168, 173
Notices nécrologiques par M. MIQUET : MM. F. TRUCHET, 3 ; André MICHEL, 8 ; Cte DE MENTHON, 11 ; ARTUS, CAMUS, 12 ; DÉGERINE, 13 ; Dr THONION, 85 ; Mme REVIL, 93 ; P.-J. FAVRE-LORRAINE, 133 ; LACHENAL, 165 ; SAINTE-MARIE-PERRIN, 165 ; FONTAINE-VIVE, 166 ; Mlle J. MARTEAUX, 169 ; Bon DESPINE, 169 ; Commandant GRIVAZ, 173 ; les frères DUFOURNET, 174 ; RUBIN DE CERVENS, 174 ; BOSSON. 175
Distinctions : MM. Gal BORDEAUX, GOTELLI, GALLET, MAILLOT, SAUTIER, DOMENJOUD, Antoine, Henri et René DE MENTHON, CAPRON, BÉTRIX, GUILLERMIN, 2, 3 ; BUTTIN, 7 ; E. REY, 86 ; BÉTRIX, 89 ; GRIVAZ, VARAY, 89 ; CHOLLEY, MORET, 93 ; LETONNELIER, R. DOMENJOUD, 89, 93 ; L. CROLARD, 133 ; MIQUET, 134 et 167 ; ROUSSY DE SALES, H. BLANC, DE PASSORIO-PEYSSARD, DÉSORMAUX, LAYDERNIER, MARTEAUX, Mlle E. LAEUFFER, G. GELEY, D'ORLYÉ, MARQUET, Fr. CROLARD, 166 ; DUFOURNET, Gal BORDEAUX, H. BLANC, J. D'ORLYÉ, PÉROUSE, GAVARD, LAVOREL. 169
Membres correspondants : MM. BOILLOT et MORET 11
Compte-rendu financier de 1916. 3
Projet de budget pour 1917 5
Election des vérificateurs des comptes. 5
Renouvellement par tiers des membres du Conseil 6
Domaine de Montrottier. 167
Election du bureau pour 1917. 7
MIQUET F. Livre d'or des Savoyards à la guerre. 16, 138
Dons à la Florimontane. . 6, 8, 13, 14, 87, 89, 93, 134, 167, 171

Digitized by Google

L'étude des locutions relevées dans le *Consuetudinarium* nous conduit à une conclusion d'un ordre plus général. Nous constatons une fois de plus combien nombreuses sont les formes dialectales qui ont enrichi le latin médiéval. Littré avait déjà fait cette remarque avec beaucoup de justesse : « Il faut, disait-il, bien distinguer deux basses latinités : celle de laquelle le roman (les langues romanes) a été fait, et celle qui a été faite sur le roman [1]. » On ne saurait confondre aujourd'hui latin populaire (*sermo vulgaris*, *rusticus*, *castrensis*, etc.) et latin médiéval. Ce dernier toutefois accueillait une foule de vocables refaits sur des continuateurs régionaux du latin populaire, dont les scribes ignoraient l'origine.

La latinité du *Consuetudinarium insignis Prioratus Tallueriarum*, rédigé par des Révérends Savoyards, est caractérisée, comme on pouvait s'y attendre, par l'abondance des formes savoyardes latinisées.

Annecy, avril 1917.

J. Désormaux.

la IIIe partie de cette étude paraîtra dans une Revue de Philologie spéciale. Nous avons réuni dans cette partie : a) les mots latins ayant des correspondants dialectaux, mais dont la forme ne saurait être déterminée avec une précision suffisante : b) une série de vocables latins. servant de petit complément savoyard au *Glossarium* de Du Cange : c) un Appendice concernant les noms de poissons [J. D.]

1. Littré : *Histoire de la Langue française*, II, 380 ; Paris, 1863.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES POUR 1917

N.-B. — *Les petits caractères indiquent une communication insérée dans les procès-verbaux des séances.*

ACADÉMIE FLORIMONTANE.

Liste des membres de l'Académie Florimontane. . . . v
Liste des Sociétés savantes qui échangent leurs publications avec la *Revue Savoisienne* XI
Séances mensuelles 1, 7, 11, 85, 89, 92, 133, 165, 168, 173
Notices nécrologiques par M. Miquet : MM. F. Truchet, 3 ; André Michel, 8 ; Cte de Menthon, 11 ; Artus, Camus, 12 ; Dégerine, 13 ; Dr Thonion, 85 ; Mme Revil, 93 ; P.-J. Favre-Lorraine, 133 ; Lachenal, 165 ; Sainte-Marie-Perrin, 165 ; Fontaine-Vive, 166 ; Mlle J. Marteaux, 169 ; Bon Despine, 169 ; Commandant Grivaz, 173 ; les frères Dufournet, 174 ; Rubin de Cervens, 174 ; Bosson. 175
Distinctions : MM. Gal Bordeaux, Gotelli, Gallet, Maillot, Sautier, Domenjoud, Antoine, Henri et René de Menthon, Capron, Bétrix, Guillermin, 2, 3 ; Buttin, 7 ; E. Rey, 86 ; Bétrix, 89 ; Grivaz, Varay, 89 ; Cholley, Moret, 93 ; Letonnelier, R. Domenjoud, 89, 93 ; L. Crolard, 133 ; Miquet, 134 et 167 ; Roussy de Sales, H. Blanc, de Passorio-Peyssard, Désormaux, Laydernier, Marteaux, Mlle E. Laeuffer, G. Geley, d'Orlyé, Marquet, Fr. Crolard, 166 ; Dufournet, Gal Bordeaux, H. Blanc, J. d'Orlyé, Pérouse, Gavard, Lavorel. 169
Membres correspondants : MM. Boillot et Moret 11
Compte-rendu financier de 1916. 3
Projet de budget pour 1917 5
Election des vérificateurs des comptes. 5
Renouvellement par tiers des membres du Conseil 6
Domaine de Montrottier. 167
Election du bureau pour 1917. 7
Miquet F. Livre d'or des Savoyards à la guerre. 16, 138
Dons à la Florimontane. . 6, 8, 13, 14, 87, 89, 93, 134, 167, 171

Digitized by Google

Dons au Musée et acquisition 6, 87, 171, 175
Adresse de la Florimontane. 169
MARTIN G. Rapport sur le concours de poésie de 1917 . 177
Noms des lauréats 175
Vœu en faveur de la langue française, « seconde langue maternelle ». 15

ARCHÉOLOGIE.

MARTEAUX C. Objets gallo-romains des Fins 7
— Projet de restauration du portail de la maison Favre. 8
— Origine d'un mortier de la Chartreuse du Reposoir 14
MARTEAUX C. Etude sur les *Vici* et les *Villae* de la vallée du Giffre *(suite et fin)* 23
MARTEAUX C. Antiquités des Fins 87
SERAND J. Anciens murs sur la montagne de Taillefer. 92
— Denier de Domitien trouvé à Faverges. 96
MARTEAUX C. Fouilles aux Fins d'Annecy. *Boutae 4e suppt* 101
LE ROUX M. Un crâne burgunde . . . . — 112
MARTEAUX C. Voies romaines . . . . . — 113
LE ROUX M. Une hache néolithique trouvée à Saint-Jorioz 134
MARTEAUX C. Sur la dénomination *pierre du milieu du monde* . . 167

BIBLIOGRAPHIE.

G. L. Le divin Voyageur, par le chanoine Ch. Rebord. 82
GARDIER F. En Savoie, tome I, par Arnold van Gennep. 83
MIQUET F. Les poètes du terroir, du xve au xxe siècle, par Ad. van Bever. 131
— Bulletin de l'Association des Italiens originaires de Savoie et de Nice. 136
BALLEYDIER L. Annecy : Esquisse de géographie urbaine, par Raoul Blanchard. 163
MIQUET F. Rapport présenté au Congrès national du livre, par Albert Crolard. 164
— La Vie de Mgr Magnin, par le chanoine Albert. . . 164
J. D. Bibliographie des œuvres de J. Fontaine-Vive. . . 197

BIOGRAPHIE.

MIQUET F. Les Goybet 6
— Un Savoyard lauréat de l'Académie française. 7, 152
— Sur les frères Caille 10, 14
— Les de Lavenay. 14
RITTER E. Marie Leprince de Beaumont. 81
MIQUET F. Les obsèques du Dr Thonion (Discours) . . 98
— Educateurs savoyards : Les frères Caille 129
F. M. Les cahiers de notes du Général Borson. 140

Digitized by Google

MIQUET F. Educateurs savoyards : Chrétin et Dunand. 153
— Saint-Réal d'après les lettres du Mis de Saint-Maurice 155
— Sur un portrait du général Henriod 168
DÉSORMAUX J. Le lieutenant Roger Allier 170
— In Memoriam : Un poète annécien mort au champ d'honneur 189

GRAVURES.

La Pollenia rudis F. 17
Les blessures des arbres 34, 39
Antiquités romaines des Fins d'Annecy. 102, 103, 105, 106, 109, 110, 112
Hachette néolithique 135

HISTOIRE.

REBORD Ch. Bibliothèque publique d'Annecy (1744-1900) (*suite*) 56, 118
MANECY. Sur une crosse de saint François de Sales 89
BOILLOT. Emigrants de Savoie en Franche-Comté . . . 20
MIQUET F. Sur l'émigration des Savoyards en Franche-Comté . . . 137
— En Savoie avant la Révolution 145
— Conseillers par force 145
— Les Assentements ou engagements volontaires (1765) 148
— Une adjudication de travaux publics en 1755. . . . 149
— Soumissions pour le transport du pain à la garnison de Saint-Julien 150
— Salpétriers savoyards 151, 171
— Soumission souscrite en 1733 172
— Sur le régiment de Savoie en 1699 172
— Une lettre du conventionnel Gentil 176
— Sur le général de Chaumontet 176
— Sur le médecin François Curtet 177

HISTOIRE NATURELLE.

LETONNELIER L. Projet d'une plaque indicatrice pour une moraine glaciaire 11
MORET L. Sur des niveaux phosphatés en Argonne. 15
FLAMARY A. Invasion périodique de mouches. 16
MORET L. Les arbres blessés par balles ou éclats d'obus et leur réaction cicatricielle. 34
CROLARD A. Sur la tourbe de Poisy 89
DE BEAUMONT A. Documents sur des concessions de mines au Petit-Bornand et à Arâches 94

Digitized by Google

CROLARD A. et LE ROUX M. Les gisements de lignite de Thorens et d'Entrevernes 94
SERAND J. Une excursion à la mine d'Entrevernes en 1861. 95
GORCEIX et LE ROUX. Sur la formation des gorges du Fier. 134
MIQUET F. Note sur les anciens orpailleurs du Chéran 136
SERAND J. Règlement de pêche du lac d'Annecy en 1755. 138

PHILOLOGIE.

DÉSORMAUX J. Toponymique savoyard dans le vocabulaire anglais. . 9
MARTEAUX C. Locutions humoristiques relatives aux lieux dits. . . 10
DÉSORMAUX J. Sur la locution « langue maternelle ». 15
— Nouvelles études philologiques : I. Allobroge 41
— Etude philogique sur le *Coutumier de Talloires*, par Dominique Brienne 87
— Dent de Lanfon (note étymologique). 138
— Contribution au Glossaire du français local parlé dans la région annécienne au XVIe siècle 156, 200
COCHON J. Un mot nouveau de la langue française emprunté à la Savoie. 198

POÉSIES.

BUTTIN Ch. Le râteau ou le patois retrouvé. 144
TROMBERT M. A l'âme envolée. 184
PORTRON J. Le moineau, le chien, le drapeau 187
M. Les Morts fécondes. 196

ERRATA.

Page x, ligne 1, au lieu de : *Bolliot*, lire : *Boillot*.
— 10, ligne 10, au lieu de : notre langue a reçu *des Anglais*..... lire : a reçu *de l'anglais*.
— 88, ligne 8, au lieu de : la *ferme*, lire : la *forme*.

Le Directeur-Gérant : Marc LE ROUX.

23.597. — Annecy. Imprimerie J. ABRY

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 07324 6269

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google